

---

# COLLÈGE AU CINÉMA



état des lieux  
du dispositif

---

→ JUNIN – 2018

Rapport édité par *Les enfants de cinéma*

---



LES ENFANTS DE CINÉMA

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	Editorial .....	7
	Introduction : contexte, objectifs, méthodologie .....	8
	Synthèse .....	10

## 01



### I – Le pilotage du dispositif .....

13

#### 1 – La coordination du dispositif .....

13

##### A – Les coordinations cinéma .....

13

###### A.1 Les types de structures .....

13

###### A.2 Le temps consacré à la coordination du dispositif .....

13

###### A.3 Les cas où un établissement cinématographique coordonne le dispositif .....

14

###### A.4 Les cas où une association coordonne le dispositif .....

15

###### A.5 Les structures associées .....

15

###### A.6 Les cas où un pôle régional d'éducation aux images coordonne le dispositif .....

16

##### B – Les partenaires de L'Éducation nationale .....

17

###### B.1 Les conseillers cinéma à la DAAC .....

17

###### B.2 Les partenaires de l'Éducation nationale au niveau départemental .....

17

###### B.3 Le temps consacré par la coordination Éducation nationale .....

19

##### C – La répartition des tâches entre la coordination

###### Éducation nationale et la coordination cinéma .....

20

###### C.1 À chaque partenaire, des missions bien définies .....

20

###### C.2 Un investissement parfois supérieur de la coordination

###### Éducation nationale dans le pilotage du dispositif .....

23

###### C.3 Un investissement parfois supérieur de la coordination cinéma

###### dans le pilotage du dispositif .....

24

###### C.4 Les départements où les coordinations travaillent en binôme sur les mêmes tâches .....

24

##### D – Les partenaires .....

25

###### D.1 Réseau Canopé .....

25

###### D.2 Les pôles régionaux d'éducation aux images .....

25

###### D.3 Les festivals .....

25

##### 2 – L'implication des conseils départementaux .....

26

##### A – Des conseils départementaux investis dans la mise en œuvre du dispositif .....

26

##### B – Politiques de contractualisation et modalités d'intervention .....

27

###### B.1 Le conventionnement entre le conseil départemental et la coordination .....

27

###### B.2 *Collège au cinéma*, un dispositif intégré aux projets culturels départementaux .....

27

###### B.3 Des modalités d'intervention variées .....

29

PILOTAGE ET  
FONCTIONNEMENT  
DU DISPOSITIF  
À L'ÉCHELLE  
DÉPARTEMENTALE

# SOMMAIRE

<b>3 – Les financements</b> .....	30
<b>A – Les financements des conseils départementaux</b> .....	30
A.1 Généralités .....	31
A.2 La répartition des financements .....	32
<b>B – Les apports financiers de l'Éducation nationale</b> .....	34
<b>C – Les financements des DRAC</b> .....	34
<b>D – Les financements complémentaires du CNC</b> .....	35
<b>E – Autres partenaires financiers</b> .....	35
<b>F – Contraintes budgétaires, arbitrages et limitation des inscrits</b> .....	35
<b>4 – L'outil de gouvernance : le comité de pilotage</b> .....	37
<b>A – La présidence du comité de pilotage</b> .....	38
<b>B – La composition du comité de pilotage</b> .....	39
<b>C – Les contenus du comité de pilotage</b> .....	40
<b>5 – L'évaluation du dispositif</b> .....	41
<b>6 – Communication et visibilité du dispositif</b> .....	43
<b>A – Outils de communication</b> .....	43
<b>B – Autres actions pour la visibilité du dispositif</b> .....	43
<b>II – Le fonctionnement du dispositif</b> .....	44
<b>1 – Les établissements participants</b> .....	44
<b>A. La place de l'enseignement privé, de l'éducation prioritaire, et des établissements situés en zone rurale dans le dispositif</b> .....	44
A.1 Les établissements de l'enseignement privé .....	44
A.2 L'éducation prioritaire .....	44
A.3 Les collèges situés en zones rurales .....	45
<b>B – Les modalités de participation</b> .....	46
B.1 Les critères de choix des classes .....	46
B.2 Un dispositif inscrit dans le projet d'établissement .....	47
<b>C – Modalité d'organisation au sein des établissements</b> .....	48
C.1 Les référents <i>Collège au cinéma</i> .....	48
C.2 <i>Collège au cinéma</i> , fruit d'une concertation .....	49
C.3 <i>Collège au cinéma</i> , fruit d'un travail en équipe .....	49
<b>2 – L'implication des salles partenaires dans le dispositif</b> .....	51
<b>A – Le nombre d'établissements cinématographiques participant</b> .....	51
<b>B – Le personnel des salles mobilisé pour <i>Collège au cinéma</i></b> .....	51
<b>C – La présence des salles aux comités de pilotage et réunions de travail</b> .....	52
<b>D – Les modalités de conventionnement avec les salles partenaires</b> .....	52

# SOMMAIRE

E – Le travail des salles sur <i>Collège au cinéma</i> .....	53
F – Les autres initiatives des salles avec les classes du dispositif .....	54
<b>3 – Les films et leur accompagnement pédagogique</b> .....	56
A – L'élaboration du parcours de films .....	56
B – La réception des films par les élèves .....	59
B.1 Des titres du catalogue bien ou moins bien reçus en fonction des départements .....	59
B.2 Les titres les plus fréquemment cités comme « bien reçus » par les élèves .....	60
B.3 Titres les plus fréquemment cités comme « difficiles à recevoir » .....	60
B.4 Un accompagnement indispensable .....	61
C – L'accompagnement pédagogique .....	62
C.1 Les outils nationaux du dispositif .....	62
C.2 Les actions complémentaires sur les départements .....	64
<b>4 – Prévisionnements et formations</b> .....	66
A – Les prévisionnements .....	66
A.1 Les départements où aucune séance de prévisionnement n'est organisée .....	66
A.2 La fréquentation des séances de prévisionnements .....	67
B – Les formations .....	68
B.1 Les formations <i>Collège au cinéma</i> hors Plan académique de formation (PAF) .....	68
B.2 Les formations inscrites au PAF .....	69
<b>III – Attentes et perspectives pour le dispositif</b> .....	73
A – Les aspects du dispositif à consolider .....	73
A.1 Visibilité et valorisation .....	73
A.2 Consolidation du partenariat .....	73
A.3 Renforcement de la formation .....	73
A.4 Soutien au développement d'actions complémentaires .....	73
B – Attentes vis-à-vis d'une coordination nationale renforcée .....	74
B.1 La rencontre nationale <i>Collège au cinéma</i> .....	74
B.2 Les rendez-vous régionaux .....	74
B.3 Les enfants de cinéma .....	74

## ANNEXES

Liste des référents <i>Collège au cinéma</i> qui ont rempli le questionnaire .....	77
Schéma de la coordination et de la structuration du dispositif <i>Collège au cinéma</i> ....	78
Exemple de lettre de mission professeur-relais <i>Collège au cinéma</i> .....	79

# SOMMAIRE

---

## 02

---

COLLÈGE  
AU CINÉMA,  
DÉPARTEMENT  
PAR  
DÉPARTEMENT

→ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES .....	83
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ .....	96
BRETAGNE .....	105
CENTRE-VAL DE LOIRE .....	110
CORSE .....	117
GUADELOUPE .....	120
GRAND EST .....	122
GUYANE .....	132
HAUTS-DE-FRANCE .....	134
ÎLE-DE-FRANCE .....	139
MARTINIQUE .....	148
MAYOTTE .....	150
NORMANDIE .....	152
NOUVELLE-AQUITAINE .....	158
NOUVELLE-CALÉDONNIE .....	170
OCCITANIE .....	172
PAYS DE LA LOIRE .....	182
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR .....	187
LA RÉUNION .....	194



# INTRODUCTION

---

# EDITORIAL

## — De l'école au collège et plus encore...

*Collège au cinéma* est historiquement le premier projet d'éducation artistique au cinéma, mis en place par le CNC en 1989 à la demande de la Fédération Nationale des Cinémas, sous la double tutelle des deux ministères, Culture et Éducation nationale et en étroite collaboration avec les Conseils Départementaux et les professionnels du cinéma, sans oublier les DRAC (Direction régionales des affaires culturelles) qui, avec la majorité des départements, pilotent le projet au niveau local.

Aujourd'hui en 2018, à près de 30 ans de distance, le cinéma, ses techniques et ses usages ont évolué, pourtant l'objectif de la découverte du film, d'une œuvre, dans son lieu naturel, la salle de cinéma reste d'actualité.

Aujourd'hui le projet *Collège au cinéma* s'inscrit dans la suite logique d'*Ecole et cinéma* pour les 5 à 11 ans, voir d'*Ecole et cinéma-maternelle* pour les plus jeunes, qu'on essaie de faire valider après 4 années d'expérimentation enthousiasmantes.

Si *Ecole et cinéma* se porte bien malgré de vraies difficultés qui continuent de s'accumuler pour l'éducation artistique (pas de place dans la formation initiale des maîtres dans les ESPE, rien non plus dans les 18h de formation continue qui seront réservées, l'an prochain à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, d'après les directives expresses du Directeur de l'enseignement scolaire - et c'est un nouveau coup très dur pour le projet *École et cinéma*), donc si *École et cinéma* se porte bien, c'est qu'il y a un véritable engagement du terrain, des gens passionnés et volontaires, des salles engagées, des enseignants fédérés autour du cinéma comme art depuis plus de 20 ans et une association nationale, *Les Enfants de cinéma*, au service du projet qu'elle porte avec détermination et conviction.

Pas à pas, année après année, nous avons affirmé la légitimité du projet, nous l'avons rendu pérenne sur le terrain, bâtissant un réseau qui se retrouve chaque année en octobre, chaque année dans une autre ville, dessinant la géographie du dispositif et de sa belle exigence.

Aujourd'hui, et malgré les difficultés grandissantes, nous pensons que *Collège au Cinéma* est également un beau dispositif et nous avons proposé au CNC de mettre notre expertise au service de *Collège au cinéma*.

Nous pensons qu'ensemble avec le CNC, L'Éducation nationale et avec le terrain, nous pourrions contribuer à sa redynamisation et à sa relance sur certains territoires en déshérence.

La première étape de ce projet de relance est un état des lieux du dispositif existant.

Nous vous livrons ce jour cet état des lieux qui permet une radiographie assez éclairante de *Collège au cinéma* et je tiens à remercier Camille Maréchal et Olivier Demay pour la rédaction de cette étude.

Nous avons maintenant une meilleure connaissance de la structuration et du fonctionnement du dispositif, de ses forces et fragilités.

C'était indispensable, enrichissant et aussi très stimulant pour la suite, pour la légitimité du projet et celle d'une coordination nationale de *Collège au cinéma* au plus près du terrain. Pour l'année scolaire qui vient, pour *Collège au cinéma*, c'est une base de travail solide et fiable qui, contrairement à ce qu'on entend ici et là, prouve que près de 30 ans après sa naissance, ce projet a toute sa place dans une politique générale d'éducation au cinéma comme art qui va de la maternelle au baccalauréat.

De la même façon, le travail et la réflexion initiés depuis l'automne 2016 par la FNCF (Fédération nationale des cinémas Français), dans sa commission Éducation à l'image, notamment sur la refonte du Cahier des charges de *Collège au cinéma*, est exemplaire et prouve l'importance de ce document fondateur. Il pourra nourrir et enrichir le travail de cette année à venir qui est une année de transition pour redynamiser *Collège au cinéma* et, chose primordiale et indispensable, pour rendre plus visible et plus lisible tout le travail d'éducation au cinéma qui concerne plus d'un million et demi d'élèves en France qui seront le public de demain, dans 95 départements, 17 régions et plus de 1300 salles de cinéma partenaires culturels indispensables.

Un parcours d'éducation artistique au cinéma basé sur des œuvres fortes découvertes en salle de cinéma, lieu naturel du cinéma, lieu de la rencontre avec l'œuvre, lieu de socialisation et lieu de vie, partout en France sur tout le territoire !

Enfin, c'est un beau challenge de travailler mieux la cohérence *École, Collège et Lycéens et apprentis au cinéma*, avec les salles, les Pôles Images, les festivals et toutes les associations petites ou grandes qui sur le territoire fondent et constituent la richesse d'une éducation au cinéma pour tous.

---

Eugène Andréanszky  
*Les Enfants de cinéma*  
Juin 2018

# INTRODUCTION

## Contexte et objectifs

Créé en 1989, *Collège au Cinéma* compte aujourd'hui 3369 collèges, 15 057 enseignants, 423 411 collégiens inscrits<sup>1</sup>.

Néanmoins, des difficultés émergent depuis plusieurs années, des conseils départementaux se sont désengagés et le CNC a souhaité redynamiser le dispositif et engager un plan de relance.

Forte de son expertise sur *École et cinéma*, l'association *Les Enfants de cinéma* a proposé au CNC de s'engager dans la coordination nationale du dispositif.

Dans cette perspective, l'association a souhaité établir un état des lieux qualitatif du dispositif et mener une enquête auprès des coordinations départementales afin d'avoir une connaissance de la structuration et du fonctionnement du dispositif appréhendés au regard de chaque contexte départemental. Cette étude vient ainsi compléter le bilan quantitatif du CNC en permettant d'identifier les caractéristiques locales du dispositif et les contraintes qui se posent à l'échelon départemental.

## Méthodologie

Cet état des lieux a été réalisé à partir d'un questionnaire adressé en février 2018 à l'ensemble des 94 coordinations de *Collège au cinéma*<sup>2</sup>, à la fois aux partenaires de l'éducation nationale et aux coordinations cinéma, à charge pour eux de se concerter pour ne renvoyer qu'un seul questionnaire par département.

Composé d'une centaine de questions dont de nombreuses questions ouvertes, ce formulaire se structure en plusieurs parties qui permettent de balayer les principaux aspects du dispositif. Il peut être consulté sur le site des *Enfants de cinéma* : <http://vu.fr/questionnaire-CAC>.

Une copie de ce questionnaire a également été envoyée à titre d'information aux chargés de mission des conseils départementaux impliqués dans l'opération ainsi qu'aux chargés de mission cinéma des DAAC.

La date limite de renvoi avait été fixée au 15 mars. La campagne de réception des questionnaires a nécessité un effort de relance important et les délais de réception ont dû être dépassés (21 mars). Néanmoins l'étude a bénéficié d'un taux de retour exceptionnel puisque la totalité des 94 coordinations a répondu. (Voir en annexe, la liste des référents *Collège au cinéma* qui ont rempli le formulaire)

Si l'on peut se féliciter de ce taux de retour, les questionnaires ont parfois été complétés de manière très lacunaire. Ceci a d'ailleurs souvent révélé une absence de vision d'ensemble du dispositif voire une absence de réelle coordination : en fonction de la nature du répondant à l'enquête (partenaire cinéma ou partenaire Éducation nationale), certaines parties n'ont pas pu être complétées. Par ailleurs, la formulation de certaines questions<sup>3</sup> a induit des erreurs de la part des répondants.

Afin d'enrichir cet état de lieux, d'autres sources ont donc été utilisées :

- Les questionnaires bilan 2016-2017 fournis par le CNC.
- Les bilans et compte rendus de comités de pilotage envoyés par les coordinations.

Enfin les deux chargés d'étude pour cet état des lieux se sont rendus pendant le temps de l'enquête à quelques réunions de comités de pilotage et deux réunions régionales autour des dispositifs d'éducation à l'image, respectivement organisées par l'ACAP et par Normandie Images.

1. Bilan *Collège au cinéma* - CNC - 2016-2017

2. Un temps non négligeable a donc été consacré à l'élaboration d'un fichier actualisé des coordinations à partir de la liste de contacts fourni par le CNC.

3. Dans la mesure où la réalité du dispositif à l'échelle départementale est extrêmement hétérogène, le questionnaire n'a pas toujours su prendre en compte la variété des situations, notamment dans ses questions les plus fermées.



## Limites

Le temps imparti pour cette étude ne permettait pas d'aborder dans le détail des aspects du dispositif qui mériteraient une étude en soi, axée par exemple sur les contenus des formations ou des actions complémentaires. Par ailleurs, les informations dont nous disposions auraient souvent mérité d'être confirmées, approfondies, précisées par des entretiens sur le terrain, ce que nous n'avons pas pu faire en raison des contraintes de temps également.

Nous avons choisi de ne pas aborder la question des départements où le dispositif n'est pas mis en place (les Ardennes, le Gard, la Haute-Garonne, le Pas-de-Calais, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, la Vendée, la Haute-Vienne). L'étude ne concerne donc que les départements qui mettent en place le dispositif, avec ou sans soutien du conseil départemental.

Cet état des lieux ne prétend donc pas épuiser l'ensemble des questions que soulève l'examen du dispositif mais constitue une première étape vers une meilleure appréhension de sa richesse, de ses points de fragilité, et de sa très grande diversité.

Il se veut un outil de connaissance pour la coordination nationale mais aussi pour chaque coordinateur départemental.

Il se présente en deux parties : une analyse transversale sur la structuration et le fonctionnement du dispositif et une partie qui regroupe l'ensemble des fiches élaborées pour chaque département (et rassemblées par région).

## REMERCIEMENTS

- Aux partenaires et membres des *Enfants de cinéma* qui ont contribué à l'élaboration du questionnaire
- Au CNC
- Aux conseillers des DRAC
- À tous les coordinateurs qui ont répondu à l'enquête et nous ont transmis les comptes rendus de réunions de comité de pilotage.
- Aux interlocuteurs des conseils départementaux contactés qui ont apporté des précisions sur les financements et les modalités d'intervention des collectivités
- Et à tous ceux qui ont pu nous éclairer sur le fonctionnement du dispositif.
- À l'équipe des Enfants de cinéma pour sa relecture attentive.
- A Julie Marchal, graphiste, pour son travail de mise en page.

## SIGLES

- DAAC** : délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- DASEN** : directeur académique des services de l'Éducation nationale
- DRAC** : direction régionale des affaires culturelles
- DSDEN** : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- IEN** : inspecteur de l'Éducation nationale
- IA-IPR** : inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
- DIVEL** : Division de la vie de l'élève
- EPL** : établissement public local d'enseignement
- EAC** : éducation artistique et culturelle

On utilise dans cette étude l'abréviation D° pour département

# SYNTHÈSE

Dans l'optique d'une reprise de la coordination nationale du dispositif *Collège au cinéma*, l'association *Les enfants de cinéma* a souhaité conduire un état des lieux afin d'appréhender la structuration, le pilotage et le fonctionnement du dispositif à l'échelle départementale.

Cette première étape permet d'identifier les points de fragilité et les forces du dispositif qu'un travail de terrain devra cependant venir préciser. Les fiches synthétiques du dispositif département par département constitueront à cet égard une première base d'information.

L'enquête réalisée montre d'abord une **grande hétérogénéité dans la structuration du dispositif**.

La coordination du dispositif prend des formes très variables tant au niveau du partenaire culturel que du partenaire Éducation nationale.

Dans 45 départements, la **coordination cinéma** est assurée par une association réseau de salles ou plus largement d'éducation à l'image. Dans 37 départements, c'est un établissement cinématographique qui assure la coordination, une mission qui se révèle alors plutôt de type technique et axée sur la circulation des copies.

En fonction de la nature du coordinateur culturel (équipement cinématographique, association voire pôle régional d'éducation aux images), le temps consacré est plus ou moins important et les tâches prises en charge plus ou moins conséquentes.

La coordination est parfois partagée entre plusieurs partenaires culturels ce qui permet certes une « division » du travail mais peut aussi rendre le dispositif difficilement lisible et appréhendable dans sa globalité pour chacun des partenaires. En outre, dans le cas de ces coordinations partagées, ce sont aussi les financements des DRAC qui se trouvent répartis.

**Au niveau de l'Éducation nationale**, là encore les moyens humains alloués à la coordination diffèrent d'un département à l'autre : dans certains départements, plusieurs partenaires sont réellement impliqués dans le suivi et la mise en place de l'opération tant au niveau de la DAAC que de la DSDEN avec parfois nomination d'un « professeur-relais » auprès de la structure culturelle ou spécifiquement pour le dispositif.

Ce multi-partenariat permet entre autres une continuité du dispositif notamment en cas de turn-over des enseignants

missionnés ainsi qu'une répartition des tâches qui allège le travail de chacun. Dans d'autres cas, le « référent » pour *Collège au cinéma* semble plus isolé, parfois investi sur d'autres missions ou sans réelle décharge horaire pour la coordination. Or, le fait d'avoir une personne missionnée au niveau départemental- et identifiée- sur la coordination avec un temps suffisant à y consacrer apparaît comme un gage d'efficacité.

En tout état de cause, le temps consacré par la coordination Éducation nationale au dispositif reste moindre que celui des coordinations cinéma.

En fonction de la nature des coordinations et des modalités de travail, le **partenariat entre Éducation nationale et coordination cinéma** est aussi plus ou moins abouti.

Si le partenariat semble particulièrement bien fonctionner notamment lorsqu'une structure culturelle assure le pilotage du dispositif et coordonne l'action des différents partenaires, les informations recueillies font état de plusieurs situations où les acteurs semblent travailler côte-à-côte plutôt que comme un réel « binôme », un constat apparu dès la lecture des questionnaires.

Si le dispositif est localement soutenu financièrement par les DRAC et par l'Éducation nationale, la **majeure partie du financement provient souvent des conseils départementaux**, mais pour des montants et selon des modalités d'intervention très variables d'un département à l'autre.

Les départements restent en grande majorité impliqués dans le financement des transports et de la billetterie. Mais dans un contexte de restriction budgétaire, on observe une tendance des collectivités à l'arbitrage en faveur d'un seul de ces axes de dépense ou la tendance à fonctionner en enveloppes fermées, ce qui limite *de facto* le nombre d'inscrits.

35 départements s'investissent aussi sur la coordination ou la mise en place d'actions complémentaires, avec la volonté d'enrichir le dispositif et de l'intégrer à la politique culturelle départementale. On décèle à la lecture des comités de pilotage une volonté des conseils départementaux de mieux qualifier le dispositif au regard de leurs enjeux territoriaux.

Les modalités de financement du dispositif témoignent aussi de la nature du soutien de la collectivité au dispositif : soit avec une impulsion forte de la collectivité (et des financements fléchés sur *Collège au cinéma*) soit avec une

forte initiative des établissements dans le cadre de financements *via* des appels à projets « culture ».

**Outil de gouvernance du dispositif** où la dimension partenariale prend tout son sens, le comité de pilotage est l'instance où se valide notamment la programmation. C'est aussi un temps de bilan, d'autant que peu de coordinations mettent en place des réunions de bilan annuel.

La question de l'évaluation comme celle de la visibilité font figure de parents pauvres du dispositif, qui souffrent probablement d'un manque de temps des coordinateurs et parfois, dans certains cas, d'un partenariat entre les différents acteurs un peu défaillant.

## Le fonctionnement du dispositif

Le principe du dispositif reste le volontariat des enseignants mais une fois ce principe posé, **les établissements et les classes s'inscrivent** selon des modalités qui sont propres à chaque coordination et aux orientations définies dans le département. Des arbitrages avec des critères de sélection existent souvent au niveau de la coordination ou de l'établissement. Ainsi la situation de l'établissement en zone d'éducation prioritaire peut constituer un critère de priorité. Dans 30% des départements, la part des collèges en REP représente plus d'un quart des inscrits.

L'inscription de *Collège au cinéma* dans le projet de l'établissement est un élément essentiel pour les coordinations qui en font souvent un critère de sélection car cela facilite le bon fonctionnement du dispositif. Pour autant, le dispositif au sein de chaque établissement n'est pas toujours le fruit d'un travail en équipe.

**Les salles de cinéma sont au cœur de *Collège au cinéma*** dont le projet est bien la découverte d'une œuvre cinématographique *en salle*. Si la qualité technique des projections n'est pas remise en cause, si la volonté des salles de s'inscrire dans le dispositif est réelle, en revanche les coordinations évoquent assez souvent un manque d'implication des cinémas sur l'aspect pédagogique du dispositif : présentation des séances et mise en place d'échanges après les projections. Ce point est évidemment à mettre en rapport avec l'absence de personnel et notamment d'animateurs jeune public qui peuvent effectuer ces missions.

**Sur la question du parcours de films**, la norme est bien de trois films pour chaque niveau. Certaines coordinations vont plus loin et proposent un voire deux films supplémentaires. On trouve cependant encore des témoignages, de la part de certaines coordinations, de classes qui ne font pas l'ensemble du parcours. La fragilité du dispositif d'un

point de vue institutionnel dans certains départements peut d'ailleurs conduire quelques rares coordinateurs à souhaiter un parcours allégé. Ce n'est jamais le cas dans les départements où le dispositif est fortement structuré. Par ailleurs, on constate que des départements optent pour des films communs aux deux niveaux pour faciliter l'organisation logistique ou celle des formations. Une programmation commune à plusieurs départements peut également être mise en place pour des raisons économiques et pratiques.

L'état des lieux n'avait pas pour vocation d'analyser le catalogue du dispositif, néanmoins, à travers les trois questions posées sur la réception des films par les élèves, on décèle leur adhésion à de nombreux titres programmés mais aussi celle des coordinateurs qui adhèrent fortement au projet et surtout à son accompagnement pédagogique qui permet une réelle rencontre avec les œuvres.

À cet égard, de nombreuses coordinations réaffirment l'importance de la formation des enseignants.

Or celle-ci fait l'objet d'une très grande inégalité sur le territoire en fonction notamment des choix opérés au niveau académique (dans le cadre du PAF) mais aussi en fonction des financements apportés ou non sur ce volet par les conseils départementaux. Si le nombre de ces coordinations qui organisent des prévisionnements a de quoi réjouir, la lecture des comités de pilotage apporte un bémol à cette satisfaction avec une fréquentation parfois faible de ces séances de prévisionnements, selon qu'elles sont rendues ou non obligatoires.

Sans surprise, les attentes des coordinations recourent les points de fragilité décelés dans l'étude :

la communication et la visibilité du dispositif sont à consolider, le partenariat entre les différents acteurs à renforcer. De nombreuses attentes concernent les formations et le soutien à des actions complémentaires (ateliers pratiques, interventions en classe)

Quant aux attentes vis-à-vis de la coordination nationale renforcée, elles portent sur plusieurs aspects :

La coordination nationale :

- comme instance de réflexion (sur le catalogue, le PEAC, sur les publics, sur l'implication des salles) et de proposition de nouveaux outils.
- permettant de mutualiser les pratiques et de partager les expériences, de donner une visibilité au dispositif, d'animer un réseau
- pour proposer un appui institutionnel et politique.

# 01

—



---

## PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

---

# I – LE PILOTAGE DU DISPOSITIF

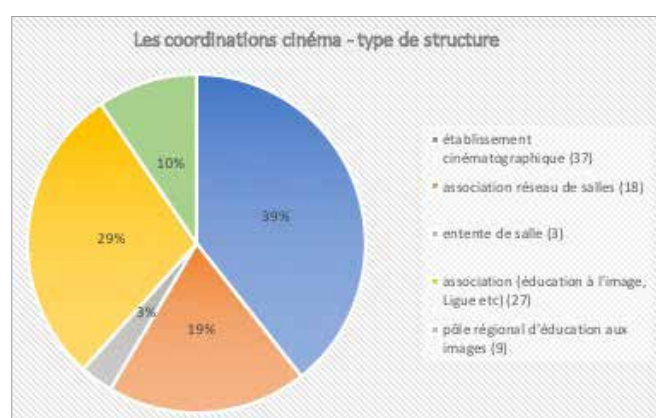
## 1 – La coordination du dispositif

Si l'on se réfère au cahier des charges du dispositif, la coordination est assurée par un coordinateur cinéma et un coordinateur de l'Éducation nationale. Mais ce binôme de papier reflète mal une situation souvent plus complexe et une réalité plus polyphonique : on observe sur le terrain des situations de multi-partenariat qui peuvent structurer fortement le dispositif ou au contraire éclater son organisation avec une perte d'efficacité et de lisibilité.

Pour avoir une vision plus fine de la structuration du dispositif à l'échelle territoriale, il convient d'étudier quels types de structures coordonnent le dispositif mais aussi quel est le niveau d'intervention de chaque partenaire. Nous proposons un schéma récapitulatif en annexe.

### A – Les coordinations cinéma

#### A.1 Les types de structures



Le nombre de départements concernés est indiqué dans la légende, entre parenthèses.

Le coordinateur cinéma du dispositif *Collège au cinéma* est le plus souvent une association (45 coordinations, soit 49 %) que celle-ci soit un réseau de salles ou bien une association d'éducation à l'image au sens large (sont compris dans cette catégorie les circuits itinérants).

3 dispositifs ont pour coordinateurs « cinéma » une entente de programmation (dans le Nord, en Ile-et-Vilaine et en Corrèze) mais le dispositif est encore coordonné dans 38 % des cas par un établissement cinématographique seul. C'est le cas de 37 coordinations sur 94. Premier des dispositifs d'éducation à l'image, *Collège au cinéma* a placé au cœur de son projet la salle de cinéma et la coordination a donc été, historiquement, confiée à des établissements cinématographiques.

Dans 10 % des cas, le dispositif est coordonné par un pôle régional d'éducation aux images (ce qui représente 9 coordinations)

#### A.2 Le temps consacré à la coordination du dispositif

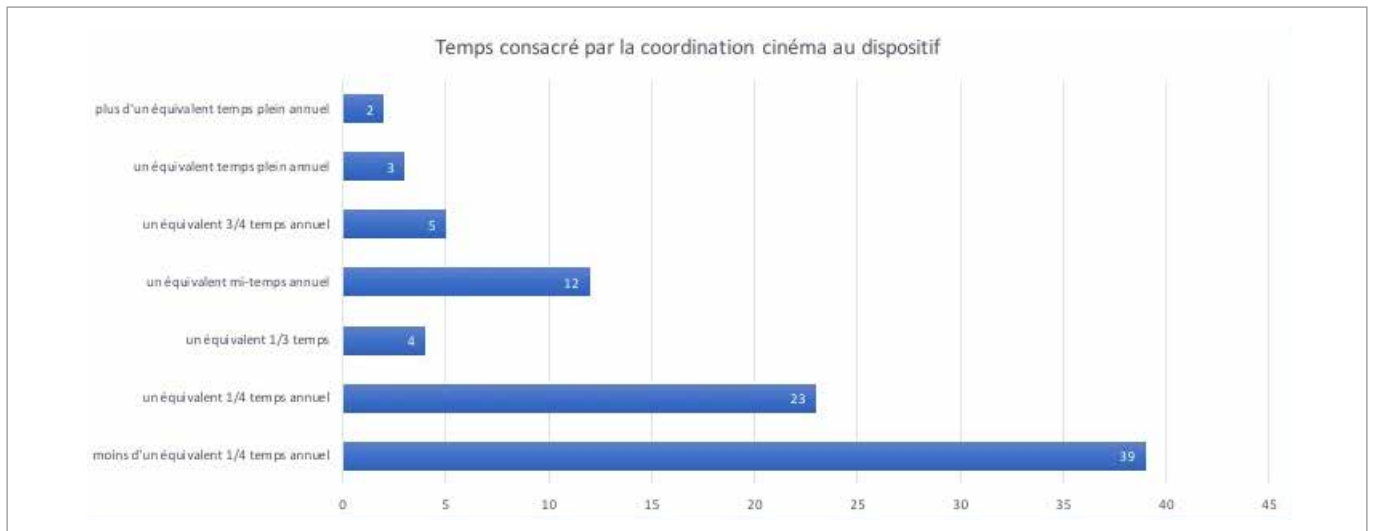
Le temps consacré à la coordination du dispositif est dans l'immense majorité des cas inférieur ou équivalent à 1/4 temps annuel. 62 coordinations sont dans cette configuration.

Seules cinq coordinations consacrent un temps plein annuel ou plus à *Collège au cinéma* : en Essonne, dans le Val-de-Marne, en Indre-et-Loire, à Paris, et en Loire-Atlantique. Dans 4 de ces départements, le dispositif y est mis en œuvre par une association réseau de salles départemental, qui a des missions d'éducation à l'image. Pour le cinquième de ces départements, l'Indre-et-Loire, il s'agit de l'association Forma't Cinéma, association d'enseignants.

Outre les financements DRAC, ces associations bénéficient de financements importants du conseil départemental ou de la ville (Paris) pour leur activité de coordination.

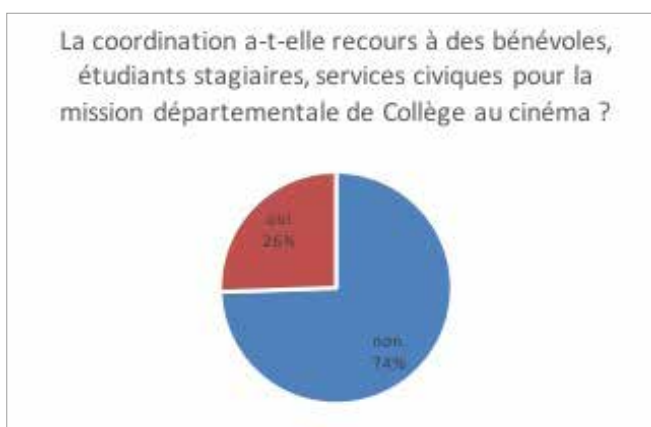
12 de ces structures y consacrent tout de même un mi-temps ce qui reste important.

Mais pour de nombreuses structures, les seuls financements DRAC (voir p.34) qui leurs sont attribués ne permettent guère de financer des postes à mi-temps ou temps complet.



Graphique réalisé à partir de 88 réponses.

Malgré le manque de temps, souvent évoqué en commentaires libres dans les questionnaires reçus, alors que la majorité des coordinations cinéma sont des structures associatives, peu recourent à des bénévoles ou à des stagiaires pour épauler la coordination cinéma.



Néanmoins ces premières grandes tendances demandent à être affinées car la situation des coordinations diffère en fonction du type de structure (cinéma seul ou association voire pôle régional) qui coordonne le dispositif du côté du partenaire culturel.

### A.3 Les cas où un établissement cinématographique coordonne le dispositif

Ne disposant que rarement de poste dédié, le temps qu'un cinéma consacre à la coordination du dispositif est faible puisque 58 % d'entre eux y consacrent moins d'1/4 de temps annuel.

Le conventionnement est rare : sur les 37 dispositifs qui relèvent d'une coordination cinéma assurée par un établissement cinématographique, aucun n'a de convention avec le conseil départemental.

Dans 8 cas, il existe une convention tripartite entre le conseil départemental, l'Éducation nationale et la coordination cinéma.

Les cinémas ne sont jamais bénéficiaires d'un financement du conseil départemental pour leur mission de coordination, sauf dans le cas des deux scènes nationales : l'Estive (à Foix, dans l'Ariège) et l'Espace Malraux (scène nationale de Chambéry<sup>1</sup>).

Notons également le cas particulier de Gros Plan qui gère le cinéma le Quai Duplex, à Quimper, mais coordonne aussi *École et cinéma* et *Passeurs d'images* et reçoit des financements du conseil départemental pour animer des formations pour *Collège au cinéma*.

1. L'Apollo, coordinateur du dispositif dans l'Indre est également une scène nationale mais le conseil départemental n'apporte aucun soutien financier au dispositif.

L'essentiel du financement de ces cinémas pour leur activité de coordination provient donc des DRAC dont le financement median oscille autour de 4000 € (voir les financements p.34), un montant qui ne permet aucunement de créer un poste dédié.

Dans la répartition des tâches avec l'éducation nationale, ils assurent donc essentiellement les missions de circulation des copies et de commande des films aux distributeurs mais beaucoup plus rarement les commandes et distribution des documents nationaux. Ils interviennent aussi très peu dans la mise en œuvre des formations, exception faite pour les coordinations des Alpes-de-Haute-Provence (Le Cinématographe à Château Arnoux), du Finistère (avec Gros Plan à Quimper) et de la Somme (Ciné Saint-Leu à Amiens) qui travaillent beaucoup en collaboration avec l'Éducation nationale.

Dans trois départements, la coordination cinéma est assurée par une entente de salles qu'on assimilera plutôt au cas des cinémas seuls dans la mesure où elles n'ont pas dans leurs statuts de missions d'éducation à l'image et ne bénéficient pas forcément de salariés mais sont un regroupement de salles sur des enjeux de programmation.

#### A.4 Les cas où une association coordonne le dispositif

Dans 45 départements, le dispositif est coordonné par une association :

Dans 18 départements, cette association est un réseau de salles départemental (ou, comme pour la Drôme, régional). Ces associations ont souvent, outre l'animation de leur réseau, des missions d'éducation à l'image, coordonnent parfois *École et cinéma*. Le cœur de leurs missions les incite naturellement à accompagner les salles dans la mise en œuvre et le respect du cahier des charges, par le biais de formations des équipes des salles, de conventionnement ou de mise en place de chartes.

Ainsi peut-on lire dans le bilan 2016-2017 du dispositif en Loire-Atlantique (réalisé par le Cinématographe à Nantes) :

*Les dispositifs d'éducation à l'image ont été généralement mis en place sur les territoires sans réelle information auprès des exploitants de cinéma, et tout particulièrement Collège au cinéma. La coordination soucieuse de donner une cohérence à ce dispositif et*

*de travailler avec l'ensemble des dispositifs sur le territoire s'intéresse particulièrement aux relations avec les salles. Dans ce sens les deux coordinations École et cinéma, Collège au cinéma s'associent pour organiser une réunion des exploitants au mois de juin.*

Dans 27 autres départements, il s'agit d'associations qui ne sont pas des réseaux de salles mais qui ont mis au cœur de leurs projets des actions d'éducation au cinéma. Certaines ont aussi des circuits itinérants comme L'Union départementale des associations d'animation du milieu rural de l'Allier, Du cinéma plein mon cartable dans les Landes, Ciné Musafiri à Mayotte, Réseau Écran Mobile de la Ligue de l'enseignement en Bourgogne-Franche Comté (pour la Haute-Saône), Ciné-Ligue Champagne-Ardenne pour l'Aube.

Certaines ont au cœur de leur action un festival, Rencontres à la campagne en Aveyron, Association Cinéfestival OI à la Réunion, Cinéma d'aujourd'hui à Belfort, Gindou Cinéma (Lot) ou Ciné-Jeune de l'Aisne.

On retrouve aussi le réseau de la Ligue de l'enseignement (avec les circuits itinérants précédemment cités) mais aussi en Moselle, dans le Lot-et-Garonne, en Haute-Savoie. L'UFFEJ Bretagne (Union française du film pour l'enfance et la jeunesse) coordonne le dispositif dans les Côtes-d'Armor. Certaines structures investissent d'autres champs que le cinéma : c'est le cas par exemple de Act'art en Seine-et-Marne.

#### A.5 Les structures associées

Pour 16 coordinateurs cinéma, la coordination est en fait partagée entre deux ou plusieurs partenaires culturels<sup>2</sup>.

Si l'isolement de certains cinémas est réel et se trouve dans certains cas renforcés par le manque d'interlocuteurs du côté de l'Éducation nationale, d'autres sont donc « appuyés » par des associations qui partagent les missions de coordination. Ces structures reçoivent donc à ce titre une partie des financements des Directions régionales des affaires culturelles liés à la coordination.

Ainsi, en Mayenne, si Cineville (à Laval) apparaît comme coordinateur cinéma pour la circulation des copies, Atmosphère 53 assure une grande partie des missions (notamment l'accompagnement pédagogique) en tant que structure associée et reçoit un financement dédié du conseil départemental et une partie du financement de la DRAC.

---

2. Ces structures qui viennent seconder l'interlocuteur cinéma ont été dénommées « structures associées » dans les fiches présentées en partie 02.



Un cas plus ou moins similaire se retrouve en Ardèche où le cinéma le Navire assure effectivement la coordination des copies mais où la Maison de l'Image, les États généraux du documentaire, et la MJC Annonay assurent également des missions qui relèvent de la coordination notamment en ce qui concerne l'accompagnement.

Dans le Maine-et-Loire, où le cinéma les 400 coups à Angers est le référent cinéma, l'association Cinéma Parlant intervient sur les formations.

Dans le Morbihan, c'est l'association Cinécran qui intervient sur la formation quand le cinéma Cinéville est sur la coordination salles.

En Côte-d'Or, à côté du coordinateur cinéma, l'Eldorado (à Dijon), la Ligue de l'enseignement gère la question des transports des classes.

Les associations régionales peuvent également assurer une ou plusieurs missions dévolues à la coordination cinéma, en complément de l'établissement cinématographique.

Ainsi, CINA (Cinéma Indépendants de Nouvelle-Aquitaine – anciennement Clap Poitou-Charente) est chargé d'assurer l'ensemble des prévisionnements pour le dispositif dans les départements de l'académie de Poitiers.

Enfin, comme pour les cinémas qui travaillent parfois avec une autre structure associée dans la coordination, certaines associations partagent aussi la mise en œuvre du dispositif avec une autre association.

C'est le cas dans l'Aude avec Cinem'Aude en coordinateur et Les Amis du Cinoch' en structure associée pour l'organisation du stage de formation, les ateliers avec les classes, l'organisation des pré-visionnements. En Guyane, l'association AVM (Atelier Vidéo Multimédia) est missionnée pour aider la coordination régionale dans la mise en œuvre du dispositif sur l'ouest guyanais.

Si ce type de coordination polyphonique permet de répartir les tâches afin d'alléger le travail de chacun, cela peut aussi amoindrir la lisibilité de l'opération, « éclater » la coordination, rendre le dialogue avec l'Éducation nationale plus complexe et empêcher une vision globale et partagée du dispositif.

Ainsi en Ile-et-Vilaine, l'opération est partagée entre plusieurs partenaires :

- Ciné-diffusion (Cesson-Sévigné), coordinateur pour les salles
- Clair-Obscur (Rennes) pour la formation des enseignants et les actions complémentaires (dans le cadre d'un marché public, et sans avoir de liens directs avec les enseignants)
- Cinéma 35 (Acigné), association qui n'a pas de rôle direct

mais qui, avec les salles de cinéma, organise la diffusion des films (également sans connaissance des établissements inscrits et donc sans possibilité de faire le lien avec les salles de cinéma à proximité des collèges).

La multiplicité des partenaires invite alors à repenser la coordination avec cette conclusion, formulée dans le compte rendu du comité technique du 11 janvier 2017 :

*Un positionnement unique de la coordination auprès d'un partenaire permettrait de centraliser l'organisation de Collège au cinéma, afin de préciser un interlocuteur unique pour l'opération.*

#### A.6 Les cas où un pôle régional d'éducation aux images coordonne le dispositif

On compte 9 départements où la coordination du dispositif est assumée par un pôle régional :

Pour l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados par Normandie Images. (Auparavant la Maison de l'Image Basse-Normandie pour le dispositif dans le Calvados et le Pôle Haute-Normandie pour l'Eure et la Seine-Maritime)

Pour le Cher, par Ciclic (situé à Château-Renault)

Pour le Doubs, par Centre Image (situé à Montbéliard)

Pour le Var et les Alpes-Maritimes, par l'Eclat (situé à Nice)

Pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin par Alsace cinémas (situé à Strasbourg).

Si les pôles se sont impliqués dans la coordination d'un dispositif départemental, c'est parfois faute d'autres structures capables d'assurer la coordination. Pour CICLIC, cela s'explique aussi par le fait que le pôle est en charge du circuit itinérant.

Le fait de coordonner le dispositif dans deux départements, comme pour l'Eure et la Seine-Maritime, engendre souvent une programmation commune, notamment pour réduire le coût des journées de formation. Dans l'Eure, notons aussi que la DSDEN n'est plus impliquée dans la coordination du dispositif.

C'est également un souci d'économie et de mutualisation qui a abouti à une programmation commune pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin où le dispositif est coordonné par Alsace cinémas, labellisé pôle en 2016. Dans ce cas cependant, chaque département est impliqué financièrement ce qui nécessite une réelle collaboration.

La localisation du pôle, tout comme l'histoire de la structure, a pu également en faire la coordination pertinente à l'échelon départemental :



La Maison de l'Image Basse Normandie, localisée à Caen pour le Calvados ou L'Eclat à Nice, voire l'Institut Jean Vigo qui gère le dispositif *Collège au cinéma* pour Perpignan quand Cinémaginaire s'occupe du reste des Pyrénées-Orientales.

## B – Les partenaires de l'Éducation nationale

S'il est relativement aisé d'identifier le coordinateur cinéma, l'identification d'un seul et même coordinateur Éducation nationale se révèle plus délicate dans la mesure où le suivi de *Collège au cinéma* ne relève pas d'une même personne mais de plusieurs, qui interviennent à des échelons différents, académique (Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle<sup>3</sup>), ou départemental (DSDEN), et dont le degré d'implication diffère d'un territoire à l'autre.

### B.1 Les conseillers cinéma à la DAAC

Les chargés de missions cinéma des DAAC sont souvent impliqués au niveau de la mise en place et du suivi des formations *Collège au cinéma* quand la mission de coordination à proprement parler se déroule, elle, à l'échelon départemental.

Les conseillers cinéma académiques n'ont pas toujours été cités dans les partenaires de l'Éducation nationale, sans que l'on puisse déterminer si cela témoigne d'une implication réellement moindre dans le dispositif ou si le répondant, notamment quand il s'agit du partenaire culturel, méconnaît la nature de l'intervention au niveau académique

Il existe plusieurs cas particuliers où c'est le chargé de mission cinéma académique qui, en l'absence d'intervention au niveau de la DSDEN, est l'interlocuteur Éducation nationale au niveau départemental.

C'est le cas de Paris en raison de la spécificité monodépartementale de l'académie.

Spécifique aussi le cas des départements et régions d'outre-mer (DROM) où le suivi du dispositif pour l'Éducation nationale relève de la DAAC (et parfois même directement suivi par le Délégué académique en Guadeloupe en l'absence de coordinateur cinéma)

Pour la Corse, le référent Éducation nationale pour le dos-

sier *Collège au cinéma* est également le DAAC adjoint. Particulière aussi la situation du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, où Alsace cinémas coordonne le dispositif pour les deux départements : c'est donc le chargé de mission cinéma académique qui est l'interlocuteur pour l'Éducation nationale vis-à-vis du pôle régional.

Dans d'autres départements, le chargé de mission cinéma académique pallie surtout l'absence de référent au niveau départemental : c'est le cas pour les départements de l'Académie de Nice, dans le Var et les Alpes de Hautes-Provence, mais aussi dans le Jura où aucun coordinateur départemental au niveau de la DSDEN n'a été nommé.

Enfin, dans la Vienne, c'est également le conseiller cinéma qui coordonne le dispositif : il assure ainsi la répartition des collèges dans les salles, la commande de documents au CNC, participe aux choix d'intervenants, assure la mise en place administrative et pédagogique de la formation. Tout en continuant à assurer ses fonctions de conseiller cinéma pour les 4 départements de l'académie et, à ce titre, à coordonner la formation pour le dispositif.

### B.2 Les partenaires de l'Éducation nationale au niveau départemental

À l'échelon départemental, plusieurs types de configurations existent aussi.

En grande majorité, c'est le chargé de mission action culturelle (ou coordinateur départemental EAC<sup>4</sup>) de la DSDEN qui assure la coordination pour l'Éducation nationale. Il est souvent cité seul (22 coordinations mentionnent ce seul interlocuteur à la DSDEN). Ce coordinateur a parfois le premier et le second degré dans ses missions (et certains ont aussi en charge le suivi d'*École et cinéma* comme par exemple dans le Val d'Oise et la Haute-Marne).

Dans la Meuse, c'est la conseillère pédagogique arts plastiques pour le premier degré qui coordonne le dispositif, en l'absence de référent pour le second degré.

16 coordinations citent comme seul interlocuteur le professeur relais.

5 coordinations citent comme interlocuteur à la DSDEN un référent administratif (division de l'organisation scolaire)

- Le Cantal
- La Haute-Loire

3. La Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC) met en œuvre la politique d'éducation artistique et culturelle. Elle a pour mission de promouvoir et de développer au sein des établissements scolaires les projets artistiques et culturels en partenariat avec les acteurs du monde culturel.

4. On retrouve au sein des différentes DSDEN plusieurs types de dénomination : coordinateur-trice action culturelle, coordinateur-trice départemental-e pour les arts et la culture, conseiller éducation artistique et culturelle.

- La Manche
- Le Doubs
- Le Puy-de-Dôme

Mais 28 coordinations citent 2 personnes référentes au niveau départemental : soit la conseillère éducation artistique et culturelle (EAC) et le professeur-relais, soit la conseillère EAC ou le professeur-relais et une personne chargée du suivi administratif.

### Le professeur-relais

#### Textes officiels

Les missions du professeur-relais sont définies dans le cadre de la circulaire n° 93-142 du 3 mars 1993 parue au B.O. n° 10 du 11 mars 1993 et du B0 n° 15 du 15 avril 2010.

Ils sont placés sous l'autorité du Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), qui fixe leurs missions, et évalue leur action, en liaison avec le coordonnateur académique DAAC et les corps d'inspection. Ils présentent et déclinent, de façon adaptée aux priorités nationales et académiques, l'offre culturelle que représentent les ressources et la structure et les initiatives partenaires qui y sont liées. Ils assurent un relais entre les établissements scolaires, la structure culturelle et les différents partenaires. Ils sont des observateurs privilégiés de la dynamique culturelle qui se développe dans leur territoire.

Cette mission de professeur coordonnateur à l'action culturelle doit rester compatible avec le service d'enseignement du professeur coordonnateur et le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne.

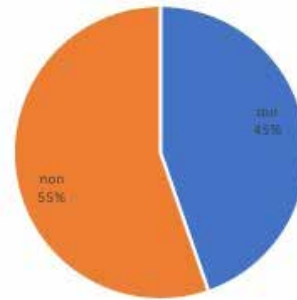
Ces missions donnent lieu à une formation pilotée par la DAAC et sont rémunérées depuis septembre 2015 en IMP (ou « Indemnités pour Mission Particulière », sur la base d'1 IMP = 1250 €), puisque les enseignants missionnés ne sont pas en face des élèves (décret 2015-475 du 27 avril 2015.)

Ils peuvent être rémunérés 1/4, 1/2, 1, 2 ou 3 IMP au maximum, selon le service demandé. Il est rappelé qu'un même enseignant ne peut cumuler plus de 3 IMP par année scolaire (au titre de l'académie et de son établissement). Quelques missions peuvent donner lieu à des décharges d'enseignement.

**Méthodologie :** N'ont pas été comptés comme enseignant-relais les chargés de mission cinéma au niveau académique ou les coordinateurs éducation artistique et culturelle au niveau départemental.

Ont donc été pris en compte les enseignants missionnés par la DAAC au niveau départemental, au sein d'un service éducatif ou d'une structure, ou encore coordonnateur de domaine, pour le dispositif *Collège au cinéma*.

Un professeur relais est-il missionné pour le suivi de collège au cinéma ?



**42 coordinations (sur 94) disposent d'un professeur relais soit 45 % des coordinations.**

Certaines académies ont mis en place des professeurs relais *Collège au cinéma* sur l'ensemble de leur territoire. C'est le cas des académies suivantes :

#### Académie avec des professeurs relais

- Bordeaux : D°40, D°33, D°47, D° 24, D° 64
- Créteil : D° 77, D°93, D° 94
- Dijon : D°21, D° 89, D° 71, D° 58
- Lyon : D°01, D°42, D°69
- Nantes : D°53, D°49, D°44, D°72
- Orléans-Tours: D°45, D°18, D°41, D°36, D°37, D°28
- Reims : D°52, D° 51, D° 10
- Rouen : D° 27, D°76
- Rennes : D°35, D° 56, D° 22, D° 29
- Lille : D°59

Dans certains départements, ces professeurs-relais sont affectés à l'opération *Collège au cinéma* auprès d'une structure (conformément à l'esprit de la circulaire). C'est le cas dans l'académie de Créteil où les professeurs relais sont missionnés auprès des associations coordinatrices du dispositif : Cinémas 93, Cinéma Public (Val-de-Marne),

Act art (Seine et Marne). Normandie Images bénéficie aussi d'un professeur-relais missionné par la DAAC de Rouen au sein de son service éducatif pour *Collège au cinéma* dans l'Eure et la Seine-Maritime.

Aix-Marseille ne dispose pas de professeurs-relais départementaux affectés au dispositif sauf dans le cas du Vaucluse pour la structure coordinatrice, Utopia.

### Les missions des professeurs relais

(Voir en annexe l'exemple de la fiche de poste avec les missions du professeur-relais du dispositif pour le Finistère)

En général, on retrouve au cœur des missions du professeur-relais l'accompagnement pédagogique des enseignants. Il est le garant de la qualité pédagogique des actions engagées. Il s'implique au niveau de la formation (il peut les animer ou participer à la réflexion sur les contenus), propose des interventions, met en place des ressources (rédaction de fiches complémentaires sur les films). Il s'implique dans les différents temps dédiés au dispositif (prévisionnements, réunion de sélection de la programmation, comité de pilotage). Il est l'interface pour l'Éducation nationale entre les partenaires copilotes de l'opération.

En fonction de la structuration du dispositif à l'échelle départementale (cinéma seul, ou structure associative), mais aussi de l'existence ou non d'autres acteurs de l'Éducation nationale impliqués dans le dispositif, ses missions peuvent également comprendre des aspects plus administratifs : suivi des inscriptions, diffusion des informations vers les établissements.

C'est lui qui est en charge du bilan annuel. S'il existe un blog académique, il peut contribuer à l'alimenter

### Temps consacré par le professeur relais

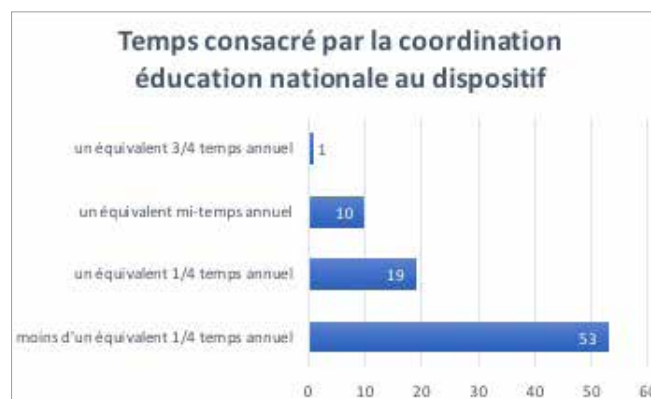
Les professeurs-relais ne disposent pas de décharge mais sont rémunérés en indemnités de mission particulière (IMP). En général, ils consacrent jusqu'à 5 h semaine de leur temps au dispositif. 17 coordinations ont un professeur relais qui y consacre moins de 2h semaine.

### Académies qui ne fonctionnent pas avec des professeurs relais pour *Collège au cinéma*

Aix Marseille : D°13 , D°04, D°05 , D°84  
 Amiens : D°02 , D°80  
 Besançon : D°25, D°39, D°70, D°90  
 Caen : D°50, D°61, D°14  
 Clermont-Ferrand : D°03, D°15, D°43, D°63  
 Corse  
 Dijon : D°21, D°89, D°71, D°58  
 Grenoble : D°73, D°74, D°07, D°38, D°26  
 Montpellier: D°11, D°48  
 Nancy-Metz : D°54, D°57, D°88, D°55  
 Nice : D°83, D°06  
 Paris  
 Poitiers : D°16, D°17, D°79, D°86  
 Strasbourg : D°67, D°06  
 Toulouse : D°09, D°12, D°46 , D°81  
 Versailles : D°78, D°91, D°92, D°95  
 Les DROM

Dans ces académies, c'est le conseiller éducation artistique et culturelle auprès du DASEN qui assure le suivi « pédagogique » du dispositif.

### B.3 Le temps consacré par la coordination Éducation nationale



graphique élaboré à partir de 83 réponses.

De manière générale, l'Éducation nationale consacre moins de temps au dispositif que le partenaire culturel, puisque le temps consacré à la coordination du dispositif est dans 87 % des cas inférieur ou équivalent à 1/4 temps annuel.

Seule 10 coordinations (12 %) déclarent y consacrer l'équivalent d'un mi-temps annuel.

Parmi celles-là, les départements de l'académie de Lyon

pour lesquels est compté le temps consacré par le chargé de mission de Réseau Canopé (environ 20h) investi sur le dispositif.

Le coordinateur du Calvados a une décharge qui équivaut à un mi-temps annuel pour ses missions sur le cinéma, parmi lesquelles *Collège au cinéma* est la plus importante. Or comme pour les coordinations cinéma, le temps que peut consacrer le coordinateur au dispositif contribue très largement au bon fonctionnement du dispositif :

*La remontée du dispositif s'est faite grâce à une réelle volonté politique et un partenariat très efficace, et la mise en œuvre de moyens humains suffisants, côté coordination cinéma et Éducation nationale. Le choix de maintenir un demi-temps enseignant à la coordination du dispositif est un marqueur fort.*<sup>5</sup>

Pour les autres coordinations qui déclarent y consacrer un mi-temps annuel, on trouve plusieurs départements où le suivi est assuré par deux personnes dont un professeur-relais.

À noter le référent DAAC de la Corse qui consacre l'équivalent d'un 3/4 temps au dispositif.

## C – La répartition des tâches entre la coordination Éducation nationale et la coordination cinéma

**Méthodologie :** Les questions relatives aux tâches de la coordination portaient sur :

- La circulation des copies
- La commande des films aux distributeurs
- L'envoi de la programmation au CNC
- L'examen des candidatures des nouvelles salles
- La commande des documents nationaux
- La distribution des documents nationaux
- La concertation avec le conseil départemental
- La communication avec les chefs d'établissements
- La communication avec les exploitants partenaires
- Les temps d'informations avec les salles
- Les temps d'informations avec les enseignants
- Les prévisionnements
- La présence à la CASEAC
- La formation en distanciel pour les enseignants
- Le stage de formation au PAF

- La présence aux rencontres régionales sur l'éducation artistique
- La présence aux rencontres nationales

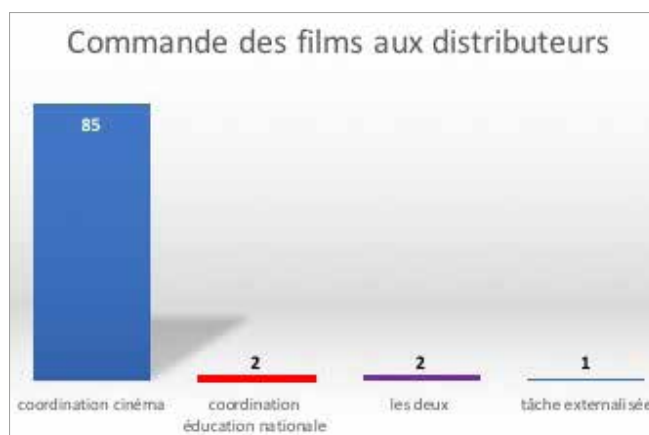
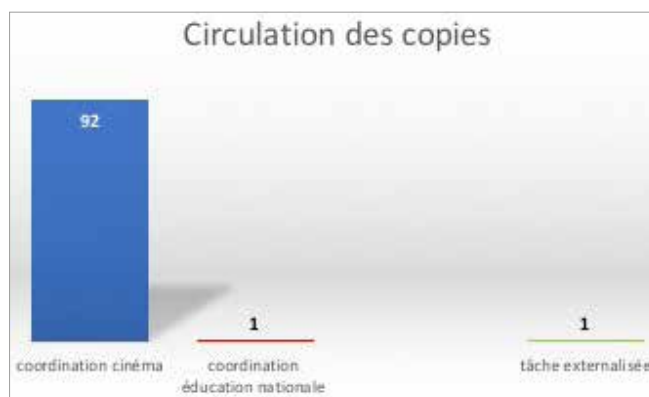
N'ont pas été posées de questions relatives à la gestion de l'inscription des classes ni aux actions spécifiques, souvent mises en place par les coordinations cinémas et posées dans une autre rubrique du questionnaire.

Le questionnaire n'a pas pris en compte non plus le fait que certaines tâches puissent être assumées par le chargé de mission d'un conseil départemental ce qui est le cas en Ardèche, dans les Hauts-de-Seine et le Nord qui ont donc fait part de cette lacune en commentaire (sur l'implication de ces collectivités, voir p.26).

### C.1 À chaque partenaire, des missions bien définies

Les graphiques ci-après sont classés dans l'ordre suivant :

- tâches où le partenaire cinéma est le plus impliqué
- tâches où le partenaire Éducation nationale est le plus impliqué
- tâches où les deux sont impliqués



5. Compte rendu du comité de pilotage du 6 octobre 2017.

### Temps d'information avec les salles participantes



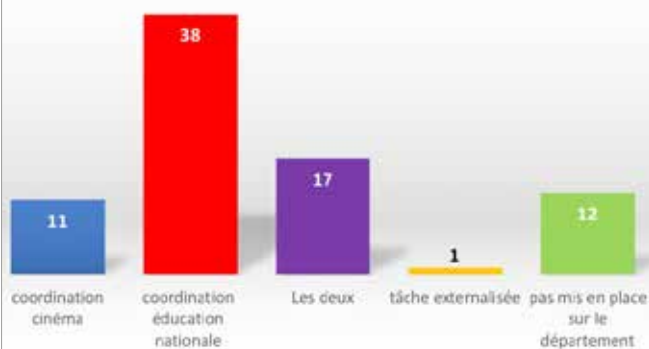
### Distribution des documents nationaux



### Présence aux rencontres régionales sur l'éducation artistique



### Temps d'information des enseignants



### Communication directe avec les exploitants



### Présence à la CASEAC



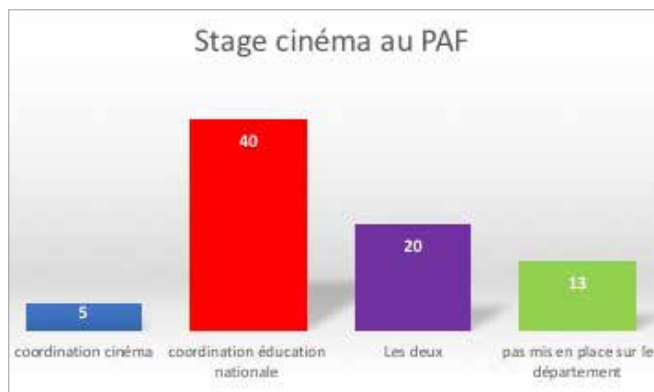
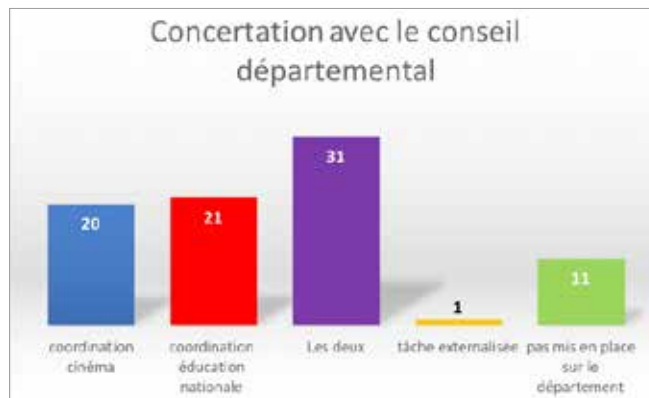
### Commande des documents nationaux



### Formation en distanciel pour les enseignants





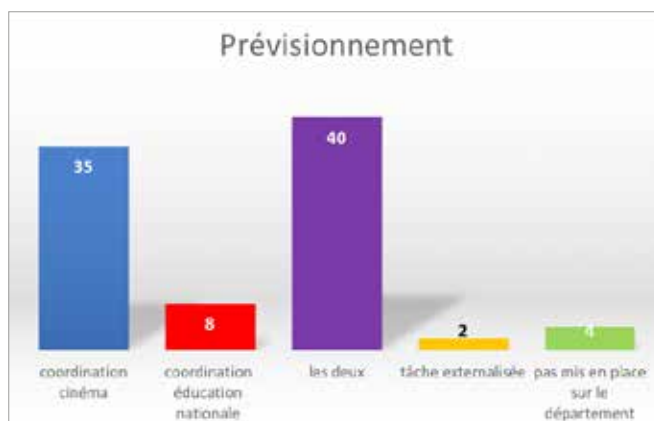


Sans surprise on retrouve le coordinateur cinéma très majoritairement impliqué dans :

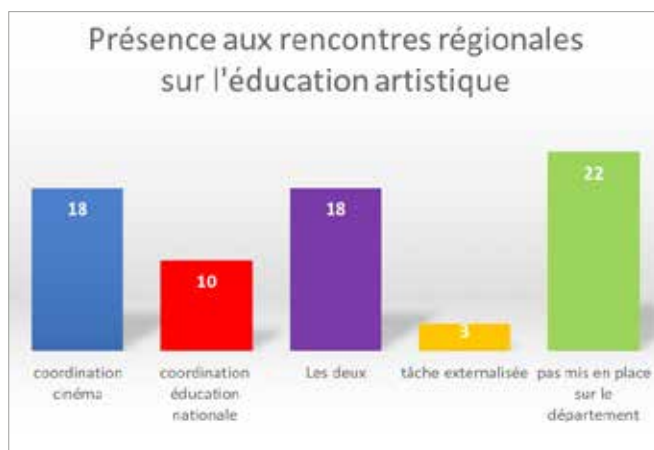
- La circulation des copies
- La commande des films au distributeurs
- La communication directe avec les exploitants partenaires
- L'envoi de la programmation au CNC
- L'examen de nouvelles salles
- Le temps d'information avec les salles participantes
- La communication directe avec les exploitants

Et l'Éducation nationale dans :

- La communication directe avec les chefs d'établissements
- Le temps d'information avec les enseignants
- La formation des enseignants (au PAF et en distanciel)



Certaines tâches ont été mentionnées comme externalisées notamment lorsque plusieurs structures culturelles sont impliquées sur le dispositif : ainsi en Mayenne, certaines tâches ont été indiquées dans cette catégorie car prises en charge par Atmosphère 53, structure associée à Cineville pour la coordination. Même situation dans les Côtes-d'Armor, où le cinéma Club 6 assure la circulation des copies, la commande des films aux distributeurs (tâches indiquées externalisée) aux côtés de l'UFFEJ.



Pour la commande et la distribution des documents nationaux, on retrouve à peu près autant de coordinations cinéma que de coordinateurs Éducation nationale qui effectuent cette mission. Une tâche que certaines coordinations cinéma, qui déclarent l'assumer seuls, estiment très chronophage.

La répartition des tâches est parfois détaillée dans la convention qui fixe le rôle de chacun. De manière générale, le principe à l'œuvre est bien celui de l'attribution d'une tâche spécifique à chaque partenaire, une répartition qui permet à des acteurs, dont on a vu le peu de temps qu'ils

ont à consacrer au dispositif, de le gérer au mieux :

*La collaboration des différents partenaires nous permet d'alléger au mieux la charge des préparatifs. La DSDEN gère les inscriptions et la préparation des ressources pédagogiques, le coordonnateur départemental et Cinéma Parlant organise les 6 journées de formation et les interventions, les 400 coups organise le routage des films et les projections avec les exploitants du département<sup>6</sup>.*

Peu de coordinations effectuent les mêmes tâches en binôme. Une des missions peut même devenir « domaine réservé » de l'un ou l'autre des partenaires. Dans le Calvados, où la coordination souligne une répartition « équilibrée et efficace », des séances de travail communes régulières permettent le bon fonctionnement du dispositif. Mais dans d'autres départements, la stricte répartition des tâches aboutit parfois à un réel manque d'information de l'une ou l'autre partie qui s'avère préjudiciable.

Ainsi une coordination cinéma regrette l'absence de transmission d'informations détaillée de la part de la DSDEN qui l'empêche de toucher les enseignants plus individuellement. Dans un autre département, un des partenaires se plaint de ne pas être autorisé à communiquer directement avec les chefs d'établissements ou les enseignants.

En Ille-et-Vilaine, cas déjà évoqué précédemment, les informations relatives aux enseignants inscrits ne sont pas non plus connus des différents partenaires culturels qui coordonnent le dispositif, un déficit d'information qui peut empêcher de développer le lien salles / collègues de proximité. Et pour l'ensemble de la région Bretagne, aucune coordination cinéma n'était associée pour participer à la définition d'un bilan académique avec les responsables Éducation nationale de *Collège au cinéma*<sup>7</sup>.

**Les tâches le plus souvent effectuées en binôme** concernent les prévisionnements, l'examen des nouvelles salles (sans doute dans le cadre du comité de pilotage et même si les coordinations cinéma restent plus impliquées que l'éducation nationale), la formation PAF (avec prédominance de l'Éducation nationale), la communication directe avec les chefs d'établissements (avec prédominance de l'Éducation nationale).

---

6. Bilan *Collège au cinéma* 2016-2017, Maine-et-Loire.

7. Compte rendu de réunion *Collège au cinéma* du 11 janvier 2017.

Sur ce point néanmoins, on recense quelques témoignages de coordinations cinéma qui regrettent que la communication directe avec les collègues soit réservée aux interlocuteurs de l'éducation nationale, ce qui semble constituer un frein à la bonne organisation du dispositif.

La concertation avec le conseil départemental, une mission plus politique, est majoritairement effectuée en binôme pour 31 coordinations.

*A contrario*, le fait d'être seul comme interlocuteur du conseil départemental donne un indice significatif sur la structuration et la nature de la coordination.

Afin d'affiner l'analyse, nous avons choisis de nous intéresser plus spécifiquement à ces coordinations qui se déclarent seul interlocuteur de la collectivité territoriale mais aussi

1 – aux départements où l'Éducation nationale assume des tâches habituellement majoritairement attribuées à la coordination cinéma ou bien effectuées en binôme (les prévisionnements, le temps d'information des salles, la communication directe avec les exploitants)

2 – aux départements où la coordination cinéma assume des tâches habituellement attribuées à la coordination Éducation nationale (la formation, les temps d'informations avec les enseignants, la communication directe avec les chefs d'établissements)

## C.2 Un investissement parfois supérieur de la coordination Éducation nationale dans le pilotage du dispositif

En croisant ces données avec celles qui concernent la présidence des comités de pilotage (voir aussi p.38) et la lecture de certains bilans, on constate que la coordination Éducation nationale peut apparaître comme le « pilote »<sup>8</sup> du dispositif dans certains départements :

- Les Alpes-de-Hautes-Provence

Le règlement du dispositif stipule d'ailleurs que « La conseillère EAC est responsable de l'organisation de *Collège au cinéma* et assure le suivi de l'opération en partenariat avec le Conseil départemental et le Cinématographe de Château-Arnoux :

---

8. Nous ne mentionnons que les départements où cela semble manifester : des précautions s'imposent en effet quant à l'apparente prédominance de l'Éducation nationale à la lecture de certains questionnaires dans la mesure où les questionnaires de ces départements ont justement en grande majorité été remplis par le référent Éducation nationale. Or, à l'occasion de questionnaires « doublons », renvoyés simultanément par le cinéma et l'Éducation nationale, nous avons eu l'occasion de constater qu'en l'absence de réelle concertation, l'implication de l'autre partie pouvait être minimisée.

- Mise en place des partenariats entre les collèges et les salles
- Mise en œuvre et suivi de la circulation des copies
- Distribution des documents pédagogiques
- Mise en œuvre d'action d'accompagnement et de formation en relation avec la DAAC
- Évaluation et bilan du dispositif ainsi que l'organisation d'un comité de pilotage.»
- La Charente-Maritime
- L'Ille-et-Vilaine, où le suivi de l'opération est réparti entre de nombreuses structures.
- Le Maine-et-Loire
- La Manche
- La Marne
- L'Oise
- La Saône-et-Loire
- Les Deux-Sèvres
- L'Yonne

Ce constat ne signifie pas qu'il n'existe pas de coordinateur cinéma mais que la coordination Éducation nationale prend en charge des missions qui sont ailleurs habituellement assurées par le partenaire culturel. On constate aussi, que dans beaucoup des départements cités ci-dessus, le coordinateur cinéma est une salle, qui dispose donc de peu de moyens humains et financiers pour assurer davantage de missions et ne peut que difficilement apparaître comme l'interlocuteur du conseil départemental.

### C.3 Un investissement parfois supérieur de la coordination cinéma dans le pilotage du dispositif

À l'inverse, on observe certains départements où les coordinations cinéma s'investissent davantage que le partenaire Éducation nationale sur certaines tâches.

Ce constat recouvre plusieurs réalités :

- un partenaire Éducation nationale moins mobilisé (soit qu'il y ait un *turn over* important du référent, soit que les partenaires de l'Éducation nationale ne parviennent pas à dégager un temps suffisant à consacrer à l'opération) Cela semble être le cas du Cantal et de la Haute-Saône.
- Soit une coordination cinéma très structurée car portée pas une association réseau de salles départemental ou régional, dotée financièrement voire missionnée dans le

cadre d'un marché public<sup>9</sup> pour la coordination du dispositif. Dans ces cas-là, l'association travaille certes en partenariat avec l'Éducation nationale mais apparaît comme le véritable pilote du dispositif.

Les départements suivants semblent relever de ce cas de figure :

- Les Bouches-du-Rhône, où le dispositif est mis en œuvre par l'association Cinémas du Sud, réseau de salles de cinéma Art et Essai en Provence-Alpes-Côte-d'Azur
  - Le Gers, où le dispositif est mis en place par Ciné 32, qui assure la coordination des salles du Gers et organise un festival.
  - Le Val-de-Marne, avec Cinéma Public, réseau de salles, titulaire du marché public pour la coordination du dispositif dans le département.
  - Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, où le dispositif est coordonné par Alsace cinémas, pôle régional d'éducation aux images.
  - La Corse du Sud.
  - La Drôme, où l'association Les Écrans (à Bourg-Les-Valence), réseau de salles de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse, coordonne le dispositif.
  - La Guyane où le dispositif est coordonné par l'association G-Cam (Guyane Cinéma Audiovisuel et Multimédia)
  - Le Doubs, où le dispositif est coordonné par Centre Image, pôle régional d'éducation aux images.
- Dans ces cas de figures, la coordination cinéma ou le conseil départemental préside souvent le comité de pilotage.

En Indre-et-Loire, c'est la coordination cinéma « Format Ciné » (à Tours) qui assure l'ensemble des missions du dispositif. La nature de cette association est particulière puisqu'il s'agit d'un regroupement d'enseignants. En Savoie, c'est aussi l'Espace Malraux, scène nationale qui semble coordonner complètement le dispositif.

### C.4 Les départements où les coordinations travaillent en binôme sur les mêmes tâches

Enfin, plusieurs départements où les coordinations travaillent plus particulièrement en binôme ont été identifiés. (Ont été écartés du traitement pour cette question les données relatives à la CASEAC (Commission Académique de Suivi des Enseignements et des Activités en Cinéma audiovisuel) et à la formation distancielle, souvent pas en

9. 4 dispositifs font l'objet d'un marché public : dans le Doubs, la Drôme, la Corse et le Val-de-Marne.



mise en place dans les départements).

Nous avons considéré les coordinations qui déclaraient effectuer au moins 4 tâches à deux. Il s'agit de :

- L'Aisne
- La Dordogne
- L'Hérault
- La Somme
- Le Vaucluse
- L'Essonne
- Le Val-d'Oise
- La Seine-Saint-Denis

## D – Les partenaires

### D.1 Réseau Canopé

Parmi les partenaires les plus souvent mentionnés par les coordinations, les Ateliers Canopé, cités par 26 coordinations.

Selon les départements, les Ateliers Canopé peuvent intervenir sur différents axes du dispositif : en tant que lieu ressource, pour l'acquisition et la mise à disposition de DVD, comme lieu de stockage des documents (mais parfois aussi Canopé est chargé de la commande et de la répartition entre les collèges), pour l'accueil de prévisionnements et de formations.

Canopé peut d'ailleurs participer très activement à la mise en place de la formation : dans l'académie du Rhône, un enseignant chargé de mission Canopé intervient pour les formations au niveau académique. Le temps consacré à *Collège au cinéma* est ainsi estimé à 20h/semaine.

En Haute-Loire, Canopé assure également les formations et l'accompagnement pédagogique<sup>10</sup>.

Dans le Maine-et-Loire, Canopé est investi dans la mise en place d'ateliers pour les enseignants.

Enfin, ce partenaire est invité et participe au comité de pilotage.

### D.2 Les pôles régionaux d'éducation aux images

Les pôles régionaux n'ont pas été systématiquement cités comme partenaires associés, sauf bien évidemment dans le cas où le pôle régional coordonne lui-même le dispositif pour un ou plusieurs départements (voir point A.6, p.16)

Ont été cités :

---

10. Dans ce département, c'est d'ailleurs Canopé qui a répondu au questionnaire.

- Les Yeux verts pour la Corrèze et la Creuse (à Brive-la-Gaillarde)
- Le Lux par la Drôme (coordinateur *École et cinéma* – à Valence)

Ils ont également été cités quand ils interviennent de manière assez opérationnelle sur le dispositif : Télécentre Bernon (pôle régional Champagne-Ardenne) par exemple qui met en place des interventions en classe pour le département de la Marne.

Les pôles jouent aussi un rôle en matière de formation, comme le prévoit la charte des missions des pôles.

Si la mission en matière de formation est plutôt envisagée comme une mise en cohérence des dispositifs existants, le pôle image la Jetée, en revanche, s'investit dans une démarche de formation directe des enseignants de *Collège au cinéma*, en partenariat avec le rectorat, pour les enseignants du dispositif de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

L'ACAP (à Amiens) propose des ateliers de pratique, notamment dans le département de l'Oise.

Certaines coordinations mentionnent le rôle du pôle en tant qu'organisateur des rencontres d'éducation à l'image ouvertes à tous les participants du dispositif (Languedoc Roussillon). L'ACAP ou L'ECLAT organisent aussi de telles réunions.

Normandie Images a organisé une première rencontre régionale en avril 2018 à l'échelle de la nouvelle région.

Une coordination regrette néanmoins qu'une réelle concertation territoriale ne soit pas assurée par le pôle et souligne le manque de liens entre les coordinations *Lycéens au cinéma* et *Collège au cinéma*.

Enfin les coordinations rappellent la présence des pôles au comité de pilotage.

### D.3 Les festivals

11 coordinations ont cité un festival comme partenaire associé, que ce festival soit organisé par la structure coordinatrice elle-même ou par une autre structure sur le territoire. Cela reste un chiffre relativement faible au regard de la richesse du territoire dans ce domaine.

### Les festivals partenaires cités par les coordinations comme partenaires associés

- Le Festival des 3 continents et le festival du cinéma espagnol à Nantes (pour le dispositif en Loire-Atlantique)
- Le festival Lumière à Lyon (pour le dispositif dans le Rhône)
- Le festival d'Annonay et de Lussas (pour le dispositif dans la Drôme)
- Le festival Entrevues (Belfort) (pour le dispositif sur le Territoire de Belfort)
- Le festival Passion cinéma à Ajaccio (pour le dispositif en Corse-du-sud)
- Le festival Ciné Junior et le Festival de Films de Femmes à Créteil (pour le dispositif dans le Val-de-Marne)
- Les rencontres de Prades (pour le dispositif dans les Pyrénées Atlantiques)
- La plupart des festivals de Seine-Saint-Denis (pour le dispositif en Seine-Saint-Denis)

On constate d'ailleurs qu'à la question : *Hors Collège au cinéma, Quelles sont les autres opérations d'envergure proposées aux collèges du département sur le cinéma ?*, 30 coordinations sur les 94 citent un ou plusieurs festivals de leur territoire, sans mentionner forcément l'existence d'un partenariat « officiel » avec le dispositif. Mais on retrouve pourtant certains de ces festivals mentionnés dans les parcours festivals proposés à des classes collèges. Le partenariat s'incarne alors dans la mise en place de « classes festivals » qui enrichissent le dispositif. (voir partie sur les actions complémentaires, p.64)

## 2 – L'implication des conseils départementaux

Partenaire privilégié du dispositif, principal financeur des transports et des entrées, l'implication des conseils départementaux varie d'un département à l'autre.

En charge de ce dossier transversal au sein de la collectivité, les directions de la culture, de l'éducation mais aussi des transports.

Si la tendance au sein de ces collectivités va plutôt dans le sens d'une moins grande spécialisation thématique des postes, certains départements et notamment ceux qui possèdent un fonds d'aide, ont un chargé de mission « cinéma, arts visuels ». Celui-ci est alors l'interlocuteur pour le dispositif.

### A – Des conseils départementaux investis dans la mise en œuvre du dispositif

La collectivité peut aller jusqu'à s'impliquer sur un plan très opérationnel.

C'est notamment le cas en Ardèche, dans le Nord et dans les Hauts-de-Seine où les chargés de mission assument de nombreuses missions de « coordination ».

Ainsi dans le Nord, le conseil départemental prend en charge de nombreuses missions : l'envoi de la programmation au CNC, la commande et la distribution des documents nationaux, la concertation avec les partenaires institutionnels, la présence à la CASEAC, la communication directe avec les chefs d'établissements sur le dispositif (inscriptions, difficultés, etc.) en lien avec l'Éducation nationale.

En Loire-Atlantique, le département co-organise avec la coordination cinéma et la coordination Éducation nationale les temps d'information à destination des enseignants. Par le biais d'une brochure départementale, c'est également le département qui envoie les informations aux établissements pour l'inscription au dispositif qui se fait par le biais d'une interface en ligne sur le site de la collectivité.

Dans l'Aude, un temps important est également consacré à la gestion du dispositif par le service culture (pour les inscriptions, la planification des projections et des prévisionnements, le suivi organisationnel et comptable), un temps évalué à 1/3 équivalent temps plein annuel.

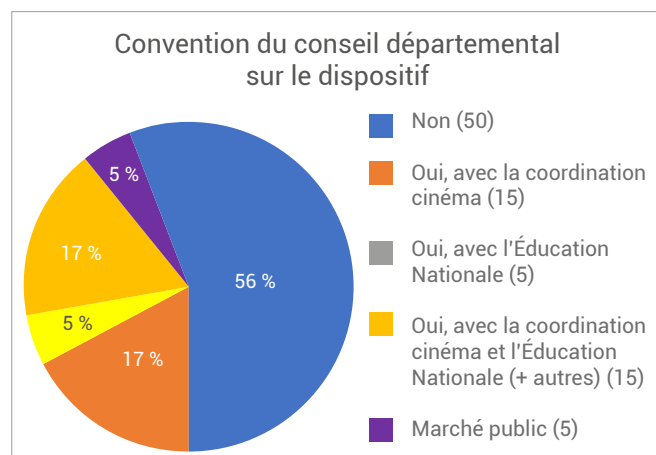
En tant que financeurs du dispositif, plusieurs départements sont étroitement associés au choix des classes participantes quand des critères limitatifs ont été mis en place, que ce choix s'effectue au sein du comité de

pilotage ou via d'autres instances. C'est le cas de 19 d'entre eux.

Enfin ils président parfois le comité de pilotage. (voir p.38)

## B – Politiques de contractualisation et modalités d'intervention

### B.1 Le conventionnement entre le conseil départemental et la coordination



Graphique établi à partir de 90 réponses. Les nombres entre parenthèses renvoient au nombre de départements concernés.

50 coordinations soit (57 %) n'ont aucune convention avec le conseil départemental (parmi lesquels sont comptabilisés évidemment les 16 départements qui ne s'impliquent pas financièrement).

Mais 40 coordinations sont liées à la collectivité par une convention (ou un marché public).

Le dispositif fait l'objet d'un marché public dans les 4 collectivités suivantes :

- Le Val-de-Marne
- Le Doubs
- La Drôme
- La Corse (ex Corse du Sud et Haute Corse)

Pour 15 coordinations, la convention est tripartite et pour 15 autres, il existe une convention entre la coordination cinéma et le conseil départemental. On ne trouve aucun conventionnement entre un cinéma seul et le conseil départemental, sauf en Nouvelle-Calédonie.

Il s'agit donc d'une convention entre une association coor-

dinatrice et la collectivité. Bien souvent, cette convention n'est pas spécifique à *Collège au cinéma* mais présente le projet général de l'association.

La DRAC peut être signataire de cette convention multipartite comme c'est le cas, par exemple, dans la Somme.

Ces conventions fixent les engagements de chacun des partenaires, précisent la répartition des tâches et notamment les engagements financiers du département et des autres partenaires.

Elles peuvent mentionner la composition du comité de pilotage, rappeler les modalités de mise en œuvre et certaines limites : la convention pour le dispositif dans la Somme rappelle ainsi la possibilité de ne pas inscrire les établissements qui ne satisfont pas au cahier des charges. Pour les départements ayant établi des critères de participation, la convention fixe parfois le plafonnement des inscrits.

Dans les conventions avec l'Éducation nationale signataire, il est parfois fait référence à la formation. Ainsi l'article 8 de la convention tripartite pour la Gironde expose à propos de la formation qu'*un effort particulièrement important est d'ores et déjà entrepris dans cette direction et sera poursuivi*.

On voit ici que la contractualisation permet de définir les axes prioritaires à développer.

Dans leurs réponses au questionnaire, plusieurs coordinations ou départements ont exprimé leur souhait de contractualisation qui selon les mots d'un des répondants permet *d'acter les pratiques* et de *formaliser la concertation*.

Ces conventions sont aussi l'occasion de rappeler pour les conseils départementaux l'articulation du dispositif avec les autres dispositifs d'éducation artistique et culturelle menés par la collectivité.

### B.2 Collège au cinéma, un dispositif intégré aux projets culturels départementaux

Dans certains départements, *Collège au cinéma* est intégré à un plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC<sup>11</sup>) qui fait l'objet d'une convention tripartite entre le département, la Direction des Services Départementaux

11. Nous n'avons pas trouvé de données récentes sur le nombre de départements ayant signé une convention EAC mais lors d'une intervention de Culture et Département à la tribune de la commission culture de l'Assemblée des départements de France le 15/07/2014, il été rappelé « plus de la moitié des Conseils généraux ont signé des conventions d'éducation artistique et culturelle ».

de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Ainsi, dans les Pyrénées-Orientales, le dispositif s'inscrit désormais pleinement dans le cadre du PDEAC qui permet une répartition géographique des projets dans le département. La démarche commune des actions inscrites dans ce plan permet « une cohérence et un traitement critérié des demandes des différents établissements. »

Le Conseil départemental consacre un budget de 126 000 € à ce PDEAC (en dehors du financement des transports).

L'inscription de *Collège au cinéma* dans ce PDEAC implique une limitation des inscrits pour pouvoir proposer des ateliers.

Le département de Saône-et-Loire, en lien avec l'Éducation nationale, a fait évoluer le dispositif (qui passe par un appel à projet auprès des collèges) pour pouvoir mettre en place le PEAC et proposer dans le cadre de *Collège au cinéma* des ateliers de réalisation et des rencontres avec des professionnels lors d'un forum annuel sur les métiers.

Lors du comité de pilotage du 27 janvier 2017, le Conseil départemental de la Haute-Loire déclarait vouloir engager une réflexion sur le dispositif pour accompagner son développement en l'intégrant dans la logique du PEAC et plus largement dans le schéma de l'éducation et des enseignements artistiques mis en œuvre par la collectivité et ses partenaires.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, *Collège au cinéma*, sans faire partie du PDEAC, est mentionné dans le projet éducatif départemental (avec d'autres actions qui, elles, relèvent de l'appel à projets)

Pour la Loire-Atlantique, un département parmi les premiers à expérimenter le dispositif en 1989, on peut lire dans le bilan 2016-2017 :

*La place de Collège au cinéma dans l'ensemble de la politique cinéma du Département est un facteur qui a permis de renforcer localement les objectifs du dispositif national et à la collectivité de développer une politique d'éducation artistique et culturelle.*

Désormais l'opération est très intégrée à la politique culturelle départementale et fait partie du plan « grandir avec la

culture ». Le département propose ainsi 14 ateliers encadrés par des professionnels qui abordent aussi bien l'analyse de films que la pratique des techniques cinématographiques. Pour compléter son dispositif, le département soutient également les actions à destination des scolaires développées dans le cadre des festivals des 3 Continents et du Cinéma Espagnol de Nantes et Zones portuaires à Saint-Nazaire.

Dans l'Hérault, *Collège au cinéma* est une des propositions du projet « chemins de la culture » qui comprend les dispositifs de sensibilisation (dont fait partie *Collège au cinéma*), les projets libres et les résidences d'artiste.

En Isère, *Collège au cinéma* est une des actions du « pass isérois du collégien citoyen » dans lequel chaque collège doit choisir 1 à 8 actions parmi celles proposées.

Dans la Somme la convention Éducation nationale/DRAC/ Conseil départemental/coordination cinéma précise :

*Le Conseil départemental veille à la cohérence de ce dispositif avec les autres dispositifs d'éducation artistique et culturelle menés par ailleurs par le Conseil général, en particulier à son articulation avec le PAC collégiens 80 dont des projets peuvent compléter et accompagner le dispositif Collège au cinéma.*

Dans le Tarn, le département a créé en 1990 le plan Ciné-Tarn, géré par l'association Média-Tarn, qui comprend entre autres *Collège au cinéma*

On note ainsi une tendance à « approche territoriale » du dispositif qui rejoint les observations faites par Françoise Enel dans son article sur le rôle et l'action des collectivités locales dans les politiques d'éducation artistique et culturelle<sup>12</sup> :

*On atteint aujourd'hui une nouvelle étape marquée par le repositionnement des acteurs, avec le passage d'une approche « territorialisée » de l'éducation artistique et culturelle (fortement impulsée par l'État dans le cadre de politiques contractuelles autour de dispositifs définis par l'administration centrale) à une approche « territoriale » (c'est-à-dire portée et largement financée par les acteurs locaux et cherchant à prendre en compte les spécificités socio-politiques des territoires) et par une volonté de rationalisation de l'offre d'éducation artistique et culturelle.*

12. Françoise Enel, « Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales », Cultures études 2011/2 (n°2), p.1-8.

### B.3 Des modalités d'interventions variées

En fonction du cadre dans lequel s'intègre l'opération au niveau départemental, les modalités d'intervention diffèrent d'une collectivité à l'autre. Ces modalités ne sont pas sans conséquences sur le financement du dispositif et le soutien manifesté par la collectivité au dispositif national.

*Collège au cinéma* peut constituer une proposition culturelle directe du département avec un financement fléché. L'enveloppe dédiée au dispositif peut par exemple être attribuée à la coordination dans le cadre d'une subvention (ou d'un marché public.) Les coordinations reçoivent une subvention de fonctionnement ou sont titulaires d'un marché et prennent en charge tout ou partie des coûts du dispositif.

Le financement des transports ou/et des entrées peut également être attribué directement aux collèges (via une demande d'aide spécifique sur le dispositif) ou sur factures ou bien aux salles de cinéma pour le remboursement des entrées.

Mais certaines collectivités mettent en place un système d'appels à projets pour les collèges dans lequel *Collège au cinéma* peut faire l'objet d'un financement *au même titre que d'autres projets*.

Cet appel à projet peut se faire avec une enveloppe globale prédéfinie pour chaque collège. *Collège au cinéma* s'inscrit alors dans une démarche volontariste du collège de privilégier cette action plutôt qu'une autre. C'est le cas dans la Manche où le financement de *Collège au cinéma* peut se faire via un appel à projet culture qui s'appuie sur les piliers de l'éducation artistique et culturelle. Le soutien financier est pondéré et basé sur des critères d'évaluation de la qualité du projet (respect de l'objectif, partenariat avec les acteurs locaux, qualité du plan d'action et démarche d'amélioration progressive et continue).

Dans ce cas, *Collège au cinéma* relève plus d'une initiative des établissements que de la collectivité, qui soutient « également » les différents projets si les critères sont réunis. Le principe des enveloppes globales attribuées aux collèges va dans le même sens : ainsi dans le Maine-et-Loire une subvention est attribuée à chaque collège qui la répartit librement sur les différents projets qu'il souhaite réaliser. Les projets doivent s'articuler autour d'au moins trois des huit thématiques correspondant aux domaines privilégiés par le département (sans que *Collège au cinéma* ne soit spécifiquement cité (mais plus généralement la sensibilisation artistique, culturelle)

En Saône-et-Loire, le conseil départemental a fait le choix en 2009 de proposer un dispositif d'aide unique pour les projets développés en faveur des collégiens, en lien avec le projet d'établissement quel que soit le domaine : culture, sport, environnement, sciences, langue. La billetterie de *Collège au cinéma* peut être prise en charge dans ce cadre.

Dans le Morbihan, pas de financements directs des transports et de la billetterie mais un dispositif, « Remue-méninge », qui finance les projets éducatifs des collèges et dans lequel *Collège au cinéma* peut être intégré. En réalité, très peu d'établissements reçoivent des financements pour *Collège au cinéma* dans ce cadre.

Différents dans le principe sont les appels à projets où *Collège au cinéma* est explicitement cité parmi les actions qui font l'objet d'un soutien :

C'est le cas du « Pass isérois du collégien citoyen », déjà mentionné dans cette étude : *Collège au cinéma* y figure comme l'une des actions pour lequel un établissement peut être financé. L'inscription du dispositif dans le cadre plus global du Pass implique que les enseignants doivent fournir plus d'informations sur le projet d'ensemble dans lequel s'intègre les visionnages de films. Mais le lien avec le pass isérois n'est pas toujours fait par les établissements qui oublient de faire une demande de financement auprès du département.

En Ardèche, *Collège au cinéma* fait partie des 4 actions du dispositif « collège en culture » (Ateliers cultures – Tënk au collège – Sorties patrimoines) pour lesquels les collèges peuvent demander une subvention. Dans ce cas, l'autonomie de l'établissement dans la construction de son projet culturel est donc circonscrite à ces 4 actions.

Le département prend en charge 100 % du coût des transports et 6,50 € pour les entrées par élève.

Le dossier de demande d'aide est commun à l'ensemble des « orientations » définies par le conseil départemental (« collège en santé », « collège en avenir » etc). L'instruction de l'ensemble des dossiers est réalisée de concert avec la DRAC et la DSDEN.

*A contrario*, dans d'autres départements, *Collège au cinéma* ne semble pas associé aux dispositifs départementaux : exemple sur le territoire de Belfort où le dispositif d'aide « Culture collèges », axé sur la pratique artistique et le processus créatif n'est aucunement lié à *Collège au cinéma*. Une logique « concurrentielle » peut alors se mettre en place et certains chefs d'établissements privilégient le dispositif départemental.

## Le cas des départements non impliqués dans l'opération

Enfin, il faut évoquer le cas des départements où la collectivité n'est pas impliquée mais dans lequel le dispositif existe voire « survit » malgré tout grâce au volontarisme des coordinations.

### Des conseils départementaux non impliqués financièrement

L'Allier (D°03)  
Le Cantal (D°15)  
La Haute Saône (D°70)  
Le Cher (D°18)  
L'Eure-et-Loir (D°28)  
L'Indre (D°36)  
Le Loir-et-Cher (D°41)  
L'Aube (D°10)  
L'Oise (D°60)  
Les Yvelines (D°78)  
l'Eure (D°27)  
La Seine Maritime (D°76)  
L'Aveyron (D°12)  
Le Lot (D°46)  
Le Var (D°83)  
Le Vaucluse (D°84)

L'observation de ces départements montre des dispositifs parfois fragilisés.

La coordination du Cantal témoigne ne s'être jamais remise du désengagement du conseil départemental et avoue devoir faire preuve de souplesse pour continuer à avoir des classes volontaires et accepter même celles qui viennent pour deux films.

Dans l'Eure, les formations ont dû être mutualisées avec la Seine-Maritime.

Dans l'Oise, on a assisté à une chute des inscrits suite au désengagement de la collectivité.

Dans les Yvelines, seul le bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines participe à l'opération.

Dans le Var, on note un manque d'évaluation du dispositif, la substitution d'un circuit à une salle fixe là encore pour « raisons économiques ».

La coordinatrice pour la Haute-Saône (au sein du réseau

Écran Mobiles) est contrainte de réduire son implication sur le dispositif faute de financement dédié.

La question des financements détermine en effet aussi bien les aspects quantitatifs du dispositif (et notamment son développement territorial via la prise en charge des transports et billetterie) que sa qualification via le soutien aux coordinations.

## 3 – Les financements

### A – Les financements des conseils départementaux

**Méthodologie :** La diversité des modalités d'intervention des conseils départementaux a complexifié le recueil des informations relatives aux financements du dispositif.

Peu de coordinations ont été en mesure de nous apporter des informations fiables sur les apports des conseils départementaux, notamment en matière de transport et de billetterie.

De manière générale, les coordinations ne sont pas toujours au fait du budget du dispositif. A la question « Avez-vous une vision globale de l'ensemble des coûts du dispositif sur votre département (tous partenaires confondus) ? » 61 % répondent par la négative.

Une réponse d'autant plus compréhensible que l'ensemble des financements ne transite pas systématiquement par la coordination.

Les données du questionnaire ont donc dû faire l'objet de précisions de la part des partenaires ou être complétées grâce aux données du bilan CNC ainsi que par les éléments fournis directement par les collectivités.

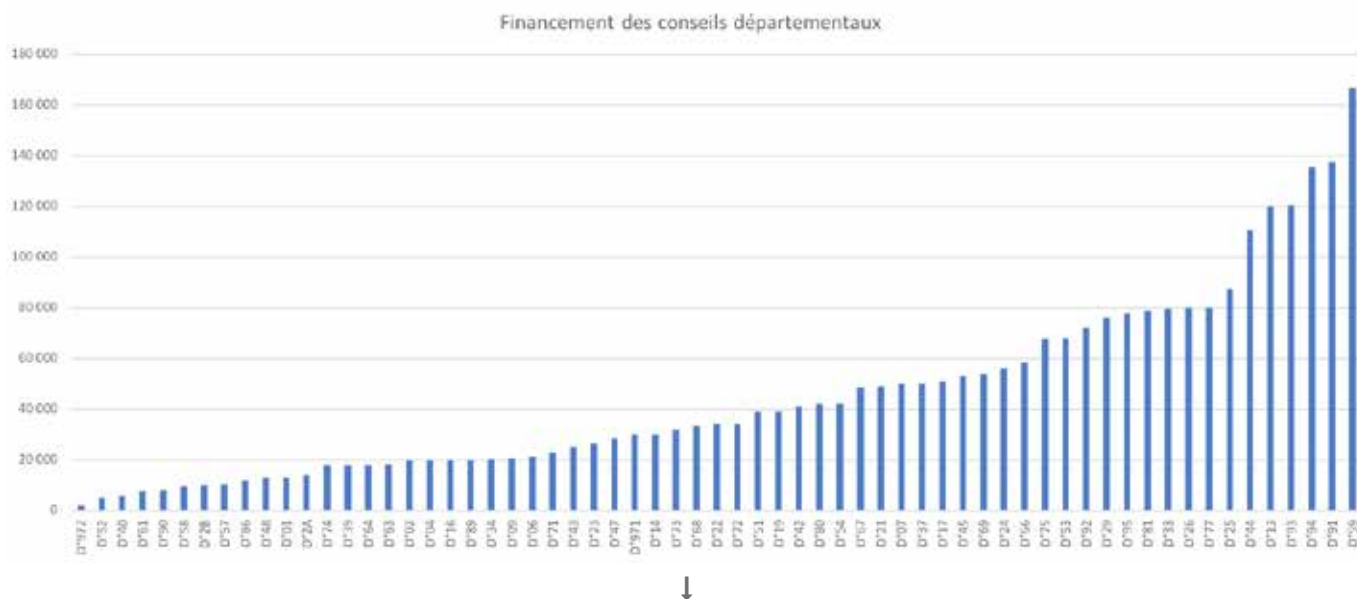
Certaines sommes concernant la billetterie ou les transports ont été estimées par les acteurs eux-mêmes.

Plusieurs conseils départementaux qui procèdent par appel à projets ou enveloppe globale par collège n'ont pas pu extraire les financements consacrés au seul dispositif.

Les données concernent plutôt l'année 2016-2017 mais certains ont aussi fourni des données de l'année 2015-2016 qui leur semblaient plus précises (pour les transports et la billetterie par exemple). Les chiffres et les données sont donc à considérer avec précaution et là encore, il ne s'agissait ni d'une évaluation chiffrée de 2016-2017 ni d'aboutir à un montant global exact mais plutôt de révéler des échelles, des tendances et des ventilations.



## A.1 Généralités



Pour le dispositif à Paris, les financements viennent de la ville de Paris. Pour la Vienne, sont comptabilisés en plus des financements du conseil départemental, les financements de la ville de Poitiers, idem pour le chiffre du Rhône qui comprend les financements de la Métropole de Lyon.

Au total, nous disposons du montant global pour 63 départements (sur 78 qui s'impliquent financièrement).

Les financements alloués par les conseils départementaux pour le dispositif vont de 2000 € à 166 000 €.

Les écarts sont importants et le budget consacré au dispositif dépend aussi de nombreux facteurs que nous ne sommes pas en mesure d'analyser ici (nombre d'habitants, richesse fiscale, poids des dépenses obligatoires, priorités des politiques publiques etc.)

Si la moyenne est d'environ 44 000 €, on observe une médiane à 34 000 € (avec la moitié des départements qui ont donc des financements inférieurs à 34 000 € et l'autre moitié supérieure à ce montant). Cet écart de la médiane avec la moyenne s'explique par le fait qu'un petit nombre de coordinations perçoit des financements beaucoup plus élevés que les autres.

6 départements consacrent plus de 100 000 € au dispositif. Le Nord, L'Essonne, le Val-de-Marne, la Seine Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône et la Loire-Atlantique.

Dans cinq de ces départements, le nombre de classes inscrites est d'ailleurs très important (995 dans le Nord, 433 en Essonne, 360 en Seine-Saint-Denis, 511 dans les Bouches du Rhône, 406 en Loire-Atlantique).

Plus atypique le cas du Val-de-Marne avec 57 classes participantes mais un projet volontariste axé sur un accompagnement systématique de toutes les classes participantes, un parcours de 5 films obligatoires dont deux dans les festivals partenaires avec interventions de réalisateurs, mais aussi une formation qui comprend outre les interventions systématiques de professionnels à la suite des prévisionnements, une formation mélangeant théorie et pratique de 3 jours entiers pour les enseignants inscrits.

On retrouve en Loire-Atlantique et en Seine-Saint-Denis un volet qualitatif conséquent qui explique aussi la hauteur des financements.

Si l'on rapporte le nombre de classes inscrites aux financements attribués par les départements avec la précaution que ce type de mise en rapport requiert<sup>13</sup>, certains dispositifs semblent recevoir très peu de financements au regard du nombre de classes inscrites. On peut citer, de manière plus significative les départements suivants :

La Martinique (D°972), la Vienne (D°86), la Haute-Marne (D°52), les Landes (D°40), la Haute-Savoie (D°74), le Puy de Dôme (D°63), l'Orne (D°61), la Charente (D°16), la Moselle (D°57).

13. Le critère du nombre de classes ne saurait être le seul pour évaluer le besoin en financements du dispositif à l'échelle territoriale. Il faudrait également tenir compte des besoins en transports scolaires, des collèges en REP, des actions complémentaires etc. Par ailleurs, nous n'évaluons ici que les financements de la collectivité locale que viennent compléter les financements des autres partenaires.

D'autres ont un financement/classes qui est au-dessus de la moyenne. On a déjà parlé du Val-de-Marne mais on pourrait citer aussi les départements suivants :

L'Essonne (D°91), Le Tarn (D°81), la Seine-Saint-Denis (D°93), la Mayenne (D°53), La Haute-Corse(D°2A) et Corse-du-Sud (D°2B), la Saône-et-Loire (D°71), la Seine-et-Marne (D°77), le Doubs (D°25), la Côte-d'Oor (D°21), les Pyrénées-Orientales (D°66), le Val-de-Marne (D°94), l'Hérault (D°34), les Côtes d'Armor (D°22), la Loire-Atlantique (D°44), la Corrèze (D°19), la Somme (D°80), La Dordogne (D°24), la Creuse (D°23).

On retrouve là beaucoup de départements où la coordination cinéma reçoit des financements (voir reçoit l'ensemble des sommes dans le cadre d'une subvention de fonctionnement ou d'un marché), et des départements qui mettent en avant le volet qualitatif du dispositif ou qui prennent en charge la totalité des entrées et des transports.

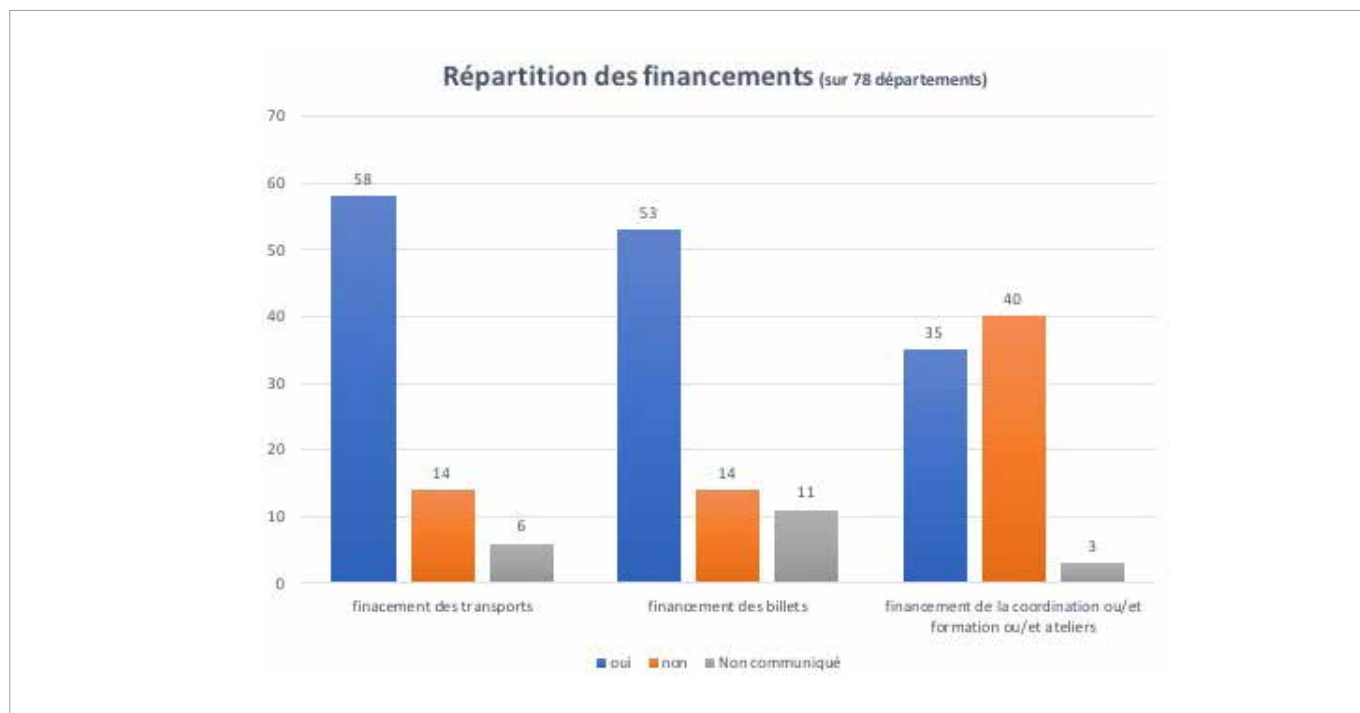
## A.2 La répartition des financements

### La prise en charge des transports

Les conseils départementaux continuent de s'investir majoritairement sur la question des transports<sup>14</sup> puisque 58 départements (sur les 78 impliqués) prennent en charge tout ou une partie des transports.

Le niveau de financement et les modalités de prises en charge sont extrêmement variables d'un département à un autre :

Le conseil départemental peut prendre en charge la moitié du montant du coût des transports des établissements qui en ont besoin, la totalité ou moduler en fonction du type d'établissement (aller jusqu'à 3/4 de prise en charge pour les collèges ruraux comme dans la Marne où le conseil départemental souhaite toucher les élèves éloignés des centres). Dans les DROM, la question des transports



14. Une de leurs compétences obligatoires jusqu'à la loi NOTRe qui transfère les transports scolaires aux régions.



pour accéder à un parc de salles très restreint revêt une importance primordiale.

Pour certaines collectivités, le transport reste la ligne budgétaire la plus importante<sup>15</sup> des différents financements alloués pour le dispositif : dans la Creuse, dans le Finistère, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques.

D'autres départements ont choisi d'établir un forfait : 120 € par déplacement dans les Bouches-du-Rhône. La Moselle applique elle aussi un système de forfait transport pour les établissements inscrits et qui en font la demande (via une demande de subvention). Outre le fait que tous les établissements qui en ont besoin n'en font pas la demande, le système de forfait peut aussi défavoriser les établissements les plus éloignés.

La prise en charge se fait généralement pour les établissements qui n'ont pas de cinémas dans leur commune. Mais dans certaines communautés urbaines cette règle peut aussi défavoriser des établissements ou des cinémas excentrés. Ainsi dans le Calvados, un cinéma exprimait sa crainte de voir certains collègues de sa commune ne pas pouvoir se rendre dans sa salle faute de transport<sup>16</sup>.

Certains conseils départementaux financent les transports en fonction des besoins des classes inscrites (comme dans l'Aude par exemple) mais les contraintes budgétaires qui pèsent sur les départements conduisent nombre d'entre eux à fonctionner en enveloppe fermée (voir p.36). Et en Dordogne, par exemple, quand il y a un dépassement d'effectifs prévus, l'établissement s'acquitte du prix des places par ses propres moyens.

14 conseils départementaux ne financent pas, ou plus, les transports :

- Alpes de Haute-Provence (D°04)
- Jura (D°39)
- Morbihan (D°56)
- Nièvre (D°58)
- Bas-Rhin (D°67)
- Haut-Rhin (D°68)
- Rhône (D°69)
- Saône-et-Loire (D°71)
- Haute-Savoie (D°74)
- Paris (D°75)
- Haut-de-Seine (D°92)
- Val-d'Oise (D°95)

15. La liste n'est pas exhaustive. Il n'a pas été possible d'obtenir pour l'ensemble des départements la ventilation du montant global. Nous citons donc des départements pour lesquels ces chiffres ont été portés à notre connaissance.

16. Compte rendu du comité de pilotage du Calvados, 6/10/2017.

- Guyane (D°973)
- Mayotte (D°976)

### La prise en charge des entrées

53 départements participent au financement des entrées. La billetterie est également prise en charge selon des niveaux et des modalités propres à chaque département : cela peut aller de 0,50 € par billet, à la totalité des entrées. Même s'il peut constituer un poste qui pèse dans le financement général, ce poste est selon les informations que nous avons pu récolter loin d'être systématiquement pris en charge dans sa totalité. Et d'autres ont choisi de ne pas financer ce poste.

#### Départements qui ne participent pas à la prise en charge des entrées :

- Gers (D°32)
- L'Hérault (D°34)
- Le Jura (D°39)
- Les Landes (D°40)
- La Haute-Marne (D°52)
- La Nièvre (D°58)
- Les Pyrénées-Atlantiques (D°64)
- La Sarthe (D°72)
- La Savoie (D°73)
- La Vienne (D°86)
- La Seine-Saint-Denis (D°93)
- La Guadeloupe (D° 971)
- La Guyane (D°973)

### Les financements pour la coordination ou pour les ateliers et la formation

Nous avons regroupé dans une même catégorie les financements que le conseil départemental alloue à la coordination (que ce soit pour ses missions de coordinations ou/et la mise en place d'ateliers, la formation) et ceux qu'il attribue pour la mise en place d'ateliers et d'interventions (auquel cas ces financements peuvent aussi être directement octroyés aux collègues dans le cadre d'appels à projets).

36 conseils départementaux financent la coordination, des ateliers ou des actions de formation.

Ce qui, même si on constate de réels écarts en termes de montants alloués, témoigne d'un vrai volontarisme sur le dispositif.

### Certains conseils départementaux participent au financement des trois volets : entrées, transports et coordination et/ou ateliers/interventions

- Hautes-Alpes (D°05)
- Alpes-Maritimes (D°06)
- Aude (D°11)
- Calvados (D°14)
- Côtes-d'Armor (D°22)
- Creuse (D°23)
- Doubs (D°25)
- Drôme (D°26)
- Finistère (D°29)
- Corse-du-Sud (D°2A)
- Haute-Corse (D°2B)
- Ille-et-Vilaine (D°35)
- Isère (D°38)
- Loire (D°42)
- Loire-Atlantique(D° 4)
- Loiret (D°45)
- Lot-et-Garonne (D°47)
- Mayenne (D°53)
- Orne (D°61)
- Pyrénées Orientales (D°66)
- Seine-et-Marne (D°77)
- Tarn (D°81)
- Essonne (D°91)
- Val-de-Marne (D°94)

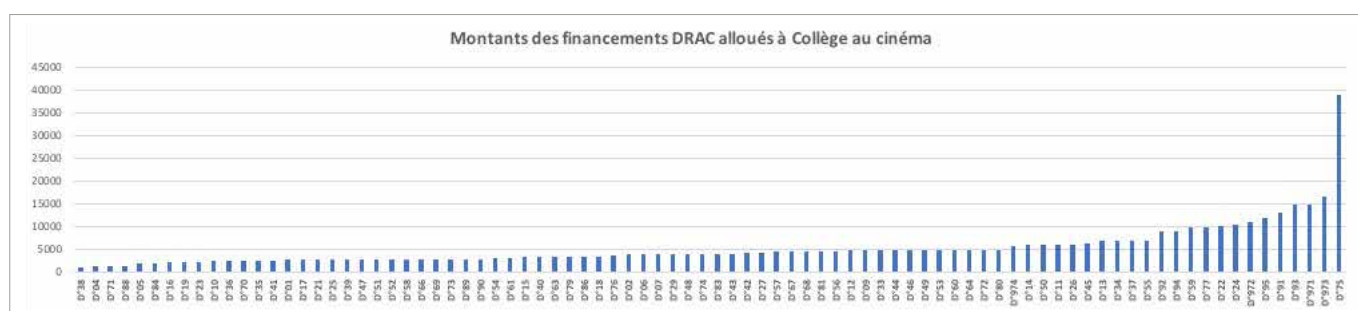
Plus rares, certains départements allouent enfin un financement pour la seule coordination et ne participent ni au transport ni aux entrées. Il s'agit souvent de subvention de fonctionnement à une structure (comme c'est le cas dans le Jura, le Morbihan, la Savoie). Dans la Nièvre, le conseil départemental finance seulement la mise en place d'ateliers. À Paris, la proximité des salles et des établissements scolaires ne nécessite pas la prise en charge de transports.

### B – Les apports financiers de l'Éducation nationale

Si nous avons pu évaluer les financements des conseils départementaux, très peu de données nous ont été fournies sur les apports de l'Éducation nationale, notamment sur le budget des formations ou bien le montant des Indemnités de mission particulière (IMP) des professeurs-relais.

Peu de coordinations ont tenté ce travail d'évaluation : on peut néanmoins citer Normandie Images (ex Maison de l'Image pour le Calvados, qui dans son comité de pilotage du 6 octobre 2017, tente une estimation financière du dispositif pour tous les partenaires (y compris l'apport propre des collèges, du rectorat et de la DSDEN) et pour l'ensemble des coûts (y compris le remboursement des frais des enseignants participant à la formation).

### C – Les financements des DRAC



**Méthodologie :** L'évaluation porte sur 86 départements. Les chiffres donnés concernent généralement le dispositif pour 2016-2017, parfois 2017-2018 (sachant que les subventions sont accordées en année civile). N'a pas été comptabilisée la Corse (en raison de son administration territoriale spécifique). Ne nous ont pas été communiqués les montants accordés pour le dispositif dans les Yvelines, et dans l'Allier.

Certaines coordinations reçoivent un montant attribué pour

la coordination de l'ensemble des dispositifs : dans ce cas, les coordinations ont elles-mêmes « fléché » et déterminé une quote-part pour *Collège au cinéma*. En Eure-et-Loire, la coordination n'a pas réparti les financements, le chiffre donné n'a donc pas été comptabilisé.

Dans le Gers, Ciné 32 reçoit une subvention globale pour l'ensemble de ses missions en milieu scolaire et ne nous a pas communiqué de montant dédié à *Collège au cinéma*.

Le financement global pour le dispositif est évalué à 466 000 € (hors montants non communiqués). Les sommes attribuées sont fléchées sur la coordination ou sur la mise en place d'ateliers ou de formation.

On peut constater là encore un réel écart puisque les financements vont de 1 000 € à 39 000 €. La moyenne est de 5 418 € quand le montant médian se situe plutôt autour de 4 000 €.

## D – Les financements complémentaires du CNC

Le CNC attribue un financement complémentaire que les coordinations ont mentionné mais pas toujours dans la mesure où cette dotation n'est pas systématiquement re-conductible d'une année à l'autre.

Par ailleurs, certaines coordinations l'ont peut-être intégré à la subvention DRAC.

## E – Autres partenaires financiers

Deux coordinations ont cité l'apport de la ville ou de la métropole :

La métropole de Lyon qui prend en charge le financement des entrées pour les collèges relevant de sa compétence, c'est le cas également de la ville de Poitiers.

Certaines coordinations ont également mentionné l'apport de la région pour une partie du salaire de la coordinatrice, financé dans le cadre d'un emploi aidé.

## F – Contraintes budgétaires, arbitrages et limitation des inscrits

40 coordinations (soit 45 %) déclarent avoir dû procéder à des arbitrages par manque de moyens financiers ou humains.

Les commentaires libres évoquent ainsi différents aspects qui ont fait l'objet d'arbitrage ou bien qui souffrent d'une forte contrainte budgétaire :

Les actions complémentaires, comme les interventions en classes, les ateliers, la mise à disposition de ressources (pour l'Ain, le Jura, la Loire, la Loire-Atlantique, le Lot et Garonne, la Moselle, les Pyrénées-Orientales, le Tarn, la Guyane).

Le volet formation et prévisionnement : plusieurs coordinations évoquent le nombre limité de places de stagiaires

dans le cadre des formations au PAF. Dans l'Ain, la formation est limitée à un enseignant par trimestre (par film) et par établissement. Ou encore la réduction du nombre d'enseignants libérés pour les prévisionnements.

Pour des raisons budgétaires, dans l'Eure et la Seine-Maritime, les formations ont donc été mutualisées.

## La diminution de la prise en charge des billets

On a vu précédemment que c'est un des volets qui est loin d'être systématiquement financé dans sa totalité et pour lequel la collectivité fixe aisément des critères restrictifs dans des contextes budgétaires restreints.

En 2015, le conseil départemental du Calvados a ainsi limité la prise en charge à un maximum d'un niveau entier de classes par collège et par trimestre (la prise en charge est restée à 0,80 € par élèves et par séance).

Certains ont abandonné totalement la prise en charge de la billetterie : ainsi à partir de janvier 2017, le Conseil départemental de la Haute-Marne ne finançait plus que les transports. C'est le cas également de l'Oise qui, auparavant finançait la moitié des entrées, avec pour conséquence une réelle chute des inscrits.

La réduction de la prise en charge des entrées peut constituer un arbitrage pour permettre, en cas de restriction budgétaire, de garder intacts les aspects les plus qualitatifs du dispositif. C'est le choix qu'a fait par exemple l'Ardèche en réduisant sa prise en charge de 1 € sur les billets mais en continuant à soutenir le dispositif.

## La diminution de la prise en charge des transports

En même temps que la billetterie, le Conseil départemental du Calvados a également fixé des critères limitatifs pour les transports<sup>17</sup>. *L'époque où le Conseil départemental pouvait suivre la demande est révolue* peut-on lire dans le compte rendu du comité de pilotage du Calvados<sup>18</sup>.

Plusieurs départements témoignent ainsi de leurs difficultés à financer les transports. *La somme ne peut être abondée en cas de besoin supplémentaire par les collèges* (conseil départemental des Deux-Sèvres).

Certains départements se sont tout à fait désengagés sur la question des transports comme la Nièvre qui ne finance plus que des ateliers.

17. Le déplacement des élèves se rendant vers une salle de cinéma située hors de la commune est pris en charge par le Conseil départemental, à raison d'un bus maximum pour l'inscription d'un niveau de 1 à 3 classes et de 2 bus maximum par trimestre pour un niveau de 4 classes et plus.

18. Compte rendu du comité de pilotage du 6 octobre 2017.

Dans les Hauts-de-Seine, le conseil départemental a décidé de privilégier le financement des places de cinéma et ne finance plus le transport en car des classes.

La contrainte budgétaire peut avoir un impact direct sur la place de la salle de cinéma dans le dispositif : ainsi le conseil départemental de la Marne a demandé à certains établissements de se rendre dans des salles de spectacle plus proches que celle de cinéma. Dans l'Oise, dont le conseil départemental s'est désengagé sur la question des entrées et des transports, la coordination s'interroge sur la pertinence d'envoyer certains collèges dans une salle de spectacle, ce qui permettrait de faire entrer des classes sans coût de transport. Avec un problème qui se pose : la salle peu disponible qui souhaiterait participer avec un très grand nombre d'inscrits quand le cahier des charges requiert une jauge raisonnable.

Dans le Vaucluse, où le Conseil départemental n'est pas impliqué, les séances pour un collège ont eu lieu dans une salle des fêtes (par un circuit) au lieu d'une salle fixe à cause du prix des transports.

Surtout les coordinations évoquent la mise en place d'un principe de plafonnement des inscrits. Ce plafonnement peut même être précisé dans la convention qui lie la coordination avec son conseil départemental.

La Côte-d'Or accepte 2 classes par niveau et par établissement avec un plafond de 2000 élèves par niveau

Dans la Drôme, le budget du marché public limite le nombre d'inscrits et priorité est donnée aux établissements ruraux ; le choix se fait en fonction du bilan de l'année écoulée.

La Lozère limite aussi le nombre de classes (41 classes) : le conseil départemental prend en charge tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> sur la base d'un quota égal au nombre d'élèves de 6<sup>e</sup> pour chaque établissement.

Certaines coordinations qui ont vu leur budget diminuer drastiquement envisagent également d'aller vers une limitation des inscrits : c'est le cas du Territoire de Belfort, suite à une baisse de la dotation du Conseil départemental de 38 %. Dans les Hauts-de-Seine, le conseil départemental rappelle lors du comité de pilotage de mars 2017 :

*Soumis à des contraintes budgétaires, le conseil dé-*

*partemental ne peut en effet pas répondre à toutes les demandes et souhaite, pour 2016-2017, maintenir le dispositif en plafonnant le nombre de collégiens inscrits à 10 000, et continuer à proposer un accueil de qualité aux collégiens et aux enseignants.<sup>19</sup>*

Dans les faits, dans le cadre de budgets contraints, y compris ceux des collèges, un principe de sélection des inscrits est à l'œuvre même si celui-ci ne se fait pas au niveau de la coordination mais de l'établissement.

Il faut pourtant souligner que ces budgets très contraints ou ces moyens financiers en régression et la nécessaire limitation des inscrits ont pu être l'occasion pour des départements d'approfondir ou de requalifier le dispositif (ou de l'intégrer plus fortement à la dynamique culturelle locale ou au PDEAC).

On décèle la volonté des conseils départementaux de ne pas être dans une logique de simples guichets, mais d'articuler le dispositif à des enjeux territoriaux et de lui donner une réelle visibilité. Les arbitrages financiers sont alors l'occasion de repenser les modalités d'intervention du département.

Certains départements qui envisagent de fixer une limitation des inscrits engagent alors une réflexion sur les critères d'inscription et la mise en place de projets. Dans l'Yonne, le conseil départemental exprime sa volonté de stabiliser les inscrits autour de 3000. D'autant que le conseil départemental finance ou subventionne d'autres dispositifs ainsi que l'appel à projets artistiques et culturels. Dès lors, *des critères de sélection devront probablement être élaborés lors du prochain comité de pilotage afin d'éviter tout « sentiment d'injustice »<sup>20</sup>.*

On peut aussi lire dans le compte rendu du comité de pilotage<sup>21</sup> des Pyrénées-Atlantiques que *le conseil départemental ne veut plus soutenir que les classes qui ont un projet étayé.*

En Alsace, les conseils départementaux du Bas-Rhin et Haut-Rhin ont respectivement fixé une limite à 5500 et 4500 élèves et la coordination par Alsace cinémas permet une programmation commune et une mutualisation, vecteur d'économie. La sélection se fait alors pour les reconductions sur examen du bilan de l'année passée rédigé par les enseignants du collège inscrit au dispositif et pour une première participation, avec une lettre de motivation

---

19. Compte-rendu du comité de pilotage du 31 mars 2016.

20. Compte-rendu du comité de pilotage du 30 janvier 2018.

21. Compte-rendu du comité de pilotage du 19 juin 2017.

du chef d'établissement ou du futur enseignant-relais. Le bilan comprend des questions-type rédigées par le comité de pilotage.

**Enfin, la limitation des inscrits ne s'explique pas que par les seules contraintes budgétaires.**

C'est aussi parfois un choix pour répondre à un cahier des charges départemental qui fixe un accompagnement pédagogique plus important que le cahier des charges national. C'est le cas du Val-de-Marne, déjà évoqué, avec un nombre de classes participantes volontairement très limité.

Mais de la même manière, dans les Pyrénées-Orientales, les partenaires ont décidé de limiter le nombre des inscrits à 2500 élèves en vue de mieux travailler le PDEAC. La convention signée avec le conseil départemental stipule que chaque classe inscrite s'engage à recevoir une intervention sur chaque film ou à participer à un atelier.

Dans l'Hérault, le nombre de classes est volontairement limité à deux par collège (soit 77 classes inscrites en 2016-2017) pour permettre la mise en place de 2h d'analyse filmique et 2h de rencontre avec un professionnel du cinéma pour les classes participantes.

Enfin, c'est aussi la capacité d'accueil des salles qui peut inciter à limiter le nombre d'établissements participants : Pour la coordination de l'Essonne : *En Essonne, les dispositifs sont au maximum (environ 17 000 élèves d'élémentaire, 11 000 collégiens chaque année, 8000 lycéens) et les cinémas existants ne peuvent absorber davantage.*<sup>22</sup>

En Seine-Saint-Denis, si le choix se fait au niveau de l'établissement (avec un plafond de classes par établissement), la coordination « régule » ensuite en accord avec les salles de cinéma si les capacités des salles sont dépassées : *ce qui est le cas chaque année pour 4 à 5 salles.*

Choix politique ou arbitrages dans un contexte budgétaire contraint, la tendance semble aller vers une limitation des inscrits, ce que semble confirmer l'analyse des attentes de certaines coordinations qui espèrent une qualification du dispositif plus qu'un développement quantitatif. (voir p. 73, attentes et perspectives). On retrouve une tendance déjà énoncée en 2010 dans une étude commandée par le CNC sur l'impact des dispositifs d'éducation au cinéma : *La majeure partie des coordinateurs ne souhaitent pas développer quantitativement les dispositifs.*<sup>23</sup>

22. Compte rendu du comité de pilotage du 8 décembre 2017.

23. *L'impact des dispositifs d'éducation au cinéma sur les partenaires*, CNC, 2010, p. 25.

## 4 – L'outil de gouvernance : le comité de pilotage

### Extrait du cahier des charges national

Le comité de pilotage départemental est composé de la DRAC, de l'Inspection académique, du Conseil général, de la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), de l'Inspection pédagogique régionale (IPR), de représentants des exploitants locaux, du coordinateur départemental cinéma, de représentants des chefs d'établissements et d'enseignants volontaires, voire d'autres acteurs locaux (pôles régionaux d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel, festivals, formateurs...).

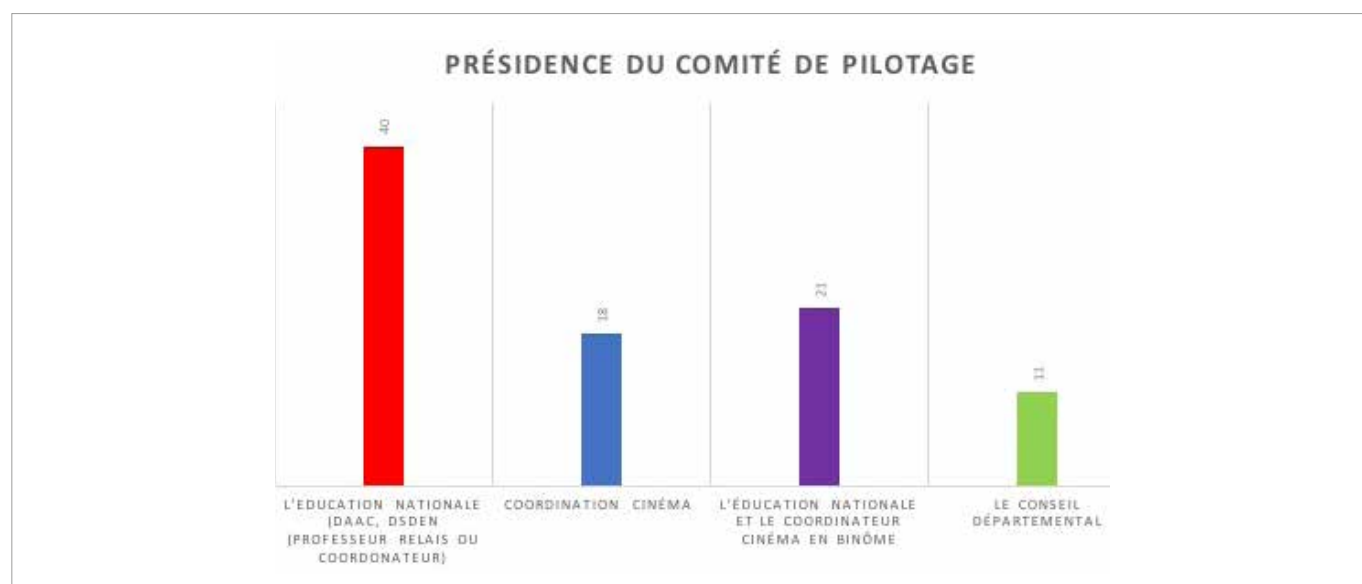
Sa présidence et son secrétariat sont assurés par l'un ou l'autre de ses partenaires (DRAC, Inspection académique, Conseil général).

Le comité de pilotage se réunit une à deux fois dans l'année en fonction du mode d'organisation choisi par les coordinations. Dans certains départements, on a ainsi un seul comité de pilotage et, pour d'autres aspects, un comité technique qui travaille certains sujets spécifiques ou un comité de programmation. Certaines coordinations mettent en place des réunions de bilan avec les partenaires, enseignants et salles du dispositif.

À noter qu'aucun comité de pilotage n'a eu lieu en Ile-et-Vilaine ces trois dernières années. Les réunions se font sous forme de comité technique qui se révèle plus un temps de bilan à mi-parcours et d'échange autour du dispositif qu'une instance de gouvernance.

Certains comités de pilotage peuvent être organisés à des échelons territoriaux différents : ainsi pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle et les Vosges, un premier comité de pilotage a lieu au rectorat et réunit les coordinations des 4 départements de l'ancienne région Lorraine pour choisir en commun un film. Le second comité est lui départemental.

## A – La présidence du comité de pilotage



Comme pour la répartition des différentes missions entre coordinations (cf p.20-24), la présidence du comité de pilotage varie d'un département à l'autre et révèle parfois le poids de l'un ou l'autre des partenaires.

On observe que dans 40 départements la présidence est assurée par l'Éducation nationale (et cela peut être le professeur relais, le représentant de la DAAC, ou le coordinateur EAC à la DSDEN ou bien ses supérieurs hiérarchiques). Pour 11 dispositifs, c'est un interlocuteur du conseil départemental qui préside.

### Présidence assurée par le conseil départemental

Aisne (D°02)  
Ardèche (D°07)  
Corrèze (D°19)  
Doubs (D°25)  
Drôme (D°26)  
Ille-et-Vilaine (D°35)  
Haute-Loire (D°43)  
Loire Atlantique (D°44)  
Mayenne (D°53)  
Nord (D°59)  
Hauts-de-Seine (D°92)

Sans surprise, on retrouve des départements déjà cités pour leur implication notamment au niveau opérationnel : les Hauts-de-Seine, l'Ardèche, le Nord, la Loire-Atlantique, ou dans lequel *Collège au cinéma* fait l'objet d'un marché public (la Drôme) ou encore des départements où la coor-

dination cinéma est éclatée entre plusieurs partenaires comme la Mayenne ou en Ille-et-Vilaine.

Pour les coordinations cinéma qui assurent la présidence seule, on retrouve certaines des structures que nous avons identifiées comme très impliquées dans la coordination. (Voir p.24)

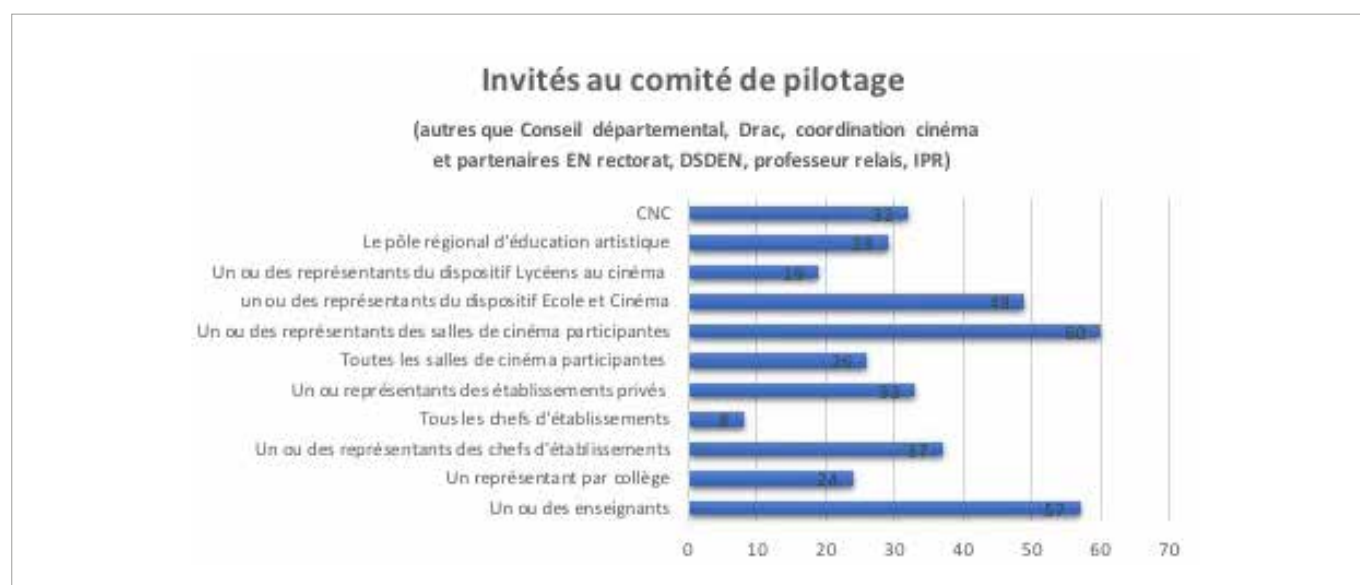
### Présidence assurée par la coordination cinéma

Bouches-du-Rhône (D°13)  
Eure (D°27)  
Gers (D°32)  
Hérault (D°34)  
Indre-et-Loire (D°37)  
Pyrénées-Orientales (D°66)  
Bas-Rhin (D°67)  
Haut-Rhin (D°68)  
Rhône (D°69)  
Haute-Saône (D°70)  
Sarthe (D°72)  
Savoie (D°73)  
Haute Savoie (D°74)  
Paris (D°75)  
Seine-Maritime (D°76)  
Somme (D°80)  
Val-de-Marne (D°94)  
Martinique (D°972)  
Guyane (D°973)



## B – La composition du comité de pilotage

En dehors des partenaires institutionnels (DRAC, Conseil départemental, DAAC, IA-IPR, DSDEN et des coordinations Éducation nationale et Cinéma, les coordinations ont déclaré inviter :



Graphique réalisé à partir de 92 réponses

On pourra observer un lien plus étroit avec le dispositif *École et cinéma* qu'avec *Lycéens au cinéma* puisque 49 coordinations déclarent inviter leurs représentants mais ceci s'explique par le fait que 52 coordinateurs cinéma pour *Collège au cinéma* le sont aussi pour *École et cinéma*. Par ailleurs, on a recensé au moins 13 comités de pilotage communs aux deux dispositifs.

Réseau Canopé est également invité au comité de pilotage (cité 16 fois par les coordinations) ainsi que les structures associées à la coordination ou les festivals partenaires.

Certaines coordinations invitent également des intervenants professionnels ou des formateurs.

A noter, la Creuse qui cite également la bibliothèque départementale de prêt.

Des représentants de certaines communes participent parfois car investis également financièrement (comme la ville de Blois, la métropole de Lyon).

A Paris, des représentants de l'AFCAE (Association française des cinémas d'Art et essai) et de la FNCF (Fédération nationale des cinémas français) sont également conviés. Deux coordinations (la Mayenne et les Côtes-d'Armor) invitent des membres des ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation), chargées de la formation des fu-

turs enseignants. Néanmoins la coordination de Mayenne regrette l'absence de l'ESPE au comité de pilotage et la perte du lien avec les instituts de formation.

Enfin, initiative intéressante, Alsace Cinémas qui coordonne le dispositif pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin invite des élèves à participer à une partie du comité de pilotage et à exprimer leur point de vue sur des aspects du dispositif (programmation, communication etc.)

Même si la liberté de parole des élèves reste limitée par le cadre dans laquelle elle s'inscrit, le dispositif se trouve incarné et un dialogue direct entre les représentants du Conseil départemental, qui finance l'opération, et le public bénéficiaire s'instaure.

Les coordinations sont nombreuses (60 %) à répondre que certains des partenaires invités ne viennent pas au comité de pilotage. Néanmoins beaucoup mentionnent aussi que les partenaires qui ne peuvent être là se font représenter par des collaborateurs.

Quelques rares coordinations mentionnent l'absence de partenaires institutionnels, comme la DRAC ou le CNC.

Surtout plusieurs coordinations regrettent l'absence des exploitants de salles, évoquent leur manque de

disponibilité, avec pour conséquence un manque d'information ensuite sur les films programmés et le public inscrit mais aussi des problèmes organisationnels. On retrouve là le constat de la faible implication de certaines salles, (cf p.51-54).

Une coordination évoque l'absence des enseignants au comité de pilotage : les membres du comité de pilotage ne peuvent donc avoir de retour sur le travail en classe.

L'absence de certains partenaires peut donc empêcher une première évaluation pédagogique lors du comité de pilotage, mais rend aussi difficile l'estimation du coût de l'opération, comme le constate la coordination en Guadeloupe.

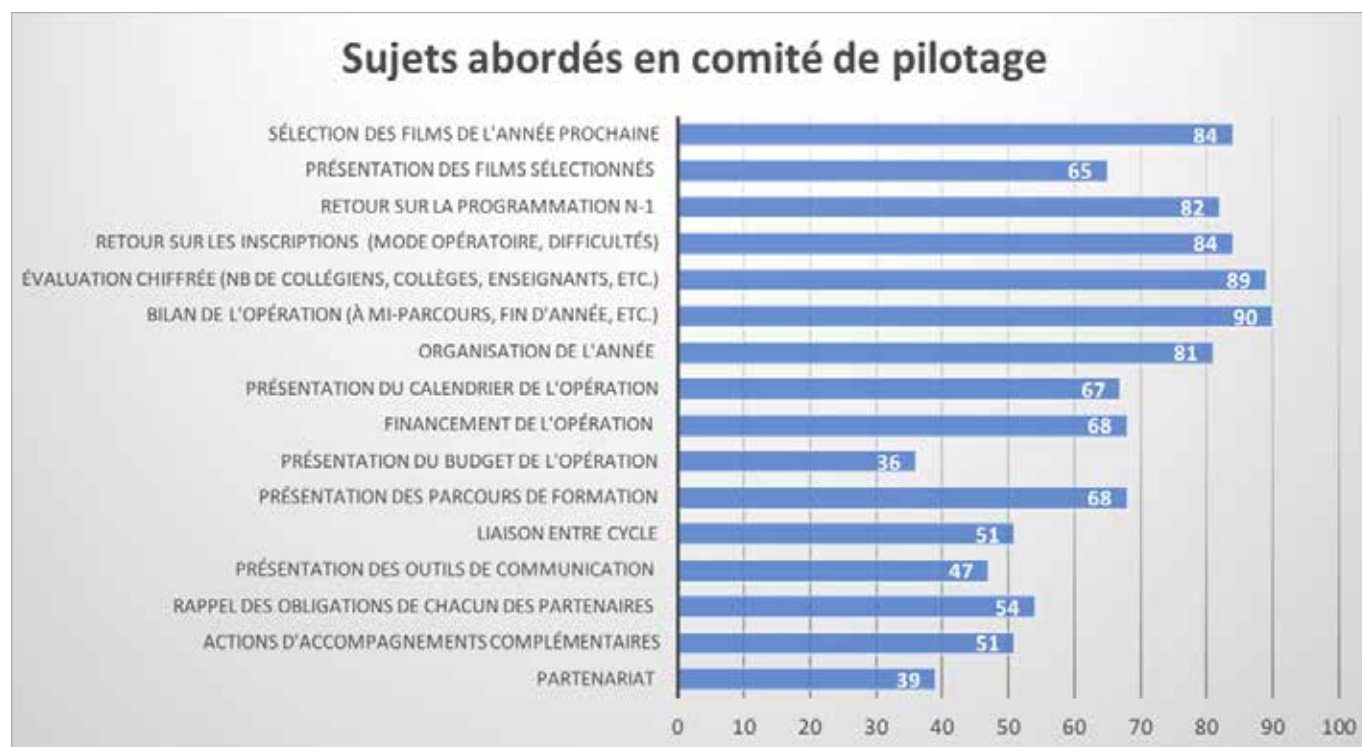
Surtout, même si l'absence de certains partenaires n'a pas

d'implications concrètes, se pose la question de la représentativité et donc de la légitimité des choix comme l'exprime le coordinateur du Tarn.

*Le fait qu'une «minorité» de membres présents puisse arrêter des choix ou des principes engageant l'ensemble du dispositif et ses protagonistes pose alors la question de la représentativité.*

Certains comités, comme celui de la Nièvre, comprennent un nombre d'invités important (avec une présence des enseignants). D'autres, comme le Vaucluse, déclarent engager une réflexion pour ouvrir le comité à plus de monde.

### C – Les contenus du comité de pilotage



Deux axes reviennent particulièrement quant aux sujets évoqués en comités de pilotage

- Le bilan (inscrits, retour sur la programmation N-1, etc).
- La programmation (avec la sélection définitive des films ou leur présentation quand ceux-ci ont été préalablement choisis). La formation est également un des points abordés, et notamment l'accès des enseignants à la formation.

En revanche, on notera que seules 36 coordinations présentent un budget (même si sont discutées les questions de financement).



La communication, le partenariat ne sont pas non plus des sujets majoritairement abordés en comité de pilotage.

Certains sujets sont préalablement préparés par un groupe de travail.



Ainsi, la moitié des coordinations répondent aborder certains points de l'ordre du jour lors d'un groupe de travail préalable. Ce groupe de travail peut être informel ou prendre la forme d'un comité « restreint ». Il ne réunit pas forcément les partenaires cinéma/Éducation nationale : il peut être « interne » à la coordination cinéma ou à la coordination Éducation nationale, en fonction de la répartition des tâches qui a été choisie.

Parmi les points abordés en groupe préparatoire, le bilan de l'opération, la préparation des inscriptions (rédactions de circulaire, procédures, critères, répartitions dans les salles), la liaison inter degré.

Mais c'est surtout la programmation qui est très souvent préparée en amont par les coordinations selon différentes modalités. (voir l'élaboration du parcours de films p.56)

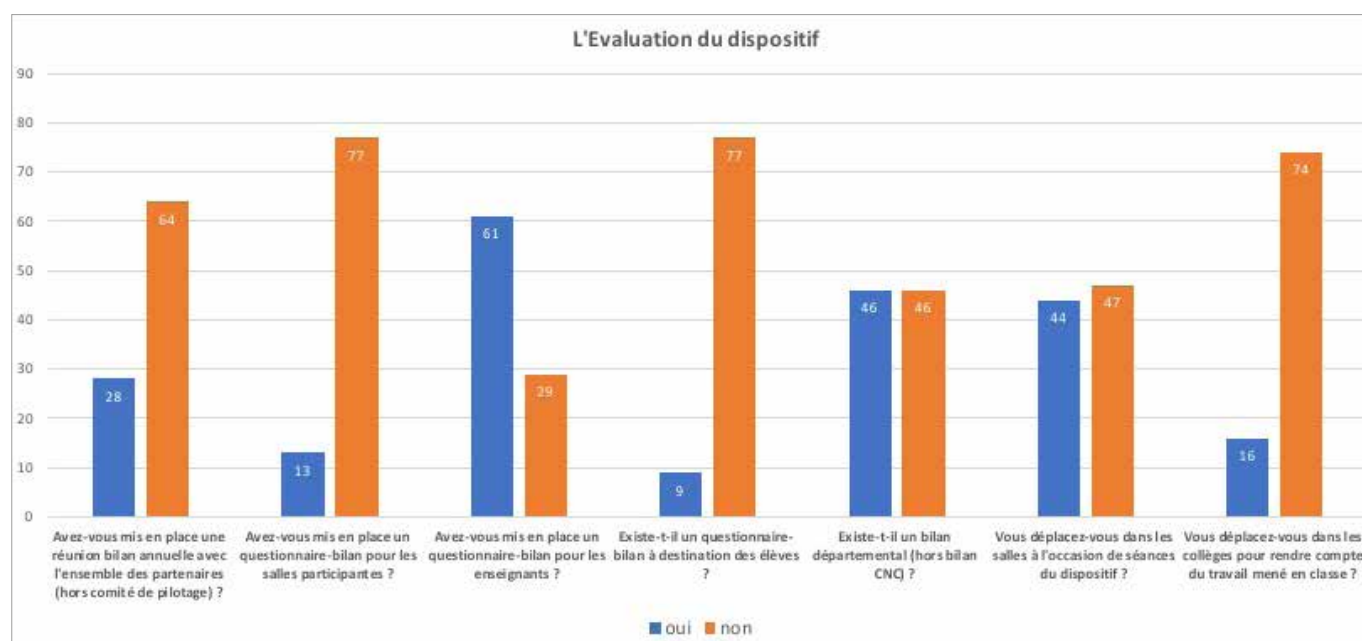
## 5 – L'évaluation du dispositif

L'évaluation reste un volet relativement négligé du dispositif : une majorité de coordination n'organise pas de réunion de bilan hors comité de pilotage. Certains aspects du dispositif ne sont pas pris en compte en matière d'évaluation, notamment le partenariat avec les salles (77 coordinations ne mettent pas en place de questionnaire bilan avec les salles) alors que la place de la salle est régulièrement interrogée lors des comités de pilotage.

Peu de coordinations également ont mis en place un questionnaire à destination des élèves. Sans doute aussi parce que la forme de ce questionnaire, des modalités du recueil des informations, notamment dans les départements qui comptent un très grand nombre d'inscrits reste à inventer pour en faire un outil pertinent.

### Départements où est mis en place un questionnaire bilan pour les élèves

- Ardèche (D°07)
- Pyrénées-Atlantiques (D°64)
- Côte-d'Armor (D°22)
- Saône-et-Loire (D°71)
- Martinique (D°972)
- Moselle (D°57)
- Paris (75)
- Nouvelle Calédonie (988)
- Seine-Saint-Denis (D°93)



La coordination des Côtes-d'Armor mentionne ainsi que le « bilan élèves » n'est pas fait pour l'ensemble des élèves mais que certains enseignants en font.

En Seine-Saint Denis, le carnet de bord destiné aux élèves regroupe 3 questions simples :

- *Quelle scène gardes-tu en mémoire ?*
- *Quel personnage t'as marqué ?*
- *Quel film as-tu préféré ?*

Le Val-de-Marne avait élaboré un questionnaire assez complet avec l'aide d'une étudiante en sociologie qui permettait éventuellement de mettre en perspective la perception de la programmation et des interventions par les élèves au regard de leurs pratiques culturelles et origine sociale.

« Le bilan élèves » se fait généralement de manière plus indirecte, plus informelle par le biais de certains enseignants. De manière générale, le manque de temps disponible est largement invoqué par des coordinations dont la mission logistique est aussi chronophage que prioritaire.

L'évaluation de terrain par les coordinations reste minoritaire, que ce soit en salle ou en classe.

Les coordinations invoquent ainsi le manque de temps et de financement pour pouvoir effectuer des déplacements sur site (quand bien même ces déplacements seraient considérés comme des « pistes intéressantes » par des coordinations).

Le fait que par exemple le professeur-relais du service éducatif Utopia ne dispose pas de décharge est ainsi mentionné pour expliquer l'absence de déplacement de même que le manque de disponibilité du coordinateur cinéma.

Dans la Meuse, la coordinatrice pour l'éducation nationale n'est pas en mesure de se déplacer en collège car elle est formatrice uniquement pour le premier degré. Ainsi retrouve-t-on ce département parmi ceux qui ne sont pas en mesure d'assurer l'évaluation du dispositif.

#### **Certaines coordinations ne sont en mesure d'assurer aucune réelle évaluation du dispositif**

Ain (D°01)  
Allier (D°03)  
Aveyron (D°12)  
Cantal (D°15)  
Cher ((D°18)  
Landes (D°40)  
Lot (D°46)  
Meuse (D°55)  
Puy-de-Dôme (D°63)  
Vaucluse (D°84)  
Vosges (D° 88)

On retrouve aussi parmi ces départements, ceux dont les conseils départementaux ne sont pas impliqués, dont les financements sont donc moindres et le dispositif fragilisé : l'Aveyron, le Lot, le Cantal, le Cher, le Vaucluse.

17 coordinations ne mettent en place qu'un item parmi les 7 relatifs à l'évaluation et proposés dans ce questionnaire.

#### **Certaines coordinations fournissent en revanche un travail d'évaluation conséquent et mettent en place au moins 5 des 7 items demandés dans le questionnaire**

La Dordogne (D°24)  
Le Gers (D°32)  
L'Hérault (D°34)  
La Moselle (D°57)  
Paris (75)  
La Somme (D°80)  
La Nouvelle Calédonie (988)  
La Seine-Saint-Denis (D°93)  
Le Val-de-Marne (D°94)  
Le Val-d'Oise (D°95)

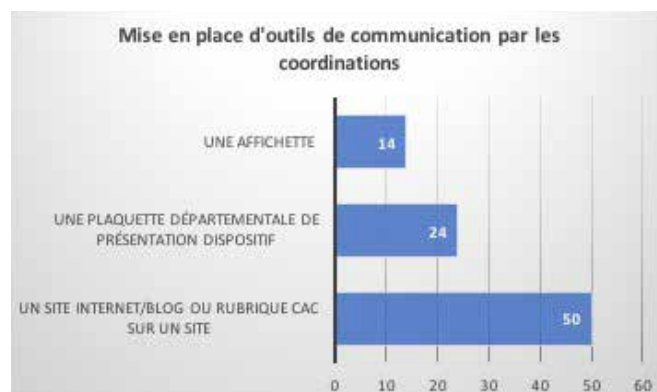
Figurent dans cette liste des coordinations cinéma très structurées (des réseaux de salles), qui reçoivent des financements importants (c'est le cas des départements franciliens) et ont suffisamment de moyens à déployer pour évaluer le dispositif. A noter l'effort de coordinations aux moyens humains et financiers plus limités comme la Somme ou la Nouvelle-Calédonie qui effectuent un réel travail d'évaluation.

## 6 – Communication et visibilité du dispositif

### A – Outils de communication

**Méthodologie :** Trois items, dans la rubrique « actions spécifiques de votre département », du questionnaire envoyé aux coordinations concernaient les outils de communication autour du dispositif :

- La présence d'un site ou rubrique dédié à *Collège au cinéma*
- La présence d'une plaquette départementale
- La présence d'une affichette départementale



(graphique réalisé à partir de 80 réponses)

Le site *Collège au cinéma* des coordinations est souvent une rubrique d'un site plus général (celui de l'association par exemple) et contient un niveau d'information très variable : de la simple programmation de l'année au mode d'emploi du dispositif dans le département (avec fiches outils, documents pédagogiques à télécharger...)

Sur 80 réponses, c'est donc 30 coordinations qui déclarent ne pas avoir de site ou rubrique à proprement parler. Pour ces départements, il est alors très difficile de trouver des informations relatives à *Collège au cinéma*. Ainsi certains cinémas n'ont aucune référence au dispositif sur leur site et leur action de coordination.

Or l'existence d'un site permet aussi une meilleure information des enseignants : ainsi lors du comité de pilotage

de *Collège au cinéma* pour les départements de l'ancienne région Lorraine, la création d'un site pour enrayer la baisse d'inscrits était évoquée :

*Pour la baisse des inscrits, une solution serait de créer un site dédié au dispositif et visité par les professeurs plutôt qu'un envoi de mails. Cela permettrait un gain de temps et une meilleure information. Cela existe déjà dans d'autres départements<sup>24</sup>.*

En affinant l'analyse, on se rend aussi compte que pour d'autres, *Collège au cinéma* apparaît sur le site de la coordination cinéma pour mentionner la programmation et sur le site de la DSDEN pour donner d'autres informations mais l'ensemble des informations n'est pas toujours regroupé sur un seul et même site (ou rubrique) dédié au dispositif.

Alors que des difficultés d'information sur la formation et le calendrier du Plan académique de formation sont également évoquées (voir partie sur les formations, p.69) le site ou la rubrique dédiée permettent de regrouper ces renseignements.

### B – Autres actions pour la visibilité du dispositif

En dehors de l'existence d'une rubrique internet, d'une plaquette départementale, on ne recense que très peu d'opérations de communication (en dehors des anniversaires départementaux du dispositif) autour du dispositif.

On peut mentionner ici celle de Alsace Cinémas qui prévoit une action de présentation du dispositif : soit une conférence de presse, soit des rencontres entre élus et collégiens. Un communiqué de presse est rédigé.

Le cinéma d'Épinal déclarait avoir mené une opération « séduction » pour présenter les dispositifs, avec un prévisionnement et invitation des chefs d'établissement, des professeurs, la presse<sup>25</sup>.

Mais hormis ces deux initiatives, nous n'avons pas trouvé trace d'autres actions dans les données recueillies.

24. Compte rendu du comité de pilotage (pour la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, la Meuse et les Vosges) du 1<sup>er</sup> mars 2016.

25. Compte rendu du comité de pilotage (pour la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, la Meuse et les Vosges) du 28 février 2017.

# II – LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

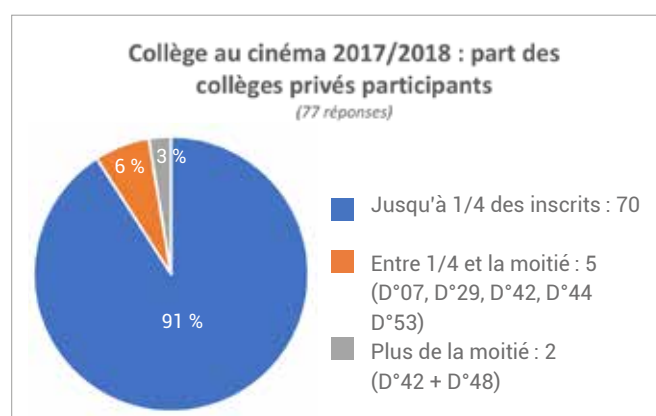
## 1 – Les établissements participants

Lorsque *Collège au cinéma* est mis en place sur un département, tous les collèges peuvent candidater pour y participer. La faisabilité de cette participation est ensuite soumise à l'approbation des partenaires, sous réserve qu'un des cinémas participant à l'opération soit suffisamment proche pour accueillir les classes (ou que l'établissement puisse disposer d'un car scolaire).

### A. La place de l'enseignement privé, de l'éducation prioritaire, et des établissements situés en zone rurale dans le dispositif

#### A.1 Les établissements de l'enseignement privé

Les établissements de l'enseignement privé<sup>1</sup> peuvent également s'y inscrire, le cahier des charges ne prévoit à cet égard aucune restriction<sup>2</sup>. Ils représentent au niveau national 13% des établissements participants<sup>3</sup> pour dépasser le 1/4 des inscrits sur 7 départements : Ardèche, Loire, Finistère, Loire-Atlantique et Mayenne ou plus de la moitié en Lozère et Haute-Loire.



1. Établissements scolaires sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale uniquement.

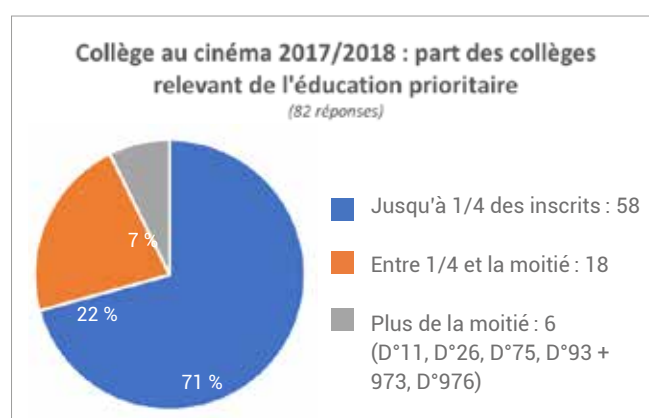
2. Le « cahier des charges du dispositif *Collège au cinéma* », document officiel de référence, est celui qui a été signé le 6 septembre 2004 et accompagné d'un avenant signé à Paris le 10 octobre 2007 par le Directeur général de l'enseignement scolaire pour le ministère

« Les activités de *Collège au cinéma* » étant « inscrites dans le temps et le calendrier scolaire »<sup>4</sup> le fonctionnement sur le dispositif proposé est identique pour chaque établissement : au niveau départemental, même parcours de films, même accès aux actions proposées par la coordination et même principe d'adhésion demandée, autour d'une programmation arrêtée en concertation.

#### A.2 L'éducation prioritaire

Pour 58 départements, ces collèges représentent moins d'1/4 des inscrits. Mais ils dépassent la moitié pour 6 départements : à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans l'Aude, la Drôme, en Guyane et Mayotte.

18 départements sont au-dessus d'1/4 de collèges REP et REP+ inscrits au dispositif. L'impulsion de certains conseils départementaux, très impliqués y compris parfois dans le suivi des inscriptions ainsi que celle des rectorats et des DRAC, permettent de prioriser et ce depuis longtemps, leur inscription au dispositif.



en charge de l'Éducation Nationale et par la Directrice générale du CNC pour le ministère en charge de la Culture.

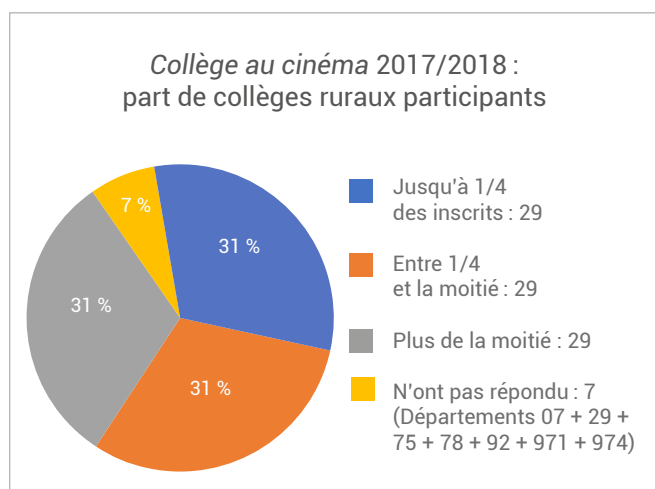
3. Source : bilan CNC *Collège au cinéma* 2016/2017, mai 2018.

4. Cahier des charges du dispositif *Collège au cinéma*, nature de l'opération p.3.

### A.3 Les collèges situés en zones rurales

Le dispositif rassemble les collèges venus des unités urbaines mais également du rural, dans une proportion importante : un premier tiers des départements ont 1/4 de leurs collèges en zone rurale, et cela dépasse la moitié des effectifs sur un second tiers des territoires accueillant *Collège au cinéma*.

On notera d'ailleurs que certains départements ont de fortes proportions d'établissements relevant à la fois de l'Éducation prioritaire et des zones rurales, avec les contraintes organisationnelles propres à l'un et l'autre, qu'il faut néanmoins conjuguer autour d'un seul et même projet.



Ainsi dans le Rhône, la Métropole de Lyon répond positivement (dans le cadre du budget alloué à l'opération) à la candidature de tous les collèges en zone prioritaire pour au moins une classe ainsi qu'à celle des classes à dispositifs spécifiques (Ulis/ Upe2A/ Segpa...) et le conseil départemental est attentif aux candidatures venues des zones rurales excentrées, de l'éducation prioritaire et des classes à dispositifs spécifiques.

### Présence des collèges ruraux sur les départements

#### Entre 1/4 et la moitié des établissements inscrits :

- Ain (01)
- Aisne\* (D°02)
- Aveyron (D°12)
- Calvados (D°14)
- Corse du Sud (2B)
- Eure et Loir (D°28)
- Gironde (D°33)
- Hérault (D°34)
- Indre et Loire (D°37)
- Landes (D°40)
- Loir et Cher (D°41)
- Haute-Loire (D°43)
- Loire Atlantique (D°44)
- Loiret (D°45)
- Maine et Loire (D°49)
- Manche (D°50)
- Marne (D°51)
- Meurthe et Moselle (D°54)
- Meuse (D°55)
- Oise (D°60)
- Pyrénées atlantiques (D°64)
- Bas-Rhin (D°67)
- Haut-Rhin (D°68)
- Rhône\* (D°69)
- Var (D°83)
- Vosges (D°88)
- Yonne (D°89)
- Territoire de Belfort\* (D°90)
- Guyane\* (D°973)

\* Départements qui ont aussi plus du 1/4 de collèges inscrits en REP ou REP+

### Plus de la moitié des établissements inscrits :

Martinique\* (D°972)  
Alpes de Haute Provence (D°04)  
Hautes-Alpes (D°05)  
Ariège (D°09)  
Aude (D°11)  
Cantal (D°15)  
Charente (D°16)  
Charente-Maritimes (D°17)  
Corrèze (D°19)  
Côte-d'or (D°21)  
Creuse (D°23)  
Dordogne (D°24)  
Drôme (D°26)  
Gers (D°32)  
Lot (D°46)  
Lot et Garonne (D°47)  
Lozère (D°48)  
Haute-Marne D°52)  
Nièvre (D°58)  
Saône et Loire (D°71)  
Sarthe (D°72)  
Deux-Sèvres (D°79)  
Somme (D°80)  
Tarn (D°81)  
Vienne (D°86)  
Pyrénées-Orientales\* (D°66)  
Haute Saône (D°70)  
Vaucluse\* (D°84)  
Mayotte (D°976)

Pour Mayotte ou la Guyane, le dispositif permet le désenclavement des « communes dites excentrées », et des territoires les plus isolés du pays aux publics scolaires fragilisés.

Pour les établissements éloignés des cinémas, sans aides complémentaires de la collectivité territoriale, notamment pour le transport des classes<sup>5</sup>, réussir à prendre en charge le coût de la participation au dispositif est une vraie difficulté. Dans les départements ne bénéficiant pas (ou plus) de ce soutien, les coordinations constatent l'absence d'inscription des établissements éloignés, ainsi que la rareté de classes participantes prenant le car : 2 collèges dans les Alpes du Sud viennent en bus sur les 19 inscrits ; dans la Nièvre, « 4 ont besoin de cars scolaires pour se rendre aux séances, le circuit itinérant permettant aux autres collèges ruraux d'accéder au dispositif » ; en Saône-et-Loire seules 18 classes viennent en car sur 62, aucune sur les 407 classes des Hauts-de-France. Le Val-d'Oise le souligne : « certains établissements ne s'inscrivent pas faute de moyens de transport ».

## B – Les modalités de participation

### B.1 Les critères de choix des classes

Dans les départements sans *numerus clausus* les coordinations déclarent ouvrir le dispositif à tout collège le demandant. Pour les autres, les candidatures des établissements sont étudiées par la coordination, parfois en concertation avec le conseil départemental ou la Délégation académique à l'action culturelle (citée sur le Val-de-Marne, la Haute-Corse et la Corse du Sud). Pour valider les demandes de participation, les départements qui limitent le nombre d'inscrits<sup>6</sup>, ont souvent été les premiers à fixer des modalités autres que celles du « premier inscrit ». Elles ont donc expérimenté un ensemble de critères, pour arriver à un choix le plus cohérent et pertinent possible.

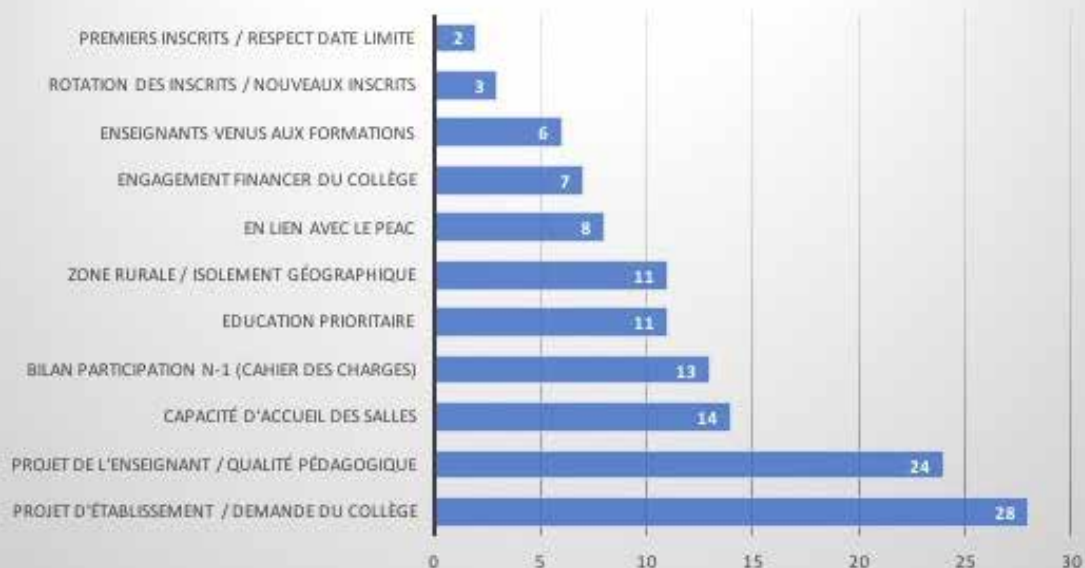
---

5. Voir première partie, le financement des conseils départementaux dans le dispositif, p.30.

6. Voir première partie, contraintes budgétaires, arbitrages, p.35.



### Critères cités par les coordinations pour la validation des inscriptions



Concernant le choix des classes participantes, le projet de l'enseignant est un critère récurrent dans les réponses des coordinateurs<sup>7</sup> :

- Projet de l'enseignant sur le parcours de films (Orne)
- Qualité du dossier présenté et de l'équipe pédagogique soutenant le projet (diversité des matières, nombre d'enseignants impliqués) (Val-d'-Oise).

L'inscription vaut engagement de l'équipe pédagogique sur sa présence aux formations, la venue des classes à l'ensemble des projections prévues, le travail pédagogique sur les films, le partenariat avec le cinéma d'attache et la coordination.

Action reconduite d'une année sur l'autre, le bilan de l'année passée permet aussi de prioriser les plus investis pour la réinscription et si les nouvelles candidatures sont souvent encouragées, certaines coordinations se donnent les moyens et le temps de sonder leurs motivations à rejoindre le dispositif, comme dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin où une lettre de motivation du chef d'établissement est demandée aux nouveaux candidats<sup>8</sup>.

43 coordinations le précisent, l'inscription au dispositif est plutôt déléguée aux chefs d'établissement qui arbitrent les demandes des classes, en accord avec les enseignants et

selon les contraintes et priorités de l'établissement.

Ceci n'empêche en rien le dialogue en amont entre établissements et la coordination qui peut jouer un rôle de régulateur, prête à intervenir une fois les candidatures faites :

*Le choix des classes se gère à l'interne de chaque établissement. On leur conseille d'intégrer les nouveaux professeurs, de faire tourner les équipes d'une année sur l'autre s'il y a trop de professeurs volontaires – Essonne*

*Nous demandons dans un premier temps à l'établissement et l'équipe d'enseignants de faire le choix entre eux. La salle, si elle connaît les enseignants peut décider de favoriser des inscriptions. La pertinence du projet de l'enseignant peut aussi être déterminante – Seine-Saint-Denis*

#### B.2 Un dispositif inscrit dans le projet d'établissement

L'intégration de *Collège au cinéma* dans le projet d'établissement, arrive en tête des critères les plus souvent cités par les coordinations.

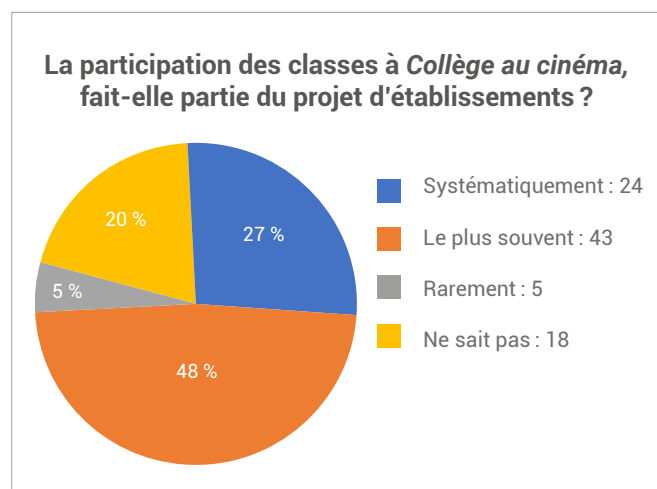
L'importance de ce critère se confirme dans les réponses des coordinations à la question formulée dans l'enquête :

7. Le graphique se base sur 42 réponses qui sont des commentaires libres des coordinations dans le questionnaire. Ce relevé a vocation à donner une simple indication des priorités retenues, l'arbitrage se faisant aussi au niveau départemental selon divers critères croisés.

8. Voir aussi la partie sur les arbitrages financiers, p.36.



La participation des classes à Collège au cinéma fait-elle partie du projet d'établissement ? Sur 90 réponses, 43 coordinations répondent « le plus souvent » et 24 autres « systématiquement ». Une réponse positive pour tout de même 75 % des départements.



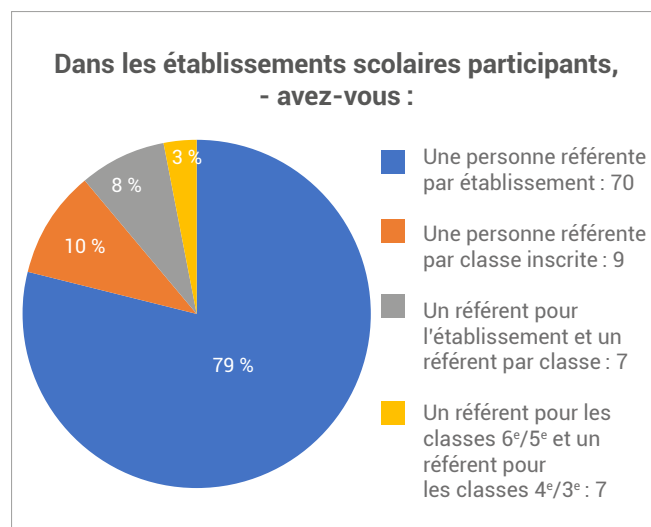
Lorsqu'il s'inscrit au volet culturel du projet d'établissement, le dispositif gagne en visibilité, et permet, au-delà de la simple inscription de classes, d'y associer les chefs d'établissements et leurs équipes administratives (un relai particulièrement précieux dans les collèges à effectif important demandant des aménagements avec les emplois du temps des classes).

L'invitation des chefs d'établissements au comité de pilotage prend alors tout son sens. La reconduction de l'action s'en trouve renforcée, notamment lors des arbitrages budgétaires sur le projet d'établissement l'année suivante. Par ailleurs, pouvoir par ce biais s'assurer auprès du conseil d'administration du collège qu'il tienne les engagements financiers prévus, formalisés ou non par une convention spécifique, est également un aspect à prendre en compte.

Reste que 18 coordinations déclarent ne pas savoir si l'inscription des classes à Collège au cinéma est en lien avec le projet d'établissement.

## C – Modalité d'organisation au sein des établissements

### C.1 Les référents Collège au cinéma



Dans l'organisation des collèges, se dessinent là aussi plusieurs options. Une majorité des départements (70) fonctionnent avec un seul référent par collège.

Comme en Creuse, ce référent peut être directement le chef d'établissement.

L'Ain, la Loire, le Rhône, indiquent dans leurs questionnaires qu'un professeur référent culture est nommé « par collège », avec une IMP par an.

Il assure la meilleure communication possible de l'établissement avec les interlocuteurs de la coordination Éducation nationale, de la coordination cinéma, de la salle partenaire. Et en interne, il fait le lien avec l'administration, transmet les ressources et relaie les informations départementales aux autres enseignants participants, voire les contenus pédagogiques sur les films.

Cette mission peut se dédoubler, comme dans le Gers où, au sein de chaque collège, existe un coordinateur administratif et un coordinateur pédagogique.

A *contrario*, plusieurs coordinations, (Lozère, Cantal, Nièvre – des départements ruraux, avec de petits effectifs ou le Val-de-Marne) ont un référent par classe.

Pour plusieurs départements (Essonne, Ille-et-Vilaine, Hauts-de-Seine, tous les 3 avec des effectifs conséquents) ainsi que l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, la Seine-Saint-Denis, lesquels mettent en place des actions complémentaires dans toutes les classes, deux référents sont demandés, un par classe, un pour le collège, « parfois 2 enseignants référents par classe » précise-t-on pour l'Hérault.

Un coordinateur par collège est en charge de la relation entre la salle et l'association et l'établissement. Il a une mission de gestion du planning et des réservations des séances et des cars si nécessaire, la livraison des documents et la participation à la réunion bilan de mai. Nous demandons cependant les contacts d'un enseignant par classe inscrite et leur communiquons les informations tout au long de l'année » – Seine Saint-Denis

L'option de dédoubler la personne relai au sein de l'établissement, semble aussi utile dans les Bouches-du-Rhône, qui évoque la volonté de le mettre en place l'année scolaire prochaine : cela permet d'alléger la responsabilité des enseignants-relais dans l'établissement. Lorsque ce dernier est absent, les référents par classe prennent le relai.

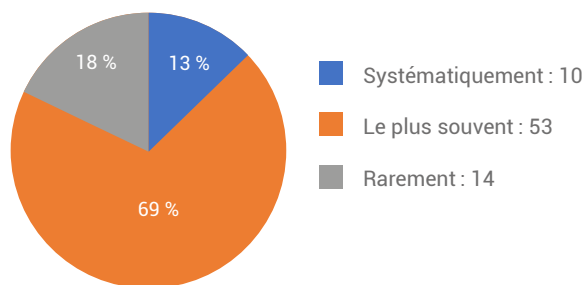
Dernière option : un référent par niveau. En Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique, ce fonctionnement permet, face à des effectifs importants, la mise en place d'une dynamique par niveau, pour organiser de façon plus autonome prévisions, formations et séances.

Mais la mise en place de référents n'obéit pas toujours à une logique qui garantirait un partenariat optimal. Dans l'Ariège, la coordinatrice explique ainsi : « un chef d'établissement est coordinateur culture de tous les collèges, il existe un coordinateur culture par établissement, chaque chef d'établissement nomme un coordinateur Collège au cinéma. Mais des enseignants très impliqués dans le dispositif ne sont pas coordinateurs, et le coordinateur Collège au cinéma n'est pas forcément inscrit dans le dispositif. »

### C.2 Collège au cinéma, fruit d'une concertation

Comme pour les autres dispositifs d'éducation au cinéma, le parcours *Collège au cinéma* se prend sur le temps d'enseignement, parfois avec des impondérables qui échappent à l'enseignant qui engage la classe dans le dispositif (« ce n'est pas forcément l'enseignant inscrit qui a la possibilité d'accompagner la séance » coordination de la Vienne). Le projet est alors facilité par l'adhésion de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

### La participation des élèves à Collège au cinéma fait-elle l'objet d'une concertation au sein de l'équipe pédagogique et d'une organisation commune par rapport à l'emploi du temps annuel de la classe ?

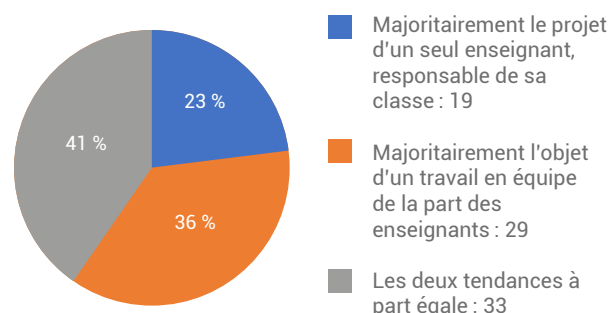


Pour 82 % des coordinations, la participation au dispositif fait souvent ou systématiquement l'objet d'une concertation au sein de l'équipe pédagogique. Elle est vue comme un préalable et considérée comme un élément important. Ainsi en Guyane : *Le dispositif est en évolution dans sa mise en œuvre ; de plus en plus de chefs d'établissements en font un projet collectif.*

Pour autant, comme le souligne la coordination des Alpes-Maritimes, cette concertation n'aboutit pas toujours à une organisation adaptée : *Si la concertation existe bien, en revanche il n'y a pas d'aménagement d'emploi du temps spécifique.*

### C.3 Collège au cinéma, fruit d'un travail en équipe

### Collège au cinéma dans les établissements scolaires inscrits est-il...



19 coordinations constatent que sur leur département, *Collège au cinéma* est majoritairement le projet d'un seul

enseignant, avec des modalités différentes en fonction des établissements.

Dans 29 départements, c'est en revanche l'objet d'un travail en équipe.

*Un professeur responsable par classe, auquel peuvent s'adjoindre un ou plusieurs professeurs associés identifiés (pour l'interdisciplinarité par exemple) explique ainsi la coordination des Hauts-de-Seine.*

De manière générale, le travail en équipe est vivement encouragé, notamment pour le travail accompli ensuite en classe autour des films :

*Nous encourageons vivement le travail en équipe qui permet au dispositif de mieux fonctionner tant d'un point de vue logistique qu'au niveau de l'intérêt pédagogique – Val-de-Marne*

*La tendance s'est développée ces dernières années, impulsée notamment dans les formations qui incitent à l'interdisciplinarité – Loire Atlantique.*

Pour la coordinatrice Éducation nationale de Saône-et-Loire :

*Cette composante me semble primordiale pour une approche inter voire transdisciplinaire des films.*

Possibles dès la 6<sup>e</sup> depuis la rentrée 2017, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) incitent à penser la mise en œuvre de *Collège au cinéma* en tant que projet pluridisciplinaire à l'échelle de la classe.

Dans ce contexte, associer les enseignants documentalistes et le CDI semble pertinent. 59 % (52) des coordinations indiquent qu'ils apportent souvent leur appui au dispositif.

Avec l'interdisciplinarité, l'habitude prise que *Collège au cinéma* soit porté majoritairement par les professeurs de lettres au sein des établissements, évolue au sein des équipes pédagogiques. *Les enseignants d'histoire-géographie, de langues et d'arts (arts plastiques et éducation musicale) sont aussi souvent impliqués, témoigne la coordination du Calvados. Le cadre du PEAC (Parcours d'Éducation artistique et culturelle), apparaît pour les coordinations comme pouvant faciliter ce lien avec le*

dispositif *Collège au cinéma*.

La Direction de l'enseignement scolaire (DGESCO), l'encourage d'ailleurs, dans son approche du travail sur le cinéma au collège :

*L'étude des œuvres cinématographiques s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle défini par la circulaire du 3 mai 2013. Elle trouve également sa place au sein d'un EPI et dans l'enseignement de l'Histoire des Arts, favorisant une approche pluridisciplinaire qui permet aux élèves de mieux maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres étudiées, tout en contribuant à l'acquisition de compétences artistiques telles que définies dans les programmes<sup>9</sup>.*

Au sein de l'éducation artistique, mais aussi avec le parcours avenir, voire le parcours citoyen ou avec les projets inter-degrés, *Collège au cinéma* se décroïssonne de plus en plus dans l'approche pédagogique proposée aux élèves. Cela répond aussi à la volonté d'inscrire plus systématiquement le dispositif au sein des schémas ou projets d'éducation artistiques et culturels proposés au collège sur les départements.

Le travail effectif des classes du dispositif sur les trois volets de l'éducation au cinéma - fréquentation des œuvres du 7<sup>e</sup> art, rencontre avec les professionnels du secteur, acquisition de connaissance sur le cinéma et, de plus en plus, la dimension de pratique artistique - permet sa poursuite au sein des établissements comme élément constitutif du PEAC, venant renforcer le projet pédagogique et culturel de l'établissement, plutôt que de simplement coexister avec lui.

---

9. Site Eduscol : [www.eduscol.education.fr/cinema/formation-et-recherche/formation-continue/ressources](http://www.eduscol.education.fr/cinema/formation-et-recherche/formation-continue/ressources)

## 2 – L'implication des salles partenaires dans le dispositif

### A – Le nombre d'établissements cinématographiques participants

Salles de proximité en centre-ville, en périphérie, multi ou mono-écrans, parfois intégrées à un équipement culturel polyvalent ou bien point de diffusion d'un circuit itinérant en milieu rural, le paysage des salles partenaires est très divers.

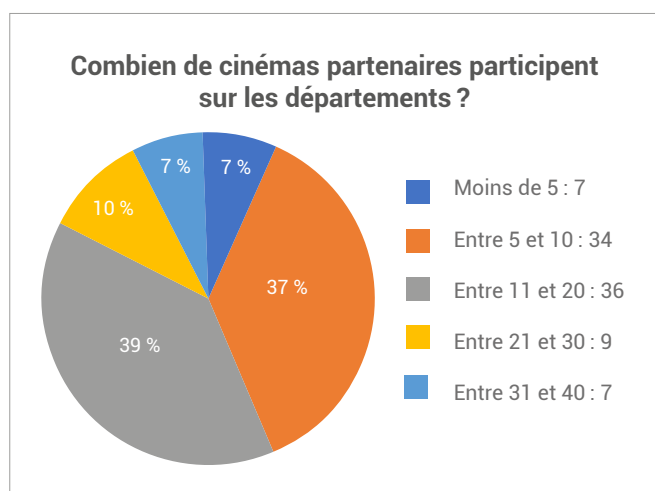
On compte 1244 établissements participants, ce qui représente 1 066 887 entrées pour 2016/2017<sup>10</sup>. Ramené au nombre plafonné d'une centaine d'élèves par projection, plus de 10 600 séances scolaires ont lieu à l'année, sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif, né sous l'impulsion du CNC et de la Fédération nationale des cinémas français, a su mobiliser les départements et l'Éducation nationale autour d'un principe :

*Collège au cinéma propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma<sup>11</sup>.*

L'accès au dispositif est d'ailleurs ouvert à toute salle agréée par le CNC, dès lors qu'elle s'engage à en respecter ledit cahier des charges<sup>12</sup>.

79 départements sont au-dessus des 50 % de salles participantes (dont une vingtaine totalement couverts) et 56 % des départements ont plus de 10 cinémas participants.



10. Bilan du dispositif *Collège au cinéma* année scolaire 2016-2017, CNC, mai 2018.

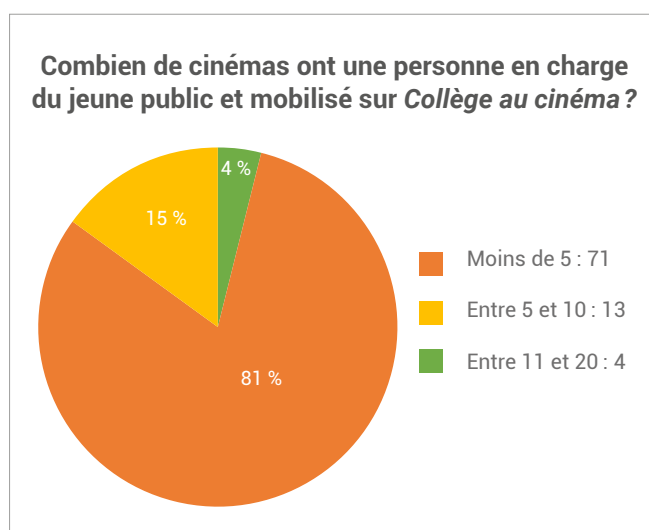
11. Nature de l'opération, cahier des charge national *Collège au cinéma*.

Cela étant, leur investissement dans le dispositif est très variable, d'un département à l'autre, mais aussi d'une salle à l'autre et dépend aussi fortement des ressources, humaines et financières de chaque cinéma.

Le coordinateur du Cantal décrit ainsi la situation sur son département :

*Toutes les salles du département participent. Sur les 7 salles actives du département 5 font moins de 16 000 entrées annuelles et n'ont pas d'animateurs dédiés au jeune public. La sixième fait 30 000 entrées et la septième est un multiplexe de centre-ville. Personne n'a d'animateur dédié au jeune public.*

### B – Le personnel des salles mobilisé pour Collège au cinéma



**Dans 71 départements, moins de 5 salles partenaires du dispositif ont des responsables jeune public pour *Collège au cinéma*.**

Dans 13 départements, entre 5 et 10 salles ont un chargé du jeune public : l'Hérault, la Drôme, le Puy-de-Dôme, la Seine-et-Marne, le Val -de-Marne, les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine, la Gironde, le Val d'Oise, le Jura, le Lot et Garonne, et la Haute-Corse.

4 départements ont plus de 11 cinémas avec un animateur jeune public : La Loire, Le Rhône, La Seine-Saint-Denis, La Loire-Atlantique.

Il convient de rappeler le rôle important que jouent

12. Dossiers instruits par la DRAC, en lien avec le comité de pilotage.

certaines associations départementales d'exploitants. Des « animateurs culturels », professionnels de la médiation et des publics, travaillent au sein des associations de salles de cinéma, et se mobilisent sur le terrain auprès des salles. Le travail d'accompagnement des séances se pense alors comme un partenariat culturel tripartite, la salle, son association départementale coordinatrice et les collèges, dans une mission d'intérêt général partagée en réseau, et avec mutualisation des moyens.

Ainsi pour 2017-2018, la FOL 57 propose aux salles de son réseau et à la coordination des interventions de professionnels du cinéma à la suite des projections et dans les classes, pour compléter le travail de réflexion et de débat.

La coordinatrice du Gers (où le dispositif est coordonné par Ciné 32) intervient également devant les élèves, en classes et dans les salles.

À Paris (avec les Cinémas Indépendants Parisiens) ou en Essonne (avec Cinessonne), les associations disposent d'un poste à temps plein pour le dispositif, qui permet aussi le suivi des présentations en salles, des interventions, des ateliers, des initiatives en festival.

Ciné-Passion 24 en Dordogne a choisi de confier cette mission, à dimension artistique et éducative, à une jeune cinéaste, précédemment intervenante dans les salles du réseau et désormais coordinatrice et intervenante sur *Collège au cinéma*. La convention départementale du dispositif notifie d'ailleurs l'aspect « découverte de la salle » pour les collégiens.

### C – La présence des salles aux comités de pilotage et réunions de travail

Des représentants des salles sont quasi systématiquement invités au comité de pilotage. Ils peuvent y témoigner de la réception des films en salle, du déroulement des séances, des éventuelles difficultés rencontrées (circulation des films, prévisionnements) et porter à la connaissance du comité les initiatives plus locales mises en place avec tel ou tel collège.

Malgré ces invitations, leur absence aux réunions est régulièrement signalée<sup>13</sup>.

Sans impact direct sur les décisions du comité de pilotage,

---

13. 7 départements seulement, mais il s'agit de la réponse la plus fréquente sur la vingtaine de reçues pour préciser le oui à 66 % de la question : *Certains partenaires bien qu'invités, ne viennent-ils pas aux réunions du comité de pilotage ?*.

c'est bien leur expertise professionnelle qui manque alors aux débats, une expertise par ailleurs largement défendue dans les instances nationales où la place de la salle est souvent rappelée.

Au vu des sujets qui sont abordés, et de la présence à ces réunions de l'ensemble des partenaires et financeurs concernés<sup>14</sup>, leur absence récurrente peut fragiliser l'image de la salle associée, pourtant véritable partenaire du projet.

Si l'absence des salles transparaît à la lecture des comités de pilotage, il faut aussi noter qu'une petite dizaine de départements ne les y invitent pas (contre 26 qui les invitent toutes, par principe).

De la même manière, elles ne sont pas toujours associées à la sélection des films de la programmation. C'est d'ailleurs une demande qui émerge, comme dans le Finistère où le comité de visionnage n'est composé que d'enseignants et de la coordination.

On constate donc que les coordinations ne sollicitent pas toujours les salles partenaires. Ainsi, elles sont rarement consultées pour l'évaluation du dispositif : seules 13 coordinations mettent en place une enquête auprès des salles (voir partie sur l'évaluation, p.41)

Certaines coordinations tentent de mettre en place des temps spécifiques pour remobiliser ou mieux associer les salles partenaires.

Le Cinématographe à Nantes, organise ainsi une réunion annuelle des exploitants en juin, en travaillant de façon transversale sur l'ensemble des dispositifs accueillis dans les salles, considérant qu'il est de sa mission de salle animatrice du réseau de cinémas SCALA, de s'investir sur cet aspect du projet sur son département<sup>15</sup>. L'information, peut alors devenir « formation ».

### D – Les modalités de conventionnement avec les salles partenaires

En dehors de ce qui s'inscrit dans le cahier des charges national, la salle doit parfois accepter des actions relatives à l'opération mais spécifiques au département. Vu l'importance de ces actions complémentaires (parfois un film complémentaire hors-catalogue, une quatrième séance

---

14. Voir partie sur le comité de pilotage, p.37.

15. SCALA : Salles de Cinéma Associatives de Loire-Atlantique, une mission de mise en réseau confiée au Cinématographe.

pour les classes, des interventions en salle), la mise en place de conventions permet d'acter les engagements et le rôle attendu des salles partenaires.

13 départements ont ainsi indiqué contractualiser le partenariat avec les salles par une convention entre la coordination cinéma et les cinémas participants, 4 ont une convention entre les collèges et leur cinéma partenaires.

#### Départements où est mis en place une convention avec les salles partenaires.

- Convention entre la coordination cinéma et les cinémas participants (13 départements) :

L'Eure, la Haute-Corse, la Corse-du-Sud, l'Hérault, la Loire-Atlantique, la Moselle, l'Oise, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne, la Guadeloupe

A l'étude ou en cours : La Seine-Maritime et la Guyane

- Convention spécifique entre la coordination cinéma et un cinéma (1 département) :

L'Aisne, avec la FDMJC (circuit itinérant)

- Conventions entre les collèges et leur cinéma partenaire (4 départements) :

Le Finistère, le Vaucluse, le Val d'Oise, la Loire-Atlantique (pour un petit nombre de salles seulement)

- Convention entre les cinémas partenaires et le conseil départemental (1 département) :

Les Hauts-de-Seine

- Conventions entre certains collèges, la coordination cinéma et un des cinémas partenaires (1 département) :

La Sarthe

Si sur l'Hérault, les salles sont intégrées à la convention d'objectifs culturels globale entre le conseil départemental et la DRAC Occitanie, sur les Hauts-de-Seine la convention pour les salles est signée avec le conseil départemental.

En Loire-Atlantique, une charte d'engagement rappelant les points du cahier des charges (jauge, qualité de l'accueil, mais aussi demande d'une présentation des films

lors des séances) est signée en début d'année scolaire avec la coordination cinéma.

En Seine-Saint-Denis, une convention avec les salles n'est pas jugée nécessaire car via l'adhésion à leur réseau de salles, Cinémas 93, qui coordonne le dispositif, elles se sont déjà engagées « *symboliquement à respecter leurs engagements dans les actions de l'association, dont les dispositifs* ».

Le dispositif s'élargissant d'année en année à plus de salles (+4,3 % pour 2016/2017) une démarche de conventionnement annuel à l'échelle départementale sert également à rappeler l'engagement et les obligations des salles, outil de concertation et de régulation entre partenaires – la Charente-Maritime envisage ainsi de le mettre en place, pour « pallier aux dysfonctionnements de certaines salles ».

#### E – Le travail des salles sur Collège au cinéma

Les nombreux compte rendus de comités de pilotage l'attestent, peu de remontées de problèmes liés à des défaillances dans l'équipement ou les prestations techniques des salles. Les difficultés du passage à la projection numérique sont aujourd'hui surmontées, y compris pour les circuits itinérants qui, au contraire, renforcent leur engagement sur les dispositifs (60 sur 103 pour *Collège au cinéma* soit plus de la moitié, relevait le CNC pour 2016-2017).

Les séances se déroulent bien du côté du fonctionnement des salles (des accidents ponctuels mais relativement peu nombreux), et les rapports entre exploitants, coordinations, distributeurs et services du CNC pour la circulation des copies, la planification des séances scolaires et la diffusion des films se passent plutôt bien.

La tarification négociée nationalement de 2,50€ par élève est appliquée sans écart. Le nombre d'élèves accueillis en salle est respecté, cette part du cahier des charges est donc remplie par les exploitants. Le professionnalisme attendu pour des projections de qualité est au rendez-vous.

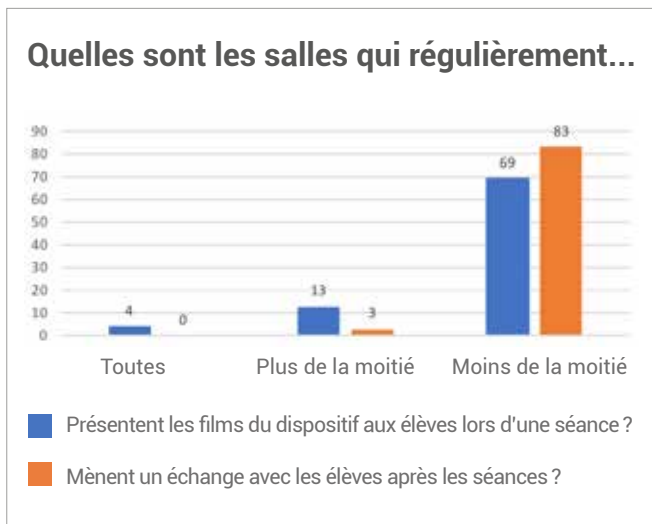
En revanche, les comptes rendus de comité de pilotage font état d'un manque d'implication sur l'accompagnement des séances, certains évoquant un « désengagement »<sup>16</sup>, avec une réelle disparité à l'échelle du territoire que la coordination des Bouches du Rhône résume ainsi :

*Toujours une grande disparité entre les salles. Cer-*

16. Bilan de la rencontre régionale des coordinations de PACA, 6 oct 2017 - point de situation *Collège au cinéma*.



taines font un vrai travail d'accueil et d'accompagnement autour des films (présentation puis discussion après la projection), d'autres salles se contentent de l'organisation de la séance par manque de temps, de personnel ou de compétence. Il faudrait trouver un moyen d'impliquer les salles qui ne se contentent que de l'accueil des classes<sup>17</sup>.



De fait, seules 4 coordinations peuvent répondre qu'une présentation du film est instituée de façon régulière dans la totalité des salles (c'est le cas du Jura, de la Nièvre, des Pyrénées-Orientales et des Pyrénées-Atlantiques). Dans 13 départements, plus de la moitié des salles présentent le film de façon régulière. Mais dans 69 départements, c'est moins de la moitié des salles qui assurent une présentation. (7 coordinations n'ont pas répondu).

Les chiffres chutent encore pour la tenue d'un échange après la projection du film : trois le font dans plus de la moitié des salles partenaires, assurant présentations et échanges régulièrement (la Dordogne, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis).

Mais dans 83 départements, c'est moins de la moitié des salles qui proposent des débats aux classes. Ceci n'est d'ailleurs pas toujours significatif de l'implication de la salle : bien souvent, les classes ne peuvent rester en salle pour un échange, faute de temps.

## F – Les autres initiatives des salles avec les classes du dispositif

Malgré un constat général qui pointe une implication des salles parfois trop faible, dans chaque département certaines salles sont au contraire très investies sur le dispositif.

Dans le cadre de *Collège au cinéma*, un rapport de proximité peut même se tisser entre les équipes pédagogiques des collèges et leur salle partenaire, parfois sans implication forcément active de la coordination. Ces micro-projets, qui n'ont pas vocation première à être proposés à l'échelle départementale, sont de l'initiative de la salle et d'un ou plusieurs enseignants, souvent en « résonnance avec le projet départemental » et témoin de l'engagement de certaines salles à travailler un lien particulier avec les collégiens, un public toujours à conquérir.



Première remarque sur ces éléments chiffrés : le peu de visibilité de ces actions menées par les salles. 32 ne savent pas quelles sont les actions propres développées par les salles partenaires, 12 déclarent qu'aucune n'existe, 35 que cela concerne moins de la moitié de leurs salles.

Dans les réponses en commentaires, les coordinateurs exploitants témoignent en premier lieu de ce qu'ils proposent, en tant que salle participante, aux classes qu'ils accueillent. Le relevé qui suit ne saurait donc être exhaustif. Mais même à petite échelle (41 réponses avec contenu) il témoigne, d'une autre manière, des nombreuses propositions d'action culturelle que peuvent faire les salles à leurs classes de *Collège au cinéma* :

17. Réponse au questionnaire bilan CNC, année 2016/2017.



### Initiatives des salles pour les classes inscrites

- Visite du cinéma et de la cabine. (28 citations)
- Ateliers de pratique avec les élèves, classes / classes à PAC / Kinéscope/ écriture critique / ... (14 citations)
- D'autres séances sur des films d'actualité à l'affiche (7 citations)
- Participation à des festivals accueillis dans les salles / parcours d'élèves en festival (7 citations)
- Ateliers spectacles / Ecran Village pour les collèges ruraux/projections de films réalisés dans la région (9 citations)
- Accueil d'un ciné-club (6 citations)
- Projections thématiques à la demande, selon le programme scolaire (3 citations)
- Rencontre avec les équipes des cinémas / explication du métier d'exploitant, présentation du fonctionnement d'un cinéma, découverte des métiers (3 citations)
- Rencontres avec des professionnels / Echanges avec réalisateurs, acteurs (3 citations)

Ainsi que (cité deux fois) :

- Projets d'éducation artistique et culturelle
- Présentation de travail d'atelier / restitutions en salle
- Médiation, échange sur le film / échange sur la programmation
- Séances spéciales avec rencontre proposées aux collègues
- Tarifs préférentiels pour les établissements inscrits au dispositif

Autres (cité une fois) :

Exposition des travaux d'élèves au cinéma / projection de films réalisés par les élèves / séances hors temps scolaire où les élèves volontaires viennent avec leurs enseignants / ateliers et séances en T.A.P.E. (temps d'accueils péri-éducatifs) / Partenaire de classes à PAC / interventions en classe / convention de 2 collèges avec Les Cinéastes (Mans) pour développer le rapport entre la salle et le collège (dont visite du cinéma et tarif spécifique hors dispositif pour tous les élèves des 2 établissements)

La coordination des Hauts-de-Seine précise :

*Ces initiatives, relativement peu nombreuses, sont très ponctuelles et changent chaque année en fonction des opportunités.*

Elles sont surtout un creuset vivifiant pour le dispositif et les coordinations, ainsi que pour les salles. Elles valorisent le travail partenarial que peut mener une salle, montrent combien la dimension de « mise en pratique du cinéma » est une attente très forte du terrain vis-à-vis du dispositif sur laquelle les cinémas se montrent prêts à s'engager<sup>18</sup>.

Par contre, ces initiatives touchent rarement les publics, nombreux, qui viennent en transports scolaires au cinéma, avec lesquels un travail de proximité est impossible de la part d'une salle. De même les circuits itinérants, qui restent peu nombreux, dans le cadre de leur venue pour desservir un collège excentré, à pouvoir dans le même temps faire des propositions d'activités annexes.

Pour les salles fixes, les classes doivent repartir de la salle selon un timing toujours trop serré et pour les circuits itinérants, l'opérateur doit vite repartir poursuivre sa tournée pour d'autres projections. Seuls CICLIC en région Centre, à la fois pôle proposant des ateliers et circuit itinérant Cinémobile, et Sceni Qua Non dans la Nièvre, circuit itinérant et association (là aussi itinérante) proposant des ateliers aux collégiens avec un soutien du conseil départemental pour ce volet pratique, arrivent à s'affranchir de cette contrainte.

### La carte Collège au cinéma

Le cahier des charges national rappelle «qu'une tarification spécifique peut être mise en place à l'initiative des exploitants des salles participantes, permettant aux collégiens de bénéficier, hors-temps scolaire, de tarifs réduits pour voir les films de leur choix à l'affiche dans leurs salles».

La carte « collège au cinéma » offerte aux élèves inscrits et qui donne accès à un tarif privilégié ou à une place gratuite dans les salles partenaires n'est plus que rarement mise en place. 92 % des départements ne proposent pas ou plus de carte aux collégiens.

Seuls 7 départements l'ont maintenue (la Charente-Maritime, Paris, l'Essonne, l'Indre-et-Loire, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis). Ils continuent à signaler son bon accueil par les élèves :

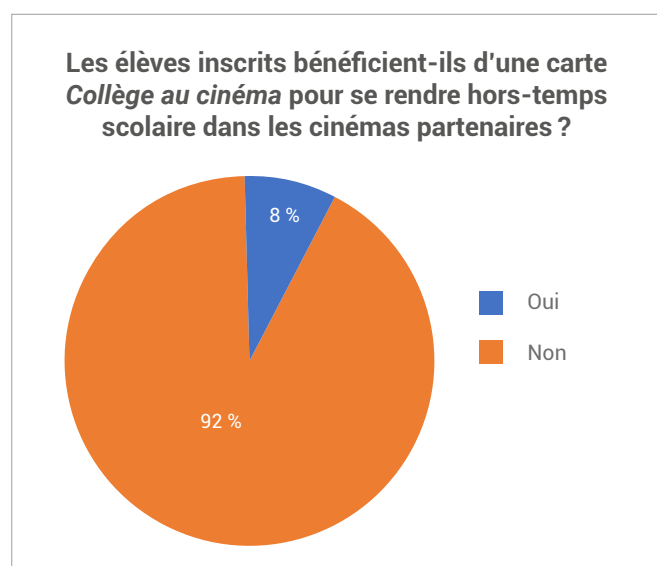
18. Voir partie actions complémentaires sur les départements, p.64.

Les élèves utilisent peu la carte, mais sont toujours ravis de la recevoir en début d'année - Charente Maritime

Elle est plutôt symbolique, un ou deux élèves l'utilisent chaque année mais ils la réclament tous dès le début d'année lorsqu'ils en ont entendu parler par leurs camarades – Seine-Saint-Denis

A Tours, elle a été remplacée par un « passeport jeune cinéophile » gratuit, donnant accès aux collégiens à un tarif jeune public de 3,20 € pour se rendre au cinéma dans l'agglomération tourangelle. Un partenariat avec les cinémas « Studios » qui fonctionne bien, mais qui ne concerne pas les autres cinémas (et collégiens) du département.

L'utilisation de la carte est variable selon la position géographique de la salle partenaire et si elle est identifiée comme salle de cinéma en dehors des dispositifs, et évidemment selon sa programmation. – Val de Marne



### 3 – Les films et leur accompagnement pédagogique

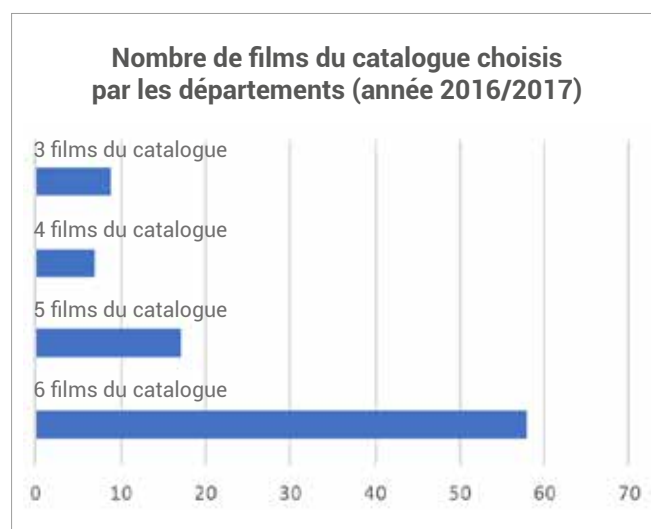
#### A – L'élaboration du parcours de films

Les coordinations reçoivent début décembre de la part du CNC la liste définitive des films de l'année suivante accompagnée d'un descriptif des titres entrant au catalogue, et l'information sur ceux qui sortiront du catalogue.

Pour 2018-2019, le catalogue comporte 77 films ou programmes disponibles (75 en 2017/2018 - contre 56 en 2013/2014 par exemple).

La demande des films choisis est à retourner avant le 16 avril. Le travail de programmation doit donc être finalisé avant cette date.

Le relevé par département<sup>19</sup> indique qu'à une large majorité, les coordinations choisissent 6 films répartis par niveaux, 3 films pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et 3 films pour les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>.



57 départements programment 6 films différents, 17 proposent un parcours avec un film commun aux deux niveaux, soit 5 films, et d'autres n'en choisissent que 3, pour des questions de rationalisation et faciliter, entre autres, l'organisation de la formation (cf partie Formation). Parfois aussi parce qu'une proposition de films hors catalogue viendra compléter ce socle de 3 films (voir *infra*).

Le catalogue national indique le niveau auquel est destiné le film (une indication arrêtée en instance nationale).

19. Voir deuxième partie de l'étude, le détail par fiche pour chaque département.

13 films sont à destination des 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 27 pour les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> et les autres pour les deux niveaux, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup><sup>20</sup>.

Les 9 départements qui ne proposent que 3 films du catalogue ne se limitent pas aux seuls films indiqués tout niveaux, ce qui réduirait leurs possibilités de programmation. Bien souvent des films 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> sont proposés à toutes les classes comme *Abouna*, *le Grand Voyage*, *la Flèche Brisée* ou *Fenêtre sur cour*.

Mais des comités de pilotage, comme celui de Seine-Saint-Denis<sup>21</sup> n'hésitent pas à débattre de films de la liste indiqués pour les 4<sup>e</sup> /3<sup>e</sup> (comme *Yojimbo* ; *Soyez sympas*, *rembobinez* ; *La Playa...*) pour les proposer à toutes les classes .

Pour élaborer cette programmation, de nombreuses coordinations veillent à la diversité du parcours (équilibre entre films récents et films de patrimoine, animation et prise de vues réelles) et d'autres proposent un fil rouge, une thématique commune aux trois films (ce « fil rouge » peut aussi être une question de cinéma : le son, la lumière etc).

Certaines coordinations, comme en Charente-Maritime, tiennent compte des travaux déjà réalisés par les formateurs et de leurs envies.

### Proposer un « film de liaison » avec *École et cinéma*

La présence de plusieurs titres communs aux deux dispositifs (*Chantons sous la pluie*, *Tomboy*, *Le Tableau*, *Wadjda*, *Adama...*), mais surtout la mise en place des nouveaux cycles<sup>22</sup> encouragent la liaison au sein du « cycle de consolidation » que constitue le nouveau cycle 3, avec des objectifs d'apprentissages et des programmes d'enseignements communs.

Les membres des comités de pilotage en tiennent compte pour l'harmonisation des programmations entre les projets *École et cinéma* et *Collège au cinéma*.

Cette volonté de mieux articuler les deux dispositifs est facilitée par le fait que 52 coordinations cinéma sont aujourd'hui coordinatrices d'*École et cinéma* et de *Collège au cinéma*.

33 coordinations indiquent ainsi avoir mis en place des projets de liaison pour le cycle 3.

Dans la Creuse, *Les 400 Coups* (film commun aux deux catalogues) a été proposé le même trimestre, aux classes de 6<sup>e</sup> et aux élèves de cours moyen des écoles élémentaires. Ce travail de liaison peut aussi prendre la forme d'une entrée thématique commune (le rire, la peur, le son au cinéma) ou d'exploration de l'univers d'un réalisateur (Tati, Hitchcock).

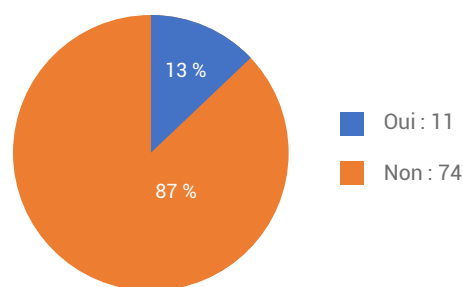
Cette nouvelle répartition par cycles 3 et 4, interroge néanmoins la structuration du catalogue de *Collège au cinéma* en niveaux 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> et de rares coordinations proposent une programmation par « cycle » plutôt que par niveau.

### La liaison *Collège au cinéma/Lycéens au cinéma*

Les liaisons entre les dispositifs du second degré restent encore à construire pour la majeure partie des départements, comme le montre le graphique. Quelques initiatives existent cependant, comme en Creuse : sur proposition des comités de pilotage, les films *Les Combattants* et/ou *Tel Père tel fils* ont été proposés à des classes volontaires de 3<sup>e</sup> à la seule condition qu'ils justifient par la suite de la réelle mise en œuvre de passerelles entre les cycles.

Une réflexion est également engagée pour la mise en place de formations transversales pour les enseignants.

Existe-t-il des liens *Collège au cinéma - Lycéens et Apprentis au cinéma* ?



20. Catalogue 2018/2019, soit sur 77 titres.

21. Comité de pilotage du 7 mars 2018.

22. Ministère de l'Éducation nationale, BO du 5 septembre 2013.

## Les modalités de travail pour la sélection des films

Les films programmés sont validés en comité de pilotage. Mais un travail de pré-sélection a souvent lieu en amont qui revêt différentes formes :

- un travail en interne de la coordination, entre Éducation nationale et coordinateur culture (comme en Seine-et-Marne, en Corrèze avec la préparation d'une présentation des films du catalogue).

- Un sondage auprès des enseignants participants, à partir de la liste nationale (dans le Doubs, les Pyrénées-Orientales, le Loiret, l'Ardèche).

Le Tarn met en place une consultation départementale, en tire une synthèse et prépare en équipe une proposition de pré-sélection à soumettre au comité de pilotage. Le sondage peut se faire aussi à partir d'une pré-liste élaborée par la coordination.

- la mise en place d'un groupe de travail, auquel des enseignants volontaires sont souvent invités (en Seine-Maritime, en Guadeloupe, en Lozère). Dans le Finistère, un groupe de travail d'enseignants volontaires animé par le professeur-relais et la coordination cinéma établit une pré-sélection des films pour l'année à venir, en se réunissant deux fois dans l'année et en visionnant une douzaine de films.

- la tenue d'un comité de pilotage restreint (Seine-Saint-Denis)

- Organiser une mise à disposition des films à visionner pour les partenaires (Paris)

## Des films supplémentaires, hors catalogue

Plusieurs départements proposent un film supplémentaire, hors liste du catalogue national.

Ainsi, en Mayenne, un des films du parcours est choisi, pour le deuxième trimestre, dans la programmation du festival « Reflets du cinéma ».

Une partie importante du comité de pilotage est ainsi consacrée<sup>23</sup> au choix de ces deux films (un par niveau) pour lesquels tous les membres ont reçu des copies de visionnage.

Dans la Sarthe, un documentaire choisi dans la programmation du festival « Aux Écrans du réel » est proposé aux classes volontaires du niveau 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. c'est aussi le moyen de proposer un genre, le documentaire, que la coordination estime peu représenté dans le catalogue national.

---

23. Comité de pilotage du 11 avril 2018.

Dans le Val-de-Marne, le parcours est constitué de 5 films (obligatoires pour chaque niveau) avec trois films communs choisis dans la liste nationale et deux films choisis dans les festivals partenaires : Ciné Junior, festival international de films pour le jeune public, accueilli quasiment dans toutes les salles participant à *Collège au cinéma*, et le Festival du Film de Femmes (à Créteil). Chaque enseignant est libre de choisir à quel festival il envisage de participer et sélectionne, parmi une dizaine de films de la programmation proposée par la coordination, les deux œuvres qu'il souhaite faire découvrir à ses élèves.

En Seine-Saint-Denis, un 4<sup>e</sup> film est aussi obligatoire pour les classes participantes : il s'agit d'un programme de courts-métrages constitué chaque année spécifiquement pour le dispositif. Un groupe restreint visionne les films proposés par la coordination et travaille à la constitution du programme, son équilibre, ses liens thématiques. Le conseil départemental, finance les droits d'exploitation en salle, dont Cinémas 93 fait l'acquisition pour sa circulation dans les salles du dispositif. Cet acte de programmation partagé construit aussi un partenariat fort, autour d'enjeux artistiques et pédagogiques, entre les différents membres de la coordination (Éducation nationale et cinéma) :

*Ce qu'on apprécie dans ce dispositif, c'est de faire acte de programmation, à plusieurs. On partage un projet. Il faut que nous soyons conscients de ce qu'il peut se passer avec les élèves, le film pose des questions et des problèmes, c'est cela qui est intéressant nous disait le coordinateur de Seine Saint-Denis à ce propos<sup>24</sup>.*

« Poser des questions et des problèmes »... Certains titres du catalogue posent parfois plus de difficultés que d'autres aux élèves mais l'enquête conduite auprès des coordinations montre que l'accompagnement réalisé sur les films désamorce et rend presque caduque cette question du film « difficile ».

---

24. Compte-rendu de la rencontre du 28 mars 2018, animée par Carole Desbarats avec les coordinateurs d'Ile-de-France, invités à un échange sur les films de *Collège au cinéma* par le CA des *Enfants de cinéma*

## B – La réception des films par les élèves

### Méthodologie :

Questions posées dans l'enquête :

A - Sur les trois dernières années, quels titres de la liste nationale que vous avez programmés ont été particulièrement bien reçus par les élèves ?

B - Sur les trois dernières années, quels titres de la liste nationale que vous avez programmés ont été difficiles à recevoir par les élèves ?

C - Comment le travail d'accompagnement (en salle ou en classe) a éventuellement permis de faire évoluer le regard des élèves sur ces œuvres ?

Les citations sont issues des réponses aux questionnaires.

Sur 94 questionnaires reçus, 13 ont laissé un champ vide pour la question relatives aux « titres bien reçus », 15 n'ont pas répondu à la question sur les « titres difficiles ».

5 coordinations ont répondu en précisant ne « pas savoir » ou ne pas avoir d'éléments pour répondre pour l'une et l'autre question. Ceci pose en creux la question de la transmission d'informations au niveau de la coordination mais aussi celle de l'évaluation (voir p.41).

A ce sujet, une coordination évoque d'ailleurs l'absence de questionnaire auprès des élèves qui permettrait d'avoir un retour direct.

1 coordination n'a pas de titre spécifique à donner.

Trois répondent de manière générale que la programmation est toujours bien reçue. Les trois mêmes répondent également n'avoir aucune difficulté sur les films programmés et insistent sur l'importance de l'accompagnement.

### B.1 Des titres du catalogues bien ou moins bien reçus en fonction des départements

80 titres ont été cités en tout par les coordinations en réponse aux deux questions. Sachant que le nombre de titres sur les quatre dernières années<sup>25</sup> était d'environ 90 titres, c'est quasiment l'ensemble du catalogue qui est cité.

25. Nous avons en effet considéré pouvant être potentiellement cités les titres des années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et malgré tout 2017-2018 (car des coordinations ont cité des titres entrés en 2017-2018).

N'ont pas été cités, entre autres, certains films entrés tout juste au catalogue, sans doute parce que le recul sur leur programmation et leur réception n'est pas suffisant.

Un premier constat émerge d'emblée : 36 titres sur ces 80 relèvent (dans des proportions évidemment différentes) des deux catégories, tour à tour « bien reçus » et « difficiles »

Ceci montre combien il ne peut guère y avoir de certitudes sur la réception d'un film par les élèves, dépendante de multiples facteurs (du genre de l'œuvre, du type de public, etc., mais aussi et surtout de la préparation ou pas dont il fait l'objet).

C'est le cas notamment du *Gamin au vélo*, cité comme « bien reçu » par certaines coordinations, « difficile » par d'autres, ou bien de *Alamar*, de *Gente de bien*, du *Pays des sourds*, de *Tomboy*.

Même des titres très largement bien reçus (*Wadjda*, *Le Tableau*, *Mud*, *Persépolis*, *Couleur de peau : miel*) pourront sur certains territoires, de manière très minoritaire certes, avoir été perçus comme difficiles.

Nous ne disposons hélas que rarement d'explications quant à la réception « difficile » de films qui apparaissent pourtant très largement bien reçus.

Pour *Couleur de peau : miel*, la coordination qui le cite dans les films « difficiles » parle de mauvaise préparation et d'effet miroir pour les élèves.

Pour *Tomboy* et *Wadjda*, certaines coordinations nuancent et évoquent une réception plutôt problématique chez les parents voire de sujet tabou pour *Tomboy* dans le contexte de la Guadeloupe.

L'inverse est cependant également vrai : certains titres « difficiles » à recevoir peuvent également être cités, de manière minoritaire, dans la catégorie de films bien reçus : *Les Géants*, *Duel*, *Rumba*.

## B.2 Les titres les plus fréquemment cités comme « bien reçus » par les élèves

61 titres ont été cités par la coordination dans la catégorie des films « bien reçus ».

La diversité de la liste témoigne d'une assez bonne perception du catalogue.

Parmi ces 61 titres cités, 25 sont même cités uniquement dans la catégorie « titres bien reçus ».

On retrouve assez naturellement dans les films fréquemment cités ceux qui ont été très programmés et entrés récemment dans le dispositif (c'est le cas de *Couleur de peau miel* et de *Mud*, respectivement programmés en 2016-2017 par 35 et 33 départements<sup>26</sup>.)

Néanmoins, il n'y a pas une telle corrélation pour tous les films puisque *Pour une poignée de dollars*, pourtant programmé dans 31 départements ne figure pas parmi les titres très cités.

### Titres les plus cités comme « bien reçus » par les coordinations

(Trois sont des films d'animation)

- *Couleur de peau : Miel* (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) de Jung et Laurent Boileau, France, 2012, 1h15 : **cité 20 fois**
- *Wadjda*, Haifaa Al Mansour, Arabie-Saoudite, 2012, 1h13 : **cité 18 fois**
- *Mud*, Jeff Nicols, (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) USA, 2013, 2h10 : **cité 17 fois**
- *Les Enfants loups* (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), Mamoru Hosoda, Japon, 2012, 1h57 : **cité 15 fois**
- *Le Tableau*, (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) Jean François Laguionie, France, 2011, 1h16 : **cité 11 fois**

Viennent ensuite (plus de 5 occurrences)

- *Chantons sous la pluie* (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) de Stanley Donen et Gene Kelly, USA, 1952, 1h42 : **cité 9 fois**
- *Blancanieves* (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) de Pablo Berger, Espagne, 2013, 1h44 : **cité 9 fois**
- *Joue là comme Beckham* (6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>) de Gurinder Chadha, GB, 2002, 1h52 : **cité 9 fois**
- *Persepolis*, (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) M. Satrapi et V. Paronnaud, France, 2007, 1h35 : **cité 8 fois**
- *Les Héritiers* (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) Marie-Castille Mention-Schaar, France, 2013, 1h45 : **cité 7 fois**
- *Le Havre*, (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) Aki Kuarismaki, France, 2011, 1h34 : **cité 6 fois**

## B.3 Titres les plus fréquemment cités comme « difficiles à recevoir »

55 titres du catalogue sont cités dans cette catégorie. Seulement 19 titres ont été cités dans la seule catégorie « difficile à recevoir. »

Mais on ne retrouve aucun titre cité plus de 10 fois. L'unanimité semble moins grande.

### Titres les plus cités comme « difficile » à recevoir (cités entre 4 et 7 fois) :

- *Les Géants (les)* (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), de Bouli Lanners, Belgique, 2011, 1h25 : **cité 7 fois**
- *Tomboy* (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) de Céline Sciamma, France, 2011, 1h22 : **cité 8 fois**
- *Duel* (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), de Steven Spielberg, USA, 1971, 1h30 : **cité 6 fois**
- *Mon Oncle* (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), Jacques Tati, France, 1958, 1h50 : **cité 5 fois**
- *Moonwalk One*, (6<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) Théo Kamecke, USA, 1970, 1h48 : **cité 4 fois**
- *La Pirogue* (4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), Moussa Toure ( France / Sénégal), 2012, 1h27 : **cité 5 fois**
- *Rumba* (6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>), Dominique Abel, Fiona Gordon et Bruno Romy, Belgique, 2008, 1h17 : **cité 4 fois**

On a assez peu d'éléments pour approfondir le cas de ces titres. On a déjà évoqué le cas de *Tomboy*. Une coordination parle aussi du côté « vieillot » de *Mon Oncle*.

Des coordinations mentionnent des difficultés sur les sous-titrages, notamment pour les élèves des Segpa ou les primo-arrivants.

Les coordinations de Mayotte et de Guyane évoquent aussi la spécificité de leur territoire

Mayotte : *Les films en VO sont compliqués pour nos élèves qui ont le shimaoré ou le shibushi comme langue maternelle. Les sous-titres sont pour eux difficiles à lire (défilement trop rapide sur l'écran).*

Guyane : *Les films qui ne sont pas en version française et sur lesquels il y a des sous-titrages sont plus compliqués pour les élèves de notre territoire, car ils ne sont pas forcément encore lecteurs en classe de 6<sup>e</sup>.*

26. Voir Bilan Collège au cinéma CNC, 2016-2017.



## B.4 Un accompagnement indispensable

Sur la manière dont l'accompagnement permet éventuellement de faire évoluer le regard des élèves : 59 coordinations sur les 94 ont apporté leurs remarques sur cette question.

Certains précisent en commentaire qu'ils ne « savent pas », « que c'est impossible à savoir », qu'ils n'ont « pas de bilan ». Ces retours indiquent que la question de la réception des films et celle de leur accompagnement ne font pas forcément l'objet d'une évaluation au niveau de toutes les coordinations.

Notons que deux coordinations sur les trois qui ont indiqué n'avoir aucun titre « difficile à recevoir » justifient ce constat par le travail de préparation ou de formation de l'enseignant.

*Hauts-de-Seine : Tout film vu au préalable par l'enseignant, dûment préparé et accompagné est bien reçu. Le regard des élèves change en fonction du travail engagé par les enseignants et de leur implication.*

*Val-d'Oise : Programmation généralement bien reçue. Les deux journées 1/2 de projection et de formation autour des films permettent d'éviter les difficultés pour quelques cas isolés.*

Même lorsque les coordinations ont cité des films « difficiles » à recevoir par les élèves, on peut néanmoins constater qu'aucune coordination n'a utilisé la question « ouverte » sur le travail d'accompagnement pour témoigner d'une expérience négative où ce travail n'aurait pas pu faire évoluer le regard.

Aucun discours désenchanté ne ressort de ces réponses sur la réception des films et on mesure ici le fort engagement des coordinations dans l'accompagnement pédagogique du projet.

*Calvados : Il y a systématiquement une évolution, un enrichissement du regard des élèves provoqué par le travail d'accompagnement sur les films. Entre les premières impressions livrées à chaud (sortie de salle) et les remarques, observations, réflexions produites par les élèves durant les séances de travail sur les films menés en classe, un véritable cheminement se fait. Ainsi, si certains films semblent parfois mal reçus dans un premier temps, on se rend toujours compte que les élèves sont capables d'y revenir, de nuancer et*

*d'approfondir leur jugement par la suite, en visionnant à nouveau une séquence ou plusieurs séquences du film, en confrontant leurs points de vues sur un personnage ou une thématique abordée dans le film, en le comparant avec d'autres œuvres, etc. Les enseignants sont souvent surpris par l'acuité du regard des élèves et leurs capacités d'analyse (qui apparaissent plus rapidement et systématiquement que dans d'autres domaines ou disciplines étudiées au collège).*

*Le regard des élèves évolue de façon indéniable grâce à l'accompagnement fait en classe par les professeurs, plus rarement par l'accompagnement dans les salles. Cette évolution est toujours positive. Riche du bagage apporté par les « accompagnants », les élèves arrivent à dépasser des pré-conçus, des idées toutes faites. Ils finissent par apprécier des images qui leur paraissent désuètes a priori. (noir et blanc, lenteur des images, etc.)*

*Saône-et-Loire : Les enseignants très impliqués dans ce dispositif sont unanimes : un bon travail d'accompagnement permet de faire évoluer le regard des élèves, ils regardent les films avec une meilleure capacité d'analyse (analyse de séquence en classe, de l'affiche, maîtrise du vocabulaire de l'analyse filmique) et ne s'en tiennent plus seulement au contenu de l'histoire.*

*Tarn : Tous les travaux en classe conduisent, à quelque niveau que ce soit, à faire « évoluer positivement » le regard de l'élève – le groupe d'élèves, d'ailleurs, souvent, et collectivement. Toujours, dès l'instant où un film est à l'épreuve et qu'on lui accorde quelque intérêt. C'est à dire, que l'on y retourne, qu'on le questionne, qu'on en questionne également la réception... Les retours des profs, très divers et au fond très semblables, font le récit de situations pédagogiques mises à profit pour travailler au corps le simplissime tendance : « j'ai pas aimé ! » de l'élève un temps déstabilisé.*

D'une manière générale, les réponses ne sont pas spécifiquement reliées aux titres « faciles » ou « difficiles » que les coordinations ont cité en réponse aux questions précédentes.

Mais lorsque c'est le cas, la réponse apportée vient montrer en quoi la première impression des élèves s'est modifiée de sorte que le film soit finalement « apprécié ».



Côte d'Or : Le Pays des sourds a nécessité un fort accompagnement qui a permis de dépasser les difficultés et d'être apprécié, notamment des classes ULIS et SEGPA.

Pour les Géants, les enseignants ont été déstabilisés. Ceux qui ont mené un travail ont réussi à dépasser leurs appréhensions et à faire découvrir le film favorablement.

Deux coordinations précisent aussi que la difficulté du film n'exclut en rien l'intérêt des élèves :

Hérault : À propos des Citronniers : « Le film a été jugé difficile par les élèves mais les a aussi beaucoup intéressés ».

Vaucluse : À propos de Frankenstein Junior et Zéro de conduite : les films dont la réception est mal perçue deviennent de l'aveu des élèves très intéressants pour les discussions qui suivent, à condition que l'analyse soit suffisamment précise, se réfère aux images, sollicite les élèves.

Cette question a surtout été l'occasion pour les coordinations de souligner l'importance et l'utilité de ce travail d'accompagnement pour toute programmation, et de préciser quels points leur semblaient importants dans ce travail qui fait évoluer le regard de l'élève.

Sont ainsi revenus dans les commentaires :

- L'importance de la préparation de la séance en amont : le travail sur l'affiche est assez souvent cité.
- L'importance des échanges avec les élèves (pour expliciter des scènes incomprises), le travail de contextualisation et l'analyse de l'image.
- L'importance des formations enseignants, qui leur permettent ensuite d'avoir les outils nécessaires pour accompagner le film auprès des élèves, est très souvent rappelée.

Côtes d'Armor : c'est plutôt le travail en amont, donc en formation, qui permet de faire évoluer le regard des élèves, du fait de la capacité des enseignant(e)s à accompagner ces films.

Dordogne : par une session de formation particulière-

ment bien préparée et menée, permettant aux enseignants de dépasser leur préjugé.

Une coordination relie un des titres « difficile à recevoir » par les élèves à la difficulté éprouvée aussi par les enseignants en matière d'outils :

Côtes-d'Or : Les enseignants ont été assez démunis pour aider à la lecture de Moonwalk one.

L'enquête montre l'importance que les coordinations attachent à la question de l'accompagnement pédagogique, des outils mis en place pour le travail en classe et de la formation des enseignants.

## C – L'accompagnement pédagogique

### C.1 Les outils nationaux du dispositif

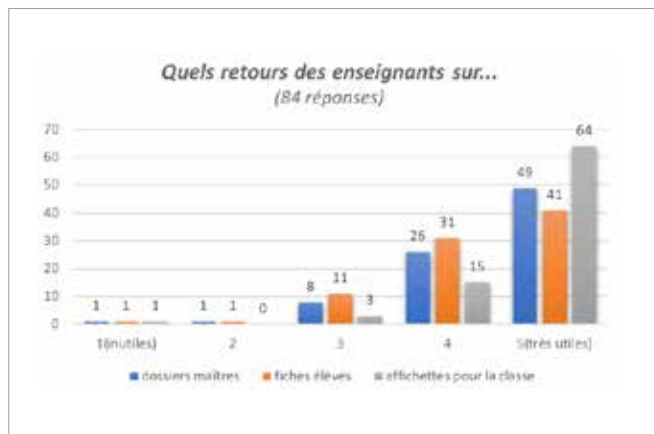
Le CNC, depuis l'origine du projet, conçoit et met en œuvre les dossiers d'accompagnement du dispositif. Ceux-ci sont de deux natures : les dossiers d'accompagnement sur les films sur support papier, et les ressources numériques, en ligne sur le site « Transmettre le cinéma », la plateforme ressource du LUX – Scène nationale de Valence<sup>27</sup> destinée à l'ensemble des dispositifs d'éducation au cinéma mis en œuvre par le CNC, mais avec une mission plus spécifique de développement d'outils à destination des enseignants inscrits à Collège au cinéma.

Les dossiers sur les films (livret enseignant, fiche élève) édités par le CNC

Une « fiche élève » est distribuée à chaque collégien, un livret est disponible pour chaque enseignant. Ce dernier contient également une affichette, fac-similé de l'affiche originale du film, destinée à la classe.

---

27. Le LUX, seule scène nationale consacrée aux images, est pôle régional d'éducation aux images pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment sur les académies de Lyon et Grenoble – il est par ailleurs partenaire culturel du Pôle National Ressources Cinéma de Lyon (PREAC).



Les avis des coordinations sur les films sont classés de 1 à 5 (vers le plus positif).

Les documents nationaux sont généralement très bien perçus par les coordinations.

Dans les commentaires, est évoqué le fort attachement sur le terrain au support papier des dossiers enseignants, transmissible en direct et qui matérialise la remise « en main propre » d'un contenu pédagogique à l'enseignant destinataire.

On évoque également des retours très positifs sur l'apparence des nouveaux dossiers et fiches.

Les dossiers enseignants, comme les fiches, sont jugés très complets et utiles. « Généralement appréciés, car clairs et pédagogiques » précise-t-on pour les Côtes-d'Armor, « avec de nombreuses pistes d'exploitation » (Nièvre).

Les rares remarques moins enthousiastes portent sur une forme de complexité : *Ils semblent parfois trop orientés vers une cinéphilie supposée et peu adaptée aux demandes des enseignants non-spécialistes* – Eure.

Les retours des coordinations montrent que ces livrets servent également beaucoup à la préparation des formations. Les formateurs et intervenants se réapproprient le livret, comme source principale d'informations fiables et vérifiées sur le film.

Les fiches sont très appréciées des élèves. Les collégiens les conservent, « elles sont porteuses d'un imaginaire<sup>28</sup> ». Traces de son parcours cinématographique, elles marquent leur participation au dispositif. Elles peuvent aussi être un support pour l'oral au Diplôme national du Brevet pour des élèves de 3<sup>e</sup> (dans le Maine-et-Loire).

28. Réponse de la coordination de Mayotte.

L'affichette quant à elle, présente non-systématiquement dans les dossiers maître sur les films, est plébiscitée (et certaines coordinations aimeraient pouvoir en disposer pour tous les titres, comme l'ont fait remarquer certains<sup>29</sup>).

*Les enseignants travaillent très souvent en première intention sur l'affiche, comme « porte d'entrée » au film, en amont de sa projection* – Hauts de Seine.

Le travail en classe se fait également de plus en plus à partir d'une version numérique, projetée dans un format plus grand. Mais c'est affichée sur le mur de la classe ou dans le collège, que l'affiche est appréciée, comme « trace des films vus pendant l'année » – Yonne.

### Les ressources sur [Transmettrelecinema.com](http://Transmettrelecinema.com)

Les ressources disponibles sur [Transmettrelecinema.com](http://Transmettrelecinema.com) semblent encore peu connues des enseignants.

Dans leurs commentaires, 34 coordinateurs évoquent ne pas être sûrs que cette ressource ait été identifiée par les enseignants, précisant tout mettre en œuvre pour la faire connaître, présenter les vidéos en formation, les relayer sur le site de la coordination.

Dans la Loire, le Rhône, l'Ain, départements très impliqués dans le développement de ces ressources en partenariat avec le LUX, les enseignants y ont été particulièrement bien sensibilisés et s'approprient alors très activement ces contenus à l'échelle académique :

*La plateforme « Transmettre le cinéma » commence à être connue, reconnue, fréquentée par les enseignants. Elle est particulièrement riche, documentée, sourcée donc fiable pour le travail en classe. Les enseignants apprécient surtout la rubrique « des clefs pour le cinéma » et tout ce qui a trait aux infos techniques et pratiques du cinéma. Les séquences analysées sont très exploitées en classe, on peut enrichir l'offre sur tous les films avec des fragments analysés. C'est aussi un outil très utile pour les médiateurs intervenant dans les classes - Loire*

Les vidéos, et les séquences analysées, sont également signalées comme très utilisées lors des prévisionnements (« pour diffuser des extraits, les transmettre aux enseignants » – Cher)

29. Le Tarn, a d'ailleurs indiqué : « École et cinéma ferait bien de s'en inspirer... »

Mais selon l'enquête auprès des enseignants menée sur les Bouches-du-Rhône, seuls 32 % des enseignants utilisent internet comme support pédagogique.

«L'année dernière nous avons consacré un temps de formation sur les sites dédiés à l'éducation à l'image. Beaucoup d'enseignants ne les avaient jamais utilisés.»

Un constat qui montre le chemin restant à parcourir, à l'heure du développement de contenus pédagogiques en ligne. Mais les outils nationaux actuellement proposés restent appréciés, tous comme les vidéos pédagogiques produites pour le dispositif.

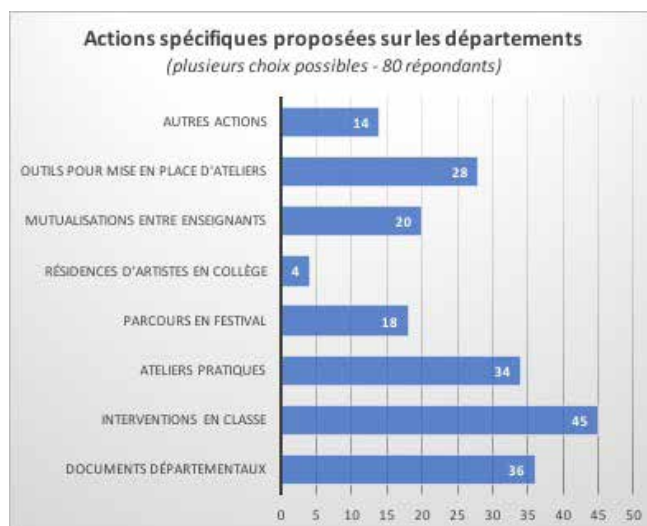
Elles s'inscrivent en complémentarité avec les ressources proposées par «Transmettre le cinéma» et avec les indispensables documents papier - dossier de l'enseignant et fiche élève - qui ont le mérite, de par leur matérialité, de «toucher» directement les uns et les autres, et d'être la trace «palpable» que gardent les élèves, et les CDI en mémoire et archivage. (Nièvre)

## C.2 Les actions complémentaires sur les départements

En dehors des documents nationaux, de nombreuses coordinations mettent en place un accompagnement pédagogique spécifique et des actions complémentaires qui viennent enrichir le dispositif.

Ces actions complémentaires, parfois fortement soutenues et intégrées au projet, restent néanmoins peu visibles à l'échelle nationale même si le bilan annuel mené par le CNC tente d'y remédier, en détaillant les initiatives départementales qui ont été portées à sa connaissance.

A partir des réponses du questionnaire, nous distinguons plusieurs types d'actions spécifiques proposées sur les départements<sup>30</sup>.



La rubrique « autre » rassemble les actions qui ne relevaient pas des catégories proposées :

Un événement fédérateur comme la « Fête des 15 ans de Collège au cinéma » dans les Alpes Maritimes, des outils pour enseignants ou pour les salles (avant-programmes numériques, visuels de présentation), et des actions plus particulières comme la réalisation avec des collégiens d'un avant-programme de présentation d'un film au programme d'École et cinéma, dans les Landes, ou la création d'un concours de critique cinéma du CM2 à la terminale sur les films du dispositif, projet mené par le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

### Les actions en direction des enseignants

36 coordinations produisent des documents pédagogiques complémentaires aux livrets du CNC à l'attention des enseignants. Ces documents proposent des éléments qui permettent une application plus directe en situation de classe. L'axe de la programmation, notamment le traitement de thématiques transversales aux films choisis peuvent y être plus spécifiquement traités.

Des coordinations mettent également en ligne des documents produits pour les formations.

On a pu noter que la rubrique ressource de certains sites est particulièrement fournie.

En revanche, excepté le site académique de Poitiers, peu de coordinations conservent des « archives », ce qui permettrait notamment à d'autres coordinations de les référencer en liens.

30. Ces actions se retrouvent dans les fiches départementales (cf Partie 02).

Dans le Val-d'Oise, des conférences filmées sur chaque film sont réalisées avec la collaboration de l'Atelier Canopé 95, à l'occasion des formations.

L'Atelier Canopé est souvent cité comme partenaire pour l'élaboration d'outils pédagogiques.

En Seine-Saint-Denis, la coordination cinéma a mis en place une chaîne Youtube « *Collège au cinéma* », où sont rassemblés extraits, bande annonces de films, productions vidéos spécifiques et libres de droits. S'adressant d'abord à l'enseignant, l'élève peut s'y rendre et bénéficier de ses contenus.

### La mutualisation entre enseignants

20 coordinations déclarent mutualiser ressources et travaux d'enseignants, en appui avec les dispositifs des ENT (Espace numérique de travail) comme dans l'Oise. Dans l'Eure et en Seine-Maritime, les enseignants travaillent sur une programmation commune et peuvent poster leurs activités, travaux de classes sur la plateforme académique. Ces espaces académiques, en accès réservé, ne sont que rarement ouverts aux partenaires culturels.

### Les outils pour les classes

28 coordinations proposent aux classes des outils ou mallettes pédagogiques qui permettent d'explorer le montage, le son, ou être un support pour des activités d'analyse filmique à partir des films vus. En Indre par exemple, des mallettes pédagogiques thématiques « jouets optiques », « Ombre et lumière » sont proposées par l'Apollo.

La prise en main de ces différents outils peut faire l'objet d'un atelier lors des formations ou bénéficier de l'accompagnement ponctuel de personnes ressources (animateurs de l'Atelier Canopé, de la coordination cinéma ou d'animateurs dédiés). Ces mallettes circulent ensuite au sein des établissements participants tout au long de l'année.

### Les interventions ou/et ateliers en classes

Dans 45 départements, des professionnels interviennent en classe auprès des élèves.

Ces interventions sont parfois intégrées au projet et actées dans les conventions, comme dans le Rhône ou l'Aude, et bénéficient alors d'un financement du conseil départemental au même titre que les transports ou entrées<sup>31</sup>.

Ces interventions peuvent ne concerner que les classes qui le demandent (comme en Seine-et-Marne, Corse-du-Sud, Mayenne) et dans la limite de l'enveloppe disponible. Ainsi dans le Calvados, la subvention du conseil départemental de 9900 € a permis de financer 55 ateliers optionnels. Les établissements ont pris en charge eux-mêmes 16 ateliers supplémentaires, soit 71 classes touchées.

Dans d'autres départements, ces interventions touchent toutes les classes (Gers, Val-de-Marne, Hérault) et font partie du projet départemental lié au dispositif. Ce volet qualitatif fort induit souvent un plafonnement des inscrits. Ainsi dans les Pyrénées-Orientales, 110 classes participent au dispositif et toutes ont à choisir entre 6 heures d'intervention en atelier ou 1 heure de présence d'un intervenant en classe.

Dans d'autres départements, les interventions sont à la charge des établissements et restent optionnelles (à Paris ou dans la Sarthe).

Le dispositif permet également la mise en place d'ateliers de pratique qui s'articulent avec le parcours de films. C'est le cas à Nice avec le projet *Movimento* proposé par l'Eclat (dans le cadre du PEAC, avec financements croisés du rectorat et de la DRAC) qui a concerné 7 classes du dispositif. A Paris en 2016-2017, 2 ou 3 classes ont bénéficié de 14h d'ateliers autour du thème : « premiers pas sur la lune », de Méliès à *Moonwalk One*, film au programme.

### La rencontre avec les professionnels, les artistes

Certaines coordinations privilégient les rencontres avec un professionnel du cinéma, artiste, créateur, mais aussi technicien, programmateur, professionnel de l'image.

La programmation dans le cadre du dispositif d'un film tourné en région peut permettre la rencontre avec son réalisateur, comme dans les Alpes de Haute-Provence où les classes ont pu accueillir le documentariste François Bertrand pour son film *Verdon Secret*.

L'articulation du dispositif avec les festivals facilite aussi ces rencontres.

Enfin, quelques rares projets de résidence en collège ont été mis en place qui permettent aux élèves du dispositif de découvrir plus directement le travail de création.

C'est le cas avec la résidence *In Situ* du réalisateur Thomas Salvador au collège Jean Lurçat à Saint-Denis.

Dans le Nord, « le conseil départemental va mener en

31. Voir partie sur les financements des conseils départementaux, p.32.

2018-2019 une expérimentation de résidence d'artiste en collège et ce dispositif pourrait à termes se développer en lien avec les classes inscrites à *Collège au cinéma*. »

Ces actions complémentaires qui introduisent un volet pratique au sein du dispositif et une rencontre avec des professionnels permettent la mise en œuvre du PEAC. C'est la raison pour laquelle l'Éducation nationale et le conseil départemental, en Saône-et-Loire, ont souhaité proposer des ateliers vidéos aux enseignants désireux de poursuivre l'aventure *Collège au Cinéma*. Les films réalisés sont projetés lors du forum des métiers du cinéma qui a lieu en juin. Les films « coups de cœur » sont projetés l'année suivante avant les séances *Collège au cinéma*, dans toutes les salles du département.

Dans la Sarthe, le volet pratique a aussi servi de levier pour une requalification du projet *Collège au cinéma* sur le département :

*La coordination a repensé le projet Collège au cinéma sur le département l'an dernier avec pour but de le remodeler en deux ans. Ses grandes lignes :*

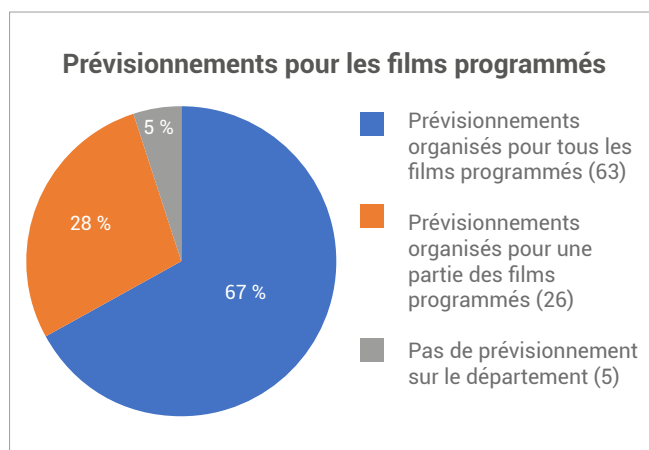
- *Pratique du cinéma à développer pour renforcer le dispositif actuellement axé autour de l'idée de voir des films et non d'en faire / complémentarité entre «voir des films» et «faire des films».*
- *A travers les films, ré-affirmer la priorité d'une éducation au cinéma en tant que geste artistique (en comprendre les codes). Les films étant trop souvent vus comme des porteurs de thématiques.*

## 4 – Prévisionnements et formations

**Méthodologie :** cette partie n'a pas vocation à faire un état des lieux parfaitement exhaustif des différentes possibilités en matière de formation dans chaque académie. La nature des questions du formulaire, très ouvertes, et des réponses parfois très imprécises, lacunaires (complétées cependant par les différents comptes rendus des comités de pilotages et les descriptifs des PAF) n'ont pas permis cette exhaustivité. Néanmoins de grandes tendances ont pu être dégagées.

Comme sur d'autres aspects du dispositif, nous avons constaté une réelle disparité en matière de formation des enseignants du dispositif et d'organisation des prévisionnements.

### A – Les prévisionnements



Les chiffres entre parenthèses renvoient au nombre de départements concernés.

#### A.1 Les départements où aucune séance de prévisionnement n'est organisée

Seules 5 coordinations n'organisent aucun prévisionnement sur leur territoire :

##### Départements où aucun prévisionnement n'est organisé

Allier (D°03)  
Arriège (D°09)  
Cantal (D°15)  
La Réunion (D°974)  
La Nouvelle-Calédonie (D°988)

Dans l'Allier et le Cantal, départements très ruraux, le dispositif reste fragile avec des coordinations peu dotées financièrement, sans implication du conseil départemental.

La coordination du Cantal n'organise pas de prévisionnement « faute de participants ». Argument semblable pour l'Ariège : la coordinatrice cinéma a organisé des prévisionnements, puis des séances publiques avec gratuité pour les enseignants pendant trois ans avant de renoncer. Aujourd'hui Réseau Canopé fait l'acquisition de DVD que les enseignants peuvent emprunter.

A la Réunion, bien que mentionnées dans le cahier des charges, il ne semble pas non plus y avoir de préprojections.

## A.2 La fréquentation des séances de prévisionnements

Dans 26 départements, des prévisionnements ne sont organisés que pour une partie des films.

C'est parfois le faible taux de participation qui a conduit certaines coordinations à arrêter les projections pour l'ensemble des films programmés et à ne plus organiser qu'une seule pré-projection, comme dans l'Indre.

Les séances de prévisionnement peuvent ou non faire partie de la formation, laquelle formation peut être inscrite au PAF ou non.

On recense 31 départements dans lesquels les pré-projections ne sont pas intégrées à la formation (qu'il s'agisse d'une formation inscrite au PAF ou non).

Or, le taux de participation aux séances de prévisionnement dépend très fortement des modalités d'organisation de ces séances : lorsque ces séances ne s'inscrivent pas dans la formation inscrite au PAF, leur caractère « non obligatoire », ou « hors temps scolaire » a pour conséquence un fort taux d'absentéisme (d'autant plus que dans ce cas, les frais de déplacement pour se rendre à ces séances ne sont pas remboursés.)

En Loire Atlantique, la coordination s'interroge :

*Les films sont-ils bien vus par les enseignant-e-s en amont des formations ? Si oui, par quels moyens ?*

*Le fait que le visionnage du film en salle ne soit plus inscrit dans l'organisation du dispositif alors que ce-*

*lui-ci est essentiel à la préparation des séances avec les élèves est problématique<sup>32</sup>.*

Dans ce département, les séances qui font office de prévisionnement pour les enseignants sont des séances publiques avec gratuité pour les enseignants. En raison de la très faible fréquentation de ces séances, les exploitants sont de plus en plus réticents à les proposer.

En Haute-Savoie, la coordination peine aussi à défendre auprès des salles le principe de prévisionnements qui ne marchent pas et qui mobilisent leur personnel. Afin de redynamiser ces pré-projections, il a donc été proposé de les programmer la première semaine de juillet.

D'autres coordinations procèdent également de la sorte, avec des prévisionnements en fin d'année scolaire pour les films de l'année suivante.

Plusieurs coordinations espèrent surtout pouvoir inscrire les prévisionnements dans le cadre d'une formation au PAF. Mais lorsque la formation *Collège au cinéma* se limite à une seule journée, c'est difficilement envisageable.

De même, les contraintes d'éloignement et de déplacements, plus fortes dans certains départements que dans d'autres, peuvent être un véritable frein pour assister aux pré-projections : ainsi l'Isère, dont les prévisionnements ne sont pas intégrés à la formation, engage une réflexion pour organiser les pré-projections sur deux sites afin de faciliter la venue des enseignants du Nord du département<sup>33</sup> même si le rassemblement sur Grenoble est malgré tout perçu comme un temps fédérateur

## Des séances de prévisionnements suivies d'une intervention

Dans de rares départements, les prévisionnements, non intégrés à une formation qui existe par ailleurs, sont suivis d'une ou plusieurs interventions. Ainsi dans l'académie de Poitiers, les prévisionnements pour 4 films (deux par niveaux), hors formation, sont organisés par l'association régionale CINA (ex Clap-Poitou Charente) et suivis d'une intervention d'un professionnel l'après-midi. L'association reçoit une subvention de la DRAC pour cette mission.

La formation, quant à elle, est constituée d'une demi-journée sur chaque film programmé, dans le cadre des formations d'initiatives locales.

---

32. Bilan 2016-2017, projet 2017-2018, Loire-Atlantique.

33. Compte rendu du comité de pilotage du 7 mars 2018.



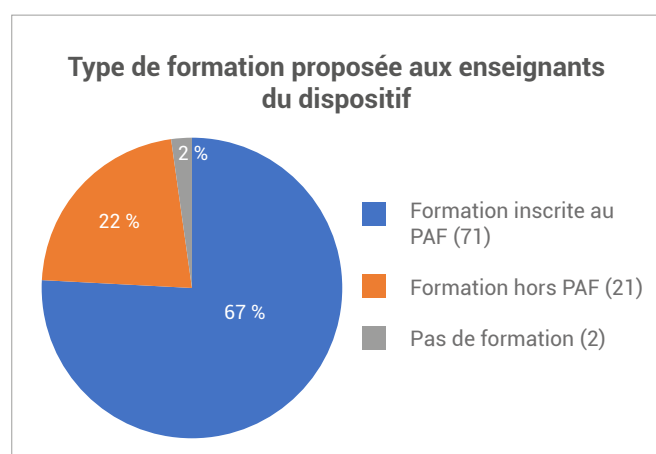
Dans le Val-de-Marne, les prévisionnements pour tous les films programmés ne sont pas non plus intégrés à la formation mais sont tous suivis d'une intervention de professionnels. La participation à ces séances qui ont lieu le samedi matin est inscrite dans le cahier des charges départemental. Les 3 journées de formation, inscrites au PAF, pour les enseignants du dispositif, sont ensuite plus axées sur la pratique et des questions de cinéma.

## B – Les formations

En matière de formation, on constate une grande hétérogénéité d'une académie à l'autre mais également d'un département à l'autre, au sein d'une même académie.

Cadre, durée, modalités d'inscription, contenu, intervenants, localisation, chaque paramètre est appelé à varier selon le territoire considéré. Une typologie des formations reste donc délicate à établir.

On a choisi de distinguer en premier lieu les formations inscrites au plan académique de formation et celles organisées dans un autre cadre, même si le contenu ou la durée de temps de formation peut se révéler identique dans un cadre ou dans un autre.



Les nombres entre parenthèses renvoient au nombre de départements concernés

### B.1 Les formations *Collège au cinéma* hors Plan académique de formation (PAF)

Trois académies n'ont pas de formations liées au dispositif inscrites dans le cadre du PAF :

- L'académie d'Orléans-Tours
- L'académie de Poitiers
- L'académie de Toulouse (à noter que la Haute-Garonne ne met pas en place le dispositif)

Dans l'académie de Nantes, les formations pour les enseignants du dispositif dans le Maine-et-Loire ne relèvent pas non plus du PAF. En revanche, dans le cadre d'un récent projet de restructuration du dispositif, la Sarthe a mis en exergue l'importance de rendre les formations obligatoires et de les inscrire au PAF, ce qui, jusqu'à présent, n'était pas le cas<sup>34</sup>. Deux journées, l'une sur les films, l'autre plus pratique seraient désormais intégrées au PAF.

Hors du PAF, les formations organisées ne sont pas toujours pour autant toutes organisées sur des créneaux hors temps scolaire.

Dans l'académie de Poitiers, le rectorat a choisi de proposer les formations *Collège au cinéma* dans le cadre des « Formations d'initiatives locales ». Les FIL sont des formations demandées par le chef d'établissement pour répondre à un projet d'équipes pédagogiques d'un ou plusieurs établissements regroupés.

Selon le chargé de mission cinéma de la DAAC de l'académie de Poitiers, c'est aussi un système qui permet que les formations consacrées au dispositif ne mobilisent pas une grande partie du Plan académique de formation.

Dans les départements de cette académie, les établissements se réunissent donc par bassins pour organiser les formations : une demi-journée pour chaque film de chaque niveau, soit 9h de formation. L'organisation sur plusieurs sites (3,4 voire 5 bassins) permet de toucher un grand nombre d'enseignants. Ainsi 195 enseignants ont été concernés par les formations *Collège au cinéma* dans la Vienne, 105 en Charente.

Néanmoins, cette organisation de la formation implique un nombre de formateurs suffisant et leur disponibilité. C'est la raison pour laquelle le choix de la programmation des films pour 2018/2019 a été décidé au niveau académique : la programmation sera la même pour l'ensemble des départements afin de faciliter l'organisation des formations<sup>35</sup>.

L'organisation des formations au niveau académique implique donc parfois une mutualisation et une programmation commune.

34. Cela même si certains enseignants semblent réticents sur le caractère obligatoire des formations. Compte rendu du bilan CAC Sarthe, 2016-2017.

35. Compte rendu du comité de pilotage du 15 janvier 2018.



En Aveyron, où la formation, non inscrite au PAF, est peu développée (une seule journée avec le prévisionnement d'un seul film et une intervention), le DASEN rappelait lors du comité de pilotage du 25 avril 2017 que la solution des FIL pouvait s'avérer pertinente.

Dans le Maine-et-Loire, les formations, bien que ne relevant pas du PAF, sont également organisées en temps scolaire. Le chef d'établissement dont le collège participe au dispositif s'engage à inscrire les enseignants aux formations. Le PAF ne proposant par ailleurs quasiment pas de formation cinéma, les formations concernant le dispositif attirent de nombreux enseignants : 211 inscrits pour 2015-2016 avec certaines équipes venant à 5 pour favoriser l'interdisciplinarité.

Dans l'académie d'Orléans-Tours comme dans l'académie de Toulouse, chaque formation est organisée au niveau local, souvent par la coordination cinéma ou/et le coordinateur Education nationale et les modalités varient d'un département à l'autre (également en fonction des financements octroyés).

Prévisionnements et interventions sur les films n'ont donc pas toujours lieu dans le cadre scolaire. Surtout, hors inscription au PAF, les formations ne revêtent pas un caractère obligatoire.

Dans le Gers, les journées de formation (une pour chaque niveau, prévisionnement avec pistes pédagogiques) sont organisées hors temps scolaire, sans obligation pour les enseignants de s'y rendre.

Dans l'Indre, la deuxième journée de formation a dû être annulée faute de participants.

*Il est de plus en plus difficile de les solliciter sur des créneaux hors temps scolaire. Les enseignants sont au fil du temps de moins en moins nombreux à y participer<sup>36</sup>.*

La coordination souhaiterait pouvoir inscrire les formations relatives au dispositif dans le cadre du PAF.

En Indre-et-Loire, Forma't ciné organise (et prend en charge financièrement) trois journées de formation pour chaque niveau et les enseignants assistent à une ou plusieurs de ces journées qui intègrent les prévisionnements. Néanmoins, la coordination constate que les enseignants ont dû mal à être libérés une journée entière.

Dans le Tarn (académie de Toulouse), lorsque les formations *Collège au cinéma* ont disparu du plan de formation, le conseiller action culturelle pour le second degré a proposé de maintenir une formation relevant d'un cadre annexe fondé sur l'accord des chefs d'établissements. Les stages de 3h (par niveau et par film) ont donc lieu pendant le temps scolaire. Reste que l'axe formation constitue pour cette coordination un volet à consolider et sécuriser.

## B.2 Les formations inscrites au PAF

### Modalités d'organisation des formations

Dans la majeure partie des départements (71), la formation des enseignants pour *Collège au cinéma* est inscrite au Plan académique de formation et s'inscrit donc dans la formation continue des enseignants.

L'inscription peut se faire en inscription individuelle, collective (par le chef d'établissement) ou public désigné (à partir des souhaits formulés par chaque collège sur la fiche d'inscription au dispositif, sans inscription individuelle par le biais du PAF).

Ces formations font l'objet d'une convocation (ou d'une invitation) qui vaut pour ordre de mission (avec ou sans remboursement de frais de mission).

Elles peuvent être de modalités identiques dans tous les départements de l'académie ou bien varier d'un département à l'autre, que ce soit dans les contenus ou dans la durée.

Ainsi en Ardèche, la formation est par exemple de 18h pour chaque enseignant inscrit mais de 9h dans les autres départements de l'académie.

Dans l'académie de Créteil, le contenu des formations de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne est spécifique à chaque département avec des formateurs qui sont aussi proposés (et rémunérés) par la coordination cinéma et un contenu élaboré conjointement avec les partenaires culturels et les partenaires de l'Éducation nationale.

Dans d'autres académies en revanche, les modalités sont identiques pour l'ensemble des départements.

Ainsi dans l'académie de Besançon, les formations sont conçues à l'échelle académique pour les départements du Doubs, du Jura, du territoire de Belfort et de la Haute-Saône : 1 journée par film et par niveau.

36. Bilan *Collège au cinéma*, Indre, 2016-2017.

Les enseignants doivent s'inscrire à 2 journées dans l'année, sur les 3 programmées pour leur niveau.

Pour 2016-2017, des formations ont eu lieu pour 11 des 16 films programmés dans l'Académie.

Conséquence de ces programmations différentes d'un département à l'autre, les formations liées à des films choisis dans un seul département recueillant 5 candidatures ou moins, comme ce fut le cas dans le Territoire de Belfort n'ont pu avoir lieu.

A *contrario*, si la programmation est commune, les enseignants inscrits à une formation qui doit être annulée faute de participants peuvent éventuellement rejoindre celle d'un autre site (comme ce fut le cas d'enseignants inscrits à Metz qui à la suite de l'annulation de la formation cycle 3 participèrent à celle de Nancy).

Des programmations différentes d'un département à l'autre représentent dans certains cas un réel défi pour l'élaboration de formations au niveau académique. Les sélections départementales ont une répercussion sur le travail de préparation de la formation.

Ainsi, pour l'année 2015-2016, les formateurs de l'académie de Nancy avaient dû préparer 13 films ; pour le niveau 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>, la formation avait concerné 7 films. Les formateurs se plaignaient alors d'une formation « saupoudrage<sup>37</sup> ». L'année suivante, un film pour chaque niveau étant commun aux 4 départements, il a été décidé que la formation ne portait plus que sur ces deux films communs.

Dans l'académie de Clermont Ferrand, depuis 2016-2017, une formation d'une journée est inscrite au PAF et centralisée à Clermont Ferrand. Organisée par le pôle régional La Jetée, elle est ouverte aux enseignants de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Le contenu de cette formation d'une seule journée doit alors prendre en compte les films programmés dans chaque département.

C'est la raison pour laquelle certaines académies, pour diminuer le coût des formations ou en faciliter l'élaboration et l'organisation ont choisi d'harmoniser la programmation. C'est le cas déjà évoqué de l'académie de Poitiers mais aussi celui de l'Eure et de la Seine Maritime où une programmation commune a été actée afin de réduire le coût des journées de formation. (Une mutualisation facilitée par une coordination commune pour les deux départements : Normandie Images).

---

37. Compte rendu du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> mars 2016.

38. Compte rendu comité de pilotage de la Loire, 8 mars 2017.

39. Compte rendu comité de pilotage de Meurthe-et-Moselle, 28 février 2017

## La fréquentation des journées de formation

Lors des réunions du comité de pilotage, certaines coordinations regrettent le faible nombre d'inscrits aux formations. Le manque de candidatures s'explique parfois par une mauvaise communication avec les enseignants ou par un calendrier inapproprié.

Ainsi pour la coordination de la Loire, « les inscriptions se font à un moment où les équipes ne sont pas encore rassemblées et où le référent culturel n'est pas encore nommé » ce qui explique le peu d'enseignants inscrits<sup>38</sup>.

En Meurthe-et-Moselle, des problèmes d'informations sur le PAF et un problème de calendrier sont également invoqués. Une formation sur le site de Nancy a dû aussi être annulée. Là encore l'importance d'un relais est rappelée : « nous avons besoin de pouvoir nous appuyer sur un chef de projet dans chaque établissement scolaire inscrit »<sup>39</sup>.

Pour l'absentéisme, l'éloignement du site de formation est souvent invoqué.

Pour faciliter la venue des enseignants, des coordinations optent pour des regroupements sur une journée entière par niveau. Ainsi le Finistère où chaque journée de formation comprend le prévisionnement et l'intervention sur un film du niveau 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> le matin et un film du niveau 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> l'après-midi s'interrogeait sur la pertinence de ce modèle et l'intérêt qu'il y aurait à regrouper les formations par journées et par niveau<sup>40</sup>.

## Le contenu des formations<sup>41</sup>

Les formations proposent généralement un contenu lié directement aux films programmés et à leur exploitation pédagogique. Ce contenu peut être défini par l'Éducation nationale seule ou faire l'objet d'une élaboration commune avec la coordination cinéma, notamment quand celle-ci, via des financements importants du conseil départemental, est très impliquée dans le pilotage du dispositif. Mais le partenariat avec la coordination cinéma est loin d'être systématique, notamment dans le cas de formations pilotées fortement au niveau académique.

De même, certains interlocuteurs de conseils départementaux ont pu déplorer ne pas être mieux associés aux réflexions menées au niveau académique sur la formation.

---

40. Compte rendu du comité de pilotage du 21 mars 2016.

41. Nous n'évoquons pas le contenu des formations de l'académie de Bordeaux car les informations recueillies ont été parcellaires et surtout il semble qu'une formation pour chaque département, inscrite au PAF, ait été mise en place récemment.

Les journées de formation peuvent porter sur l'intégralité ou une grande partie des films programmés, intégrant prévisionnements et interventions.

Plusieurs académies ont des formations de trois jours, soit 18 h par enseignant inscrit.

Ces formations sont le plus souvent organisées par niveau donc 6 modules sont proposés si les films ne sont pas communs aux deux niveaux. Cependant ces trois journées peuvent être aussi tout niveau et l'intégralité des films programmés n'est alors pas abordée (c'est le cas dans l'académie de Reims).

Les formations peuvent aussi à l'échelle d'un département être dédoublées sur deux bassins (c'est le cas dans les départements de l'académie de Lyon).

### Formation de trois journées (18h)

Généralement 1 journée par film (et par niveau)  
Académie de Besançon (Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort)  
Académie de Caen (Calvados, Orne, Manche)  
Académie de Lyon (Ain, Loire, Rhône)  
Académie de Mayotte  
Académie de Créteil (Seine et Marne, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis)  
Académie de Reims  
Académie de Rouen (Eure et Seine-Maritime)  
Académie de Strasbourg (Bas-Rhin et Haut-Rhin)  
Académie de Grenoble (pour le seul département de l'Ardèche)  
Académie de Rennes (pour le Morbihan et les Côtes-d'Armor)  
Académie de Paris (formation sur les films + formation généraliste)

Dans d'autres académies, il s'agit d'une demi-journée par film et par niveau.

### Formation de trois demi- journées par enseignant (9h), 1 demi-journée par film et par niveau

Académie de Corse  
Académie de Versailles (des modules facultatifs sur des questions de cinéma sont également proposés).

Dans le Finistère et en Ile-et-Vilaine, la formation est de deux journées pour les enseignants inscrits : 1/2 journée par film (soit 1 journée et demi en tout) complétée par 1/2 journée plus générale.

Dans d'autres académies, la formation n'est que d'une seule journée par enseignant (mais ces journées peuvent être dédoublées sur plusieurs bassins).

Plusieurs cas de figures se présentent alors :

La formation ne concerne qu'un film qui peut être commun à tous les niveaux. Ainsi dans les Alpes-de-Haute-Provence, la journée de formation a concerné le film départemental, hors catalogue.

Ou bien il existe une journée de formation pour un film par niveau. C'est le cas dans l'académie de Nancy avec 1 une formation sur un film du cycle 3 (1 journée) et un film du cycle 4 (1 journée), ceux communs à l'ensemble des départements (la formation intègre alors le prévisionnement) Pour les enseignants de l'Allier et du Puy de Dome, l'unique journée de formation propose l'analyse de films programmés dans les deux départements, pour les deux niveaux. Dans l'académie de Montpellier, une journée par niveau est proposée dans le département de l'Hérault avec prévisionnement de deux films et analyse l'après-midi. La formation dans l'Aude intègre aussi le prévisionnement des films qui n'ont pas encore été projetés.

D'autres académies ont choisi d'explorer la programmation au cours d'une seule journée (éventuellement une journée par niveau). Dans ce cas les prévisionnements ne sont pas intégrés. C'est le cas dans l'académie de Grenoble (sauf pour l'Ardèche) en Loire-Atlantique, dans les départements de l'Académie de Dijon ou dans ceux de l'académie d'Amiens. Dans les départements de cette académie, une partie de la journée est consacrée à de la pratique. Mais la concentration du temps de formation sur une seule journée n'est pas sans conséquence sur le contenu :

*L'intervention théorique du matin sur trois films oblige les intervenants à changer leurs méthodes, à la fois au niveau du volume de travail mais également sur la gestion de leur temps (ils disposaient auparavant d'un temps plus long sur chaque film) ce qui pose la question du contenu de ces interventions. Par ailleurs, il peut être compliqué pour un intervenant de s'attaquer à 3 films très différents. Chaque enseignant cinéma et/ou critique a souvent ses spécificités et ne peut pas être spécialiste de tous les films. La formule « 3 en 1 » nous prive donc de l'expertise de certaines personnes*

sur tel ou tel film car nous ne pouvons prendre que des intervenants capables d'une grande polyvalence<sup>42</sup>.

Quand la formation ne dure qu'une journée (6h) pour les enseignants inscrits, la formation est souvent plus « transversale », plus généraliste ou avec un fil thématique. C'est le cas dans l'académie d'Amiens : dans l'Aisne, la journée de formation est consacrée le matin à un travail sur l'affiche (d'un des films programmés) et l'après-midi est proposé un atelier pratique. Dans l'Oise, l'axe thématique de la journée est le son. Dans la Somme, la journée contient aussi des ateliers pratiques.

Cette formation sur une question de cinéma, avec un volet pratique ou une thématique plus transversale peut constituer tout ou partie du contenu de la formation *Collège au cinéma*.

Dans certains départements, la formation « *Collège au cinéma* » inclut en plus de l'analyse des films un temps qui permet d'aborder une thématique plus large ; c'est le cas dans le Finistère où une demi-journée sur les deux jours est réservée à une question de cinéma, comme le montage en 2016-2017.

En Seine-Saint-Denis, un temps sur les trois jours de formation est aussi consacré à des questions de cinéma.

A Paris, la formation se déroule en deux temps : un stage d'une journée et demie par niveau, en octobre, consacré au visionnement et à l'analyse des films. Un second stage de 2 journées (en mars), centré sur une question de cinéma, qui s'inscrit dans le champ d'une réflexion plus large sur le cinéma.

Dans le Val-de-Marne, deux temps coexistent aussi, le temps des prévisionnements suivis de l'analyse de films et le temps de la formation de trois jours, sur des questions de cinéma et des ateliers pratiques.

Dans la Sarthe, une journée sur les deux de formation est consacrée à une approche pratique.

Dans l'académie de Lille, chaque enseignant peut choisir 1 module parmi les 4 proposés : deux sont liés aux films programmés et deux sont plutôt pratiques « tournage/montage » ou « langage cinématographique ».

Ce contenu plus général, lié à une thématique ou à une question de cinéma peut aussi faire l'objet d'un autre stage, qui peut être facultatif et auquel les enseignants du dispositif ont la possibilité de s'inscrire.

---

42. Loire-Atlantique, bilan 2016-2017, Projet 2017-2018.

Ainsi dans l'académie de Versailles, en dehors de la formation obligatoire sur les films programmés, ouverte à tous les enseignants inscrits, des stages « complémentaires » sont proposés, par exemple en partenariat avec la Cinémathèque française sur des questions de cinéma. La jauge est alors limitée.

Dans le Calvados, en dehors des 3 journées de formation sur les films, existe aussi au niveau académique une formation sur le cinéma d'animation.

Les possibilités pour les enseignants du dispositif dépendent de l'offre « cinéma » du PAF. Si certaines académies, comme celle de Versailles, proposent plusieurs offres de formation liées au cinéma, dans d'autres il n'existe à côté des formations sur les films qu'une seule autre proposition académique : le nombre d'inscriptions possible se trouve très limité.

Ces formations plus pratiques ou plus transversales sont très appréciées. Ainsi dans l'académie de Nancy alors que les formations liées aux films connaissent une baisse d'inscrits, dans le même temps, les responsables de la formation constatent que le module « analyse filmique » suscite beaucoup d'engouement<sup>43</sup>.

### Les modalités de participation des enseignants

En général, le nombre de places au PAF est limité. Et si on a pu noter que certains départements se plaignent du manque d'inscrits aux formations, d'autres, comme dans la Drôme, regrettent la faiblesse des formations en termes de places. On retrouve souvent comme modalités de participation le principe d'1 enseignant par établissement inscrit au dispositif (enseignant qui n'est d'ailleurs pas forcément le référent *Collège au cinéma*).

Néanmoins plusieurs coordinations ont souhaité modifier ce principe et permettre à plusieurs enseignants du même établissement de participer afin de promouvoir l'interdisciplinarité, comme dans l'Aude.

Enfin, est apparu chez certaines coordinations le souhait que les exploitants de salles participent aux formations.

---

43. Compte rendu du comité de pilotage du 28 février 2017.

# III – ATTENTES ET PERSPECTIVES POUR LE DISPOSITIF

Cette partie ne se veut pas une liste de bonnes pratiques (dont il faudrait encore étudier à quelles conditions elles sont transférables d'un territoire à l'autre) ni les préconisations des *Enfants de cinéma*.

Dans le questionnaire, nous avons d'abord voulu interroger les acteurs de *Collège au cinéma* sur les perspectives d'évolution du dispositif.

Ils ont ainsi souligné des aspects qu'il faudrait consolider et pu exprimer leurs attentes vis-à-vis d'une coordination nationale.

## A – Les aspects du dispositif à consolider

### A.1 Visibilité et valorisation

La communication autour du dispositif pourrait être renforcée dans l'intérêt de tous les acteurs du dispositif.

Les coordinateurs de la Loire et de la Loire-Atlantique pensent que la parole des collégiens devrait être plus entendue. Les collégiens qui s'engagent dans des projets de classe devraient pouvoir « valoriser [leur investissement] auprès des partenaires et de parents d'élèves, voire du tout public » (Loire-Atlantique).

Une valorisation des actions remarquables de tous les départements pourrait prendre la forme d'une restitution collective et contributive dans le but de donner au dispositif une plus grande lisibilité.

### A.2 Consolidation du partenariat

Les acteurs du dispositif souhaitent par ailleurs que le travail en partenariat soit consolidé à tous les niveaux. Au niveau de la coordination mais aussi entre les établissements scolaires et les salles de cinéma pour que des projets puissent être développés.

Selon la coordination du Finistère, pour renforcer ce partenariat, le rôle du professeur-relais est primordial.

Enfin, c'est surtout au sein des comités de pilotage que le partenariat doit être renforcé. Plusieurs départements appellent de leurs vœux que l'ensemble des partenaires soit représenté systématiquement dans ces comités.

Les coordinations souhaitent également une meilleure implication des salles partenaires.

### A.3 Renforcement de la formation

La formation des enseignants mais aussi celle des exploitants et des médiateurs culturels doit être renforcée, parfois repensée.

Elle n'est pas toujours inscrite au PAF, les partenaires souhaiteraient qu'elle le soit plus souvent. Pour la coordination du Cher, il serait souhaitable que les enseignants puissent être aussi formés à la pratique artistique.

Enfin comme le mentionne la coordination de l'Ain, les ressources des actions de formation pourraient être répertoriées dans une plateforme nationale dédiée et contributive.

### A.4 Soutien au développement d'actions complémentaires

De l'avis de tous, les ateliers de pratique et les interventions de professionnels sont un levier qui a apporté un dynamisme et une plus-value artistique et pédagogique au dispositif.

Le développement de ces actions devrait renforcer les partenariats car leur réussite implique l'investissement de tous les partenaires. Selon la coordinatrice du Calvados, cela permet d'avoir un lien direct avec les établissements, notamment lors de l'accompagnement des intervenants. Cela permet de prolonger parfois l'expérience avec des partenariats plus conséquents (appel à projet).

Plusieurs coordinations pensent que les ateliers de pratique artistique doivent être développés.

## B – Attentes vis-à-vis d'une coordination nationale renforcée

Cet état des lieux met en lumière des attentes de la part des coordinations départementales concernant les missions d'une coordination nationale – tête de réseau, tant sur le plan logistique que pédagogique.

### B.1 La rencontre nationale *Collège au cinéma*

71 % des coordinations pensent qu'une rencontre nationale dédiée à *Collège au cinéma* devrait être organisée.

Les coordinateurs qui ont participé à la rencontre nationale *École et cinéma* en octobre 2017 (où des temps consacrés à *Collège au cinéma* étaient programmés) ont émis un avis positif et le coordinateur des Landes de préciser : « une rencontre nationale permettrait de renforcer les liens entre coordinations, d'échanger sur les pratiques, de visionner des films et de réfléchir ensemble sur l'éducation à l'image ».

C'est l'idée de réseau, d'appartenance à un groupe de professionnels, d'échanges de pratiques et d'expertise que soulignent les coordinateurs dans leurs réponses, comme par exemple la coordination du Loiret qui considère ce rassemblement annuel comme « une nécessité, afin d'éviter l'isolement. »

Des attentes concernant le contenu de ces journées se font entendre, comme celles de la coordination des Côtes-d'Armor qui suggère qu'il faut « privilégier les retours d'expériences, présentations d'outils, apports théoriques qui permettent de réfléchir et faire évoluer les pratiques des coordinations en région. C'est toujours l'exercice délicat des formations et rencontres : quels contenus proposer pour que les acteurs puissent repartir avec des outils et des réflexions concrètes ».

Comme le suggère la coordination de la Dordogne, ces temps de formation pourraient être ouverts aux conseils départementaux.

Du point de vue du calendrier, il a été demandé plusieurs fois d'éviter la période de rentrée scolaire (septembre/novembre) qui est généralement consacrée aux formations des enseignants.

### B.2 Les rendez-vous régionaux

L'organisation de rencontres régionales pourrait répondre aux attentes de 58 % des personnes interrogées.

22 % des coordinateurs seraient plutôt partants pour y participer.

Notons que l'enthousiasme est moins manifeste pour cette proposition, les coordinateurs craignent concrètement de

manquer de temps pour participer à deux rendez-vous annuels (national et régional).

Pourtant, dans les commentaires apparaissent les avantages et intérêts d'un temps de rassemblement organisé à l'échelle de la région : perspectives de mutualisation, échanges de bonnes pratiques, connaissance des partenaires, etc.

À l'initiative des Pôles images, des rencontres de ce type ont déjà été organisées, notamment en région PACA, Normandie, Hauts-de-France, Centre et Occitanie.

L'ACAP a organisé en 2018, pour la deuxième année consécutive, une rencontre régionale. Autour de la table, se sont réunis les coordinations de tous les dispositifs ainsi que la DAAC, la DRAC, les conseils départementaux, des représentants du CNC et des *Enfants de cinéma*.

De la même façon, à Caen, le 10 avril 2018, une rencontre régionale a été organisée par Normandie Images en partenariat avec *Les enfants de cinéma*.

### B.3 Les enfants de cinéma

Les coordinateurs perçoivent dans la reprise de la coordination nationale de *Collège au cinéma* par *Les enfants de cinéma* plusieurs opportunités que l'association devra saisir.

Le projet artistique de *Collège au cinéma* devra être renforcé. Faire découvrir des films aux collégiens dans une démarche artistique devra être une des priorités défendue et portée par l'association selon la coordination de la Sarthe.

Les coordinations sont en attente d'un accompagnement pédagogique renforcé, voire de la création de nouveaux outils adaptés aux enseignants du secondaire et aux collégiens.

La plateforme NANOUK est appréciée des coordinateurs pour ceux qui la connaissent : certains pensent qu'elle peut déjà, en l'état, être un outil pour les enseignants et les élèves de cycle 3. Une évolution de l'outil pour le cycle 4 serait bienvenue. Ainsi la coordination de l'Hérault imagine « des étoilements qui renverraient à des films du catalogue *Collège au cinéma*, des ricochets et des renvois à d'autres œuvres artistiques (chansons, tableaux, pièces de théâtre, romans, etc.) ». Mais attention, comme le souligne la coordination de l'Ain, le développement de la plateforme ne doit pas produire un « doublon de Transmettre le cinéma ».

5 coordinations appellent de leurs vœux une plus grande lisibilité de leurs actions et du dispositif en général, 9 réponses mettent l'accent sur la nécessité d'une



mutualisation des bonnes pratiques. Pour répondre à ces attentes, l'association et le CNC pourraient concevoir des espaces d'échanges (en présentiel et/ou dématérialisés) entre les coordinateurs et des campagnes de communication autour des dispositifs d'éducation au cinéma.

Concernant le soutien des collectivités territoriales, certaines coordinations souhaiteraient être accompagnées pour promouvoir le dispositif auprès des conseils départementaux.

Enfin, comme le souligne la coordination des Côtes-d'Armor, la dimension de réseau et de son animation est primordiale : « La coordination du CNC était déjà très efficace, mais peut-être la dimension de réseau et de son animation serait-elle un axe à travailler par *Les enfants de cinéma* ».



## ANNEXES

---

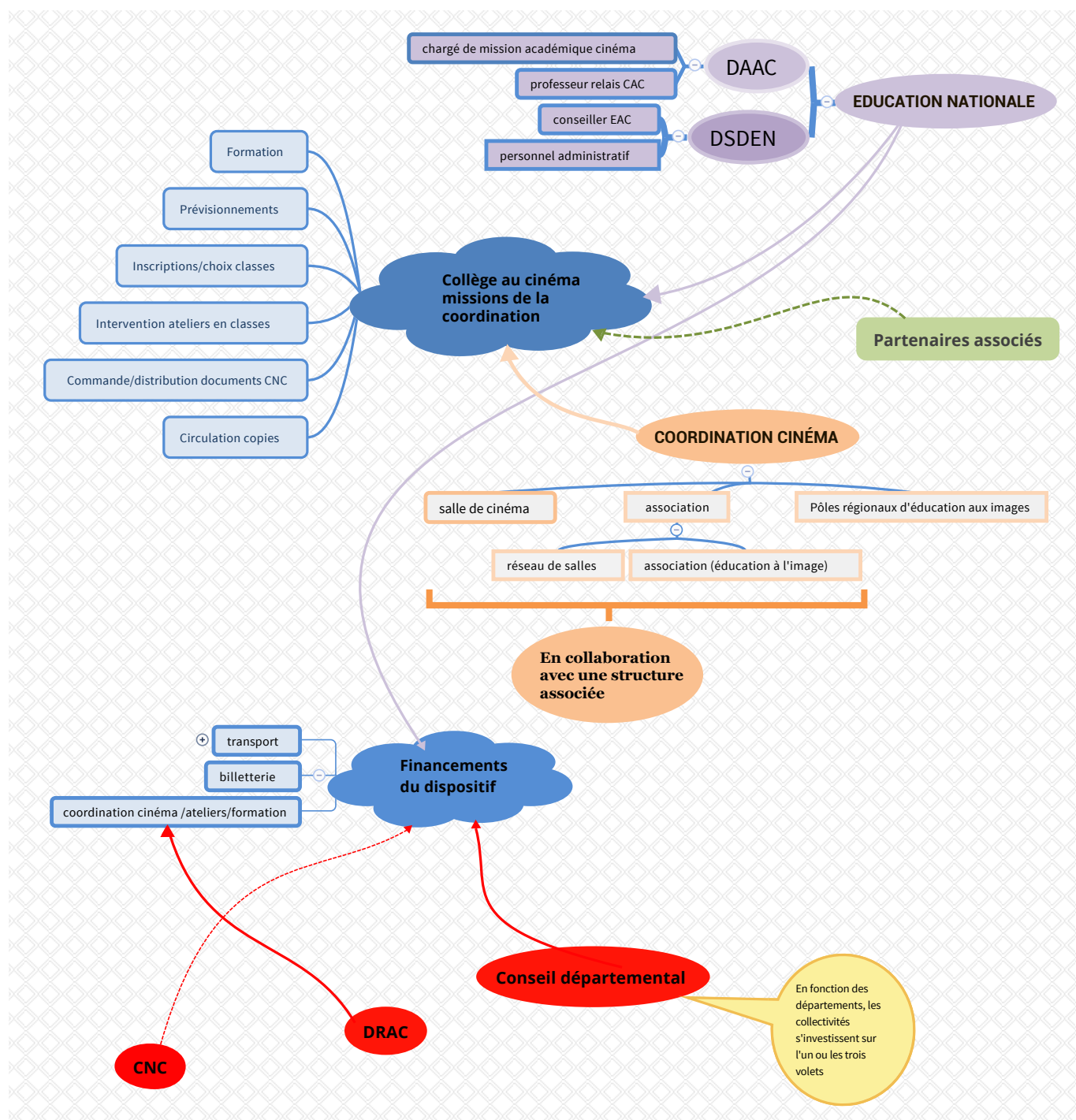
# LISTE DES PERSONNES QUI ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE (PAR DÉPARTEMENT)

Sylvie Jaillet (D°01)  
Virginie Douchin (D°02)  
Mathieu Guillet (D°03)  
Jean-Paul Enna (D°04)  
Anaïs Rinaldi (D°05)  
Anaïs Truc (D°06)  
Cyril Peyramond (D°07)  
Patricia Pailleaud (D°09)  
Antoine Mularczuk (D°10)  
Selvi Gras (D°11)  
Valérie Ruiz (D°12)  
Céline Berthod (D°13)  
Mélanie Tellini (D°14)  
Philippe Dousse (D°15)  
Caroline Robin (D°16)  
Martine Bezagu (D°17)  
Véronique Lamy (D°18)  
Thomas Lenne (D°19)  
Edwige Dessailen (D°21)  
Laurence Dabosville (D°22)  
Anthony Rodier (D°23)  
Erika Laxun (D°24)  
Muriel Goux (D°25)  
Mickaël Le Saux  
et Nathalie Police (D°26)  
Benoit Carlus (D°27)  
Natacha Maxin (D°28)  
Nadine Chaouachi (D°29)  
Jeanne-Paule de Rocca Serra (D°2A)  
Belmonte Alexandra (D°2B)  
Blandine Beauvy (D°32)  
Stéphanie Piéra (D°33)  
Laura Mollon (D°34)  
Gilles Arnould (D°35)  
Emmanuelle Marcelot (D°36)  
Antoine Macarez (D°37)  
Céline Gapenne (D°38)  
Nathalie Clouzot - Saggiante (D°39)  
Muriel Lecolazet (D°40)

Jean Santoni (D°41)  
Catherine Chazalon (D°42)  
Xavier Chamblas (D°43)  
Florence Bourhis (D°44)  
Myriam Djebour (D°45)  
Janet Partridge (D°46)  
Christiane Sablayrolles (D°47)  
Pascal Cayot (D°48)  
Armelle Bourasseau (D°49)  
Eric Daspe (D°50)  
Thibaut Boussier (D°51)  
Geneviève Fondeur (D°52)  
Estelle Chesné (D°53)  
Geneviève Mayer (D°54)  
Isabelle Chiodo (D°55)  
Arnaud Bougot (D°56)  
Mahjouba Galfout (D°57)  
Lucile Foujanet (D°58)  
Corinne Pruvot (D°59)  
Sandrine Salot et Dominique Vincent  
(D°60)  
Annick Van-De-Walle (D°61)  
Irène Cardoso, Alice Turlonias (D°63)  
Karine Cheze (D°64)  
Jean Pierre Bellay (D°66)  
Stéphanie Dalfeur (D°67)  
Stéphanie Dalfeur (D°68)  
Alexandra Fognini (D°69)  
Emmanuelle Ligerio (D°70)  
Annabelle Renoud (D°71)  
Laurent Dufeu, Solène Delorme (D°72)  
Cynthia Labat (D°73)  
Pierre Laperrousaz (D°74)  
Virginia Bon (D°75)  
Benoit Carlus (D°76)  
Rémi Sabran (D°77)  
Luc Beaucamp (D°78)  
Crystelee Ferjou (D°79)  
Nicolas Lenys (D°80)

Patrick Tellouk (D°81)  
Anaïs Truc (D°83)  
Alex Durupt (D°84)  
Emmanuel Devillers (D°86)  
Arnaud Toussaint (D°88)  
Vanessa Gaillet (D°89)  
Megi Kraljevic (D°90)  
Melanie Hurey (D°91)  
Françoise Colcanap (D°92)  
Xavier Grizon (D°93)  
Anne-Sophie Lepicard (D°94)  
Michel Clouin (D°95)  
Claude Rivier (971)  
Chantal Sacarabany (972)  
Marion Jacquelin (973)  
Benoist Ferat (974)  
Anouk Martaud Robert (976)  
Alexia Duchesne (988)

# SCHÉMA DE LA COORDINATION ET DE LA STRUCTURATION DU DISPOSITIF COLLÈGE AU CINÉMA



Les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles sont précisées dans la [circulaire n°2010-040 du 30 mars 2010](#)

#### 1/ Missions générales des professeurs conseillers relais.

Placés sous l'autorité du Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), qui fixe leurs missions, et évalue leur action, en liaison avec le coordonnateur départemental DAAC et les corps d'inspection, les professeurs conseillers relais sont attachés au service éducatif d'une structure culturelle ou chargé d'une mission spécifique. Ils présentent et déclinent, de façon adaptée aux priorités nationales et académiques, l'offre culturelle que représentent les ressources de la structure et les initiatives partenariales qui y sont liées. Ils assurent un relais entre les établissements scolaires, la structure culturelle et les différents partenaires. Ils sont des observateurs privilégiés de la dynamique culturelle qui se développe dans leur territoire.

Il s'agit, pour le professeur conseiller-relais :

✓ **Informier le milieu scolaire des activités et des ressources** proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et leurs élèves. Les personnels enseignants utilisent pour cela les sites internet académiques (délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, sites disciplinaires des inspections académiques), ou interviennent directement auprès des établissements.

✓ **Concevoir et mettre en place un programme d'activités culturelles** adapté au public scolaire et utile à la mise en œuvre des projets formulés par les professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement ou de l'accompagnement éducatif. Cette orientation repose sur :

- le conseil aux enseignants ;
- une contribution à la préparation de l'accueil des élèves ;
- l'accompagnement des dispositifs du programme d'éducation artistique et culturelle (classes à PAC, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, projets d'actions globalisés, etc.).

✓ **Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation initiale et continue** à l'intention des enseignants du premier et du second degré dans le cadre des formations disciplinaires et interdisciplinaires, en concertation avec les autorités compétentes, qu'il s'agisse des services rectoraux ou des universités.

✓ **Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques** : documents, dossiers thématiques en lien avec les programmes d'enseignement, mallettes pédagogiques, expositions itinérantes, etc. Ces ressources peuvent être élaborées en collaboration avec les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. »

Ils sont recrutés pour une période de trois ans, renouvelable après évaluation des impacts de la mission et éventuelle redéfinition de la mission.

#### **Bilan d'activité annuel**

Le professeur conseiller-relais rend compte annuellement de sa mission et de ses projets pour l'année scolaire suivante dans le cadre d'un bilan d'activité, renvoyé à la DAAC.

#### 2/ Missions particulières au professeur conseiller-relais « Collège au cinéma » pour le département du Finistère.

Pratiquement, le professeur conseiller « collège au cinéma 29 » a en charge :

- le suivi annuel de l'opération, à savoir :
  - La diffusion des informations vers les établissements, en lien avec les services de la Direction Académique.
  - Le recensement des inscriptions au dispositif et aux formations et l'accompagnement des nouveaux inscrits.
  - La commande des documents au CNC et l'organisation de leur diffusion vers les collèges selon la procédure fixée par le comité de pilotage.
  - La rédaction, avec le coordonnateur des salles, du bilan à adresser au CNC.

- L'organisation et la conduite du comité de pilotage, sous la direction de Monsieur le Directeur académique adjoint du Finistère : le professeur conseiller relais en propose l'ordre du jour, il apporte des éléments qui concourent au bilan annuel des opérations (évolution de la fréquentation, organisation, déroulement et bilan des formations, exploitations pédagogiques)
- l'élaboration d'une offre de formation dans le cadre du plan académique de formation, en lien avec les associations partenaires, et la participation à l'animation pédagogique de l'action de formation retenue. Concernant les animations organisées par les associations « Gros plan » pour le Sud, et « Film et culture » pour le Nord (pré visionnements et interventions), le professeur conseiller constitue une personne ressource, sur laquelle peuvent s'appuyer les partenaires pour s'assurer de la pertinence pédagogique des contenus proposés.
- Le professeur conseiller relais « collège au cinéma 29 » veille à assurer le lien du dispositif et des formations avec les nouvelles orientations définies par la circulaire du parcours EAC, l'histoire des arts, le socle commun et les programmes. Il participe donc à l'élaboration du contenu de ces formations en tenant compte des attentes des enseignants qui conjuguent pistes pédagogiques (histoire des arts, parcours d'éducation artistique et culturelle, compétences interdisciplinaires du socle) et développement d'une culture artistique transversale (approches thématiques, connaissance des œuvres, des auteurs, des genres, des pratiques, des professionnels du cinéma) au profit des élèves.
- Le soutien et l'aide aux enseignants impliqués dans le dispositif, en répondant aux questions d'ordre pédagogique ou pratique posées par les équipes, en proposant des pistes d'exploitation, en encourageant les initiatives.
- La communication et la diffusion d'informations permettant de faire connaître le dispositif et les actions conduites : alimentation du site de la DSDEN 29 et de l'ENT académique, le cas échéant, transmission d'informations pour la lettre « Arts sciences et culture » de la DAAC.

Le professeur conseiller « collègue au cinéma 29 » est ainsi un observateur privilégié de la dynamique qui se développe autour du dispositif dans son territoire. Il est le garant de la qualité pédagogique des initiatives engagées.

Le professeur conseiller relais participe à l'élaboration des offres de formation en lien avec la structure. Sa participation en tant que formateur n'entre pas dans le cadre de sa mission pour la DAAC.

Rennes le

Signature

*Thierry Terret*

*Recteur de l'académie de Rennes*



# 02

—



COLLÈGE  
AU CINÉMA /  
DÉPARTEMENT  
PAR DÉPARTEMENT

---

# MODE D'EMPLOI DE LA FICHE

**Avertissement :** cette fiche n'est pas une fiche-bilan ni une « évaluation » de l'année 2016-2017 ou 2017-2018. Les chiffres indiqués peuvent concerner l'une ou l'autre année scolaire. Nous avons voulu proposer pour chaque département une fiche d'identité assez brève du dispositif.

## Département

### Coordination cinéma

**Structure :** Pour les cinémas, la localisation de l'établissement est indiquée.

**Référent :** nous avons indiqué le nom de la personne qui s'occupe plus spécifiquement de Collège au cinéma.

### Structure associée

Ont été considérées comme structures associées les structures impliquées dans une mission de coordination.

### Partenaires de l'Education nationale

Les informations ont été recueillies dans le questionnaire relatif à l'état des lieux et parfois précisées par nos soins pour les fonctions et titres de chacun.

### Conseil départemental

Nous avons indiqué le nom du ou des interlocuteurs de la coordination pour le dossier Collège au cinéma, fournis dans les réponses au questionnaire.

### DRAC

Ont été indiqués le nom des conseillers (conseiller éducation artistique et culturelle et conseillers cinéma) en charge du dispositif à la date de rédaction de cet état des lieux (mai 2018).

### Partenaires associés

Apparaissent dans cette rubrique les Ateliers Canopé, les pôles régionaux d'éducatifs aux images et les festivals.

### Financement de l'opération

Les informations données dans cette rubrique sont issues de sources diverses (questionnaire, comité de pilotage, précisions apportées par les conseils départementaux ou les DRAC). Elles concernent les financements de l'année 2016-2017 (parfois 2015-2016). Certains montants ont été estimés. Il s'agissait surtout d'appréhender la structure de ces financements.

Les apports des DRAC et des conseils départementaux ont

pu être évalués, y compris pour ce qui concerne les financements des transports et des entrées.

En revanche, les financements apportés par l'Éducation nationale ont rarement été fournis et ne figurent donc pas toujours dans cette rubrique.

## Nombre d'établissements inscrits /

### Nombre d'élèves / Nombre de classes

Pour les rubriques « établissements », « élèves », « classes » et « cinémas », nous ne disposons pas systématiquement des chiffres 2017-2018. Lorsque les chiffres concernent l'année 2016-2017, nous l'avons indiqué.

Lorsque le nombre de classes n'a pas été donné, nous proposons une estimation à partir du nombre d'élèves.

### Nombre de cinémas partenaires

Nous avons précisé le nombre de circuits itinérants.

### Parcours de films

Nous avons mentionné le nombre de films vus pour chaque niveau. Si la norme est certes de trois films vus pour chaque niveau, conformément au cahier des charges, il arrive que certaines coordinations proposent plus de trois films pour l'un ou les deux niveaux.

De la même manière, il arrive très exceptionnellement qu'un niveau voit moins de trois films.

Nous avons également mentionné lorsqu'un ou plusieurs films étaient communs aux deux niveaux ou communs pour le cycle 3 (CM2/6<sup>e</sup>)

### Actions complémentaires

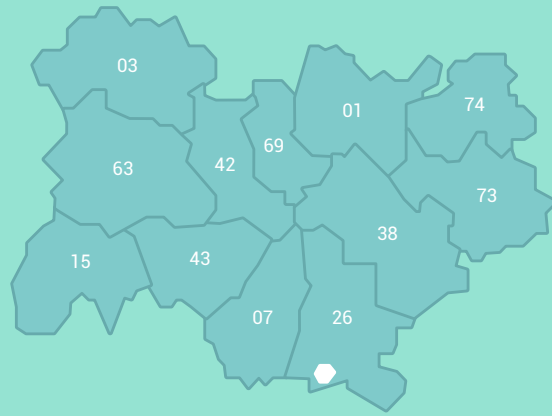
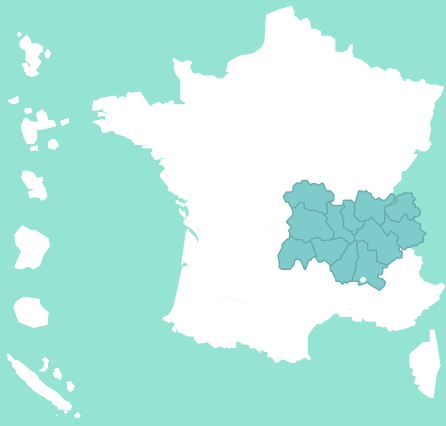
Sont mentionnés ici les parcours en festivals, les interventions en classe, et toutes les propositions supplémentaires en matière d'accompagnement pédagogique des films.

### Prévisionnements

Nous indiquons si un prévisionnement existe pour l'ensemble des films programmés ou sur une partie seulement, s'ils sont intégrés à la formation, et dans le cas où ils sont hors formation, s'il existe une intervention.

### Formation

Nous distinguons les formations inscrites au Plan académique de formation (PAF) et celles qui ne le sont pas. Nous en précisons le contenu et les modalités en nous appuyant sur les commentaires ouverts du questionnaire, des comptes rendus de comité de pilotage et les bilans CNC.



---

# AUVERGNE



# RHÔNE

# ALPES

---

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND	<b>03 – ALLIER</b> .....	84
	<b>15 – CANTAL</b> .....	85
	<b>43 – HAUTE-LOIRE</b> .....	86
	<b>63 – PUY-DE-DÔME</b> .....	87
ACADÉMIE DE GRENOBLE	<b>07 – ARDÈCHE</b> .....	88
	<b>26 – DRÔME</b> .....	89
	<b>38 – ISÈRE</b> .....	90
	<b>73 – SAVOIE</b> .....	91
	<b>74 – HAUTE-SAVOIE</b> .....	92
ACADÉMIE DE LYON	<b>01 – AIN</b> .....	93
	<b>42 – LOIRE</b> .....	94
	<b>69 – RHÔNE</b> .....	95

## Coordination cinéma

**Structure :** UDAAR 03 (Union départementale des associations d'animation du milieu rural de l'Allier, réseau de cinéma itinérant dans l'Allier et le Puy de Dôme)

**Référent :** Mathieu Guillet

## Partenaires de l'Éducation nationale

Julien Garcia, professeur d'arts plastiques, référent auprès de la DSDEN

Sophie Debieuvre, adjointe, DAAC (Académie de Clermont-Ferrand)

## Conseil départemental

Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, Service Culture et Patrimoine

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia

Anne-Noelle Bouin, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Allier et le Cantal

## Partenaire associé

La Jetée, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

Pas d'implication du conseil départemental

**DRAC :** chiffres non communiqués

## Nombre d'établissements inscrits

9 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1033 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

38

Une dizaine a besoin de cars scolaires pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

4 dont 1 circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Les films sont communs aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Aucun

## Formation dans le cadre du PAF

Une journée de formation (6h) organisée par La Jetée et mise en place depuis l'année 2016/2017 pour les enseignants du Puy-de-Dôme et de l'Allier : intervention sur les films. (Le matin sur un film programmé dans l'Allier, l'après-midi, sur un film programmé dans le Puy-de-Dôme).

# 15 — CANTAL

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Pré Bourgès (Mauriac)

**Référent :** Philippe Dousse, directeur des mono écrans Mauriac, Riom-es-montagnes et Ydes

## Partenaires de l'éducation nationale

Françoise Benoit, division de l'organisation scolaire et des élèves, DSDEN

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

Anne-Noelle Bouin, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Allier et le Cantal

## Financement de l'opération

**DRAC :** 3500 €

## Nombre d'établissements inscrits

8 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

901 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

72

22 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

7

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

1 film est commun aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

Interventions d'étudiants en cinéma.

Concours de critique (avec interventions).

## Prévisionnements

Aucun

## Formation

Pas de formation

# 43 — HAUTE-LOIRE

## Coordination cinéma

**Structure** : Cinéma Multiplexe Ciné Dyke (Le Puy-en-Velay)

**Référent** : Guy Reynaud, exploitant directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Marc Tissier, chef de division de la vie scolaire et des affaires intérieures, DSDEN

Bertrand Brandely, représentant des établissements publics

Corinne Pinard, représentante des établissements privés

Valérie Verdier, Déléguée à la DAAC, Académie de Clermont-Ferrand

## Conseil départemental

Émilie Langlois, Pôle Culture-patrimoine-animation et vie associative

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

Agnès Monier, conseillère action culturelle et territoriale pour la Haute-Loire et le Puy de Dôme

## Partenaires associés

Frédéric Grudzien, Réseau Canopé - Atelier Canopé 43

Xavier Chamblas, Réseau Canopé - Atelier Canopé 43 (accompagnement pédagogique - formation, mise à disposition de ressources)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental** : 25 000 €  
(18 500 € pour les entrées et 4500 € pour les transports)

**Drac** : 4100 €

## Nombre d'établissements inscrits

40 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2628 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

111 (chiffres 2016-2017)

*Collège au cinéma* est principalement dédié aux classes de 4<sup>e</sup>

## Nombre de cinémas partenaires

11 dont 2 circuits itinérants

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau (Les films sont communs aux deux niveaux)

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation)

## Formation (hors PAF)

3 journées de formation sur chaque film programmé (organisées par Canopé 43) : visionnage du film le matin, intervention l'après-midi.



# 63 — PUY-DE-DÔME

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Rio (Clermont-Ferrand)

**Référente :** Alice Tourlonias, responsable et programmatrice

## Partenaires de l'éducation nationale

Irène Cardoso, Chef de service division départementale de l'élève et de la scolarité, DSDEN

Claudine Margot, gestionnaire, DSDEN

## Conseil départemental

Sébastien Lapalus, Chef de service, Direction Education et Collèges

Frédérique Marion, gestionnaire, service Financement des transports

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

Agnès Monier, conseillère action culturelle et territoriale pour la Haute-Loire et le Puy de Dôme

## Partenaires associés

La Jetée, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil Départemental :** 16 363 € pour la billetterie (prise en charge à 50%) et 1528€ pour les transports (estimation).

**DRAC :** 3500 €

## Nombre d'établissements inscrits

41 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

5297 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

234

## Nombre de cinémas partenaires

13 dont 1 circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun aux deux niveaux.

## Action complémentaire

## Prévisionnements

Pour les 5 films (hors formation PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation (6h) organisée par la Jetée et mise en place depuis l'année 2016/2017 pour les enseignants du Puy-de-Dôme et de l'Allier : Intervention sur les films. (Le matin, sur un film programmé dans l'Allier, l'après-midi, sur un film programmé dans le Puy-de-Dôme).

# 07 — ARDÈCHE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Navire (Aubenas)

## Référent

Noé Vergez, adjoint de direction

## Partenaires de l'éducation nationale

Frantz Adeline, chargée de mission à l'action pédagogique et culturelle, DSDEN

## Conseil départemental

Cyril Peyramond, chargé de mission arts visuels et arts plastiques

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia

## Partenaires associés

MJC Annonay (festival International du 1<sup>er</sup> Film)

Pôle Documentaire de Lussas (États généraux du Documentaire)

Maison de l'Image d'Aubenas (Rencontres des Cinémas d'Europe)

Atelier Canopé 07

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 60 0000 €

(50 000 € pour la billetterie, les transports, et les projets. Versés directement aux collèges via le dépôt d'une demande d'aide + 10 000 € pour des actions parallèles, formations exploitants, actions partenaires cinémas dans le cadre de conventionnement).

+ Subvention à la Maison de l'Image pour interventions dans les classes.

**Drac :** 4000 € (pour la coordination)

## Nombre d'établissements inscrits

35 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

6810 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

270 (chiffre non communiqué – estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

13 dont 2 circuits itinérants

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Dont un documentaire hors liste CNC (en lien avec les États généraux du film documentaire - festival de Lussas)

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation par niveau et pour chaque film programmé : contenus théorique et pratiques. Soit 3 journées (18h par enseignant). Organisées sur 3 sites.

## Coordination cinéma

**Structure :** Les Écrans (association régionale de cinémas)

**Référent :** Mickaël Le Saux, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Nathalie Police, Chargée de mission Culture pour le 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

## Conseil départemental

Myriam Guyon, Coordinatrice éducative

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

## Partenaires associés

Atelier Canopé

Lux, pôle régional d'éducation aux images

L'Equipée, association d'éducation à l'image

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 80 000 €

Prise en charge de la billetterie (57 000 €) et des transports (15 000 €), coordination, concours de critiques

**DRAC :** 6000 €

**CNC :** 1495 €

## Nombre d'établissements inscrits

37 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

8053 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

322

85 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

18 dont 1 circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Concours de critiques destiné aux classes de 3<sup>e</sup> (volontaires). Participation de près de 300 élèves tout au long de l'année, de la découverte de films à la rédaction de critiques collectives. Les lauréats participent au Festival de Cannes et une séance de restitution rassemble l'ensemble des participants en juin.

## Prévisionnements

Pour tous les films (hors formation PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée par niveau (6h), contenus théoriques et pratiques avec des analyses de séquence.

Organisée sur 3 sites pour chaque niveau (soit 6 modules).

## Coordination cinéma

**Structure** : Cinéma Le Méliès (cinéma de la Ligue de l'enseignement Isère, Grenoble)

**Référent** : Bruno Thivillier, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Céline Gapenne, chargée de mission Arts et Culture, coordinatrice, DSDEN

Catherine Martin-Borret, logistique

Sylvie Molliere, Chargée de mission Cinéma, DAAC, Académie de Grenoble

## Conseil départemental

Jean-Luc Gailliard, Chef du service développement culturel et coopération, Direction de la culture et du patrimoine

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia

Eugénie Bordier, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Isère

## Financement de l'opération

**Conseil départemental** : montant global non communiqué

Prise en charge de la billetterie et participation aux frais de déplacement. Financement des actions des collèges dans le cadre du « pass isérois du collégien citoyen » + 9000 € pour la coordination

**Drac** : 1000 €

**Autres** : 1000 €

## Nombre d'établissements inscrits

45

## Nombre d'élèves

7147

## Nombre de classes

285

## Nombre de cinémas partenaires

24 dont 1 circuit itinérant.

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films (hors formation PAF, en 2 journées par niveau).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée par niveau : contenus théoriques et pratiques avec des analyses de séquences. (Organisées par bassin, 4 sites pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, 3 pour les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>).

## Coordination cinéma

**Structure** : Espace Malraux (Scène Nationale de Chambéry et de la Savoie)

**Référente** : Cynthia Labat, responsable cinéma

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie-Françoise Olivier, Chargée de mission Arts et Culture, Conseillère pédagogique Action culturelle départementale 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

Sylvie Mollière, Chargée de mission Cinéma, DAAC, Académie de Grenoble

## Conseil départemental

Philippe Veyrinas, directeur du Développement artistique et culturel

Farid Daoud, adjoint

Pascale Sergent, référente

## DRAC

Yves Le Pannérer, Conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia

Guillaume Juin, Conseiller action culturelle et territoriale pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie

## Financement de l'opération

**Conseil départemental** : 32 000 €

**DRAC** : 3000 €

**CNC** : 1000 €

**Participation des collèves** : 8690 €

**Espace Malraux (fonds propres)** : 14 826 €

## Nombre d'établissements inscrits

27 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2998 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

131

11 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

+ transports des collégiens pour les deux festivals.

## Nombre de cinémas partenaires

14 dont un circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Parcours en festival dans le Tarentaise-Vanoise : festival du cinéma européen des Arcs - avec le dispositif PACTES/Scolaires (Parcours Artistiques et Culturels pour Tous en Savoie, inscrits par domaines en fonction des ressources du territoire).

19 interventions en classe de la coordinatrice de l'Espace Malraux.

Interventions de réalisateurs en festival.

## Prévisionnements

Pour tous les films (hors formation PAF).

## Formation dans le cadre du PAF :

1 journée de formation par niveau (6h) : contenus théoriques et pratiques avec des analyses de séquence. Organisées sur trois bassins (6 modules en tout). Intervenant du rectorat.

## Coordination cinéma

**Structure** : Fédération des Œuvres Laïques 74/CDPC

**Référent** : Pierre Laperrousaz, coordinateur des actions scolaires

## Partenaires de l'éducation nationale

Séverine Lanz, Pôle Arts et Culture, DSDEN

## Conseil départemental

Laetitia Fricot, Coordinatrice éducation artistique et culturelle

Claire Roset, Coordinatrice projets européens, Affaires culturelles

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

Guillaume Juin, conseiller action culturelle et territoriale pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie

## Partenaires associés

Canopé  
Association Décod'art

## Financement de l'opération

**Conseil départemental** : 20 750 €  
(3250 € pour la coordination plus prise en charge du billet de la 3<sup>e</sup> séance, soit 17 500 €)

**DRAC** : 4000 €

**CNC** : 1000 €

**Éducation nationale (CPO)** : 4000 €

Transport à la charge des collèves

## Nombre d'établissements inscrits

33 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

6180 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

255

## Nombre de cinémas partenaires

20 dont 2 circuits itinérants (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films (1 journée pour chaque niveau- hors formation).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation par niveau. Organisée sur deux bassins. Contenus théorique et pratiques.



## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Ciné Festival (Ambérieu-en-Bugey)

**Référente :** Sylvie Jaillot, Gérante

## Partenaires de l'éducation nationale

Jean-Luc Lions, IEN en charge de l'éducation artistique et culturelle, DSDEN

Alban Jamin, professeur-relais cinéma, DAAC (Académie de Lyon)

Régine Claude, professeur chargée de mission Canopé pour les dispositifs nationaux

Anne Dosdoghrouyan, professeur-relais *Collège au cinéma* pour l'Ain.

## Conseil départemental

Claire Marinoni, Directrice des affaires culturelles

Catherine Sarron, Chargée des dispositifs d'aide et de projets, direction des affaires culturelles

## DRAC

Yves Le Pannérer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

Guillaume Juin, conseiller action culturelle et territoriale pour l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie

## Partenaires associés

Sandrine Payet, directrice de l'Atelier Canopé de l'Ain

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 13 010 €

(prise en charge de la billetterie à 50%, et subvention à hauteur de 50% des dépenses de transport des élèves, dans le cas où la salle de cinéma n'est pas localisée dans la commune de l'établissement)

**DRAC :** 3000 € (pour la coordination cinéma)

## Nombre d'établissements inscrits

24 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

3214 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

96

Dont 41 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

5 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Site académique spécifique (blog des utilisateurs de *Collège au cinéma* pour les départements 01, 42, 69).

Documents pédagogiques rédigés par la coordination.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Prévisionnement + pistes (6h) pour chaque film soit 18h par enseignant. Un formateur du groupe ressource cinéma de la DAAC propose des pistes d'exploitation du film et dépose les ressources et ses documents sur le blog académique de *Collège au cinéma* : <http://collegesaucinema.blogs.laclassedelyon.fr>

1 journée de formation académique « collège au cinéma » sur un thème cinématographique, par exemple le scénario.

## Coordination cinéma

**Structure** : Centre Culturel Cinématographique « les 3C »

**Référente** : Catherine Chazalon, coordinatrice des dispositifs scolaires

## Partenaires de l'éducation nationale

Jean-Pierre Batailler, DASEN

Patrice Caleyron, IEN en charge du dossier « culture et partenariats », DSDEN

Alban Jamin, professeur-relais cinéma, DAAC, Académie de Lyon

Sabine Cros, professeur-relais *Collège au cinéma* pour la Loire

## Conseil départemental

Valérie Dul-Michel, Direction de l'Éducation

Stéphano Arnaldi, Direction de la Culture

Catherine Freycon, Gestionnaire de dossiers, Direction de l'Éducation

Aline Ladret, Chargée de mission, Cybercollèges 42

## DRAC

Yves Le Pannéer, conseiller cinéma, audiovisuel et multimedia

Benoît Guillemont, conseiller action culturelle et territoriale pour la Loire, Le Rhône et la métropole de Lyon

## Partenaires associés

Atelier Canopé 42

## Financement de l'opération

**Conseil départemental** : 41 000 €

(6000 € aux 3C pour les animations, 35 000 € pour la billetterie et les transports)

**Drac** : 4200 €

## Nombre d'établissements inscrits

57

## Nombre d'élèves

7735

## Nombre de classes

315

## Nombre de cinémas partenaires

23 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3 pour quelques établissements qui ont monté des projets passerelles.

## Actions complémentaires

Site académique spécifique (blog des utilisateurs de *Collège au cinéma* pour les départements 01, 42, 69).

Documents pédagogiques produits par la coordination départementale.

Parcours en festivals.

Interventions en classes (53 animations dans 19 collèges).

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés. (Intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Pour chaque film : prévisionnement + pistes (6h) soit 18h par enseignant

+ 1 journée de formation académique *Collège au cinéma* sur un thème cinématographique, par exemple le scénario.

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Zola (Villeurbanne)

**Référente :** Alexandra Fognini, Médiatrice Culturelle jeune public, public scolaire

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie-Anne Santoni, Conseillère pédagogique, Pôle réussite éducative et action culturelle, DSDEN

Alban Jamin, professeur-relais académique cinéma, DAAC, Académie de Lyon

Françoise Besson, professeur-relais « collège au cinéma » pour le Rhône

## Conseil départemental

Virginie Boutet, chargée de mission politiques et culturelles

## Métropole du Grand Lyon

Marie Durosset-Tillet, Actions Éducatives

Cédric Vidal, Responsable éducation culturelle et lien social

## DRAC

Yves Le Pannéer, Conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia

Benoît Guillemont, Conseiller action culturelle et territoriale pour la Loire, Le Rhône et la métropole de Lyon

## Partenaires associés

Atelier Canopé 69

Institut Lumière

## Financement de l'opération

**Métropole Lyon :** 40 920 €

(prise en charge des entrées soit 7,50 €/élève)

**Conseil départemental du Rhône :** 13 000 €

**Drac :** 3000 €

## Nombre d'établissements inscrits

80 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

7104 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

286 (221 classes pour la métropole / 65 classes pour le Rhône)

## Nombre de cinémas partenaires

31 dont 2 circuits itinérants

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Site académique spécifique (blog des utilisateurs de *Collège au cinéma* pour les départements 01, 42, 69)

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films

Interventions de professionnels en classe ou en salle  
Parcours en festival

## Prévisionnements

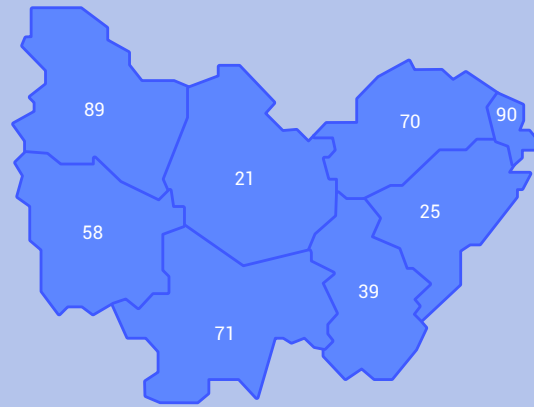
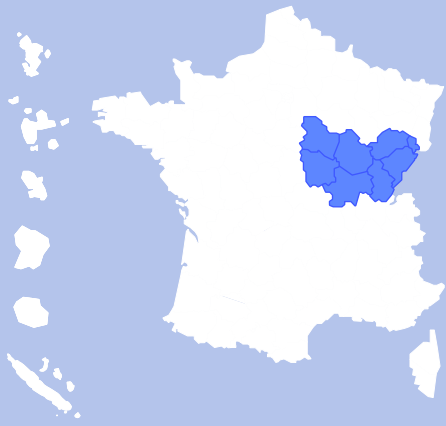
pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Pour chaque film : prévisionnement + pistes (6h) soit

18h par enseignant

+ 1 journée de formation académique « collège au cinéma », sur un thème cinématographique, par exemple le scénario.



---

# BOURGOGNE



# FRANCHE

# COMTÉ

---

ACADÉMIE DE BESANÇON	<b>25 – DOUBS</b> .....	97
	<b>39 – JURA</b> .....	98
	<b>70 – HAUTE-SAÔNE</b> .....	99
	<b>90 – TERRITOIRE DE BELFORT</b> .....	100
ACADÉMIE DE DIJON	<b>21 – CÔTE-D'OR</b> .....	101
	<b>58 – NIÈVRE</b> .....	102
	<b>71 – SAÔNE-ET-LOIRE</b> .....	103
	<b>89 – YONNE</b> .....	104

## Coordination cinéma

**Structure :** Centre Image (Pole régional d'éducation aux images, Bourgogne Franche Comté)

**Référente :** Muriel Goux, direction

## Partenaires de l'éducation nationale

Françoise Salomon, coordinatrice départementale pour l'éducation artistique et culturelle, Division des élèves et de l'organisation scolaire, DSDEN

Françoise Claus, IA-IPR Histoire-Géographie, Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Besançon

Stéphanie Barbier, DAAC Adjointe, Académie de Besançon

Jean-Luc Prost, professeur responsable domaine cinéma audiovisuel, DAAC, Académie de Besançon

## Conseil départemental

Léa Souchard, Chef du service des Sports, Culture, Éducation Populaire

Annie Bonnefoy, Chef adjointe

Vanessa Rudenko, chargée de mission

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Patrick Demange, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort

## Partenaires associés

Atelier Canopé 25

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 87 327 €  
(35 707 € pour la billetterie, 20 320 € pour les transports, 24 000 € pour la coordination, 7300 € pour ateliers en classe et prévisionnements.)

Financement ciblé sur les classes de 6<sup>e</sup> et classes spécialisées. Les entrées et transports pour les classes inscrites des autres niveaux sont à la charge des collèges

**DRAC :** 3000 €

**Pays de Montbéliard Agglomération :** 2000 €  
(quote-part de la subvention à Centre Image pour *Collège au cinéma*)

## Nombre d'établissements inscrits

48 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

5392

2325 élèves ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de classes

210 (Chiffre non communiqué / estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

12 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

2 films sont commun aux deux niveau

## Actions complémentaires

Plaquette réalisée par la coordination.

Interventions de professionnels dans les classes (pour 14 classes en 2017-2018 ; 3 séances de 2h).

Des malles, outils conçus par Centre Image, sont mis à disposition des classes pour des ateliers pratiques.

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation pour chaque niveau et sur chaque film (dédoublées pour les films en commun).

Soit 6 modules de formation

Prévisionnement le matin, intervention théorique l'après-midi. Formation animée par un enseignant cinéma (formateur de la DIFOR - Division de la Formation, rectorat de Besançon).

Les enseignants des niveaux 6<sup>e</sup> et des classes spécialisées peuvent s'inscrire aux 3 journées dans l'année. Les enseignants des niveaux 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> peuvent choisir 2 journées sur les 3 proposées pour leur niveau dans l'année.

## Coordination cinéma

**Structure :** IRCI, Institut Régional du Cinéma et de l'Image

**Référente :** Nathalie Clouzot-Saggiante, coordinatrice

## Partenaires de l'éducation nationale

Françoise Claus, IA-IPR Histoire-Géographie, Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Besançon

Stéphanie Barbier, DAAC Adjointe

Jean-Luc Prost, professeur responsable domaine cinéma audiovisuel, DAAC (coordinateur *Collège au cinéma* du Jura)

## Conseil départemental

Anne-Sophie Levron-Guillot, cheffe de service Culture et Patrimoine

Aude Leroy Durost, adjointe

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Patrick Demange, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort

## Partenaires associés

Atelier Canopé 39

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 18 000 €  
(Quote-part de la subvention à l'IRCI pour *Collège au cinéma*)

**DRAC :** 3000 €

**CNC :** 1300 €

**Billetterie et transports des classes :** à la charge des établissements scolaires.

## Nombre d'établissements inscrits

20

## Nombre d'élèves

3458

## Nombre de classes inscrites

130

## Nombre de cinémas partenaires

12 dont 1 circuit itinérant.

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3.

## Actions complémentaires

Plaquette réalisée par la coordination.

Présentations en classe assurée par l'IRCI.

Mise à disposition des films sur DVD en prêt pour les enseignants à l'Atelier Canopé 39.

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation pour chaque niveau et sur chaque film (dédoublées pour les films en commun).

Soit 6 modules de formation

Prévisionnement le matin, intervention théorique

l'après-midi (animée par un enseignant cinéma (formateur de la DIFOR - Division de la Formation, rectorat de Besançon).

Les enseignants doivent s'inscrire à 2 journées dans l'année, sur les 3 programmées pour leur niveau.



# 70 — HAUTE-SAÔNE

## Coordination cinéma

**structure** : Écran Mobile Franche-Comté (réseau de circuit itinérant en Franche-Comté, Ligue de l'enseignement)

**Référente** : Emmanuelle Liger, Chargée de mission éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Julien Heinis, Principal-Adjoint du collège Jacques Brel de Vesoul

## Conseil départemental

Conseil départemental non impliqué dans le dispositif

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Patrick Demange, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort

## Partenaires associés

Atelier Canopé 70-Vesoul (stockage des documents pédagogiques)

## Financement de l'opération

**DRAC** : 2500 € (pour Écran Mobile)

Les transports et la billetterie sont à la charge des établissements

## Nombre d'établissements inscrits

18 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1901 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

79

27 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

6 dont 1 circuit itinérant.

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation pour chaque niveau et sur chaque film. Soit 6 modules de formation.

Prévisionnement le matin, intervention théorique l'après-midi, animée par un enseignant cinéma (formateur de la DIFOR - Division de la Formation, rectorat de Besançon)

Les enseignants doivent s'inscrire à 2 journées dans l'année, sur les 3 programmées pour leur niveau.

# 90 — TERRITOIRE DE BELFORT

## Coordination cinéma

**Structure :** Association « Cinémas d'aujourd'hui » (Festival « Entrevues », Belfort)

**Référente :** Megi Kraljevic, coordinatrice

## Partenaires de l'éducation nationale

Gérard Oustric, Conseiller actions culturelles, coordinateur *Collège au cinéma*, DSDEN

## Conseil départemental

Élisabeth Clamme, directrice du service Éducation

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Patrick Demange, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort

## Partenaires associés

Entrevues, Festival International du Film de Belfort

## Financement de l'opération

**Conseil Départemental :** 8000 €

**DRAC / CNC :** 3000 €

## Nombre d'établissements inscrits

11

## Nombre d'élèves

2045

## Nombre de classes

58

51 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

2

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film est commun aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Parcours en festival.

## Prévisionnements

Pour certains films (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

Pas de formation en 2016-2017 faute de candidats.

1 journée de formation pour chaque film. (dédoublée pour les films en commun). Soit 6 modules de formation en tout.

Prévisionnement le matin, intervention théorique l'après-midi. Formation animée par un enseignant cinéma (formateur de la DIFOR - Division de la Formation, rectorat de Besançon).

Les enseignants doivent s'inscrire à 2 journées dans l'année, sur les 3 programmées pour leur niveau.

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Eldorado (Dijon)

**Référent :** Romain Saget

## Partenaires de l'éducation nationale

Éric Gady, délégué académique aux arts et à la culture, Académie de Dijon

Emmanuel Freund, DAAC adjoint, en charge du site académique *Collège au cinéma*

Amélie Tissier, enseignante, coordinatrice académique, services éducatifs arts visuel, DAAC

Thierry Mura, webmestre du site académique *Collège au cinéma*

Jérôme d'Estaing, IA-IPR lettres chargé des arts visuels

Edwige Dessailen, chargée de mission arts et culture, coordinatrice *Collège au cinéma* DSDEN

## Conseil départemental

Benoît Oudet, chargé de mission Service Culture

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Yannick Caurel, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour la Côte d'or et la Saône et Loire

## Partenaires associés

Ligue de l'enseignement (coordination réservations et transports)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 49 000 € (transports et billetterie)

**DRAC :** 3000 €

**CNC :** 1000 €

**Éducation nationale :** 2000 €

## Nombre d'établissements inscrits

45 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

4000 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

100

## Nombre de cinémas partenaires

14

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 à 2 films sont choisis en commun avec les autres départements de l'académie de Dijon

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination

## Prévisionnement

Pour tous les films programmés (hors formation PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation par niveau (pour 25 enseignants – 1 par établissement)

Pour les niveaux 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> : 3 formateurs

Pour les niveaux 4<sup>e</sup> /3<sup>e</sup> : 1 formatrice

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Sceni Qua Non (opérateur culturel avec circuit itinérant)

**Référent :** Lucile Foujanet, coordinatrice éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Éric Gady, délégué académique aux arts et à la culture, Académie de Dijon

Corinne Provost, chargée de mission culture, 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

David Legoupil, Division des élèves, action culturelle, DSDEN

Cédric Tourette, Division des élèves, chef de division, DSDEN

Camille Betz, formatrice

## Conseil départemental

Denis Pellet-Many, direction de la culture et du sport

## DRAC

Laurence Deloivre, conseillère cinéma et audiovisuel

Guillaume Juin, conseiller Éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour la Nièvre et l'Yonne

## Partenaires associés

Canopé 58 - Nevers

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 9500 € (mise en place d'ateliers)

**DRAC :** 3000 €

La prise en charge des transports est à la charge des établissements scolaires.

Les billets sont pris en charge par les établissements scolaires.

## Nombre d'établissements inscrits

17

4 collèges ont besoin de cars scolaires pour se rendre aux séances (le circuit itinérant permettant aux autres d'accéder au dispositif).

## Nombre d'élèves

1476

## Nombre de classes

72

## Nombre de cinémas partenaires

9 cinémas dont 1 circuit itinérant.

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

2 films sont communs aux deux niveaux.

1 à 2 films sont choisis en commun avec les autres départements de l'académie de Dijon.

## Actions complémentaires

Plaquette de présentation et affiche conçues et diffusées dans les établissements

6 ateliers de pratique en 2017 pour 170 élèves : rencontres avec le compositeur du film *Le Tableau*, 1 atelier Table mashup et un atelier audio-description

Une expérimentation *École et cinéma-Collège au cinéma* est menée sur la Charité-sur-Loire depuis plusieurs années.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (hors formation PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation pour chaque niveau sur les films programmés  
(20 places disponibles)

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Majestic-Panacea (à Digoin ; et cinéma Danton-Panacée à Gueugnon)

**Référente :** Léa Lacuve, médiatrice culturelle

## Partenaires de l'éducation nationale

Annabelle Renoud, chargée de mission pour l'action culturelle pour le 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

## Conseil départemental

Fabienne Dauvergne, Gestionnaire des actions éducatives/jeunesse, Direction des collèges de la jeunesse et des sports

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Yannick Caurel, conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale pour la Côte-d'or, et la Saône-et-Loire

## Partenaires associés

Atelier Canopé 71 (achat de DVD)

## Financement de l'opération

**DRAC :** 1500 €

**Conseil départemental :** 23 042 €

(dont 2000 € pour le forum métiers du cinéma)

Financement via « l'appel à projets en faveur des collégiens ». Le département finance à hauteur de 60% de la demande de subvention. La subvention prend en charge la billetterie et des ateliers vidéos.

Rectorat : financement de la formation

## Nombre d'établissements inscrits

32

## Nombre d'élèves

3377

## Nombre de classes

165

18 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

17 dont 1 circuit itinérant.

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3  
1 à 2 films sont choisis en commun avec les autres départements de l'académie de Dijon.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Initiatives de mutualisation entre enseignants : site académique *Collège au cinéma* qui regroupe notamment les contenus de formations des différents départements.

Ateliers de réalisation : ateliers vidéos dans 7 établissements en 2017/2018 et projection de courts métrages réalisés par les collégiens dans le cadre du PEAC, en avant-séance des films du dispositif et lors du forum des métiers du cinéma (rendez-vous annuel des classes en juin, 3<sup>e</sup> édition en 2017);

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés : 1 journée de prévisionnement (hors formation PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée pour chaque niveau (6h) avec un intervenant par film.

Présentation de chaque film, analyse de séquence, exercices d'analyse filmique, dossiers pédagogiques avec propositions de pistes d'exploitation en classe, liens avec les programmes.

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Panoramic (circuit itinérant)

**Référente :** Sandra Verzeaux, adjointe de direction

## Partenaires de l'éducation nationale

Vanessa Gaillet, enseignante et chargée de mission Arts et Culture, DSDEN

## Conseil départemental

Stéphanie Bardiot, Sous-Direction de l'Éducation et de l'enseignement supérieur

Magali Duret, assistante, Sous-Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

## DRAC

Laurence Deloire, conseillère cinéma et audiovisuel

Guillaume Juin, conseiller Éducation artistique et culturelle et action culturelle territoriale pour la Nièvre et l'Yonne

## Partenaires associés

Atelier Canopé de l'Yonne

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 20 000 €  
(prise en charge de la billetterie et des transports)

**Drac :** 3000 €

## Nombre d'établissements inscrits

28

## Nombre d'élèves

3390

## Nombre de classes inscrites

143

## Nombre de cinémas partenaires

7 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

1 à 2 films sont choisis en commun avec les autres départements de l'académie de Dijon

## Actions complémentaires

Initiatives de mutualisation entre enseignants : site dédié au dispositif au niveau académique.

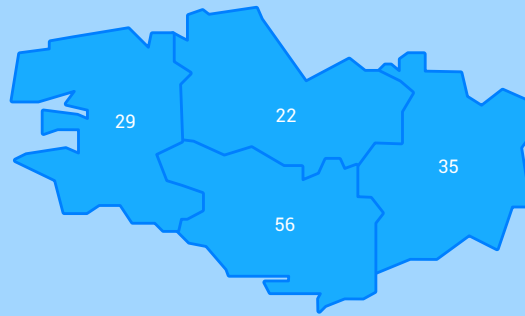
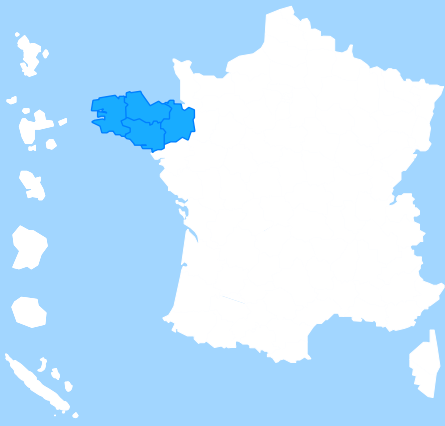
## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (hors formation PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation (soit 6 heures) par niveau avec des contenus théoriques (histoire du cinéma, propositions d'activités pédagogiques, analyse de séquences).





# BRETAGNE

ACADÉMIE DE  
RENNES

<b>22 – CÔTES-D'ARMOR</b> .....	106
<b>29 – FINISTÈRE</b> .....	107
<b>35 – ILLE-ET-VILAINE</b> .....	108
<b>56 – MORBIHAN</b> .....	109

## Coordination cinéma

**Structure :** UFFEJ Bretagne (association d'éducation à l'image, Saint Brieuc)

**Référente :** Laurence Dabosville, directrice

## Structure associée

Cinéma Club 6 (coordination technique des salles)

**Référente :** Soizick Morice

## Partenaires de l'éducation nationale

Isabelle Carpier, Division du second degré, Bureau des actions éducatives et culturelles, DSDEN

Dominique Nouyoux, professeur-relais *Collège au cinéma* pour le département des Côtes-d'Armor, DAAC, Académie de Rennes

## Conseil départemental

Gabrielle Boistel, chargée de la lecture publique et de l'éducation artistique, Direction développement territorial et citoyenneté/ Service culture et éducation

## DRAC

Aurore Wakselman, conseillère pour la musique et pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Martine Le Bras, conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Atelier Canopé 22

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 34 181 €  
(12 000 € pour la coordination UFFEJ, 22 181 € en enveloppe pour les collèges – transports et entrées cinéma)

**DRAC :** 10 300 €  
(7700 € pour UFFEJ – interventions et formation et 2600 € au Club 6 pour routages et coordination technique)

## Nombre d'établissements inscrits

28 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2972 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

130  
La moitié des classes ont besoin d'un transport (21 en car et 39 de l'Agglomération de St Brieuc en transport urbain)

## Nombre de cinémas partenaires

12

## Parcours de films

Trois pour chaque niveau.

Un film est commun à tous les niveaux.

En 2017-2018, un film supplémentaire dans le parcours : *Quand j'avais 6 ans j'ai tué un dragon* de Bruno Romy, pour les classes l'ayant accueilli lors de sa venue.  
2018-2019 : Des courts métrages tournés et produits en Région seront diffusés en avant programme (partenariat avec Zoom Bretagne / Bretagne tout court)

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination (pistes pédagogiques proposées par la professeur-relais pour faire des liens vers les programmes)

Interventions dans les classes avec des réalisateurs : en 2017/2018 : Rencontre avec Bruno Romy à partir de son long métrage ou de son court-métrage ; rencontre et ateliers de pratique avec Bérengère Hélin ; initiation au cinéma d'animation avec la réalisatrice Frédérique Ody. Au total : une trentaine d'interventions pour environ 700 élèves.

Résidence dans un collège avec Bérengère Hélin avec 2 classes de 5<sup>e</sup> Segpa, autour de son projet de cinéma d'animation.

En 2017-2018, constitution d'une malle pédagogique numérique autour du film *Le Tableau*, en collaboration avec Jean-François Laguionie.

## Prévisionnement

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation : interventions de 3h sur chaque film par divers intervenant(e)s dont des professionnels du cinéma.

1/2 journée d'atelier pratique ou de rencontre avec un professionnel du cinéma sur une thématique plus large (hors films au programme).

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Gros Plan (association d'action culturelle cinéma, Quimper)

**Référente :** Hélène Martin, chargée du jeune public et de l'éducation artistique

## Partenaires de l'éducation nationale

Laurence Perin, Coordonnatrice départementale Arts et culture de la DAAC, détachée auprès du DASEN du Finistère sur le dossier EAC pour le Second degré

Nadine Chaouachi, Action culturelle, Gestion administrative (DIVEL/2)

Gaëlle-Anne Morvezen, professeure-relais *Collège au cinéma*

Christian Goubin, DAAC adjoint, Académie de Rennes

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, pôle « éducation-pédagogie-animation »

## Conseil départemental

Françoise Herledan, service Fonctionnement et équipements des collèges

Sylvaine Frenay, chargée de mission Actions éducatives

Gilles Huard, chargé de mission culture, volet Éducation culturelle

## DRAC

Aurore Wakselman, conseillère pour la musique et pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Martine Le Bras, conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Association Film et Culture (pour la formation sur le Finistère Nord)

Cinéphare, association de salles

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 76 107 €  
Transports 36 559 € ; entrées 30 048 € (prise en charge de 1,75€ par entrée) ; formation enseignants 9500 € (subvention à Gros plan et Film et culture)

**DRAC :** 4000 € pour la coordination

**CNC :** 3466 €

## Nombre d'établissements inscrits

49

## Nombre d'élèves

8378

## Nombre de classes

350

203 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

23

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film est commun aux deux niveaux.

En 2017/2018, sur deux circonscriptions, proposition aux 6<sup>e</sup> de choisir *La Barbe à papa*, film Cycle 3 des écoles)

## Actions complémentaires

Ateliers montage de 3h (4 en 2017-2018).

Interventions de professionnels en classe (pour 8 collèges en 2017-2018).

Réalisation de cartons numériques à projeter en salle avant chaque film du programme.

Certaines salles proposent également des ateliers ou des rencontres avec professionnels.

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Formation dédoublée sur deux sites (Finistère sud, Finistère Nord). 2 journées pour chaque enseignant participant.

1/2 journée sur chaque film pour chaque niveau (dont 1/2 journée pour les deux niveaux sur le film commun) : projection + intervention d'un professionnel, critique ou universitaire.

+ 1 formation d'1/2 journée pour les enseignants des deux niveaux sur une question de cinéma.

**Coordination cinéma**

**Structure :** Cinédifusion (programmation de salles de cinéma en Ille-et-Vilaine et sur le Grand Ouest)

**Référente :** Marie Conas, programmatrice

**Structure associée**

Clair Obscur (pour les actions de formation et actions complémentaires)

**Référents :** Jacques Froger, responsable actions culturelles et Marine Le Cozannet, coordinatrice éducation à l'image et au numérique

**Partenaires de l'éducation nationale**

Gilles Arnould, Chargé de mission à l'Éducation artistique, l'action culturelle et l'éducation au développement durable, Coordonnateur départemental, DAAC, Académie de Rennes

Valérie Nivole-Balluais, professeure-relais *Collège au cinéma* pour l'Ille-et-Vilaine, DAAC

**Conseil départemental**

Émilie Manic, chargée de mission Action culturelle

**DRAC**

Aurore Wakselman, conseillère pour la musique et pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Martine Le Bras, conseillère éducation artistique et culturelle

**Financement de l'opération**

**Conseil départemental :** Dotation d'Ouverture Culturelle octroyée à tous les collèges (utilisée pour les entrées cinéma et les transports)

Prise en charge des formations (dans le cadre d'un marché attribué à Clair Obscur) : 14 700 €

**DRAC :** 2700 €

**Nombre d'établissements inscrits**

51 (chiffres 2016-2017)

**Nombre d'élèves**

8464 (chiffres 2016-2017)

**Nombre de classes**

315

Quasiment toutes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

**Nombre de cinémas partenaires**

21 (chiffres 2016-2017)

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau

**Actions complémentaires**

Plateforme de mutualisation.

Ateliers pratiques menés par Clair Obscur (5 classes) : atelier de programmation de courts métrages, atelier histoire des arts, atelier «critweet».

**Prévisionnement**

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

**Formation dans le cadre du PAF**

Prévisionnements regroupés sur une journée + 1/2 journée pour l'exploitation pédagogique des films.

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma « Cinéville Garenne » (Vannes)

**Référente :** Asmahan Guerf, assistante de direction

## Structure associée

Association Cinécran (formations des enseignants)

## Partenaires de l'éducation nationale

Arnaud Bougot, professeur-relais *Collège au cinéma* pour le Morbihan, DAAC

## Conseil départemental

Stéphanie Gloaguen, service éducation

Vincent Barré, service culture

## DRAC

Aurore Wakselman, conseillère pour la musique et pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Martine Le Bras, conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Atelier Canopé du Morbihan

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

Vannes Agglomération

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 3000 € (quote part de la subvention globale attribuée à Cinécran pour les formations)

**DRAC :** 4600 € (dont 2500 € à Cinéville et 2100 € pour les formations à Cinécran)

## Nombre d'établissements inscrits

31 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

3858 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

133

## Nombre de cinémas partenaires

13

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Initiatives de mutualisation entre enseignants (plateformes, réseaux sociaux, etc.).

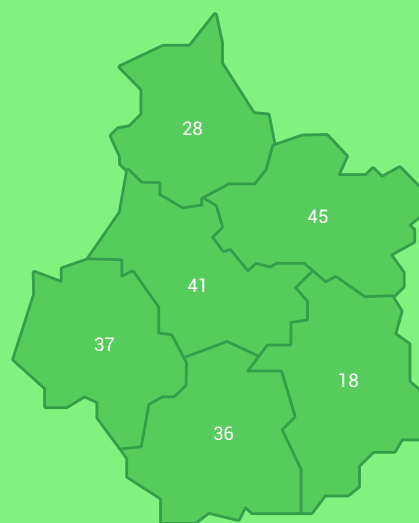
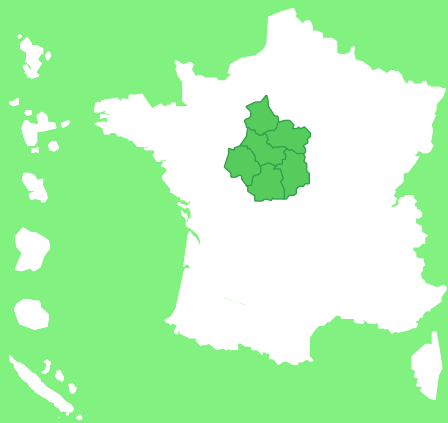
Parcours en festival : les classes sont invitées à participer aux séances scolaires des Rencontres du cinéma européen de Vannes (1 semaine à la mi-mars).

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

6 journées de formation, soit trois journées pour chaque niveau, intégrant les prévisionnements des films, et portant sur des contenus théoriques et pratiques. Assurées par l'association Cinécran.



# CENTRE — VAL DE LOIRE

ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-  
TOURS

<b>18 – CHER</b> .....	111
<b>28 – EURE-ET-LOIR</b> .....	112
<b>36 – INDRE</b> .....	113
<b>37 – INDRE-ET-LOIRE</b> .....	114
<b>41 – LOIR-ET-CHER</b> .....	115
<b>45 – LOIRET</b> .....	116

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinémobile (CICLIC)

**Référents :** Véronique Lamy, Coordinatrice exploitation  
« Cinémobile » (CICLIC)

Julien Hairault, Chargé de mission actions éducatives et culturelles (CICLIC)

## Partenaires de l'éducation nationale

Pavlina Duble, Coordinatrice départementale pour l'Éducation artistique et culturelle, DAAC

Fabien Ferrand, coordinateur départemental *Collège au cinéma*

Josselyne Lacroix, responsable du bureau division de la vie scolaire, DSDEN

## Conseil départemental

Pas d'implication du Conseil départemental

## DRAC

Luc Noblet, conseiller cinéma et audiovisuel

Frédéric Lombard, conseiller éducation artistique

## Partenaires associés

CICLIC, pôle régional d'éducation aux images

Atelier Canopé 18

## Financement de l'opération

**Drac :** 3600 € pour la coordination

Subvention de 400 € pour les collèges pour le financement des ateliers (150 € à leur charge)

## Nombre d'établissements inscrits

14 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1348 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

83

27 ont besoin d'un car

## Nombre de cinémas partenaires

7 dont 1 circuit itinérant : Cinémobile

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

1 film est commun aux deux niveaux.

Un film est commun avec *École et cinéma* pour les élèves de cycle 3 et un film est commun avec *Lycéens au cinéma* pour les 3<sup>e</sup> et les 2<sup>nd</sup>e.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Interventions en classe.

Ateliers de pratique (4 ou 5 par an avec participation financière des collèges).

Plaquette départementale.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation).

## Formation (hors PAF)

Pas de stage dans le cadre du PAF.

3 journées de formation :

1 - projection et analyse des 2 films programmés au 1<sup>er</sup> trimestre.

2 - projection et analyse des films des programmations pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.

3 - Formation autour du montage et de la table Mash-Up.



# 28 — EURE-ET-LOIR

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Les Enfants du Paradis (Chartres)

**Référente :** Natacha Maxin, directrice du cinéma et coordinatrice dispositifs scolaires

## Partenaires de l'éducation nationale

Kevork Alecian, Professeur relais missionné pour le cinéma et l'audiovisuel (Coordination cinéma audiovisuel de la DSDEN)

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental (sauf sur l'opération complémentaire « studios 28 »)

## DRAC

Luc Noblet, conseiller cinéma et audiovisuel

Frédéric Lombard, conseiller éducation artistique

## Partenaires associés

CICLIC, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**DRAC :** 10 500 € (subvention globale au cinéma pour la coordination *École et cinéma* et *Collège au cinéma* en Eure-et-Loir)

**CNC :** 1100 €

## Nombre d'établissements inscrits

8 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

571 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

35

La moitié des classes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

7 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Deux films sont communs aux deux niveaux.

Des films, hors de la liste nationale, viennent compléter le parcours lors des journées « Studio 28 » (facultatif, pour quelques classes).

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Initiatives de mutualisation entre enseignants.

Outils pour la mise en place d'ateliers.

Organisation à Chartres et à Dreux de l'opération scolaire « Les Studios 28 » : 4 journées de pratique et de découverte cinématographique à destination des élèves scolarisés du CM2 à la 2<sup>nd</sup>e en prolongement des 3 dispositifs (*École et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*) et permettant la liaison entre les cycles. L'opération a concerné 10 classes des 8 collèges inscrits

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation).

## Formation

Pas de stage proposé dans le cadre du PAF.

Deux journées de formation avec le prévisionnement d'un film chaque matin et l'intervention du professeur relais l'après-midi.

# 36 — INDRE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma l'Apollo – Maison de l'image (cinéma de la scène nationale Équinoxe, Châteauroux)

**Référente :** Emmanuelle Marcelot, responsable éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Claude Lacroix-Gattin, chargée de mission action culturelle, coordinatrice pour la DSDEN

Antoine Royer, professeur-relais *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Le conseil départemental n'est pas impliqué sur le dispositif

## DRAC

Luc Noblet, conseiller cinéma et audiovisuel

Frédéric Lombard, conseiller éducation artistique

## Partenaires associé

CICLIC, Pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**DRAC :** 2500 €

**Billetterie :** à la charge des collèves

## Nombre d'établissements inscrits

15

## Nombre d'élèves

1189

## Nombre de classes

61

4 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

Les établissements inscrits sont à proximité d'une salle fixe. 3 collèges ruraux bénéficient de la venue du Cinémobile, seul 1 collège rural doit se déplacer.

## Nombre de cinémas partenaires

8 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

Outils pédagogiques complémentaires : mallettes pédagogiques « Jouets optiques », « Ombre et lumière » et « Médiathèque » proposés par le cinéma Apollo.

Partenariat avec une radio locale : enregistrement d'une chronique radiophonique sur les 3 films vus, diffusée sur les ondes.

## Prévisionnements

Pour 1 des films programmés suivi d'une intervention.

## Formation

Pas de stage proposé dans le cadre du PAF.

En plus du prévisionnement suivi d'une intervention, 1 demi-journée de formation est proposée par la coordination cinéma, autour d'un film « jugé plus difficile »

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Format'Ciné (association d'enseignants)

**Référents :** Antoine Macarez, président et Claire Tupin

## Partenaires de l'éducation nationale

Adeline Robin, Coordinatrice départementale à l'Éducation artistique et culturelle, DSDEN

Nathalie Simonneau, professeur relais auprès de Format'Ciné

## Conseil départemental

Philippe Chenal, chargé de mission du service de l'Action Culturelle, des Sports et de la Vie associative DRAC

Luc Noblet, conseiller cinéma et audiovisuel

Frédéric Lombard, conseiller éducation artistique

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 50 000 €

(prise en charge des transports, actions spécifiques et coordination)

**DRAC :** 7000 €

**Autres :** 50 265 €

## Nombre d'établissements inscrits

46

## Nombre d'élèves

5445

## Nombre de classes

233

116 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

9 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Plaquette départementale.

Ateliers pratiques : le son au cinéma, le cinéma documentaire, aide à la réalisation et Table MashUp

Passeport Jeune cinéophile.

Parcours en festival : Courts d'école, Festival du cinéma asiatique de Tours.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation)

## Formation

Pas de formation dans le cadre du PAF

Deux sessions de trois jours par niveau.

Matin : prévisionnement avec temps d'échange pour élaborer des pistes pédagogiques ; Après-midi : formation avec un professionnel

En 2017-2018 : Formation commune CM1/CM2/6<sup>e</sup> autour de *Une Vie de chat* et *Phantom Boy*

Sont également proposés des stages pratiques :

- Montage sur la table MashUp (deux jours)
- « Son : Version originale et mixage »
- Le cinéma documentaire
- Le cinéma d'animation : Initiation à la réalisation (à Fontevraud) (trois jours)
- Le cinéma d'animation : Volumes et son (deux jours)

# 41 — LOIR-ET-CHER

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Petit Casino (Saint-Aignan-sur-Cher)

**Référent :** Aurélien Amiot, animateur cinéma

## Partenaires de l'éducation nationale

Jean Santoni, professeur relais, cinéma et audiovisuel (*Collège au Cinéma* et *École et cinéma*), cellule départementale d'action culturelle

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental.

## DRAC

Luc Noblet, conseiller cinéma et audiovisuel

Frédéric Lombard, conseiller éducation artistique

## Partenaires associés

Canopé 41

CICLIC, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**DRAC :** 2700 €

## Nombre d'établissements inscrits

13 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1094 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

44 (chiffre non communiqué/estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

7 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour deux des 5 films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

2 journées de formation.

Prévisionnement des deux films suivis d'une intervention du professeur-relais

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Les Carmes (Orléans)

**Référente :** Myriam Djebour Roumier, Responsable de l'action culturelle

## Partenaires de l'éducation nationale

Denis Mège, Principal du Collège Condorcet Fleury-Les Aubrais, coordinateur *Collège au cinéma*

Céline Pradel, coordinatrice action culturelle pour le Loiret, DAAC, Académie d'Orléans-Tours

Arnaud Boura, professeur missionné par la DAAC (formation)

## Conseil départemental

Christophe Barbier, Chargé des aides culturelles territoriales

Philippe Lacombe, Directeur de la Culture et des Sports

## DRAC

Luc Noblet, conseiller cinéma et audiovisuel

Frédéric Lombard, conseiller éducation artistique

## Partenaires associés

Atelier Canopé

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 5700 € (transport)

**DRAC :** 6500 €

**CNC :** 1000 €

## Nombre d'établissements inscrits

40 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

7147 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

315

120 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

8 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>.

Les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> ne voient qu'un seul film

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

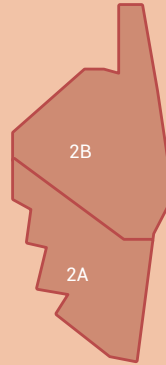
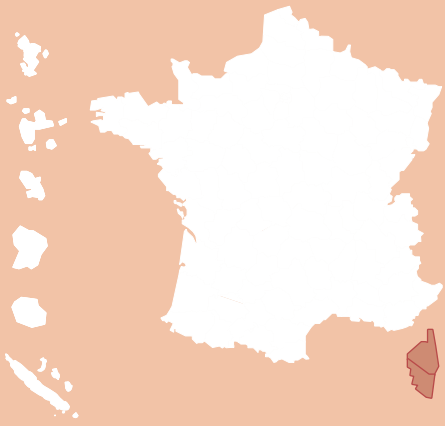
Pour trois films (intégrés à la formation)

## Formation

Pas de formation dans le cadre du PAF

Prévisionnements suivis d'une intervention. Organisés sur deux sites, à Orléans et Château-Renard.

Une formation de 2 jours intitulée « lecture d'œuvre artistique filmique » est inscrite au PAF mais elle n'est pas spécifiquement destinée aux enseignants de *Collège au cinéma*.



---

# ● CORSE

---

ACADÉMIE DE CORSE	<b>2B – HAUTE-CORSE</b> .....	118
	<b>2A – CORSE DU SUD</b> .....	119

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Studio Animations-Cinéma Le Studio (Bastia)

**Référents :** René Viale, Président de l'association et Alexandra Belmonte

## Partenaires de l'éducation nationale

Michael Piferini, Délégué Académique de l'Action Culturelle

François De Peretti, chargé de mission, adjoint au DAAC

## Collectivité Territoriale de Corse

Yolaine Lacolonge, cheffe du service audiovisuel et cinéma

Jean-François Vincenti, conseiller cinéma

Nathalie Rossi, CTC - Cinémathèque Régionale Casa di Lume (Budget et finances)

## DRAC

Jean-Luc Sarrola, conseiller éducation artistique et culturelle

## Financement de l'opération

**Collectivité territoriale :** 10 000 € (marché public)

**Autres :** 44 027 €

## Nombre d'établissements inscrits

7 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

613

## Nombre de classes

27

18 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

3

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Les films sont communs aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

3 demi-journées : 1 demi-journée par trimestre : prévisionnement + intervention de 2h à la suite du film.

\* À la suite de la réforme des territoires de 2015, les deux conseils départementaux de la Corse (Haute-Corse et Corse-du-Sud) ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la Collectivité territoriale de Corse, qui exerce déjà les compétences d'une région à statut particulier, pour former la Collectivité de Corse.



## Coordination cinéma

**Structure :** Association Insta Cultura

**Référente :** Jeanne-Paule de Rocca Serra

## Partenaires de l'éducation nationale

Michael Piferini, délégué Académique de l'Action Culturelle (DAAC)

François De Peretti, chargé de mission, adjoint au DAAC

## Collectivité Territoriale de Corse

Yolaine Lacolonge, cheffe du service audiovisuel et cinéma

Jean-François Vincenti, conseiller cinéma

Nathalie Rossi, CTC - Cinémathèque Régionale Casa di Lume (Budget et finances)

## DRAC

Jean-Luc Sarrola, conseiller éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Festival Passion Cinéma

## Financement de l'opération

Collectivité territoriale : 13 993 € (marché public)

(Prise en charge de la billetterie : 1 € par élève)

## Nombre d'établissements inscrits

9

## Nombre d'élèves

613

## Nombre de classes

24

2 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

3

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Les films sont communs aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

Parcours en festival.

Interventions de professionnels en classe sur demande des enseignants.

## Prévisionnements

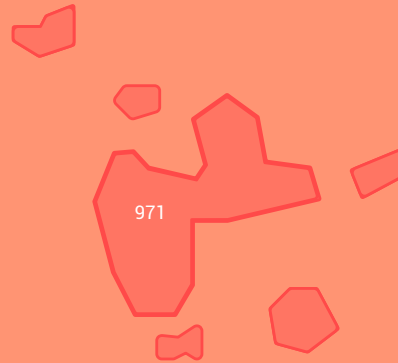
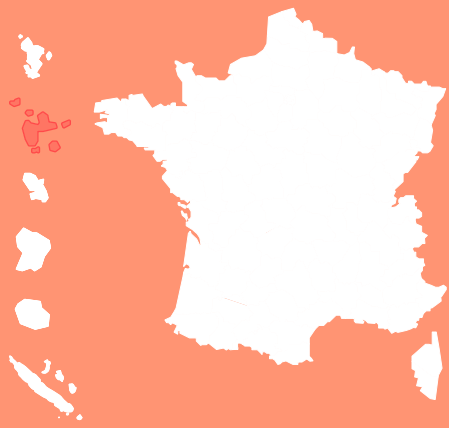
Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Formation d'une demi-journée par trimestre : visionnage + intervention sur les films.

Sur deux sites (à Porto-Vecchio et Ajaccio)

\* À la suite de la réforme des territoires de 2015, les 2 conseils départementaux de la Corse (Haute-Corse et Corse-du-Sud) ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la Collectivité territoriale de Corse, qui exerce déjà les compétences d'une région à statut particulier, pour former la Collectivité de Corse



# GADELOUPE

ACADÉMIE  
DE LA  
GADELOUPE

**971 – GADELOUPE** .....121

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Ciné Woulé (réseau de cinéma itinérant et d'éducation à l'image)

**Référente :** Sophie Maupoil, coordinatrice *Collège au cinéma - Lycéens et apprentis au cinéma*

## Partenaires de l'éducation nationale

Claude Rivier, Délégué Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

## Conseil départemental

Solange Brousillon, Directrice des affaires culturelles et du patrimoine

## Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe

Valérie Labayle, conseillère cinéma, arts plastiques.

Elie Toussaint, conseiller éducation artistique et culturelle, politique de la ville, publics spécifiques, conventions territoriales

## Partenaires associés

Le Conseil régional

Valérie Vilovar, Directrice du ciné-théâtre de Lamentin, Festival FEMI

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 30 000 €

Pour le financement des transports. Pas de dotation directe à Cinéwoulé pour la coordination

**DRAC :** 15 000 €

(Quote-part de la subvention pour *Collège au cinéma*)

**Autre (Fonjep) :** 9200 €

## Nombre d'établissements inscrits

16 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

4353 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

137

Toutes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

3

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Page ressource dédiée au dispositif sur le site internet Arts et Culture du Rectorat, avec compte-rendu des prévisionnements et pistes pédagogiques proposées par la coordination sur les films.

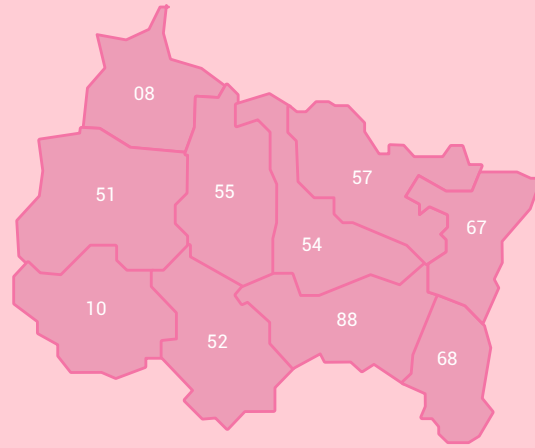
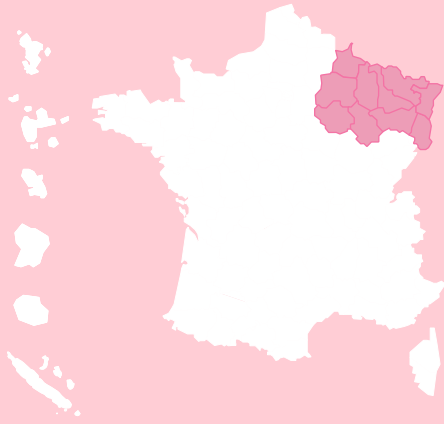
Parcours en festival (Festival du Film des Droits de l'Homme ; Festival du film de l'environnement; Festival FEMI ; Festival Nouveaux Regards; Mois du film documentaire; Festival du court métrage).

## Prévisionnement

Pour tous les films.

## Formation dans le cadre du PAF

Prévisionnements + intervention pour chaque film, chaque trimestre.



# GRAND EST

---

ACADÉMIE DE NANCY-METZ	<b>54 – MEURTHE-ET-MOSELLE</b> .....	123
	<b>55 – MEUSE</b> .....	124
	<b>57 – MOSELLE</b> .....	125
	<b>88 – VOSGES</b> .....	126
ACADÉMIE DE REIMS	<b>10 – AUBE</b> .....	127
	<b>51 – MARNE</b> .....	128
	<b>52 – HAUTE-MARNE</b> .....	129
ACADÉMIE DE STRASBOURG	<b>67 – BAS-RHIN</b> .....	130
	<b>68 – HAUT-RHIN</b> .....	131

# 54 — MEURTHE- ET-MOSELLE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Caméo (Nancy)

**Référentes :** Aline Rolland, directrice et Geneviève Mayer, coordinatrice des dispositifs

## Partenaires de l'éducation nationale

Olivier Fort, Principal Adjoint, Collège Jacques Callot, Coordinateur Éducation Nationale

Bénédicte Krca, Division du Second Degré et de l'Organisation Scolaire, DSDEN

## Conseil départemental

Arnaud Martin, référent éducation à l'image, service Action et Ingénierie Culturelles, direction adjointe à la culture

## DRAC

Laurent Bogen, conseiller cinéma et audiovisuel pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

## Partenaire associé

Imag'Est, Pôle régional d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 42 102 €

Prise en charge de la totalité des transports et de la moitié du coût des entrées (1,25 € par élève/séance).

**DRAC :** 6500 € (pour *École et cinéma* et *Collège au cinéma*)

Quote-part *Collège au cinéma* : 3250 €

## Nombre d'établissements inscrits

38

## Nombre d'élèves

5122

## Nombre de classes

212

141 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

11

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3  
1 film de chaque niveau est choisi à l'échelle de l'académie et commun à l'ensemble des départements de Lorraine.

## Actions complémentaires

### Prévisionnements

Pour 2 des films programmés, prévisionnements intégrés à la formation et pour les autres films en dehors du stage, dans le cinéma coordinateur

### Formation dans le cadre du PAF

Organisées sur 2 bassins, Nancy et Metz, et par niveau. 4 modules en tout. 80 places.

1 journée avec prévisionnement d'1 film du cycle 3 le matin, analyse et pistes pédagogiques l'après-midi (mise en perspective des aspects communs entre les films programmés - ressources pour l'enseignement du cinéma en collège)

1 journée avec prévisionnement d'1 film du cycle 4 le matin, analyse et pistes pédagogiques l'après-midi (Mise en perspective des possibles aspects communs entre les films programmés. Ressources pour l'enseignement du cinéma en collège).

Sont également proposées sur l'académie :

1 journée de formation à l'analyse filmique (27 places)

1 formation « Educ'images », assurée par Image'Est

### Formation hors du PAF

Rencontres autour de films dans le cinéma coordinateur, pour les volontaires

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Colisée (Bar le Duc)

**Référent :** Bryan Lengrand

## Partenaires de l'éducation nationale

Isabelle Chiodo, Conseillère pédagogique arts plastiques 1<sup>er</sup> degré, DSDEN

## Conseil départemental

Noémie Duchemin, Coordinatrice Collèges

Loïc Raffa, Service Culture

## DRAC

Laurent Bogen, conseiller cinéma et audiovisuel pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

Jean-François Danis, conseiller développement culturel pour la Meuse

## Partenaire associé

Imag'Est, Pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant global non communiqué. Participation à hauteur de 1,10 €/entrée

**DRAC :** 7000 €

## Nombre d'établissements inscrits

18 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1790 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

103

47 ont besoin d'un car pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

6 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film de chaque niveau est choisi à l'échelle de l'académie et commun à l'ensemble des départements de Lorraine.

## Actions complémentaires

Affichette départementale

## Prévisionnements

Pour deux films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Organisées sur 2 bassins, Nancy et Metz, et par niveau. 4 modules en tout. 80 places.

1 journée avec prévisionnement d'1 film du cycle 3 le matin, analyse et pistes pédagogiques l'après-midi (mise en perspective des aspects communs entre les films programmés - ressources pour l'enseignement du cinéma en collège).

1 journée avec prévisionnement d'1 film du cycle 4 le matin, analyse et pistes pédagogiques l'après-midi (Mise en perspective des possibles aspects communs entre les films programmés. Ressources pour l'enseignement du cinéma en collège).

Sont également proposées sur l'académie :

1 journée de formation à l'analyse filmique (27 places).

1 formation « Educ'images », assurée par Image'Est.

## Coordination cinéma

**Structure :** Ligue de l'enseignement - FOL 57

**Référente :** Mahjouba Galfout, chargée de mission cinéma et éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Isabelle Rolin, conseillère pédagogique, DSDEN

Olivier Lacombe, DSDEN

Ghislaine Lose, chargée de mission cinéma et audiovisuel, suivi pour la DAAC du bassin d'éducation et de formation Metz

## Conseil départemental

Béatrice Arriat, responsable du service éducation

## DRAC

Laurent Bogen, conseiller cinéma et audiovisuel pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

## Partenaire associé

Imag'Est, Pôle régional d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel

## Financement de l'opération

**Conseil Départemental :** 10 308 €  
(4960 € pour les transports et 6872 € pour les entrées - 1,50 € par entrée)

**DRAC :** 4500 € (pour la coordination)

## Nombre d'établissements inscrits

30 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2704 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

117

## Nombre de cinémas partenaires

11 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau (répartis en films cycle 3 pour les 6<sup>e</sup> et films cycle 4 pour les 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>).

1 film de chaque niveau est choisi à l'échelle de l'académie et commun à l'ensemble des départements de Lorraine

## Actions complémentaires

Un site internet proposé par la coordination cinéma avec notamment des outils complémentaires sur les films (analyse de séquence, analyse du film, de l'affiche...).

Proposition d'ateliers de pratique à la rentrée 2017/18 : rencontres de classes avec des professionnels des métiers du cinéma et de l'audiovisuel (autour de l'écriture de scénario, de la réalisation et de la production) en lien avec les oeuvres programmées.

Un concours de « remake de films » proposé aux classes inscrites.

## Prévisionnements

Pour deux des films programmés, 1 de chaque niveau (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

Organisées sur 2 bassins, Nancy et Metz, et par niveau. 4 modules en tout. 80 places.

1 journée avec prévisionnement d'1 film du cycle 3 le matin, analyse et pistes pédagogiques l'après-midi (mise en perspective des aspects communs entre les films programmés - ressources pour l'enseignement du cinéma en collège)

1 journée avec prévisionnement d'1 film du cycle 4 le matin, analyse et pistes pédagogiques l'après-midi (Mise en perspective des possibles aspects communs entre les films programmés. Ressources pour l'enseignement du cinéma en collège).

Sont également proposées sur l'académie :

1 journée de formation à l'analyse filmique (27 places)

1 formation « Educ'images », assurée par Image'Est



## Coordination cinéma

**Structure :** Association des Cinémas Indépendants de l'Est -ACIEST

**Référent :** Arnaud Toussaint, directeur des Cinés Palace (Épinal)

## Partenaires de l'éducation nationale

Jacqueline Pierre, Vie scolaire pôle scolarité, Chef de bureau, DSDEN

## Conseil départemental

Emmanuelle Afanassief, Pôle développement du territoire, adjointe au chef de service

## DRAC

Laurent Bogen, conseiller cinéma et audiovisuel pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

Sylvain Bano, conseiller développement culturel pour les Vosges

## Partenaire associé

Imag'Est, Pôle régional d'éducation artistique au cinéma et à l'audiovisuel

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant non communiqué

**DRAC :** 1500 €

## Nombre d'établissements inscrits

17

## Nombre d'élèves

1554

## Nombre de classes

88

## Nombre de cinémas partenaires

8

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

1 film est commun aux deux niveaux.

1 film de chaque niveau est choisi à l'échelle de l'académie et commun à l'ensemble des départements de Lorraine.

## Actions complémentaires

### Prévisionnements

Pour 1 film avec intervention.

### Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation pour 1 film du cycle 3 : prévisionnement + analyse.

1 journée pour 1 film du cycle 4 : prévisionnement + analyse.

Est également proposée sur l'académie :

Journée « Educ'Image » organisée en novembre par Imag'Est

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné Ligue Champagne Ardenne (cinéma itinérant de la Ligue de l'enseignement de Champagne Ardenne)

**Référent :** Antoine Mularczuk, directeur

## Partenaire de l'éducation nationale

Éric Guérin, IA-IPR arts plastiques, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Reims.

Xavier Mary, coordinateur départemental éducation artistique et culturelle, DAAC

Brigitte Didier, professeure-relais pour *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental sur le dispositif

## DRAC

Laurent Innocenzi, conseiller cinéma audiovisuel pour les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne

Frédérique Petit, conseillère éducation artistique et culturelle pour les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne

## Partenaires associés

Télé Centre Bernon, pôle régional d'éducation aux images)

## Financement de l'opération

**DRAC :** 2500 € à Ciné-Ligue

**Rectorat :** 1350 €

Pour les interventions sur les formations PAF (versé à Télé Centre Bernon)

La billetterie et les transports sont à la charge des établissements scolaires

## Nombre d'établissements inscrits

12 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

7184

## Nombre de classes inscrites

285 (chiffre non communiqué / estimation)

Plus de la moitié des classes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

5 dont 1 circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3

## Actions complémentaires :

Dossiers complémentaires sur les films, avec visuels, documents ressources, etc. (par Télé centre Bernon).

Le cinéma « Le vagabond » (Bar-sur-Aube) propose sur son site un onglet dédié à *Collège au cinéma*, avec liens actifs vers ressources en ligne pour les enseignants.

## Prévisionnements

Pour 3 des 6 films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation de 6 heures (1 par trimestre pour 2 groupes de 15 enseignants), dont une sur le film commun Cycle 3

Visionnement le matin, travail sur les contenus l'après-midi

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Opéra (Reims)

**Référent :** Stéphane Rezki, directeur du cinéma

## Partenaires de l'éducation nationale

Chloé Pécheux, enseignante de lettres, professeur-relais  
*Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Claire Maury, chargée de projets, Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité, Affaires Culturelles.

## DRAC

Laurent Innocenzi, conseiller cinéma audiovisuel DRAC  
Grand Est – site de Châlons-en-Champagne

Frédérique Petit, conseillère éducation artistique et culturelle pour les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne

## Partenaires associés

Télé Centre Bernon, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 39 000 €

Prise en charge des entrées (pour deux films sur trois) et pour la moitié du trajet pour les collèges péri-urbains et les 3/4 pour les collèges ruraux.

8500 € à Télé Centre Bernon pour la prise en charge totale des interventions en classe

**Drac et CNC :** 3500 € (pour la coordination)

**Rectorat :** 1350 € (versé à Télé Centre Bernon pour la formation)

## Nombre d'établissements inscrits

40 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

8341 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

276

## Nombre de cinémas partenaires

8 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

40 interventions en classe par l'association Télé Centre Bernon : interventions sur l'histoire des arts cinématographiques, cinéma et langage, la figure héroïque au cinéma, les objets au cinéma, interventions sur les nouvelles images ou autour des médias.

## Prévisionnements

Pour certains films (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

Une journée de formation par trimestre.

Le matin : prévisionnement d'un film et échanges  
L'après-midi (3h) : analyse et travail sur des pistes pédagogiques (ou sur une thématique plus générale ou sur l'histoire du cinéma) avec un intervenant culturel de Télé Centre Bernon.

# 52 — HAUTE-MARNE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma « Ciné Quai » (Saint-Dizier)

**Référente :** Émilie Vacelet, responsable adjointe des cinémas « Ciné Quai » et « A l'affiche » (Chaumont)

## Partenaires de l'éducation nationale

Geneviève Fondev, coordonnatrice culture, DSDEN

Corinne Mathis, secrétariat, DSDEN

## Conseil départemental

Nicolas Pompon, Directeur du service développement et animation du territoire

Jean-Pierre Faux, responsable Service Culture, Sports et Vie associative

## DRAC

Laurent Innocenzi, conseiller cinéma audiovisuel pour les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne

Frédérique Petit, conseillère éducation artistique et culturelle pour les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne

## Partenaires associés

Atelier Canopé 52

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 49 000 €  
(prise en charge des transports)

**DRAC :** 3000 €

**CNC :** 1000 €

**Education nationale :** 2000 €

Le Rectorat prend en charge la formation

## Nombre d'établissements inscrits

14

## Nombre d'élèves

1638

## Nombre de classes

78

## Nombre de cinémas partenaires

5

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Actions complémentaires

## Prévisionnement

Pour 3 des films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation : prévisionnement + intervention

Majoritairement sur un des films programmés dans l'année, parfois une formation plus générale sur l'analyse filmique ou la réalisation de films en classes

## Coordination cinéma

**Structure :** Alsace Cinémas, pôle régional d'éducation aux images

**Référents :** Stéphanie Dalfeur, directrice et Etienne Wehrin, chargé de mission des dispositifs scolaires et d'éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Renaud Weisse, DAAC, Académie de Strasbourg

Kevin Beclie, chargé de mission cinéma, DAAC

## Conseil départemental

Fatia Ziane, chargée de mission : accès des publics aux pratiques culturelles, Mission Culture et Tourisme

## DRAC

Laurent Bogen, conseiller cinéma et audiovisuel pour la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Vosges, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

Catherine Zimmermann, conseillère éducation artistique et culturelle pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 48 500 € Subvention à la coordination pour les frais de coordination et prise en charge des entrées

**Drac :** 4500 €

**Éducation Nationale :** 1820 €

**Autre :** 2000 €

Transports pris en charge par les collèges

## Nombre d'établissements inscrits

57 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

5919

## Nombre de classes

236 (chiffre non communiqué/estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

16 dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Programmation commune pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

## Actions complémentaires

Initiatives de mutualisation.

Passeport *Collège au cinéma* pour les élèves.

Création d'un concours de critique cinéma sur les films du dispositif.

Mallette pédagogique (son et pré-cinéma) mise à disposition par Alsace cinémas.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Une formation de 3h précédée du film en salle pour chaque film.

Une formation de 3h sur une thématique généraliste en lien avec le cinéma est donnée une fois l'an (ex. le genre court-métrage, le jeu d'acteurs, les décors, le son au cinéma...).

## Coordination cinéma

**Structure :** Alsace Cinémas (pôle régional d'éducation aux images)

**Référents :** Stéphanie Dalfeur, directrice et Etienne Wehrin, chargé de mission des dispositifs scolaires et d'éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Renaud Weisse, DAAC (Académie de Strasbourg)

Kevin Beclie, chargé de mission cinéma, DAAC

## Conseil départemental

Stéphanie Bund, chargée de mission

## DRAC

Laurent Bogen, conseiller cinéma et audiovisuel pour la Meurthe et Moselle, la Moselle, les Vosges, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

Catherine Zimmermann, conseillère éducation artistique et culturelle pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 33 500 €

Subvention à la coordination pour les frais de coordination et prise en charge des entrées (4 616 € pris en charge par le Conseil Départemental)

**Drac :** 4500 €

**Éducation Nationale :** 1950 €

**Autre :** 2000 €

Transport pris en charge par les collègues

## Nombre d'établissements inscrits

45 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

4877

## Nombre de classes

195 (chiffre non communiqué /estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

14 dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Programmation commune pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin

## Actions complémentaires

Initiatives de mutualisation.

Passeport *Collège au cinéma* pour les élèves

Création d'un concours de critique cinéma sur les films du dispositif.

Mallette pédagogique (son et pré-cinéma) mise à disposition par Alsace cinémas.

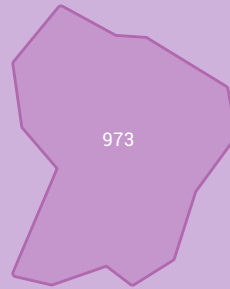
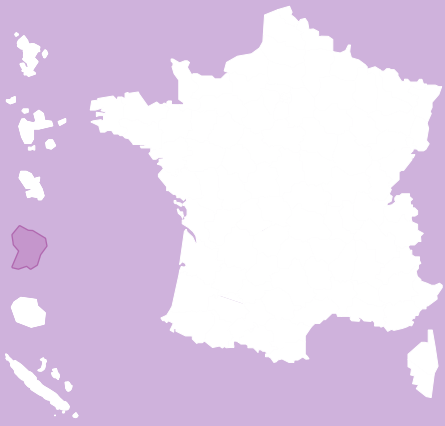
## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

Une formation de 3h précédée du film en salle pour chaque film

Une formation de 3h sur une thématique généraliste en lien avec le cinéma est donnée une fois l'an (ex. le genre court-métrage, le jeu d'acteurs, les décors, le son au cinéma...)



# GUYANE

ACADÉMIE  
DE GUYANE

---

<b>973 – GUYANE</b> .....	133
---------------------------	-----



## Coordination cinéma

**Structure :** Association G-CAM (Guyane Cinéma Audio-visuel et Multimédia)

**Référente :** Marion Jacquelin, coordinatrice régionale des dispositifs nationaux d'éducation à l'image *École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma*

## Partenaires de l'éducation nationale

Isabelle Niveau, Déléguée Académique à l'action culturelle

## Conseil départemental

Rolande Chalco-Lefay, vice-présidente de la Collectivité Territoriale de Guyane, déléguée à la Culture, au patrimoine et aux identités

Lydiane Bocage, Responsable du Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle de la Collectivité Territoriale de Guyane

## Direction des affaires culturelles (DAC)

Ludivine Pindard, conseillère éducation artistique et culturelle

Nathalie Vidal, conseillère cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Association AVM (Atelier Vidéo Multimédia, Pôle Image Maroni), partenaire culturel sur les formations et ateliers pratiques

## Budget de l'opération

**Direction régionale de Guyane (Agence de Services et de paiement) :** 2800 € (quote-part sur les 8400 € alloués aux 3 dispositifs)

**DAC :** 16 652 € environ (quote-part de la subvention de 66 200 € pour les 3 dispositifs)

**Rectorat :** 7000 € (quote-part des 21 000 € pour les 3 dispositifs)

**CNC :** 2211 € (quote-part des 6633 € pour les 3 dispositifs)

Les collèges participent pour 1 € par élève transporté.

## Nombre d'établissements inscrits

15 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2 319

## Nombre de classes

111

50 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

3

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Les films sont communs aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

Interventions en 2017 dans les collèges de Saint-Laurent, Saint-Georges, Régina, Montjoly (présentation de leur métier par des acteurs présents sur le territoire)

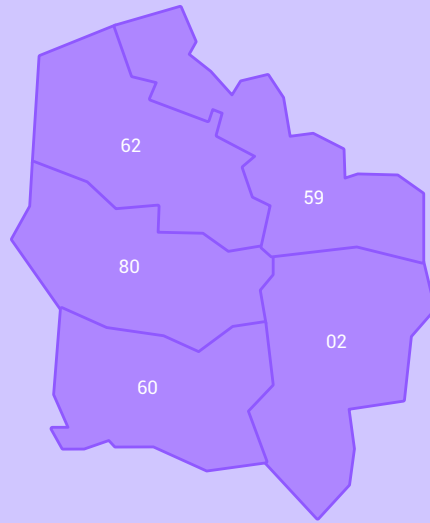
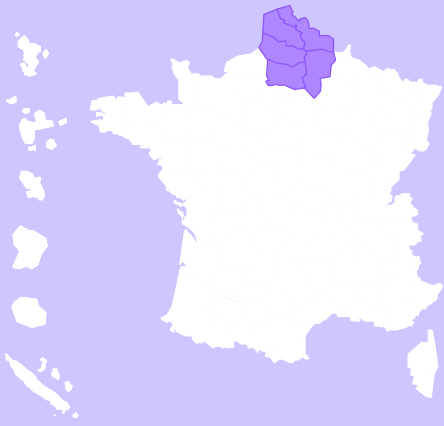
Le fonds de ressources du Rectorat fait l'acquisition des DVD des films, disponibles au prêt pour les équipes pédagogiques

## Prévisionnements

Pour 2 films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation : prévisionnement de deux films et intervention d'un formateur et de la coordinatrice



---

# HAUTS — DE — FRANCE

---

ACADÉMIE D'AMIENS	<b>02 – AISNE</b> .....	135
	<b>60 – OISE</b> .....	136
	<b>80 – SOMME</b> .....	137
ACADÉMIE DE LILLE	<b>59 – NORD</b> .....	138

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné Jeune de l'Aisne (festival jeune public, éducation à l'image)

**Référente :** Éléonore Magnin, coordinatrice scolaire et territoriale

## Partenaires de l'éducation nationale

Virginie Douchin, coordinatrice de l'action culturelle, premier et second degré, DSDEN

## Conseil départemental

Frédéric Vanier, Président de la 5e commission Éducation, Sport, Culture et Jeunesse (président du comité de pilotage *Collège au cinéma*)

Marie-Odile Langlois, Directrice de la Commission Éducation, Sport, Culture et Jeunesse

Charles Jouvét, Chef de service Sport et Culture

Monique Hubert, Service Sport et Culture

## DRAC

Cyril Cornet, conseiller au cinéma et à l'image animée

Isabelle Rosas-Lefebvre, conseillère en charge de la culture et ruralité, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Aisne

## Partenaires associés

Atelier Canopé de Laon (participation à la formation)

ACAP (participation à la formation)

FDMJC (participation aux projections en milieu rural)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 20 000 €  
(prise en charge des transports)

**Drac :** 4000 €  
(pour la coordination)

**Autres :** 1559 €

## Nombre d'établissements inscrits

33

## Nombre d'élèves

3661

## Nombre de classes

151

## Nombre de cinémas partenaires

13

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

1 film est commun aux deux niveaux.

Le film du 3<sup>e</sup> trimestre est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3

## Actions complémentaires

Possibilité de bénéficier d'ateliers en classe de 3h. (Pris en charge financièrement par les collègues)

## Prévisionnements

Pour 5 films sur les 6 programmés, avec 1 intervention sur 1 prévisionnement (en dehors de la formation)

## Formation dans le cadre du PAF

1 formation d'une journée pour les enseignants référents de chaque établissement.

Matinée consacrée à l'analyse des films programmés, par le biais d'extraits, et après-midi consacrée à des ateliers (Pocket films, pixilation, analyse de l'affiche et approche historique des *Héritiers* avec le Musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier)

**Coordination cinéma**

**Structure :** Cinéma Agnès Varda (Beauvais)

**Référente :** Marie Holweck, programmatrice

**Partenaires de l'éducation nationale**

Dominique Vincent, chargé de mission action éducative et culturelle, DSDEN

Sandrine Salot, Professeure-relais arts visuels à l'Action culturelle, DSDEN

**Conseil départemental**

Pas d'implication du conseil départemental

**DRAC**

Cyril Cornet, conseiller au cinéma et à l'image animée

Nathalie Simonnet, conseillère à l'éducation aux médias et aux pratiques culturelles numériques, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Oise

**Partenaire associé**

ACAP, pôle régional d'éducation aux images

**Financement de l'opération**

Plus de dotation du conseil départemental

Le coût des entrées et des transports est désormais à la charge de l'établissement.

**DRAC :** 5000 €

**Nombre d'établissements inscrits**

27

**Nombre d'élèves**

2123

**Nombres de classes**

90

39 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

**Nombre de cinémas partenaires**

12 cinémas dont 1 circuit itinérant.

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun aux deux niveaux.

Un film commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3.

**Actions complémentaires**

Un groupe de travail inter établissements *Collège au cinéma* existe sur l'ENT du département.

Projets mis en place dans le cadre du contrat départemental de développement culturel : ateliers pratiques proposés par l'ACAP.

**Prévisionnements**

Pas pour chacun des films programmés.

**Formation dans le cadre du PAF**

Une formation d'une journée (6h) avec une entrée thématique à partir de la programmation (en 2017 entrée thématique sur le son).

**Formation hors PAF**

Une formation interdegré ouverte aux professeurs de 6<sup>e</sup> sur le film commun cycle 3 (2016 : autour de *Imaginaire en cours*, film *Collège au cinéma* ; 2017 : autour de *Jeux d'images*, film *École et cinéma*).

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné Saint-Leu (Amiens)

**Référent :** Nicolas Lenys

## Partenaires de l'éducation nationale

Juliette Goret-Drouhin, coordinatrice action culturelle, DSDEN

## Conseil départemental

Amélie Gourguechon, Chargée de mission culture

## DRAC

Cyril Cornet, conseiller au cinéma et à l'image animée.

Aude Le Goff, conseillère aux partenariats éducation culture, (académies d'Amiens et de Lille), conseillère action culturelle et territoriale pour la Somme

## Partenaires associés

ACAP, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 42 039 €

(dont 31 050 € pour la billetterie, 10 990 € pour le transport des élèves – attribués aux collèges)

**DRAC :** 5000 €

## Nombre d'établissements inscrits

44

## Nombre d'élèves

4059

1454 élèves ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de classes

152

## Nombre de cinémas partenaires

13 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Tous les films sont communs aux deux niveaux

## Actions complémentaires

Articulation de *Collège au cinéma* avec d'autres dispositifs pour des ateliers ou interventions de professionnels

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (hors formation).

## Formation dans le cadre du PAF

Formation d'une journée (6h) : intervention théorique le matin et ateliers de pratique l'après-midi.

**Coordination cinéma**

**Structure :** Entente Régionale Cinématographique Nord/Pas-de-Calais (Leers)

**Référente :** Nicole Descamps, présidente

**Partenaires de l'éducation nationale**

Eric BACIK, IA –IPR- Rectorat (pilotage pédagogique)

Dominique Duforet-Denorme (formation)

Vladimir Soloch, Professeur missionné de la CASEAC, Coordinateur des stages *Collège au cinéma*

**Conseil départemental**

Corinne Pruvot, Coordinatrice générale -Direction Sport Culture Éducation

**DRAC**

Cyril Cornet, conseiller au cinéma et à l'image animée

Conseillères action culturelle et territoriale pour le Nord et le Pas-de-Calais :

Colette Drean, Christelle Folly, Charlotte de Kermel

**Financement de l'opération**

**Conseil départemental :** 166 765 €

123 692 € pour les entrées et 43 073 € pour l'aide au transport.

(Subvention forfaitaire par collège)

**Drac :** 10 000 €

**Nombre d'établissements inscrits**

154

**Nombre d'élèves**

20 689

**Nombre de classes**

995

**Nombre de cinémas partenaires**

35 dont 1 cinéma itinérant

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau

**Actions complémentaires**

Affichette et plaquette départementale

**Prévisionnements**

Pour tous les films (1 journée de prévisionnement par niveau)

**Formation dans le cadre du PAF**

4 modules de 6h sont proposés (1 module de formation minimum obligatoire par établissement) :

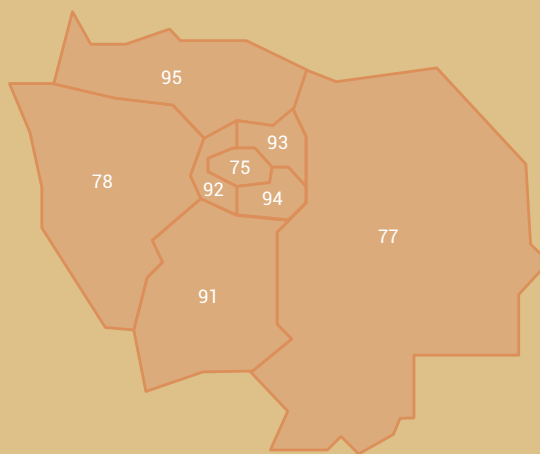
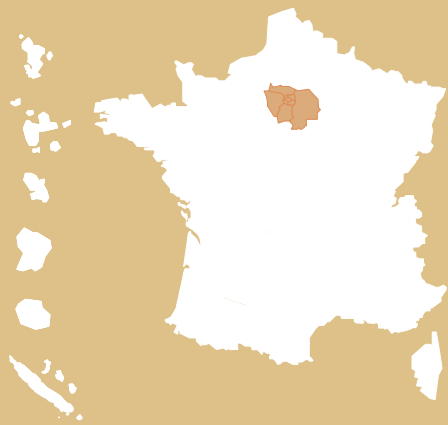
1) pistes pédagogiques 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>

2) pistes pédagogiques 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>

3) tournage/montage

4) langage cinématographique

Les modules « pistes pédagogiques » sont dédoublés selon l'origine des enseignants stagiaires.



---

ÎLE  
—  
● DE  
—  
FRANCE

---

ACADÉMIE DE CRÉTEIL	<b>77 – SEINE-ET-MARNE</b> .....	140
	<b>93 – SEINE-SAINT-DENIS</b> .....	141
	<b>94 – VAL-DE-MARNE</b> .....	142
ACADÉMIE DE PARIS	<b>75 – PARIS</b> .....	143
ACADÉMIE DE VERSAILLES	<b>78 – YVELINES</b> .....	144
	<b>91 – ESSONNE</b> .....	145
	<b>92 – HAUTS-DE-SEINE</b> .....	146
	<b>95 – VAL-D'OISE</b> .....	147



## Coordination cinéma

**Structure :** Association Act'art (Organisme culturel et artistique du département de Seine-et-Marne)

**Référents :** Rémi Sabran, responsable de projet et Sarah Denis, responsable jeune public

## Partenaires de l'éducation nationale

Nadia Djilali, Mission à l'accompagnement des projets, DSDEN

Evelyne Larousserie, professeur-relais auprès d'Act'art pour *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Sandrine Lachaux, Direction des Affaires Culturelles du Département, pôle accompagnement culturel et patrimonial des territoires

## DRAC

Tifenn Martinot-Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric De Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Médiathèque Départementale (formations autour du cinéma d'animation et du court métrage)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 80 000 €  
(Billetterie: 29 735 € / Transport : 9628 €)

**DRAC :** 10 000 €

**Rectorat :** 900 €  
(pour la formation)

## Nombre d'établissements inscrits

59 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

5279 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

207

102 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

22 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

2 films sont communs aux deux niveaux

Le court métrage (hors catalogue) primé au festival de Pontault-Combault est diffusé en avant-programme

## Actions complémentaires

Parcours en festival (festival du premier court métrage de Pontault-Combault)

Interventions en classe sous forme de parcours (pour une même classe) ou alors sous forme d'atelier thématique (documentaire et fiction : mettre en scène le réel, la violence au cinéma.) 42 interventions en 2016-2017

## Prévisionnement

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées (qui comprennent les projections). Environ 8 intervenants spécialistes. Conférences sur un sujet de cinéma / sur les films / ateliers d'analyses de séquences / ateliers de pratique / présentation de ressources

# 93 — SEINE- SAINT-DENIS

## Coordination cinéma

**Structure :** association Cinémas 93 (réseau des cinémas publics et associatifs de la Seine-Saint-Denis)

**Référent :** Xavier Grizon, Chargé actions éducatives

## Partenaires de l'éducation nationale

Valérie Merceron, adjointe 2<sup>nd</sup> degré, Mission éducation artistique et culturelle, DSDEN

Isabelle Bourdon, conseillère cinéma, DAAC, Académie de Créteil

Stéphane Coulon, professeur-relais auprès de Cinémas 93 pour *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Dominique Bourzeix, directeur de la mission Culture et Art au Collège, Direction de la culture (SCPSL)

## DRAC

Tifenn Martinot Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric De Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Les festivals sur le département, portés par les salles du réseau (Terra di cinema, Journées cinématographiques dionysiennes, Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, les Révoltés de l'histoire, Côté Court)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 120 500 €

**DRAC :** 15 000 €

**Rectorat :** 900 €

## Nombre d'établissements inscrits

113

## Nombre d'élèves

8227

## Nombre de classes inscrites

352

1/4 ont besoin de transport (32 en cars et 62 en transports publics)

## Nombre de cinémas partenaires

23

## Parcours de films

Quatre films obligatoires pour chaque niveau.

Les films sont communs aux deux niveaux : trois films du catalogue national, et un programme de courts-métrages constitué chaque année par le comité de pilotage et la coordination.

## Actions complémentaires

Plaquette départementale de présentation et un flyer élève.

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Initiatives de mutualisation entre enseignants (plateformes, réseaux sociaux, une chaîne Youtube dédiée à *Collège au cinéma*, etc.)

98 interventions de professionnels en classe en 2016-2017 : 64 pour des ateliers pratiques (8 propositions), 18 pour des ateliers d'analyse d'image (6 propositions) et 16 pour des sorties en festival (5 rendez-vous en partenariat)

Résidences d'artistes en collège

## Prévisionnements

Prévisionnements sur chacun des films (dans le cadre de la formation)

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation.

Prévisionnement des films, interventions sur tous les films et intervention transversale

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Cinéma Public (réseau de salles du Val-de-Marne)

**Référente :** Anne-Sophie Lepicard, responsable de l'action éducative

## Partenaires de l'éducation nationale

Evelyne Coggiola-Tamzali, chargée de mission projets artistiques, culturels et scientifiques, DSDEN

Isabelle Bourdon, Conseillère cinéma, DAAC, Académie de Créteil

Laurent Bellamy, professeur relais auprès de Cinéma Public pour *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Virginia Goltman-Rekow, conseillère culturelle, Direction de la Culture

## DRAC

Tifenn Martinot Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric de Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Festival international de films jeunes publics, Ciné Junior

Festival international de Films de Femmes

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 135 000 €

112 000 € versé à la coordination : pour la coordination, la billetterie (0,5 € par élève) et les interventions 3300 € pour la formation (versé au festival de films de femmes) et environ 20 000 € pour les transports.

**DRAC :** 9000 €

**Rectorat :** 1200 € (pour la formation)

## Nombre d'établissements inscrits

37 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1347 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

57

7 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances. Prise en charge des transports des collégiens pour les séances des films en festival.

## Nombre de cinémas partenaires

17 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Cinq films obligatoires pour chaque niveau.

Trois films choisis dans la liste nationale et deux choisis par les enseignants dans les festivals partenaires

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Interventions de professionnels obligatoires de 2h en classe sur deux des films du parcours pour toutes les classes (100 interventions en 2016-2017).

Parcours en festival : 5 classes Jury *Collège au cinéma* chaque année qui voient l'ensemble de la compétition Ateliers proposés à certaines classes par le Festival de Films de Femmes.

Résidence d'artiste en collège.

Ateliers mash up pour les classes de primo-arrivants

Interventions de réalisateurs en festival, pour les classes *Collège au cinéma*.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés avec intervention à chaque fois d'un professionnel (hors formation)

## Formation dans le cadre du PAF

Trois journées de formation (en plus des prévisionnements et interventions). Contenu : alternance pratique et théorie : conférence sur une question de cinéma ou sur une thématique, atelier plan au sol, initiation à l'analyse filmique, atelier pratique en lien avec la Briqueterie autour d'une question sur comment filmer le corps, l'espace etc., atelier mash up, découverte des ressources pédagogiques liées à l'éducation à l'image, visite du MAC/VAL liée à une question de cinéma.

Pour ceux qui ont déjà participé à la formation, en plus de la journée commune : session de tournage de film sur deux jours.

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Les Cinémas Indépendants Parisiens – CIP (réseau de cinémas)

**Référente :** Virginia Bon, coordinatrice *Collège au cinéma*

## Partenaires de l'éducation nationale

Xavier Chiron, DAAC, Rectorat de Paris

Nathalie Berthon, DAAC, Rectorat de Paris

Philippe Zill, DAAC, Rectorat de Paris

## Ville de Paris

Michel Gomez, Délégué de la Mission Cinéma de la Mairie de Paris

Delphine Vieira, Mission cinéma de la Mairie de Paris

## DRAC

Tifenn Martinot Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric De Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Financement de l'opération

**Ville de Paris :** 67 750 €

**DRAC :** 39 000 €

**Education nationale :** 4000 €

## Nombre d'établissements inscrits

110

## Nombre de classes

495

## Nombre d'élèves

12 391

## Nombre de cinémas partenaires

37

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Carte CAC pour les collégiens.

Interventions de professionnels des cinémas en salle .

3 autres activités proposées (à la charge des établissements) :

- Interventions de professionnels de cinéma en classe (4 ateliers de 2h proposés)

- Participation à des festivals parisiens et ciné-clubs (séance « Découverte » : Un film sélectionné dans la programmation à destination de collégiens, séance avec intervenant (réalisateur, délégué artistique du festival...) et remise d'un dossier pédagogique à chaque enseignant, réalisé par les CIP).

- Participation à l'atelier «Expériences de cinéma» pour 3 classes de *Collège au cinéma* ou de *Lycéens et Apprentis au cinéma*) : travail de création cinématographique avec un professionnel (14h d'atelier pratique par classe) en prolongement d'un film du dispositif.

Tous les ans, la coordination propose des projets supplémentaires en partenariat avec des institutions ou lieux culturels à Paris, en lien avec la programmation

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

1<sup>ère</sup> session sur les films au programme en octobre. 6 demi-journées : prévisionnement + intervention pour chaque film

2<sup>e</sup> session : 2 journées sur une question de cinéma.

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné 7 (Élancourt)

**Référent :** Luc Beaucamp, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie Blieck, conseillère éducation artistique et culturelle, DSDEN

Mathieu Rasoli, conseiller cinéma, DAAC, Académie de Versailles

Nathalie Brion, professeur-relais

## Conseil départemental

Pas d'implication du Conseil départemental

Dispositif qui ne concerne que le bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines

## DRAC

Tifenn Martinot Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric De Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Financement de l'opération

Non communiqué

## Nombre d'établissements inscrits

10 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

816 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

37

16 ont besoin d'un car pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

4 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Classes à PAC, prix du court métrage des collégiens de Saint-Quentin-en-Yvelines

## Prévisionnement

Pour tous les films avec intervention (hors formation PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

2 sessions annuelles à la Cinémathèque française (2017-2018 : sur « le scénario » et « le cinéma politique »)

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Cinessonne (réseau de cinémas en Essonne et activité de circuit itinérant)

**Référente :** Mélanie Hurey, programmatrice jeune public et coordinatrice *Collège au cinéma*

## Partenaires de l'éducation nationale

Isabelle Signoret, chargée de mission Éducation artistique et culturelle 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

Mathieu Rasoli, conseiller cinéma, DAAC, Académie de Versailles

## Conseil départemental

Emmanuelle Gallifet Chargée de mission cinéma et audiovisuel, Direction de la culture, du tourisme et de l'action internationale (DICTAI)

Elizabeth Jezek, chargée du dossier *Collège au cinéma* à la direction de l'éducation et des collèges (DIREC)

## DRAC

Tifenn Martinot Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric De Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Réseau Canopé

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 137 500 €

(Billetterie : 84 750 € / transports : 50 000 € - Opération portraits de jeunesse : 2750 € en billetterie + transport)

**DRAC :** 13 100 €

**DSDEN :** 4500 €

## Nombre d'établissements inscrits

94

## Nombre d'élèves

11 056

## Nombre de classes

433

## Nombre de cinémas partenaires

22

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau. 1 film est commun aux deux niveaux. Possibilité de films facultatifs dans le cadre du festival « Portraits de Jeunesse »

## Actions complémentaires

Parcours en festival « Portraits de jeunesse » (organisé par Cinessonne).

2 ou 3 ateliers pratiques.

Une vingtaine d'interventions de 2h en classe.

Outils pour la mise en place d'ateliers : mallette numérique et Table Mash up.

Affichette et plaquette départementale.

Carte *Collège au cinéma* pour les élèves

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Formation obligatoire : prévisionnements accompagnés d'intervention pour chaque film. 1/2 journée par film, 1 intervenant par film ; Journée bilan avec échanges de pratiques pédagogiques, présentation de la programmation et d'une question de cinéma

Formation complémentaire (facultative) :

Questions de cinéma : formation de 2 jours en partenariat avec la Cinémathèque française.

Fenêtre ouverte sur le cinéma : formation de 2 jours en lien avec la programmation d'exposition de la Cinémathèque française.

## Formation hors PAF

Séminaire Cinéma et éducation inter degré : 1/2 journée hors temps scolaire sur une question de transmission du cinéma

Un cycle : Le Cinéma nous appartient ! Avec possibilité pour les professeurs coordinateurs de participer aux journées professionnelles organisées par Cinessonne, sur autorisation du chef d'établissement

## Coordination cinéma

**Structure :** Espace Cinéma / Cinéma Le Capitole (Suresnes)

**Référent :** Éric Jolival, directeur Capitole Suresnes

## Partenaires de l'éducation nationale

Françoise Colcanap, chargée de mission action culturelle, coordination départementale de l'éducation artistique et culturelle et de *Collège au cinéma*, DSDEN

Mathieu Rasoli, conseiller cinéma, DAAC, Académie de Versailles

## Conseil départemental

Lucchini Manuela, chargée de projets d'éducation artistique et culturelle, Pôle culture - Service action culturelle et coopération territoriale

Clarisse Rougier, assistante de projets d'éducation artistique et culturelle, Pôle culture - Service action culturelle et coopération territoriale

## DRAC

Tifenn Martinot Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric de Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Atelier Canopé 92

## Financement de l'opération

(chiffres 2015-2016)

**Conseil départemental :** 72 300 € (65 000 € pour la billetterie et 2000 € pour la rémunération des professionnels)

**Drac :** 9000 €

Une partie de la billetterie est prise en charge par les collèges

## Nombre d'établissements inscrits

75 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

9995 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

407 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de cinémas partenaires

30

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques complémentaires.

Initiatives de mutualisation entre enseignants.

Outils pour mise en place d'ateliers (actions complémentaires portées par Canopé).

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

Formation obligatoire pour tout enseignant inscrit : 1 journée de formation et demi avec projection et conférence (plus journée bilan)

Formation complémentaire (facultative) : 1 journée sur la thématique de la programmation (1 journée par niveau)

et/ou des questions de Cinéma : 2 journées à la Cinémathèque française sur la création cinématographique

1/2 journée sur le thème « Cinéma et citoyenneté » conçue et organisée à la demande du conseil départemental (formateur Mathieu Rasoli)

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Écrans V.O (réseau des cinémas indépendants du Val-d'Oise)

**Référent :** Yves Bouveret, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Michel Clouin, Conseiller technique du pôle action culturelle et éducative, coordinateur collège au cinéma, DSDEN

Mathieu Rasoli, conseiller cinéma, DAAC, Académie de Versailles

## Conseil départemental

Patrick Glâtre, Chargé de mission images et cinéma

## DRAC

Tifenn Martinot-Lagarde, cheffe du service de l'économie culturelle

Emeric De Lastens, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Atelier Canopé 95 (soutien logistique et pédagogique)

Festival Image par Image (Formation et propositions artistiques complémentaires)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 78 000 €  
(50 000 € pour la billetterie, 28 000 € pour la coordination)

**DRAC :** 12 000 €

Transports à la charge des établissements

## Nombre d'établissements inscrits

84 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

8634 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

339

## Nombre de cinémas partenaires

23 dont 1 circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3

Un film d'animation est toujours proposé (en articulation avec le festival départemental Image par Image)

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Parcours en festival.

Partage des outils sur la plateforme Canopé 95, conférences filmées et audio pour chaque film (avec Canopé)

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

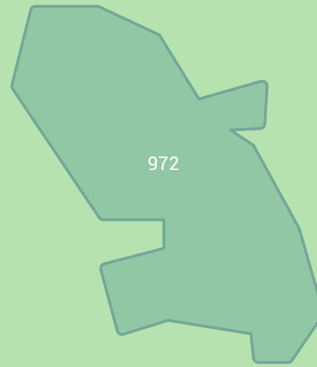
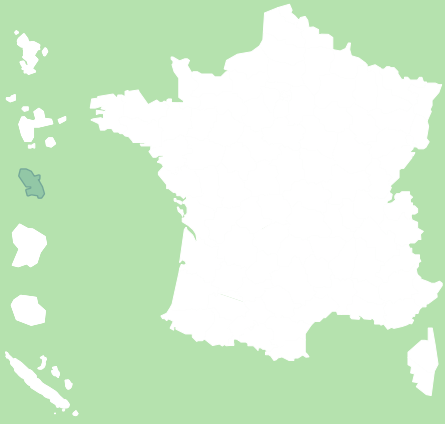
## Formation dans le cadre du PAF

**Formation obligatoire pour chaque enseignant inscrit :**

Projection et conférence sur chaque film. (1 journée et demi par niveau)

**Formation complémentaire :** 2 journées à la Cinéma-thèque française et/ou stage de 2 jours au festival *Image par Image*.





# MARTINIQUE

ACADÉMIE  
DE LA  
MARTINIQUE

**972 – MARTINIQUE** .....149

Redémarrage en 2017/2018 du dispositif, après une année blanche en 2016/2017

## Coordination cinéma

**Structure :** Association CADICE (Centre d'Actions et de Développement d'Initiatives Culturelles et Educatives)

**Département cinématographique :** Ciné Woulé Company

**Référente :** Chantal Sacarabany-Perro, directrice

## Partenaires de l'éducation nationale

Depuis deux ans, l'association CADICE est seule pour gérer les dispositifs scolaires. (Convention entre la coordination cinéma et l'Éducation nationale en cours)

## Collectivité territoriale de Martinique

Louisia George, directrice du Service Culture

## Direction des Affaires Culturelles de Martinique

Aimé Besson, conseiller Éducation artistique et culturelle

## Financement de l'opération

**Collectivité Territoriale de Martinique :** entre 6000 € et 16 000 € alloués à CADICE (selon activité)

Part de cette subvention fléchée par CADICE sur le redémarrage de *Collège au cinéma* pour 2017/2018 : 2000 €

**DAC Martinique :** 11 000 € (part de la subvention attribuée par CADICE à *Collège au cinéma*) 28 200 € sont alloués à CADICE pour la coordination des 3 dispositifs.

## Nombre d'établissements inscrits

7

## Nombre d'élèves

985

## Nombre de classes

38

85 % des établissements ont besoin d'un transport pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

1 (le cinéma itinérant CADICE - Ciné Woulé Company, sur 3 points de diffusion pour le dispositif).

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Plaquette départementale de présentation.

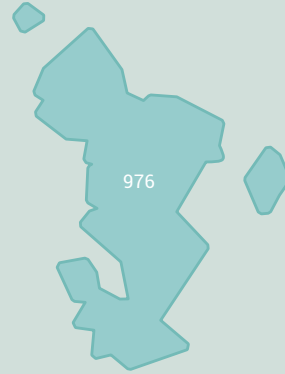
Interventions de professionnels en classe (ateliers *Décroche tes images*, Ateliers vidéo en milieu scolaire proposés aux collégiens par CADICE)

## Prévisionnements

Pour certains films de la programmation, avec intervention.

## Formation

Aucune formation dans le cadre du PAF



# MAYOTTE

ACADÉMIE  
DE MAYOTTE

976 – MAYOTTE .....151

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné Musafiri

**Référent :** Anthony Boche, responsable

## Partenaires de l'éducation nationale

Jean-Maurice Soldan, IA-IPR Responsable du pôle arts, culture, patrimoine et société

Anouk Martaud-Robert, professeur-relais *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Hidaya Chakhrina, Direction de la culture et du patrimoine

## Direction des Affaires Culturelles, préfecture de Mayotte

Nicolas Stojcic, Conseiller action culturelle et artistique, cinéma, politique de la ville

Claude Hamel, Conseillère à l'action culturelle et politiques interministérielles

## Financement de l'opération

**Direction des affaires culturelles :**  
montant non communiqué

Pas de billetterie générée sur Mayotte (films montrés à partir de DVD dans les collèges) mais le Vice-Rectorat prend en charge financièrement le coût de ces DVD et des droits de diffusion et droits d'auteur

## Nombre d'établissements inscrits

19 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

6037 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

226

## Nombre de cinémas partenaires

Aucun

Le cinéma ALPA JOE à Mamoudzou, seul cinéma de l'île, est fermé depuis novembre 2017. Le CNC a attribué une dérogation au vice-rectorat pour pouvoir poursuivre les dispositifs sur le département en travaillant à partir de DVD.

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Deux collèges ont mené un PAC en prolongement de *Collège au cinéma* pour la création de films scolaires. Actions de liaison *École et cinéma* / *Collège au cinéma* et actions de liaison *Collège au cinéma* / *Lycéens et apprentis au cinéma*

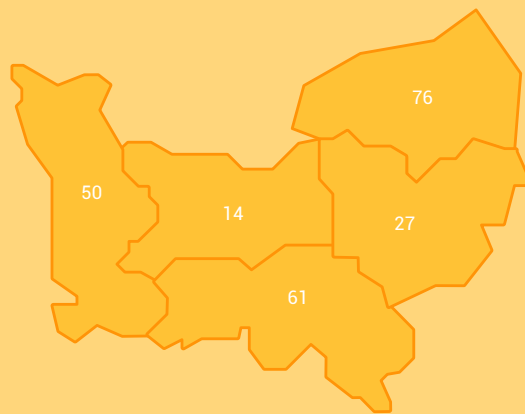
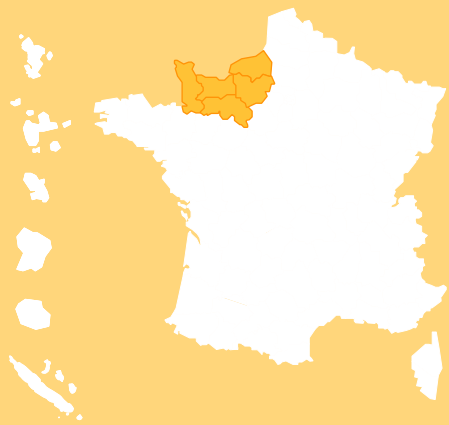
Travail avec les CDI (organisation d'expositions autour des films et constitution d'une DVD-thèque de référence dans les établissements)

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

3 jours de formation dans l'année, par niveau (1 journée par film)  
Prévisionnement du film suivi d'une analyse par l'intervenant, puis d'un travail en petits groupes pour dégager des pistes d'exploitation pédagogique adaptées aux élèves



# NORMANDIE

---

ACADÉMIE DE CAEN	<b>14 – CALVADOS</b> .....	153
	<b>50 – MANCHE</b> .....	154
	<b>61 – ORNE</b> .....	155
ACADÉMIE DE ROUEN	<b>27 – EURE</b> .....	156
	<b>76 – SEINE-MARITIME</b> .....	157

# 14 — CALVADOS

## Coordination cinéma

**Structure :** Normandie Images (pôle régional d'éducation aux images)

**Référente :** Mélanie Tellini, chargée de mission temps scolaire et développement des publics

## Partenaires de l'éducation nationale

Ghislain Dumesnil, chargé de mission action culturelle 2<sup>nd</sup> degré, coordinateur, DSDEN

Catherine Blanchard, chargée de mission cinéma, DAAC (Académie de Caen)

## Conseil départemental

Valérie Constant, chargée de mission, service des Affaires Culturelles

## DRAC

Nadia Inoubli, conseillère action culturelle – milieu scolaire et universitaire, éducation populaire, numérique

Laurent Fouquet, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Normandie Image, Pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 30 036 €

Coordination : 2000 €

Billetterie : 8600 € (prise en charge de la billetterie à hauteur de 0,80€ par séance, dans la limite d'un niveau entier de classe par collègue et par trimestre)

Transport : 9536 € (prise en charge des transports à hauteur de 1 bus par trimestre pour l'inscription de 1 à 3 classes et de 2 bus maximum par trimestre pour un niveau de 4 classes et plus)

Ateliers complémentaires en classe : 9900 € (55 ateliers)

**Drac :** 5980 €

Coordination : 3480 € / formation : 2500 €

**CNC :** 4179 €

**Éducation nationale :** 20 032 € (coordination + salaire des enseignants formateurs + remboursement des frais des enseignants participants à la formation)

## Nombre d'établissements inscrits

51

## Nombre d'élèves

6833

## Nombre de classes

280

107 ont besoin d'un car scolaire

## Nombre de cinémas partenaires

20 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film est commun aux deux niveaux

## Actions complémentaires

Plaquette et affichette départementale.

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Initiatives de mutualisation entre enseignants.

Ateliers d'initiation au cinéma : 71 ateliers dans 32 établissements. 2 h par classe, au 3<sup>e</sup> trimestre (cinéma d'animation, jeu d'acteur, regard au cinéma, son au cinéma, le corps en mouvement)

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

2 sessions de 3 jours de formation (1 session pour chaque niveau) : prévisionnement + intervention et analyse. Formation assurée par un binôme associant un enseignant et un professionnel du cinéma.

Sont également proposées :

Formations académiques sur le cinéma d'animation qui s'adressent à 15 binômes d'établissements, prioritairement ceux qui participent à *Collège au cinéma*, ainsi qu'à des enseignants de cinéma et à des formateurs en Arts plastiques.

En 2018 : 1 formation commune inter-degré autour du film *Adama* (frais divisé entre les deux coordinations)

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Cinémoviking (Saint-Lô)

**Référent :** Angèle Adam-Lenoir, adjointe de direction

## Partenaires de l'éducation nationale

Éric Daspe, division de l'enseignement scolaire, valorisation des projets éducatifs, DSDEN

## Conseil départemental

Stella Moizo, référente collège, Direction des collèges, de la jeunesse et des sports, Service des collèges et de l'action éducative

## DRAC

Nadia Inoubli, conseillère action culturelle, milieu scolaire et universitaire, éducation populaire, numérique

Laurent Fouquet, conseiller cinéma et audiovisuel

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant global non communiqué. Le conseil départemental finance le dispositif dans le cadre d'un appel à projet global qui comporte une thématique « culture » (s'appuyant sur les piliers de l'EAC) avec une enveloppe globale prédéfinie pour chaque établissement.

**DRAC :** 5980 €

**Autres :** 2500 €

## Nombre d'établissements inscrits

30 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2690 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

110

## Nombre de cinémas partenaires

15 dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.  
Un film est commun aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés.

## Formation dans le cadre du PAF

Non communiqué

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Les 4 Vikings (Flers)

**Référent :** Pascal Turgis, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Annick Van-de-Walle, coordinatrice arts visuels, *Collège au cinéma*

François Ferrette, secrétariat DAGFI – DSDEN

## Conseil départemental

Nathalie Cutte, Gestionnaire administratif, Bureau de l'action culturelle et de la diffusion

## DRAC

Nadia Inoubli, conseillère action culturelle – milieu scolaire et universitaire, éducation populaire, numérique

Laurent Fouquet, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Normandie Images, pôle régional d'éducation aux images (ateliers pour les classes)

## Financement de l'opération

(2016-2017)

**Conseil départemental :** 7705 €

3705 € pour la billetterie (0,70 € par billet) et 2000 € pour les transports (1000 € par semestre). + Financement d'ateliers (2000 €)

**DRAC :** 3300 €

**CNC :** 2204 €

**Éducation nationale :** 600 €  
(IMP professeur intervenant)

Reste de la billetterie à la charge des collèves

## Nombre d'établissements inscrits

18 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2131 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

85 (Chiffre non communiqué / estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

12 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

1 film est commun aux deux niveaux.

## Actions complémentaires

16 ateliers cinématographiques, mis en œuvre par Normandie Images en 2016/2017 pour les classes du dispositif, en lien avec la programmation (atelier jeux optiques, atelier burlesque, atelier vues Lumière)

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

2 matinées de 4h15 et une journée entière. Projection des films, échange sur le film, analyse, pistes d'exploitations pédagogiques, ressources...)

Pour 30 stagiaires



## Coordination cinéma

**Structure :** Normandie Images (Pôle régional d'éducation aux images)

**Référent :** Benoît Carlus, Responsable du Service Éducation

## Partenaires de l'éducation nationale

Gaël Gallais, responsable Cinéma-audiovisuel, DAAC (Académie de Rouen)

Kathia Nasillski, professeur-relais service éducatif Normandie Images

## Conseil départemental

Pas d'implication du Conseil départemental

## DRAC

Caroline Renault, conseillère action culturelle – milieu scolaire et universitaire, monde rural, politique de la ville, médias-numérique

Laurent Fouquet, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

Normandie Images (Pôle régional d'éducation aux images)

## Financement de l'opération

**DRAC :** 4425 € (pour formation et coordination)

## Nombre d'établissements inscrits

31

## Nombre d'élèves

2654

## Nombre de classes inscrites

110

Environ 3/4 des établissements ont besoin d'un car

## Nombre de cinémas partenaires

10

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film en commun avec le dispositif *École et cinéma*

La programmation est commune avec la Seine-Maritime où *Collège au cinéma* est également coordonné par Normandie Images

## Actions complémentaires

Plateforme de mutualisation des travaux entre enseignants (RESEDA : Plateforme de l'Éducation nationale) en accès réservé au personnel académique

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation : une sur chacun des films au programme : projection en matinée suivie d'une intervention de trois heures (par un intervenant professionnel extérieur sur une thématique choisie avec la coordination cinéma)

## Coordination cinéma

**Structure :** Normandie Images, Pôle régional d'éducation aux images

**Référent :** Benoît Carlus, Responsable du Service Éducation

## Partenaires de l'éducation nationale

Marion Laude, Déléguée académique à l'action culturelle (Académie de Rouen)

Gaël Gallais, responsable Cinéma Audiovisuel, DAAC

Kathia Nasillski, professeur-relais, Service Éducatif de Normandie Images

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental

## DRAC

Caroline Renault, conseillère action culturelle – milieu scolaire et universitaire, monde rural, politique de la ville, médias-numérique

Laurent Fouquet, conseiller cinéma et audiovisuel

## Partenaires associés

## Financement de l'opération

**DRAC :** 3870 €

## Nombre d'établissements inscrits

38 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2863 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

166

Plus de la moitié des établissements ont besoin d'un car pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

14

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3.

La programmation est commune avec l'Eure, où *Collège au cinéma* est également coordonné par Normandie Images.

## Actions complémentaires

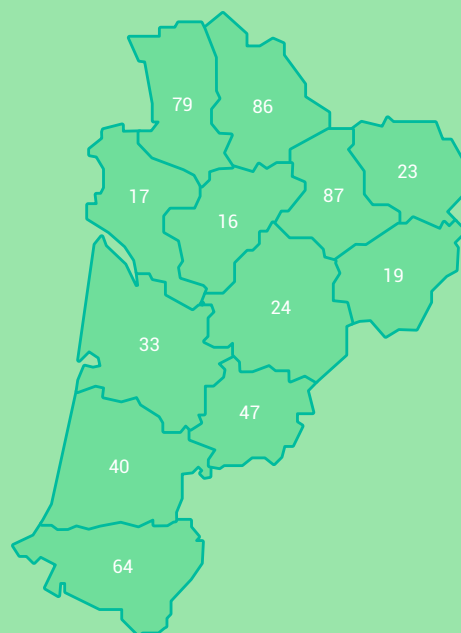
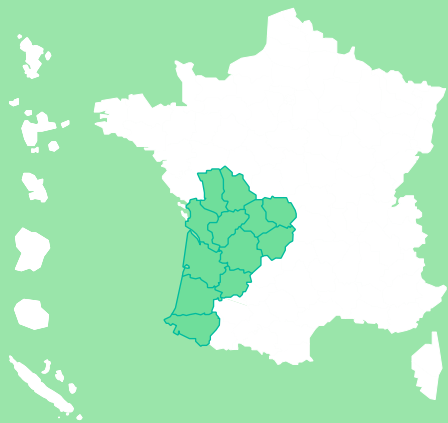
Plateforme de mutualisation des travaux entre enseignants (RESEDA : Plateforme de l'Éducation Nationale) en accès réservé au personnel académique.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation : une sur chacun des films au programme. Projection en matinée suivie d'une intervention de trois heures (par un intervenant professionnel extérieur sur une thématique choisie avec la coordination cinéma).



# NOUVELLE — AQUITAINE

---

ACADÉMIE DE BORDEAUX	24 – DORDOGNE .....	159
	33 – GIRONDE .....	160
	40 – LANDES .....	161
	47 – LOT-ET-GARONNE .....	162
	64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES .....	163
ACADÉMIE DE LIMOGES	19 – CORRÈZE .....	164
	23 – CREUSE .....	165
ACADÉMIE DE POITIERS	16 – CHARENTE .....	166
	17 – CHARENTE-MARITIME .....	167
	79 – DEUX-SÈVRES .....	168
	86 – VIENNE .....	169

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Ciné-Passion en Périgord  
(réseau départemental de salles)

**Référente :** Erika Laxun

## Partenaires de l'éducation nationale

Danouchka Vidal Tugnal, professeur relais cinéma et audiovisuel

## Conseil départemental

Martine Aumette, cheffe de service des collèges  
Cécile Jallet, DGA Culture Education

## DRAC

Elisabetta Pomiato, conseillère cinéma, audiovisuel et multimedia pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

Marie-Hélène Rouaux, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

## Partenaires associés

Atelier Canopé 24

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 56 000 €  
(prise en charge des transports et de la billetterie)

**DRAC :** 10 500 €

**Région :** 2813 € (aide à l'emploi de la coordinatrice )

**Autres :** 1482 (fonds dédiés)

## Nombre d'établissements inscrits

39

## Nombre d'élèves

4627

## Nombre de classes inscrites

200

Dont 94 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

16 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film est commun aux deux niveaux

## Actions complémentaires

Plaquette départementale de présentation

Interventions de la coordinatrice dans les classes

## Prévisionnements

Pour 4 films avec intervention (hors formation)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée

## Coordination cinéma

**Structure :** ARTEC -Art et techniques du cinéma (gestionnaire de salles municipales ou paramunicipales en Gironde)

**Référente :** Stéphanie Piéra, coordination, chargée de l'Art et Essai et du Jeune Public

## Partenaires de l'éducation nationale

Virginie Courrèges, enseignante, professeur-relais pour *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Dominique Biondini, chargé de mission éducation artistique et culturelle, direction de la culture et de la citoyenneté

## DRAC

Elisabetta Pomiato, conseillère cinéma, audiovisuel et multimedia pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

Marie-Hélène Rouaux, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 79 644 €

Prise en charge de la billetterie à hauteur de 72% du prix des places (1,8 € par élève) et prise en charge des frais de transport à 100 % pour les établissements hors Bordeaux Métropole

Le reste de la billetterie est à la charge des collègues

**DRAC :** 5000 € pour la coordination (dont 1000 € pour une journée de formation)

**CNC :** 2500 €

## Nombre d'établissements inscrits

84 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

10 979 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

378 Dont 70 % ont besoin d'un car

## Nombre de cinémas partenaires

33 dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination

Outils pour la mise en place d'ateliers

Affichette départementale

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés avec intervention (hors journées de formation).

## Formation dans le cadre du PAF

En EPLE : Intervention d'une journée en établissement autour d'une thématique, d'un ou plusieurs films appartenant aux différents dispositifs nationaux

## Formation Hors PAF

1 journée de formation enseignant/exploitant

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Du Cinéma Plein Mon Cartable

**Référente :** Muriel Lecolazet, animatrice cinéma

## Partenaires de l'éducation nationale

Muriel Garbay, enseignante de lettres, professeur-relais cinéma

Jean-Pierre Saint-Picq, professeur relais cinéma

Jean-François Cazeaux, conseiller académique cinéma et audiovisuel, DAAC, (Académie de Bordeaux)

## Conseil départemental

Karine Dumas, adjointe au chef de service développement et actions culturelles

## DRAC

Elisabetta Pomiato, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

Marie-Hélène Rouaux, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 6000 € (transports élèves)

**DRAC et CNC :** 3500 €

Prise en charge des entrées par les collèges (15 340€)

## Nombre d'établissements inscrits

20 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2166 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

93

Dont 78 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

11 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film est commun aux deux niveaux

## Actions complémentaires

Interventions d'1h dans une dizaine de classes.

Parcours pédagogiques pour deux collèges comprenant la réalisation d'un film et la rencontre avec deux réalisateurs en résidence d'écriture.

Réalisation par les collégiens du dispositif d'un avant-programme de présentation d'un film au programme d'*École et cinéma*.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés avec toujours une intervention. (Hors formation PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

Formation de 2 jours : contenu théorique sur un thème précis (exemple : le cinéma iranien)

**Coordination cinéma**

**Structure :** Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne

**Référents :** Philippe Stelatti, délégué culturel

Christiane Sablayrolles, écrans 47 / Coordinatrice Exploitants salles de cinéma

**Partenaires de l'éducation nationale**

Pascal Fillol, Coordonnateur départemental *Ecole et Cinéma* et *Collège au cinéma*, professeur-relais

Françoise Rivetta, Chef de service Division Scolarité, DSDEN

Marina Fornari, Gestionnaire administrative « Cinéma », DSDEN

Jean-François Cazeaux, Conseiller académique cinéma et audiovisuel, DAAC, Académie de Bordeaux

**Conseil départemental**

Valéry Duguet, Ingénierie et convention éducative, Direction de l'Éducation

**DRAC Nouvelle-Aquitaine**

Elisabetta Pomiato, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

Marie-Hélène Rouaux, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

**Financement de l'opération**

**Conseil départemental :** 28 466 €

3000 € pour la coordination, 19 110 € pour la billetterie, 6356 € pour les transports

**DRAC :** 3000 €

pour la coordination et les formations

**Education nationale :** 1000 €

**CNC :** 500 €

**Nombre d'établissements inscrits**

28 (chiffres 2016-2017)

**Nombre d'élèves**

2842 (chiffres 2016-2017)

**Nombre de classes**

112

**Nombre de cinémas partenaires**

9

Dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau

Un film est commun avec *École et cinéma* pour le cycle 3

**Actions complémentaires**

Parcours en festival : *de l'Utopie dans les toiles* à Sainte-Livrade-sur-Lot

Résidence d'Antoine Boutet en collège à Sainte Livrade-sur-Lot

*Clap 1<sup>ère</sup>* : restitution des films d'atelier sur grand écran 1 journée par an avec présentation devant d'autres élèves et visionnement d'autres films par d'autres collègues au niveau départemental

**Prévisionnements**

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

**Formation dans le cadre du PAF**

3 journées de formation, 1 par trimestre. Prévisionnement des films du trimestre le matin suivi d'une intervention pour chaque film et d'une conférence thématique (exemple : le geste documentaire).

# 64 — PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Cinévasion (Saint Palais)

**Référente :** Maé Thomas, animatrice/médiatrice

## Partenaires de l'éducation nationale

Karine Cheze, professeur-relais Collège au cinéma (Béarn)

Viviane Lovelace, professeur-relais Collège au cinéma (Pays basque)

Jean-Pierre Saint Picq, professeur-relais Cinéma

Jean-François Cazeaux, conseiller cinéma et audiovisuel, DAAC, Académie de Bordeaux

## Conseil départemental

Myriam Soula, pôle actions culturelles et linguistiques

## DRAC

Elisabetta Pomiato, conseillère cinéma, audiovisuel et multimedia pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

Marie-Hélène Rouaux, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 18 000 € (transports élèves)

**DRAC :** 5000 €

**Autres :** 10 583 €

## Nombre d'établissements inscrits

34 (chiffres 2016-2017)

Dont 23 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre d'élèves

3894 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

85

## Nombre de cinémas partenaires

11 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films

## Prévisionnements

Pour tous les films avec intervention de l'exploitant et du professeur relais (hors formation PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

**Depuis la rentrée 2017 :** 1 journée de formation par département de l'académie.

(auparavant, 2 journées de formation inscrites au PAF mais avec un roulement annuel sur les 5 départements de l'académie soit un stage dans les Pyrénées-Atlantiques proposé tous les 5 ans).

## Formation Hors PAF

1 journée départementale invitant tous les partenaires (enseignants, professionnels du cinéma, financeurs...) organisée conjointement par les professeurs relais et l'association Cinévasion, autour d'un film : présence d'acteurs ou de réalisateurs, intervenants cinéma...



## Coordination cinéma

**Structure :** Entente de programmation VEO

**Référent :** Thomas Lenne, Programmateur jeune public et art et essai, site d'Egletons

## Partenaires de l'éducation nationale

David Gasparoux, professeur-relais *Collège au cinéma*

## Conseil départemental

Magalie Pons, Chef du Service Education Jeunesse

## DRAC

Marie-Hélène Virondeau, conseillère cinéma, audiovisuel et multimedia pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne

Sophie Girodon, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne

## Partenaires associés

Les Yeux verts, Pôle régional d'éducation à l'image

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 39 205 €

15 000 € pour les transports et 24 205 € pour la billetterie

**DRAC :** 2287 €

## Nombre d'établissements inscrits

22 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

3923 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

142

Dont 43 ont besoin de cars scolaires à l'année et 22 pour le 3<sup>e</sup> trimestre (séances dans un cinéma différent sur la commune de Brives)

## Nombre de cinémas partenaires

10 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film commun *École et cinéma* pour les cycles 3 et un film commun des 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> avec les secondes du dispositif *Lycéens et Apprentis au cinéma*.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Interventions ponctuelles de professionnels en classe (soit 5 rencontres d'1h30 organisées en classe avec le réalisateur de *Vandal* en 2016-2017).

Participation de classes au Festival du moyen métrage de Brive (en tant que spectateurs et en tant que membres de jury jeune).

Initiatives de mutualisation entre enseignants (plateformes, réseaux sociaux, etc.).

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés

(intégrés à la formation inscrite au PAF mais prévisionnements hors formation lorsque la formation se limite à deux jours).

## Formation dans le cadre du PAF

2 journées de formation (6h) sur les films : projections suivies d'une intervention proposant des pistes pédagogiques

## Coordination cinéma

**Structure :** LENA (Ligue de l'Enseignement en Nouvelle Aquitaine)

**Référent :** Anthony Rodier, coordinateur culturel

## Partenaires de l'éducation nationale

Sonia Dubois, principale du collège d'Ahun, référente pédagogique, DSDEN

Sophie Bouillot, Administration générale, DSDEN

Bernard Lary, chargé de mission cinéma-audiovisuel, DAAC, Académie de Limoges

## Conseil départemental

Mme Annie Ageorges, Directrice de l'Éducation et des sports

Aline Camus, assistante administrative

## DRAC

Marie-Hélène Virondeau, conseillère cinéma, audiovisuel et multimedia pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne

Sophie Girodon, conseillère éducation artistique et culturelle pour la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne

## Partenaires associés

Les Yeux verts, pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 26 628 €

6745 € pour la coordination, 5581 € pour les entrées, 14 302 € pour les transports

**Drac :** 2287 € (pour la coordination)

+ subvention exceptionnelle du CNC

## Nombre d'établissements inscrits

17 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2275 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

90 (Chiffre non communiqué/estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

7 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film du dispositif *École et cinéma* peut-être choisi en 3<sup>e</sup> film pour le cycle 3

Un film du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma peut-être choisi pour le niveau troisième (film commun avec les secondes)

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination

Interventions en classe (55 h en tout)

## Prévisionnements

Pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

3 journées de formation : la matinée est consacrée à la projection des deux films du trimestre pour les deux niveaux. L'après-midi propose une présentation générale de l'auteur, du genre et du film ; une présentation d'exercices divers (approche du film, narration, personnages...), mettant l'accent sur l'analyse de l'image ; des analyses de séquences.

## Formation hors PAF

Une formation liaison inter-degrés est proposée dans le cadre d'un stage de proximité.

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma de la Cité (Angoulême) et Ciné-Passion16 (association départementale de salles)

**Référents :** Gilles Colas, directeur du Cinéma de la Cité  
Cerise Jouinot (cinéma de la cité)

## Structure associée

Clap-Poitou-Charentes, association régionale des cinémas - devenue CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine), pour l'organisation des prévisionnements dans les salles

## Partenaires de l'éducation nationale

Caroline Robin, Conseillère pédagogique Action culturelle 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

Emmanuel Devillers, Chargé de mission cinéma, DAAC, (Académie de Poitiers)

## Conseil départemental

Nathalie Galloux, direction Culture Pôle éducation

## DRAC

Nathalie Benamou, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

Gwenaëlle Dubost, conseillère Éducation artistique et culturelle pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 17 000 € à 20 000 €  
Financement de tous les transports et de la billetterie (pour 1 € par billet)

**DRAC :** 2200 € (pour la coordination)  
Une subvention de 7350 € est accordée à Clap pour les prévisionnements organisés sur les 4 départements de l'académie

## Nombre d'établissements inscrits

39

## Nombre d'élèves

4851 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

242

Dont 180 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

12 dont 1 cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Espace *Collège au cinéma* sur le site du rectorat de Poitiers (mutualisé entre les 4 départements de l'académie - avec archives conséquentes).

Un collège propose des émissions de webradio à propos des films.

## Prévisionnements

Pour 4 des 6 films programmés. 1 journée de prévisionnement par niveau avec une intervention l'après-midi (en dehors de la formation).

## Formation hors PAF

Formations organisées dans le cadre des formations d'initiatives locales. Formation dédoublée sur deux sites.

3 stages d'une demi-journée par niveau pour les enseignants, chaque trimestre, sur chaque film .

# 17 — CHARENTE-MARITIME

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma L'Estran (Marennes)

**Référent :** Djoumoi Said

## Structure associée

Clap-Poitou-Charentes, association régionale des cinémas - devenue CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine), pour l'organisation des prévisionnements dans les salles

## Partenaires de l'éducation nationale

Martine Bézagu, coordinatrice action culturelle pour le premier degré et pour le second degré, DSDEN

Emmanuel Devillers, chargé de mission cinéma, DAAC, Académie de Poitiers

## Conseil départemental

Boris Sallaud, directeur de la culture, du sport et de l'animation

Cécile Besnier, adjointe administrative du service départemental Culture Sport et Tourisme

## DRAC

Nathalie Benamou, conseillère cinéma, audiovisuel et multimedia pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

Gwenaëlle Dubost, conseillère Éducation artistique et culturelle pour la Charente, la Charente-Martime, les Deux-Sèvres et la Vienne

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 51 000 €

30 000 € pour la billetterie (prise en charge de 60 % du prix des places) et 21 000 € pour les transports (prise en charge de la totalité des transports des élèves pour les collèges situés à plus de 10 km du lieu de projection)

**DRAC :** 3000 € pour la coordination

Subvention de 7350 € accordée à Clap pour les prévisionnements organisés sur les 4 départements de l'académie.

**CNC :** 1810 €

## Nombre d'établissements inscrits

45 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

7559 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

344

Dont 276 ont besoin d'un car pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

20 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Une carte *Collège au cinéma* pour les élèves : accès à une séance de cinéma gratuite au bout de la 5<sup>e</sup> entrée dans les salles du dispositif, et ce, 2 fois.

Espace *Collège au cinéma* sur le site du rectorat de Poitiers, mutualisé entre les 4 départements de l'académie, avec archives conséquentes.

## Prévisionnements

Pour 4 films sur les 6 programmés. 1 journée de prévisionnement par niveau avec une intervention l'après-midi. (en dehors de la formation).

## Formation (hors PAF)

Formations organisées dans le cadre des formations d'initiatives locales. Formation dédoublée sur deux sites.

3 stages d'une demi-journée par niveau pour les enseignants, chaque trimestre, sur chaque film.

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné-Chef (Chef-Boutonne)

**Référente :** Danièle Lampert

## Structure associée

Clap-Poitou-Charentes, association régionale des cinémas - devenue CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine), pour l'organisation des prévisionnements dans les salles

## Partenaires de l'éducation nationale

Crystèle Ferjou, conseillère pédagogique départementale Arts plastiques, coordinatrice départementale à l'action culturelle 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, DSDEN

Emmanuel Devillers, chargé de mission cinéma, DAAC (Académie de Poitiers)

Agnès Milhères, enseignante de lettres, formatrice

## Conseil départemental

Corinne Verdin, Direction de l'éducation, assistante gestion Collège

## DRAC

Nathalie Benamou, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

Gwenaëlle Dubost, conseillère Éducation artistique et culturelle pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

## Partenaire associé

Atelier Canopé de Niort 79

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant global non communiqué. Versés directement aux collèges, via le dispositif des « Crédits globalisés à vocation éducative » (pour transports, billetterie cinéma, petit matériel pédagogique)

**DRAC :** 3700 € pour la coordination - Subvention de 7350 € accordée à Clap pour les prévisionnements organisés sur les 4 départements de l'académie

**Autre :** 1810 €

## Nombre d'établissements inscrits

30 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

3558 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

161 - Dont 58 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

13 dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Espace *Collège au cinéma* sur le site du rectorat de Poitiers, mutualisé entre les 4 départements de l'académie, avec archives conséquentes.

Plusieurs initiatives de liaisons *École et cinéma* - *Collège au cinéma* : un projet en binôme autour de Folios (application) – un projet inter degré (atelier, padlet partagé) pour une trentaine de classes autour d'un film ou réalisateur choisi en commun

Projets pratiques : docu-fiction en lien avec le pôle Image à Usseau - réalisation d'un film documentaire par des 5<sup>e</sup> à Chef-Boutonne.

2017 : Projet autour du 40<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Clouzot

## Prévisionnements

(En dehors de la formation). Pour 4 des 6 films programmés. 1 journée de prévisionnement par niveau avec une intervention l'après-midi.

## Formation (hors PAF)

Formations organisées dans le cadre des formations d'initiatives locales

Formation d'une demi-journée par niveau pour les enseignants, chaque trimestre, sur chaque film, soit 9h pour chaque enseignant inscrit

Le stage de formation Liaison École-Collège, en novembre, pour les classes engagées dans le projet inter degré sur le cinéma

**Coordination cinéma**

**Structure :** Cinéma Les 400 coups (Châtelleraut)

**Référent :** Pascal Robin, Directeur des 400 Coups (MJC)

**Structure associée**

Clap-Poitou-Charentes, association régionale des cinémas - devenue CINA (Cinéma Indépendants de Nouvelle Aquitaine), pour l'organisation des prévisionnements dans les salles

**Partenaires de l'éducation nationale**

Emmanuel Devillers, chargé de mission Cinéma DAAC, Académie de Poitiers et coordinateur *Collège au cinéma* pour la Vienne

Virginie Proux, secrétariat, DAAC

**Conseil départemental**

Martine Thouvenin, Assistante gestion collège à la Direction de l'Éducation

**DRAC**

Nathalie Benamou, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

Gwenaëlle Dubost, conseillère Education artistique et culturelle pour la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne

**Partenaires associés**

Coordinateurs d'*École et cinéma* (liaison cycle 3, avec un groupe de travail *École et cinéma/Collège au cinéma*)

**Financement de l'opération**

**Conseil départemental :** 5000 €

Répartition concertée entre les établissements ruraux hors-Poitiers, pour la prise en charge des transports

**Ville de Poitiers :** 6850 €

Prise en charge d'1 € par film, pour chacun des 2 283 élèves des collèges de Poitiers

**DRAC :** 3500€ pour la coordination

Subvention de 7350 € accordée à Clap pour les prévisionnements organisés sur les 4 départements de l'académie

**CNC :** 1810 €

**Autres (fonds propres engagés) :** 5766 €

**Nombre d'établissements inscrits**

26 (chiffres 2016-2017)

**Nombre d'élèves**

5293 (chiffres 2016-2017)

**Nombre de classes inscrites**

219

Dont 170 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

**Nombre de cinémas partenaires**

15 dont 1 cinéma itinérant

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau

**Actions complémentaires**

Un espace *Collège au cinéma* sur le site du rectorat, mutualisé entre les 4 départements de l'académie, avec archives conséquentes

Activité de critique cinématographique filmée, par des élèves de 5<sup>e</sup> de Barbezieux

**Prévisionnements**

Pour 4 des 6 films programmés. 1 journée de prévisionnement par niveau avec une intervention l'après-midi (en dehors de la formation)

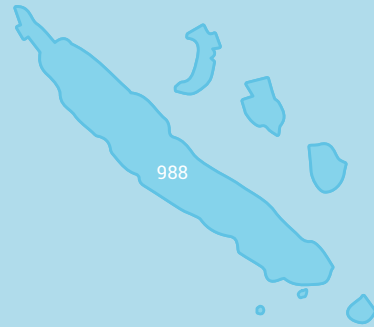
**Formation (hors Paf)**

Formations organisées dans le cadre des formations d'initiatives locales

3 formations d'une demi-journée par niveau pour les enseignants, chaque trimestre, sur chaque film.

Formation organisée sur trois sites différents (pour 207 enseignants)

Stage de formation continuité Ecole-Collège chaque année sur le cinéma, depuis la mise en place du nouveau Cycle 3



# NOUVELLE- CALÉDONIE

ACADÉMIE  
DE NOUVELLE-  
CALÉDONIE

**988 – NOUVELLE-CALÉDONIE** .....171

# 988 — NOUVELLE CALÉDONIE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Cinécit (Nouméa)

**Référente :** Céline Marcuccilli, chargée de programmation / communication

## Partenaires Education nationale

Véronique Mollot-Lehoullier, déléguée académique à l'action artistique et culturelle

## Collectivité Territoriale - Province Sud de Nouvelle-Calédonie

Alexia Duchesne, chargée d'actions culturelles à la direction de la culture de la province Sud

## Mission aux Affaires Culturelles du Haut-Commissariat

Antoine-Laurent Figuière, chargé de mission

## Financement de l'opération

**Province Sud :** 20 335 CFP

Prise en charge des droits de diffusions des films pour les projections des différentes communes concernées (Nouméa, Grand Nouméa et communes de l'intérieur) ainsi que le transport en car

## Nombre d'établissements inscrits

11 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1200 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

47

Toutes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

3

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Possibilité pour les collèges d'inscrire *Collège au cinéma* dans le dispositif des classes à projets artistiques et culturels audiovisuels (quinze heures d'enseignement réservées par an, des ateliers artistiques qui se déroulent en dehors du temps scolaire à raison de 30 heures par an, subventionnés par la province Sud).

Propositions de projections pour les collèges, de films réalisés dans la zone Pacifique avec l'association « Cinéma d'ici et d'ailleurs ».

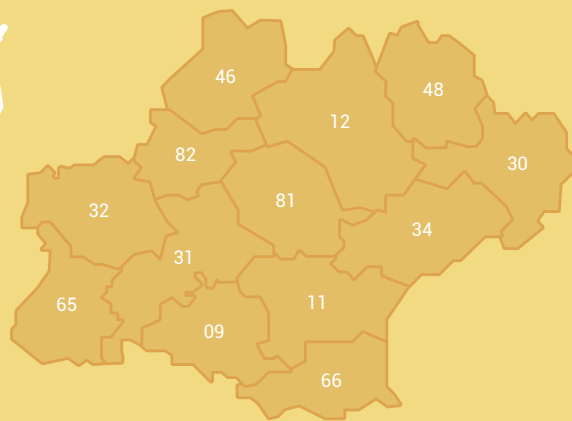
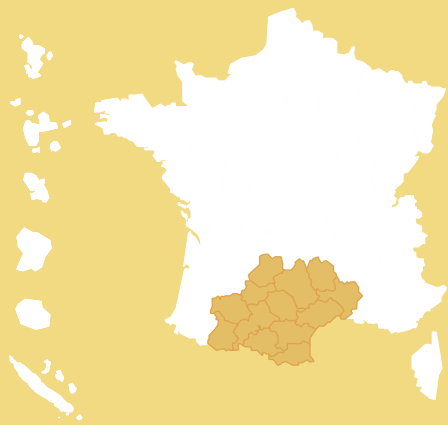
## Prévisionnements

Aucun.

## Formation

Aucune.





# OCCITANIE

---

ACADÉMIE DE MONTPELLIER	<b>11 – AUDE</b> .....	173
	<b>34 – HÉRAULT</b> .....	174
	<b>48 – LOZÈRE</b> .....	175
	<b>66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES</b> .....	176
ACADÉMIE DE TOULOUSE	<b>09 – ARIÈGE</b> .....	177
	<b>12 – AVEYRON</b> .....	178
	<b>32 – GERS</b> .....	179
	<b>46 – LOT</b> .....	180
	<b>81 – TARN</b> .....	181

## Coordination cinéma

**Structure cinéma :** Association Cinem'Aude (réseau départemental de salles)

**Référent :** Fabrice Caparros, directeur

## Structure associée

Association Les Amis du Cinoch' (stage de formation, ateliers avec les classes, organisation et suivi)

**Référent :** Denys Clabaut, chargé de mission éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Franck Vantouroux, IEN

Pascale Vergnes Dilis, Division de la vie de l'élève et de la scolarité (DSDEN)

Yvan Prat, chargé de mission cinéma-audiovisuel et arts de la scène, DAAC, Académie de Montpellier

Selvacoumary Gras, coordonnatrice départementale, professeur-relais *Collège au cinéma*, DAAC.

## Conseil départemental

Tamara Rivel, Conseillère départementale

Martine Mounié, chargée de mission au Service Culture

## DRAC

Marie Chapelet, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, et les Pyrénées-Orientales

Jean-Pierre Besombes-Vailhé, conseiller action culturelle et territoriale pour l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn

## Partenaires associés

Atelier Canopé 11

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant global non communiqué  
Prise en charge des transports et de la billetterie à hauteur de 50 % du coût des places de cinéma + financement des interventions de 2h pour chaque classe (6000 € pour Les Amis du Cinoch')

**DRAC :** 6000 €

2000 € à Cinem'Aude, 4000 € aux Amis du Cinoch'

**Rectorat :** financement de la formation

## Nombre d'établissements inscrits

18

## Nombre d'élèves

3365 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

128 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de cinémas partenaires

8 dont 1 circuit itinérant avec 14 points de diffusion

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film est commun aux deux niveaux

## Actions complémentaires

Plaquette et affichette départementale à destination des parents d'élèves par Les Amis du Cinoch'

Intervention d'un professionnel (2h par classe) par Les Amis du Cinoch' sous forme d'atelier pratique : 120 heures en 2017-2018

Outils pour la mise en place d'ateliers pratiques : Table Mashup proposée aux classes par Cinem'aude

Le court métrage *Le Candidat idéal* (film Lauréat *Le Goût des autres* organisé par Gindou Cinéma) est diffusé aux élèves de 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> dans le cadre d'un coup de projecteur sur la production de films en région

## Prévisionnements

Pour tous les films (à la fois hors formation et certains intégré à la formation inscrite au PAF)

## Formation dans le cadre du PAF

2 journées de formation : prévisionnements + interventions théoriques (sur l'histoire du cinéma, les plans, la musique, la bande son...)

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Les Chiens Andaloux (Montpellier)

**Référente :** Laura Mollon, Responsable éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Yvan Prat, chargé de mission cinéma-audiovisuel et arts de la scène, DAAC, Académie de Montpellier

Marie Zalczer, coordinatrice Education Artistique et Culturelle 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

## Conseil départemental

Gilles Greck, chef du service éducation artistique et culturelle, direction des publics de la culture, Pôle Culture PierresVives

Cécile Maillot, service éducation artistique et culturelle, direction des publics de la culture, pôle culture PierresVives, chargée de coordination du programme Les chemins de la culture

Brigitte Dumas-Horion, service éducation artistique et culturelle, direction des publics de la culture, pôle culture PierresVives, conseillère arts visuels

## DRAC

Marie Chapelet, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, et les Pyrénées-Orientales

Marie-Pierre Gudin De Vallerin, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Hérault

## Partenaires associés

Atelier Canopé  
Languedoc-Roussillon Cinéma

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 20 215 € (dont 5800 € pour la coordination + 94 € par classe pour un atelier de rencontre avec un professionnel.

**DRAC Occitanie :** 7000 € pour la coordination et les rencontres avec un professionnel

**CNC :** 1000 €

Financement des formations par le Rectorat. À la charge des collèges : billetterie et 40 % des frais de déplacement.

## Nombre d'établissements inscrits

40

## Nombre d'élèves

1929

## Nombre de classes

77

Dont 46 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

14

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Exceptionnellement en 2017/2018 : un 4<sup>ème</sup> film pour les 4e/3e (CM régional hors liste nationale, en partenariat avec Languedoc-Roussillon Cinéma) en avant-programme du troisième film obligatoire.

## Actions complémentaires

Plaquette et affichette départementale.

Ateliers de pratique de 2h par classe inscrite (obligatoire dans le cadre du dispositif).

Intervention de 2h d'un professionnel par classe inscrite, sur le film du premier trimestre (obligatoire dans le cadre du dispositif).

## Prévisionnements

Pour 4 films sur les 6 programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

2 journées de formation pour tous les enseignants avec 2 intervenants et les coordinateurs. Prévisionnements des films des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres, analyse filmique et rencontre avec un professionnel du cinéma

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Trianon (Mende)

**Référent :** Pascal Cayot, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Chantal Chabanon, conseillère pédagogique départementale éducation artistique et culturelle, coordinatrice

Sébastien Dalle, professeur-relais (accompagnement pédagogique)

L'Équipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique (EMALA)

Yvan Prat, Chargé de Mission cinéma-audiovisuel et arts de la scène, DAAC, Académie de Montpellier

## Conseil départemental

Isabelle Darnas, directrice du Service Développement Educatif et Culturel

Emmanuelle Planque, directrice Adjointe

Chantal Chevalier, secrétaire

## DRAC

Marie Chapelet, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, et les Pyrénées-Orientales

Hélène Lorson, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Aveyron et la Lozère

## Partenaires associés

Atelier Canopé 48

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 13 000 €

2000 € pour les transports, 7766 € pour la billetterie et 3234 € pour CINECO (cinéma itinérant)

**DRAC :** 4000 €

2500 € pour la coordination, 1500 € pour les Ateliers formation et Pockets films

**DSDEN :** 350 €

## Nombre d'établissements inscrits

18 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1072

## Nombre de classes inscrites

41

Dont 5 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

5 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Un film est commun aux deux niveaux.

Un film est commun avec le dispositif *École et cinéma* pour le cycle 3.

## Actions complémentaires

Affichette départementale présentant la programmation.

Documents pédagogiques produits par la coordination sur les films.

Interventions de professionnels en classe et ateliers pratiques.

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (Hors du PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée avec un intervenant cinéma : analyses filmiques et pistes pédagogiques autour des films de la programmation

## Formation (hors PAF)

Stage inter-degrés (ex : pockets films avec un professionnel du cinéma)

En 2016 : avec Atelier Canopé sur le cinéma documentaire

# 66 — PYRÉNÉES-ORIENTALES

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Cinémaginaire

**Référent :** Jean-Pierre Bellay, vice-président

## Structure associée

Institut Jean Vigo (en charge des 8 collèges de Perpignan et du collège de Pia)

**Référente :** Sylvie Sidou

## Structure associée

Ciné-Rencontres de Prades (en charge d'un collège sur Prades et de 3 collèges limitrophes)

**Référente :** Marie-Noelle Portefaix, vice-présidente en charge de l'éducation à l'image

## Partenaires de l'éducation nationale

Alix Bourrat, chargée de missions affaires culturelles, DSDEN

Yvan Prat, Chargé de Mission cinéma-audiovisuel et arts de la scène à la DAAC, Académie de Montpellier

## Conseil départemental

Chantal Mérou, Directrice Adjointe, Chef de Pôle Education Jeunesse

## DRAC

Marie Chapelet, conseillère cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, et les Pyrénées-Orientales

Silvy Castel, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Ariège et les Pyrénées-Orientales

## Partenaires associés

Rencontres de l'Institut Jean Vigo

Festival CinéRencontres de Prades

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 58 600 € à Cinémaginaire dont coordination, transport (12 738 €), billetterie (11 542 €), interventions dans toutes les classes.

**DRAC :** 3000 € (pour la coordination cinéma)

**Rectorat :** 500 € (prise en charge intervenant professionnel lors du stage DAFPEN)

**Etablissements scolaires :** 29 150 € (forfait 40 € / classe pour les entrées + part interventions en classe (24 750 €))

## Nombre d'établissements inscrits

26 (chiffres 2016-2017)

22 ont besoin de cars scolaires pour se rendre aux séances

## Nombre d'élèves

2633

## Nombre de classes

110 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de cinémas partenaires

10 dont 1 circuit itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Parcours en festival : participation sous forme d'atelier ou de jury jeune aux festivals organisés par Cinémaginaire, l'Institut Jean Vigo et les Ciné-Rencontres de Prades.

Interventions de professionnels dans toutes les classes sur le temps scolaire (70 heures annuelles). Deux axes sont proposés à chaque classe (au choix des professeurs référents par établissement) : 1h d'intervention pour chacun des 3 films (axe 1) ou 6h d'intervention sous forme d'atelier (axe 2). Un intervenant de la coordination est présent en salle à chaque séance pour présenter le film.

## Prévisionnements

Pour tous les films (un des films est diffusé lors de la formation).

## Formation dans le cadre du PAF

Formation de 2 jours. Ateliers et intervention d'un professionnel du cinéma ayant travaillé sur un des films de l'année (réalisateur, scénariste, décorateur, monteur etc...), le film diffusé dans le cadre du stage.

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma de L'Estive, Scène Nationale de Foix et de l'Ariège (Foix)

**Référente :** Patricia Pailleaud, responsable cinéma

## Partenaires de l'éducation nationale

Julien Macias, Réseau Canopé

## Conseil départemental

Laurence Sourdin, Direction de la Culture, de l'Education et du Patrimoine

## DRAC

Marc Latané, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne

Silvy Castel, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Ariège et les Pyrénées-Orientales

## Partenaires associés

Atelier Canopé 09

## Financement de l'opération

**Conseil départemental (chiffres 2015-2016) :** 20 496 €  
18 226 € pour la billetterie (financement des places à concurrence de 2,25 € par entrée), 2270 € pour les transports

**Drac :** 5000 €

## Nombre d'établissements inscrits

12 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2755 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

111

## Nombre de cinémas partenaires

11 dont 1 cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Interventions de professionnels en classe (en 2016-2017 en lien avec le festival Cinélatino)

## Prévisionnements

Pas de prévisionnement mais DVD pour visionnement en partenariat avec Canopé

## Formation

Pas de stage dans le cadre du PAF mais trois journées de formation annuelle à l'Atelier Canopé (à l'initiative des coordinateurs)

journée 1 : sur les ressources et les projets interdisciplinaires

journée 2 : retours sur les projets et expériences menées en classe, élaboration d'un projet départemental

journée 3 : atelier pratique de Pocket films

# 12 — AVEYRON

## Coordination cinéma

**Structure :** Rencontres... à la campagne (action culturelle cinéma et salle de cinéma, Rieupeyroux)

**Référente :** Jocelyne Carde, coordinatrice de l'association

## Partenaires de l'éducation nationale

Valérie Ruiz, division des politiques éducatives et de la vie des élèves, DSDEN

Doris Laithier, Chargée de mission cinéma et audiovisuel, DAAC, Académie de Toulouse

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental

## DRAC

Marc Latané, conseiller cinéma, audiovisuel et multi-média pour l'Ariège, l'Aveyron, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne

Hélène Lorson, conseillère action culturelle et territoriale pour l'Aveyron et la Lozère

## Financement de l'opération

**Drac :** 5000 €

(4163 € pour la coordination, 837 € pour la formation)

**CNC :** 952 €

Billetterie et transport à la charge des établissements

## Nombre d'établissements inscrits

17 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2853 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

121

13 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

7 dont 1 cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Interventions dans les classes (25 classes en 2016-2017) par l'association Rencontres... à la campagne.

## Prévisionnements

Prévisionnement pour 1 film (intégré à la formation)

## Formation (hors du PAF)

Pas de formation inscrite dans le PAF.

Une journée de formation enseignants encadrée et co-animée par les services du rectorat et la DSDEN. Prévisionnement du film suivi d'une intervention. Dans le cadre du festival Rencontres... à la campagne

## Coordination cinéma

**Structure :** Ciné 32 (réseau de salles du Gers)

**Référente :** Blandine Beauvy, coordination des actions en milieu scolaire

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie Hélène Serrecourt, principale collège Mauvezin, chargée de l'Education artistique et culturelle pour le Gers.

Doris Laithier, chargée de mission cinéma, DAAC, Académie de Toulouse

## Conseil départemental

Patrick Guy, service des actions culturelles

Elise Babarczi, adjointe actions culturelles

## DRAC

Marc Latané, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne

Vivien Chabrol, conseiller action culturelle et territoriale pour le Gers et les Hautes-Pyrénées

## Partenaires associés

Atelier Canopé 32

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant non communiqué  
Le conseil départemental verse une subvention globale à Ciné 32, qui permet entre autres, de financer le coût des transports

**DRAC :** montant non communiqué  
La Drac apporte un soutien financier à la coordination départementale

Le coût des entrées est à la charge des collèves

## Nombre d'établissements inscrits

28 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

4744 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

178

## Nombre de cinémas partenaires

14

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Interventions en classe (2 interventions par classe/an soit 243 sur l'année dans 25 établissements)

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation). Regroupés sur 1 journée.

## Formation (hors PAF)

Pas de formation dans le cadre du plan académique de formation.

1 journée de formation : prévisionnement de tous les films avec analyse pour 2 films (1 par niveau en matière) et pistes pédagogiques sur les 4 autres.



## Coordination cinéma

**Structure :** association Gindou Cinéma (festival - éducation à l'image)

**Référent :** Sébastien Lasserre, délégué général

## Partenaire de l'éducation nationale

Jean-Pascal Rivano, Chef d'établissement et chargé de mission action culturelle pour le 2<sup>nd</sup> degré, DSDEN

Doris Laithier, chargée de mission cinéma et audiovisuel, DAAC, Académie de Toulouse

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental sur le dispositif

## DRAC

Marc Latané, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne

Pascal Andurand, conseiller action culturelle et territoriale pour le Lot et le Tarn-et-Garonne

## Partenaires associés

Atelier Canopé 46

## Financement de l'opération

**DRAC :** 5000 €

## Nombre d'établissements inscrits

16 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1454 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

60 classes

17 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

7 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation

Pas de stage proposé sur le Lot dans le cadre du PAF

2 journées de formation sont organisées par Gindou Cinéma

## Coordination cinéma

**Structure :** Association MEDIA-TARN

**Référent :** Patrick Tellouk - Responsable

## Partenaires de l'éducation nationale

Marc Sarrazy, Coordinateur départemental Éducation Nationale *École et cinéma* et *Collège au Cinéma*

Brigitte Massio, Division de l'Organisation et de la Performance Scolaires, DSDEN

## Conseil départemental

Jean-Michel Bouyssie, Chef du service Culture

Christiane Morcillo, Service Culture

## DRAC

Marc Latané, conseiller cinéma, audiovisuel et multimédia pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne

Jean-Pierre Besombes-Vailhé, conseiller action culturelle et territoriale pour l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn

## Partenaires associés

Festival Les Œillades

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 78 900 €

35 000 € à la coordination, 20 000 € pour les transports (50 à 70 % du coût), billetterie 23 900 € (60 % du coût)

**Drac :** 4590 €

3620 € pour la coordination, 970 € pour le suivi des formations

**Éducation nationale :** 12 500 € (pour 1/4 temps)

**Média Tarn :** 9700 €

## Nombre d'établissements inscrits

39

## Nombre de classes inscrites

270

Dont 76 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre d'élèves

6050

## Nombre de cinémas partenaires

15 dont 1 cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

## Actions complémentaires

Parcours un film / un auteur dans le cadre du festival Les Œillades pour les collégiens du territoire Albigeois.

Collégiens programmeurs et jurys du festival. Les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sont invitées à participer aux JRCJ du Tarn (Journées « Rencontres Ciné-Jeunes »).

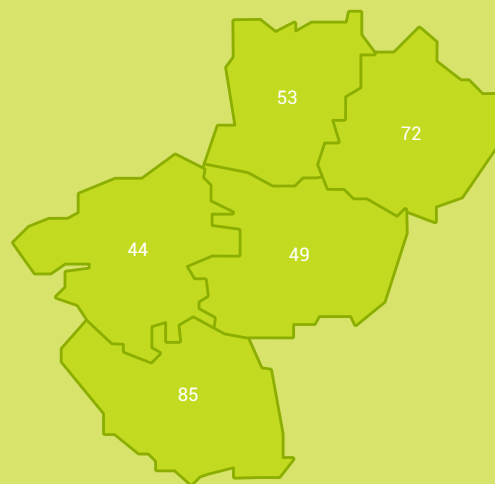
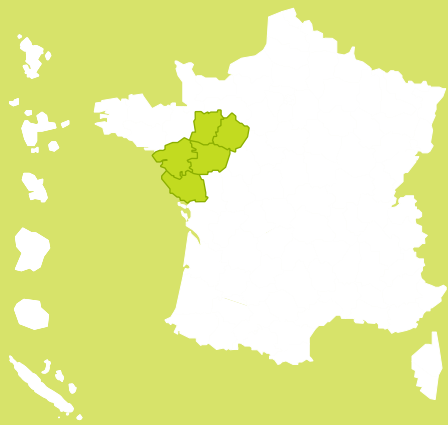
## Prévisionnements

Pour tous les films programmés (avant la formation)

## Formation

Pas de formation inscrite au PAF mais accord annexe fondé sur l'accord du chef d'établissement

4 stages de 3h chacun (pour deux bassins) 3h autour du film pour les 6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup>, 3 h pour le film 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> - répartis géographiquement Nord et Sud du département au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre. Au total : 12h de formation dispensées (6h par bassin). -1 seul encadrant : le Coordinateur Éducation Nationale.



# PAYS DE LA LOIRE

---

ACADÉMIE DE NANTES	<b>44 – LOIRE-ATLANTIQUE</b> .....	183
	<b>49 – MAINE-ET-LOIRE</b> .....	184
	<b>53 – MAYENNE</b> .....	185
	<b>72 – SARTHE</b> .....	186

# 44 — LOIRE ATLANTIQUE

## Coordination cinéma

**Structure** : Le Cinématographe (Cinéma + réseau de salles SCALA)

**Référente** : Florence Bourhis, directrice adjointe

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie-Danielle Minier, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Académie de Nantes)

Mickaël Auger, coordonnateur cinéma action culturelle, DAAC

Ivane Frot, coordinatrice départementale cinéma, DAAC

Yveline Etienne, coordinatrice départementale cinéma, DAAC

## Conseil départemental

Jimmy Scrémin, chargé du secteur cinéma/audiovisuel

## DRAC

Frédérique Jamet, conseillère cinéma et audiovisuel

Hélène Le Bon, conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Atelier Canopé, ressource pour la documentation pédagogique

Festival des 3 Continents

Festival du Cinéma Espagnol

Festival Zones portuaires

## Financement de l'opération

**Conseil départemental** : 110 700 €  
29 600 € pour les transports, 36 300 € pour la billetterie (prise en charge à 50 %), 39 800 € pour les ateliers et 5000 € pour la coordination

**DRAC** : 5000 €

**Cinématographe (salaire)** : 20 066 €

## Nombre d'établissements inscrits

79

## Nombre d'élèves

10 448

## Nombre de classes

406

70 classes ont besoin d'un transport

## Nombre de cinémas partenaires

31 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau.

Les classes de SEGPA – Ulis - Allophones peuvent voir jusqu'à 6 films (billetterie prise en charge par le département).

## Actions complémentaires

Plaquette départementale de présentation.

Ateliers en classes (10 professionnels ont pu animer 53 ateliers en 2017/2018).

Parcours en festival.

Résidences d'artistes en collège.

## Prévisionnements

Pour tous les films, dans le cadre de séances publiques, dans certaines salles participantes (hors formation PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation par niveau. Sur deux sites (Nantes et Saint-Nazaire)

Matinée avec un intervenant (pris en charge par la coordination cinéma) qui propose une approche théorique des 3 films. L'après-midi est consacrée au travail en groupe des enseignants qui réfléchissent à leur approche pédagogique sur un ou plusieurs films. (Encadrement par les coordinatrices cinéma de la DAAC).

# 49 — MAINE-ET-LOIRE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Les 400 coups (Angers)

**Référent :** Isabelle Tarrieux, directrice

## Structure associée

Association Cinéma Parlant (interventions - Journées pédagogiques)

**Référente :** Jane Thierry-Neveu, coordinatrice

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie-Danielle Minier, déléguée académique à l'Éducation artistique et à l'Action culturelle, Académie de Nantes

Mickaël Auger, coordonnateur cinéma action culturelle, DAAC

Pierre Pucelle, enseignant au collège Honoré de Balzac, Saint Lambert des Levées, coordinateur départemental cinéma, DAAC

Vincent Février, principal du collège Montaigne, Angers, représentant des chefs d'établissements publics, chargé de mission *Collège au cinéma*, DSDEN

Armelle Bourasseau, gestionnaire administrative du dossier, DSDEN

## Conseil départemental

Clémence Neau, DGA Territoires, Direction de l'Éducation de la jeunesse et des sports, Chargée de développement éducatif

Audrey Challain, DGA Territoires, Direction de l'Éducation de la jeunesse et des sports, assistante administrative

## DRAC

Fédérique Jamet, conseillère cinéma, audiovisuel, multimédia

Hélène Le Bon, conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Atelier Canopé 49 (mise en place d'ateliers lors des formations enseignants)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 4420 € (à Cinéma Parlant pour la prise en charge des formations)

Une dotation globale est attribuée aux collèges pour la mise en œuvre de leurs projets .

**DRAC :** 5000 € pour la coordination

## Nombre d'établissements inscrits

43

## Nombre d'élèves

5113

## Nombre de classes inscrites

203

60 % des classes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

13 dont 1 cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film commun *École et cinéma* pour le cycle 3.

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques produits par la coordination.

Outils pour la mise en place d'ateliers.

## Prévisionnements

Pour tous les films (Intégré à la formation)

## Formation

Pas de formation inscrite du PAF

3 journées de formation par film pour chaque niveau (6 journées en tout)

Lors de ces « journées pédagogiques », sont aussi proposés des ateliers pratiques :

Filmer et monter avec une tablette

Tourner et monter sur un ordinateur

Simplifier les projets et les matériels

Filmer en classe entière

## Coordination cinéma

**Structure cinéma :** Cinéma Cinéville (Laval)

**Référent :** Jean-Luc Hervouet

## Structure associée

Association Atmosphères 53

**Référente :** Estelle Chesné, chargée de mission  
*Collège au cinéma*

## Partenaires de l'éducation nationale

Marie-Danielle Minier, déléguée académique à l'Éducation artistique et à l'Action culturelle

Mickaël Auger, coordonnateur cinéma action culturelle, DAAC, Académie de Nantes.

Olivier Bonsergent, coordonnateur départemental cinéma pour la Mayenne, DAAC.

## Conseil départemental

Alexandre Lanoé, Président de Mayenne Culture (Agence Culturelle)

Baptiste Clément, directeur Mayenne Culture

Cécile Allanic, Responsable du pôle d'appui aux politiques culturelles - référente territoires

## DRAC

Fédérique Jamet, conseillère cinéma, audiovisuel, multimédia

Hélène Le Bon, conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Festival Les reflets du cinéma, organisé par Atmosphère53

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 68 000 €

Versés à Atmosphère 53 : ateliers auprès des élèves (9500 €) billetterie pour 50 % du coût (15 000 €) transport (dans le cas où la salle de cinéma ne serait pas localisée dans la commune siège de l'établissement) 28 500 € pour la coordination (dont 1500 € fléchés sur les formations)

**DRAC :** 5000 €

3000 € pour le Cinéville ; 2000 € à Atmosphère 53

## Nombre d'établissements inscrits

30 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

4519 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes inscrites

191

Dont 107 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

9 dont 1 cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film est choisi hors du catalogue, dans la thématique des « Reflets du cinéma », pour tous les niveaux au 2<sup>e</sup> trimestre

## Actions complémentaires

Plaquette départementale de présentation.

Documents pédagogiques sur les films produits par la coordination.

Ateliers pratiques accompagnés de professionnels en lien avec la programmation (2016/2017 : réalisation de films courts, Table Mashup, initiation au cinéma d'animation).

Interventions de 2h en classe (accompagnement d'un film au programme, ou rencontre-débat avec un invité autour de la thématique d'un film).

Rencontres des classes avec des professionnels lors du festival.

## Prévisionnements

Prévisionnements pour tous les films (intégrés à la formation inscrite au PAF)

## Formation hors PAF

Aucune formation dans le cadre du PAF

6 demi-journées : prévisionnement du film suivi d'une intervention (par un critique, un universitaire).

**Coordination cinéma**

**Structure :** Graines d'Images

**Référente :** Solène Delorme, assistante de coordination

**Partenaires de l'éducation nationale**

Marie-Danielle Minier, déléguée académique à l'Éducation artistique et à l'Action culturelle

Mickaël Auger, coordonnateur cinéma action culturelle, DAAC

David Lesauvage, coordinateur départemental *Collège au cinéma*, DAAC

**Conseil départemental**

Renaud-Juan Vasseur, Chef du service Actions culturelles

**DRAC**

Fédérique Jamet, conseillère cinéma, audiovisuel, multimédia

Hélène Le Bon, conseillère éducation artistique et culturelle

**Partenaires associés**

L'Atelier Canopé 72 (formations des enseignants)

Festival « Aux Écrans du réel »

**Financement de l'opération**

**Conseil Départemental :** 34 400 €

(2900 € pour la coordination et la mise en place d'ateliers, 27 000 € pour les transports et 4500 € à Canopé)

**DRAC :** 5000 €

1500 € pour la coordination, 3500 € pour les ateliers

**CNC :** 1500 €

**Cinéma « Les Cinéastes » au Mans :** 600 €

Billetterie prise en charge en totalité par les établissements scolaires

Une participation complémentaire est demandée aux établissements qui s'inscrivent aux modules facultatifs (atelier et films bonus)

**Nombre d'établissements inscrits**

37

**Nombre de classes**

163

112 ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

**Nombre d'élèves**

2633

**Nombre de cinémas partenaires**

12 dont 1 circuit itinérant (chiffres 2016-2017)

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau

Un quatrième film, facultatif, est proposé pour le niveau 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> hors catalogue : un documentaire dans le cadre du festival « Aux Écrans du réel »

**Actions complémentaires**

La convention de 2 collèges du Mans avec le cinéma « Les Cinéastes » favorise divers projets (visites des classes et explication du fonctionnement de la salle en début d'année, diffusion de films réalisés par les élèves, communication autour de films coup de cœur de la salle à l'attention des collégiens, tarif spécifique hors dispositif).

16 ateliers théorique et/ou pratique de 2h en classe en 2016/2017 avec interventions de professionnels du cinéma autour de notions de cinéma liées directement ou indirectement aux films (6 propositions différentes : Analyse filmique, table mashup, métiers du cinéma, image et son au cinéma, la parodie dans la comédie au cinéma, le doublage de voix au cinéma).

Un projet de réalisation en classe avec intervention d'un professionnel sur quelques heures au moment de l'écriture, du tournage ou du montage.

**Prévisionnements**

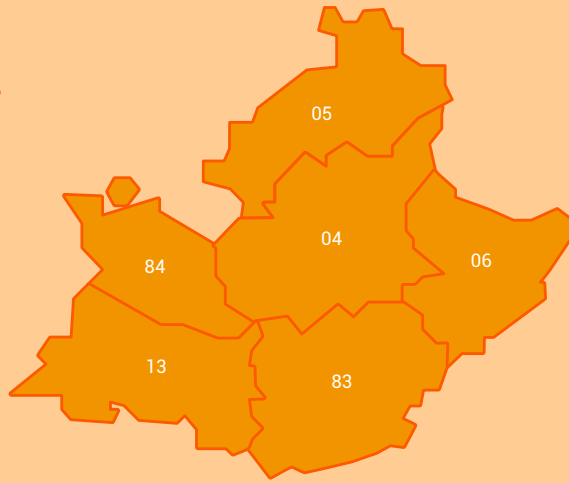
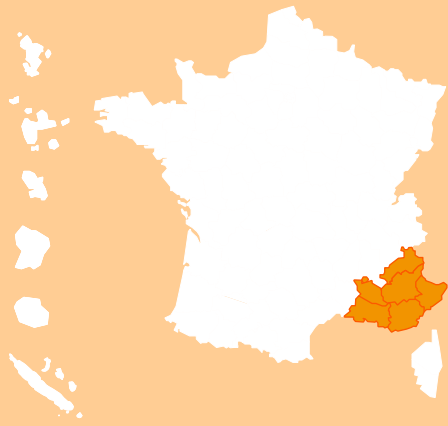
Pour tous les films (hors formation)

**Formation**

Pas de formation PAF

2 journées de formation : 1 journée « Voir » : assurée par un intervenant cinéma, avec exploitation pédagogique autour d'une thématique transversale aux deux derniers films

1 journée « Faire » : formation pratique de 6h pour réaliser avec ses élèves. Facultative, pour les enseignants souhaitant développer des projets de réalisation en classe



---

# PROVENCE



## ALPES

## CÔTE D'AZUR

---

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE	04 – ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE .....	188
	05 – HAUTES-ALPES .....	189
	13 – BOUCHES-DU-RHÔNE .....	190
	84 – VAUCLUSE .....	191
ACADÉMIE DE NICE	06 – ALPES-MARITIMES .....	192
	83 – VAR .....	193



# 04 — ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Le Cinématographe (Château-Arnoux-Saint-Auban)

**Référent :** Jean-Paul Enna, directeur

## Partenaires de l'éducation nationale

Julie Ruffe Raimon, conseillère départementale éducation artistique et culturelle, DSDEN

Muriel Benisty, chargée du domaine cinéma et audiovisuel, DAAC (Académie Aix-Marseille)

## Conseil départemental

Gérard Linsolas, Développement culturel (Education, Collèges, Jeunesse et sports)

## DRAC

Isabel Martinez, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

## Partenaires associés

Institut de l'image, Pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 20 000 €  
(prise en charge des entrées, plafonné)

**DRAC :** 1 500 € (pour la formation)

## Nombre d'établissements inscrits

19 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

1900

## Nombre de classes

120

## Nombre de cinémas partenaires

9 dont un cinéma itinérant

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un film en commun avec le dispositif *École et cinéma* pour les cycles 3 est régulièrement proposé

En 2017-2018, 1 film commun aux deux niveaux, hors liste nationale : *Verdon secret* de François Bertrand (réalisé en 2015 sur la région)

## Actions complémentaires

Rencontres des classes avec le documentariste François Bertrand lors des séances de son film *Verdon Secret*.

## Prévisionnements

Pour tous les films (sur 1 journée) avec intervention sur les pistes d'exploitation pédagogiques des films en fin de journée. (hors formation).

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation (6h) sur un des films : pour 2017/2018, autour du film départemental *Verdon secret*

# 05 — HAUTES-ALPES

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Eden Studio (Briançon)

**Référente :** Anaïs Rinaldi, coordinatrice cinéma

## Partenaires de l'éducation nationale

Daniel Gilbert, Conseiller à l'éducation artistique et culturelle, DSDEN

Muriel Benisty, conseillère arts visuels, DAAC, Académie Aix-Marseille

## Conseil départemental

Christine Balducchi, service de l'éducation et des collèges

## DRAC

Isabel Martinez, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

## Partenaires associés

Atelier Canopé 05

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** montant global non communiqué  
Prise en charge de la billetterie et des transports. Participation du Conseil Départemental à la coordination Eden Studio : 2285 €

Une aide financière est apportée aux collèges qui présentent un projet adossé à ce dispositif et nécessitant l'intervention d'un professionnel du cinéma.

**DRAC :** 2000 € (pour la coordination)

## Nombre d'établissements inscrits

12

## Nombre d'élèves

3674 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

146 (chiffre non communiqué/estimation)

## Nombre de cinémas partenaires

10

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Un 4<sup>e</sup> film facultatif est proposé aux 6<sup>e</sup> en film commun d'*École et cinéma* au 3<sup>e</sup> trimestre

## Actions complémentaires

## Prévisionnements

Pour 1 des films programmés

## Formation (hors PAF)

Pas de formation dans le cadre du PAF.

La journée départementale de formation à public désigné concernant le film de liaison cycle 3 est ouverte aux enseignants de 6<sup>e</sup> (invitation DSDEN 05)

# 13 — BOUCHES-DU-RHÔNE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinémas du Sud (réseau de salles de cinéma art et essai en Provence-Alpes-Côte d'Azur)

**Référente :** Céline Berthod, coordinatrice de *Collège au cinéma*

## Partenaires de l'éducation nationale

Laure Albert, Conseillère en éducation artistique, DSDEN

Muriel Benisty, Responsable domaine cinéma et audiovisuel, DAAC, Académie Aix-Marseille

## Conseil départemental

Christine Rome Chasteau, Chargée de mission Éducation artistique et culturelle

Véronique Traquandi, Chargée de mission Arts Visuels

Marie-José Loarer, référente Éducation et transport

## DRAC

Isabel Martinez, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

## Partenaires associés

Institut de l'image, Pôle régional d'éducation aux images

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** 120 000 €

Prise en charge de la billetterie et aide aux transports (120 € par déplacement) pour les établissements qui n'ont pas de salle de cinéma dans leur ville.

**DRAC :** 7000 €

**CNC :** 4000 €

**Éducation nationale :** 250 €

## Nombre d'établissements inscrits

96

## Nombre d'élèves

14 394

## Nombre de classes

511

61 classes ont besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

32 dont 2 cinémas itinérants

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Plaquette départementale de présentation annuelle

Propositions par Cinéma du Sud d'interventions de professionnels du cinéma dans les collèges à la charge des établissements (5 ateliers proposés en 2016-2017).

Mise à disposition d'un jeu de 50 photogrammes (projet Cinémant) pour 2 films du programme.

Propositions de séances en festivals faites aux collèges : aux Rencontres internationales Sciences et cinéma, au Festival Tous courts, au festival Polar en Lumières (Vitrilles), au Festival international du film d'Aubagne.

Opération sur Marseille (L'Alhambra) : festival de vidéos scolaires et projets artistiques cinéma : « Toute la lumière sur les Segpa », jury présidé par un cinéaste invité, et avec un collègue lauréat.

## Prévisionnements

Pour 4 films (sur 1 journée, hors PAF, en juin, l'année précédente)

## Formation Hors PAF

1 journée de formation est organisée en début d'année sur les 2 films du programme qui n'ont pas été passés en prévisionnement (projection et intervention pour les deux films)

## Formation dans le cadre du PAF

1 journée de formation (6h) est organisée dans l'année en partenariat avec la DAAC, généralement sur un film du programme de l'année suivante. (Pour une trentaine d'enseignants)

# 84 — VAUCLUSE

## Coordination cinéma

**Structure :** Cinéma Utopia (Avignon)

**Référent :** Alex Durupt

## Partenaires de l'éducation nationale

Jacques Mancuso, professeur-relais chargé de service éducatif, associé à Utopia

Isabelle Tourtet, Conseillère départementale à l'éducation artistique et culturelle, DSDEN 84

Muriel Benesty, Chargée du domaine Cinéma, DAAC, Académie Aix-Marseille

## Conseil départemental

Pas d'implication du conseil départemental

## DRAC

Isabel Martinez, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Frédérique Giraud-Heraud, conseillère pour l'action culturelle et territoriale pour le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence

## Partenaires associés

Atelier Canopé (69)

Institut Lumière (Lyon)

## Financement de l'opération

**DRAC :** 2000 € à la coordination Cinéma

## Nombre d'établissements inscrits

30

## Nombre d'élèves

5012

## Nombre de classes

155

## Nombre de cinémas partenaires

9

Dont deux cinémas itinérants

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

## Actions complémentaires

Séances de ciné-club organisées par le cinéma

## Prévisionnements

Pour 1 seul film suivi d'une intervention (hors formation PAF).

## Formation dans le cadre du PAF

Formation d'une journée pour une vingtaine d'enseignants.

En 2016-2017 : en matinée, réalisation d'un film, cas pratique, présentation d'outils numériques utilisables avec les élèves

après-midi sur le ciné-concert, la musique au cinéma.

## Formation Hors PAF

Séance de « ciné-club » à visée pédagogique, environ une toutes les 5 semaines, ouverte au public mais ciblée pour les dispositifs sur la programmation du cinéma Utopia

# 06 — ALPES-MARITIMES

## Coordination cinéma

**Structure :** L'ECLAT (Pôle régional d'éducation aux images Provence Alpes Côte d'Azur)

**Référente :** Anaïs Truc, chargée de mission cinéma éducation artistique et culturelle

## Partenaires de l'éducation nationale

Florence Vargas-Luigi, conseillère cinéma-formation du spectateur, DAAC, Académie de Nice

## Conseil départemental

Dominique Ferry, chef de la section actions éducatives et aides aux familles

## DRAC

Isabel Martinez, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Isabelle Millies, conseillère pour l'action culturelle et territoriale pour les Alpes-Maritimes et le Var, référente régionale pour l'éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Héliotrope

L'Espace d'art concret de Mouans-Sartoux

Atelier Canopé 06

Association niçoise « Il était un Truc... » (partenaires des ateliers « fête des 15 ans de *Collège au cinéma* »)

## Financement de l'opération

**Conseil départemental :** environ 21 000 €  
2600 € à la coordination, 6021 € pour les transports en 2015-2016, 12 272 € pour les entrées en 2015-2016  
Prise en charge de la totalité de la billetterie (à concurrence de 60 élèves par établissement) et forfait transport à hauteur de 150 € maximum par trimestre pour les établissements en ayant besoin

**DRAC :** 4000 € à l'ECLAT (pour la coordination *Collège au cinéma*)

**CNC :** 2500 € à l'ECLAT (partagé entre les deux départements, Var et Alpes-Maritimes)

## Nombre d'établissements inscrits

42 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

2285 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

88

Dont la quasi-totalité a besoin d'un car scolaire pour se rendre aux séances.

## Nombre de cinémas partenaires

19 (chiffres 2016-2017)

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

Les films sont communs aux deux niveaux

Un film en commun avec le Var où le dispositif est également coordonné par L'ECLAT

## Actions complémentaires

Projet Movimento (dans le cadre du PEAC, financements DAAC et DRAC) : Création de gifs animés / Scanimatographie / Pocket Film / Images mouvementées Mash up (à partir de Moonwalk One) / atelier Slam / En liaison Collège-Lycée : Les petits programmeurs – création Bande annonce pour le film *Mustang*, montré ensuite à des 2<sup>ndes</sup>

Outils pour mise en place d'ateliers proposés par l'ECLAT en tant que le pôle régional d'éducation artistique au cinéma (CinAimant, etc.)

## Prévisionnements

Pour un des 3 films (dans le cadre de la formation)

## Formation dans le cadre du PAF

2 journées de formation.

Projection d'un film (celui commun avec le Var). Formation orientée sur le langage et les techniques cinématographiques (lecture de l'image cinématographique et outils d'analyse filmique, temps de pratiques). 3 intervenants

**Coordination cinéma**

**Structure :** L'ECLAT (association, Pôle régional d'éducation aux images PACA, Nice)

**Référente :** Anaïs Truc, chargée de mission cinéma éducation artistique et culturelle

**Partenaires de l'éducation nationale**

Christophe Champfaily, Coordinateur arts et culture du Var pour DAAC et DSDEN

Florence Vargas-Luigi, conseillère sectorielle EAC cinéma pour la DAAC

**DRAC**

Isabel Martinez, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia

Isabelle Millies, conseillère pour l'action culturelle et territoriale pour les Alpes-Maritimes et le Var, référente régionale pour l'éducation artistique et culturelle

**Financement de l'opération**

Plus de financement du Conseil Départemental depuis la rentrée 2015/2016

**DRAC :** 4000 € à l'ECLAT (pour la coordination 83)

**CNC :** 2500 € à l'ECLAT (partagé entre les départements du Var et des Alpes-Maritimes)

**Nombre d'établissements inscrits**

35 (en 2016-2017)

**Nombre d'élèves**

2562 (en 2016-2017)

**Nombre de classes inscrites**

96 (en 2016-2017)

La quasi totalité a besoin de transport à l'année.

**Nombre de cinémas partenaires**

20 dont 1 cinéma itinérant (chiffres 2016-2017)

**Parcours de films**

Trois films pour chaque niveau.

Les films sont communs aux deux niveaux.

Un film en commun avec les Alpes- Maritimes où le dispositif est également coordonné par L'ECLAT.

**Actions complémentaires**

Outils pour mise en place d'ateliers (Cinaimant, etc.) proposés par l'ECLAT en tant que pôle régional d'éducation aux images.

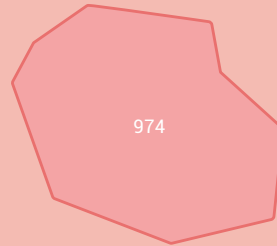
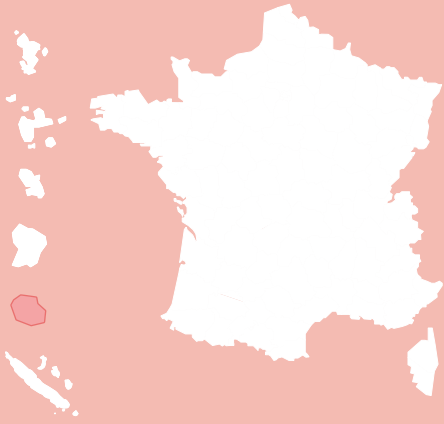
**Prévisionnements**

Pour un des 3 films (dans le cadre de la formation)

**Formation dans le cadre du PAF**

2 journées de formation organisées par L'ECLAT avec le prévisionnement d'un film (le film commun avec les Alpes-Maritimes) .

Formation orientée sur le langage et les techniques cinématographiques (lecture de l'image cinématographique et outils d'analyse filmique pour les films au programme). Dans le cadre de ces deux jours, 4h d'atelier pratique



---

# ● LA RÉUNION

---

ACADÉMIE  
DE LA  
RÉUNION

**974 – LA RÉUNION** .....195

## Coordination cinéma

**Structure :** Association Ciné(F)Estival Océan Indien

**Référent :** Armand Dauphin, directeur

## Structure associée

Agence Film Réunion

**Référent :** Edy Payet, délégué général

## Partenaires de l'éducation nationale

Benoist Ferat, Coordonnateur cinéma et audiovisuel, DAAC

Nathalie Dreyer, professeur-relais *Collège et Lycéens au cinéma*

## Conseil départemental

David Bialecki, direction de l'éducation

Catherine Chane Kune, direction de la Culture et des sports

## Direction des Affaires Culturelles – Océan Indien

Stéphane Negrin, conseiller théâtre, cinéma et audiovisuel

Brigitte Harguineguy, Conseillère éducation artistique et culturelle

## Partenaires associés

Le Conseil Régional

## Financement de l'opération

### Conseil départemental

Prise en compte des inscriptions des établissements au dispositif avec 1000 € supplémentaires pour le Passeport Éducatif du Collégien, versé aux collèges concernés.

**DAC-IO :** 5900 € (quote-part estimé pour *Collège au cinéma*) (subvention globale de 21 500 € pour les 3 dispositifs - 10 500 € à Cinéfestival et 11 000 € à l'Agence Film Réunion)

**Billetterie et transports :** à la charge des établissements scolaires

Les collèges qui s'inscrivent payent un forfait par classes inscrites à Cinéfestival (150 € pour 1 à 4 classes, 200 € pour 5 à 9, 250 € pour 10 classes et plus)

## Nombre d'établissements inscrits

52 (chiffres 2016-2017)

## Nombre d'élèves

5168 (chiffres 2016-2017)

## Nombre de classes

239 classes

dont 80 % ont besoin de cars scolaires pour se rendre aux séances

## Nombre de cinémas partenaires

12

## Parcours de films

Trois films pour chaque niveau

1 film est commun aux deux niveaux

## Actions complémentaires

Documents pédagogiques sur les films réalisés par la professeur relais *Collège au cinéma*.

Des PEAC sont proposés par la DAAC aux collèges autour de plusieurs festivals (Projections + débat, rencontres).

Des rencontres professionnelles avec les classes ont lieu avec l'Agence Film Réunion (Masterclass, observation de tournage).

## Prévisionnement

Aucun

## Formation dans le cadre du PAF

Formation de 2 jours (12h) : exploiter le matériel promotionnel des films au programme, affiche et bandes-annonces pour préparer les films *Collège au cinéma*.

Formation de 3 jours (18h) : analyse filmique sur une thématique en lien avec la programmation (en commun avec *Lycéens et apprentis au cinéma*).





LES ENFANTS DE CINÉMA